

CC DU HAUT PAYS BIGOUDEN-ASST – Assainissement

2022 – V2

RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE

Table des matières

EDITORIAL	9
L'ESSENTIEL DE L'ANNEE	10
LES CHIFFRES CLES	11
COMPARATIF DES CHIFFRES CLES	12
LES TEMPS FORTS DE CETTE ANNEE	13
LES PRINCIPAUX TRAVAUX REALISES DANS L'ANNEE	14
LE CONTRAT	16
LA VIE DE VOTRE CONTRAT	17
Les conventions du contrat	17
LES REPRESENTANTS DU CONTRAT	18
LE PATRIMOINE DE SERVICE	23
VOTRE PATRIMOINE	24
LE RESEAU	24
Répartition par matériau	24
Répartition par diamètre	24
LE SERVICE AUX USAGERS	25
VOS BRANCHEMENTS	26
LA RELATION AVEC LES CLIENTS : LES RECLAMATIONS	26
LES VOLUMES ASSUJETTIS A L'ASSAINISSEMENT	26
BILAN DE L'ACTIVITE DE CETTE ANNEE	27
LE TRAITEMENT	28
Charge hydraulique	28
Charge polluante	29
Les volumes (en m3)	29
Dépassement du débit maximum acceptable sur les stations d'épuration	30
Les consommations énergétiques	30
Les boues et les sous-produits	30
Production de boues (en tMS)	31
Evacuation des boues (en tMS)	31
Les sous-produits : Graisses (en Mètre cube)	31
Les sous-produits : Refus Grille (en kg)	31
Les sous-produits : les sables (en T)	32
Les apports extérieurs	32
Evolution de la réglementation sur la gestion des boues en cours de pandémie COVID en 2020	32
Les manuels d'autosurveillance	33
Les bilans de fonctionnement	33
LA QUALITE DU TRAITEMENT	34
SYNTHESE DE LA CONFORMITE DES STEP	35
Nombre de bilans journaliers réalisés	35
Conformité des stations d'épuration	35
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE	36
LES INDICATEURS DU MAIRE (IDM) ISSUS DU DECRET DU N° 2007-675 ET ARRETE DU 02 MAI 2007	37
Qualité des rejets	37
Performance de réseau	38
Service à l'utilisateur	39

LES INTERVENTIONS REALISEES	40
LES INTERVENTIONS D'EXPLOITATION	41
Les opérations d'hydrocurage du réseau	41
Les passages caméra.....	41
Bilans des interventions d'exploitations.....	41
Les casses sur conduites et sur branchements.....	41
LES INTERVENTIONS DE MAINTENANCE	42
LES PROPOSITIONS D'AMELIORATION	43
LES PROPOSITIONS D'AMELIORATION	44
LE CARE.....	48
LE CARE.....	49
Méthodes et éléments de calcul du CARE	50
Modalités d'établissement du compte annuel du résultat de l'exploitation et composantes des rubriques	50
LE PATRIMOINE DE SERVICE	54
LES INSTALLATIONS.....	55
LE RESEAU.....	56
Répartition par diamètre et matériau	56
Répartition par commune	57
Répartition par matériau, diamètre et âge.....	57
Les équipements de réseau	59
Schéma de fonctionnement :	60
Inventaire	61
CONSOMMATION D'ENERGIE	61
LES DONNEES DE FONCTIONNEMENT MENSUELLES DES POSTES DE RELEVEMENT	62
LE SERVICE AUX USAGERS	66
LA GESTION CLIENTELE	67
LA FACTURE 120 M³	70
NOTE DE CALCUL DE REVISION DU PRIX DE L'EAU ET FACTURES 120 M³	72
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE	73
DETAIL DE L'INDICATEUR DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT	74
LES INTERVENTIONS REALISEES	76
LES INTERVENTIONS D'EXPLOITATION	77
Les opérations d'hydrocurage du réseau	77
Les casses sur conduites.....	79
Les casses sur branchements.....	79
LES INTERVENTIONS DE MAINTENANCE	80
Les interventions de maintenance 2ème niveau	80
Les interventions de contrôle réglementaire sur les installations électriques	82
Les interventions de contrôle réglementaire sur les appareils de levage	82
Les interventions de contrôle réglementaire ouvrant automatique	83
LES OPERATIONS DE RENOUVELLEMENT	84
ANNEXES.....	87
ATTESTATIONS D'ASSURANCES.....	88
Attestation Dommages aux Biens.....	88
Responsabilité civile	89
Attestation Responsabilité civile décennale obligatoire (bâtiment).....	90
Attestation Responsabilité civile Atteinte à l'Environnement	94
Attestation Tous risques chantiers	95

BILAN ANNUEL DE FONCTIONNEMENT DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT.....	0
A. INFORMATIONS GENERALES – STEP PLONEOUR LANVERN	10
A.1. IDENTIFICATION ET DESCRIPTION SUCCINCTE.....	10
A.2. ETUDES GENERALES ET DOCUMENTS ADMINISTRATIFS RELATIFS AU SYSTEME DE COLLECTE	11
B. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE COLLECTE	13
B.1. LES RACCORDEMENTS	13
B.1.1. Les raccordements domestiques	13
B.1.2. Les raccordements non domestiques : liste des établissements.....	13
B.2. LES TRAVAUX REALISES SUR LE SYSTEME DE COLLECTE	14
B.3. LE CONTROLE ET LA SURVEILLANCE DU SYSTEME DE COLLECTE	14
B.3.1. Les contrôles de raccordements.....	14
B.3.2. Surveillance de l'état du réseau : Passage caméra	16
B.3.3. Les ouvrages de gestions des eaux pluviales	16
B.4. L'ENTRETIEN DU SYSTEME DE COLLECTE	16
B.4.1. Les postes de relèvement.....	16
B.4.2. Récapitulatif des opérations d'entretien.....	17
B.5. BILAN DES DEVERSEMENTS AU MILIEU PAR LE SYSTEME DE COLLECTE	18
B.6. SYNTHESE DU SUIVI METROLOGIQUE DU DISPOSITIF D'AUTOSURVEILLANCE DU SYSTEME DE COLLECTE	19
B.7. CONCLUSION DU BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE COLLECTE.....	19
C. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT - STEP CNE PLONEOUR LANVERN.....	20
C.1. BILAN SUR LES VOLUMES	20
C.1.1. Volume entrant dans le système de traitement.....	20
C.1.2. Volume sortant du système de traitement	20
C.1.3. Evolutions des volumes totaux annuels entrant et sortant.....	20
C.2. BILAN SUR LA POLLUTION TRAITEE ET REJETEE	22
C.2.1. Evolutions des charges entrantes annuelles.....	22
C.2.2. La pollution entrante dans le système de traitement	24
C.2.3. La pollution déversée en tête de station	25
C.2.4. La pollution sortante du système de traitement	26
C.2.5. Le calcul des rendements	28
C.2.6. Le suivi bactériologique	29
C.2.7. Le suivi du milieu récepteur.....	29
C.3. BILAN SUR LES BOUES, LES AUTRES SOUS-PRODUITS ET LES APPORTS EXTERIEURS	30
C.3.1. Les boues.....	30
C.3.2. Les autres sous-produits.....	31
C.3.3. Les apports extérieurs sur la (ou les) file(s) EAU	31
C.4. BILAN DE LA CONSOMMATION D'ENERGIE ET DE REACTIFS	31
C.4.1. Quantités d'énergie consommée au cours de l'année	31
C.4.2. Quantités de réactifs consommés sur l'année	31
C.5. LES FAITS MARQUANTS SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT, Y COMPRIS LES FAITS RELATIFS A L'AUTO-SURVEILLANCE.....	32
C.5.1. Liste des faits marquants sur le système de traitement	32
C.5.2. Déversements dans le milieu consécutifs aux faits marquants sur le système de traitement	32
C.5.3. Bilan des alertes du protocole de protection des usages sensibles en aval du rejet.....	32
C.6. RECAPITULATIF ANNUEL DU FONCTIONNEMENT DU SYSTEME DE TRAITEMENT ET EVALUATION DE LA CONFORMITE	32
Paramètres physicochimiques.....	32
C.7. SYNTHESE DU SUIVI METROLOGIQUE DU DISPOSITIF D'AUTOSURVEILLANCE	34
C.8. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT	40
D. INFORMATIONS GENERALES - STEP DE KERUEN CNE PLOVAN	41
D.1. IDENTIFICATION ET DESCRIPTION SUCCINCTE	41
D.2. ETUDES GENERALES ET DOCUMENTS ADMINISTRATIFS RELATIFS AU SYSTEME DE COLLECTE.....	42
E. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE COLLECTE	42
E.1. LES RACCORDEMENTS	42
E.1.1. Les raccordements domestiques	42

E.1.2. Les raccordements non domestiques : liste des établissements	42
E.2. LES TRAVAUX REALISES SUR LE SYSTEME DE COLLECTE	43
E.3. LE CONTROLE ET LA SURVEILLANCE DU SYSTEME DE COLLECTE.....	43
E.3.1. Les contrôles de raccordements	43
E.3.2. Surveillance de l'état du réseau : Passage caméra	46
E.3.3. Les ouvrages de gestions des eaux pluviales	46
E.4. L'ENTRETIEN DU SYSTEME DE COLLECTE	46
E.4.1. Les postes de relèvement	46
E.4.2. Récapitulatif des opérations d'entretien	46
E.5. BILAN DES DEVERSEMENTS AU MILIEU PAR LE SYSTEME DE COLLECTE	46
E.6. SYNTHESE DU SUIVI METROLOGIQUE DU DISPOSITIF D'AUTOSURVEILLANCE DU SYSTEME DE COLLECTE	46
E.7. CONCLUSION DU BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE COLLECTE	47
F. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT - STEP DE KERUEN CNE PLOVAN.....	47
F.1. BILAN SUR LES VOLUMES	47
F.1.1. Volume entrant dans le système de traitement	47
F.1.2. Volume sortant du système de traitement	47
F.1.3. Evolutions des volumes totaux annuels entrant et sortant	48
F.2. BILAN SUR LA POLLUTION TRAITEE ET REJETEE	49
F.2.1. Evolutions des charges entrantes annuelles	49
F.2.2. La pollution entrante dans le système de traitement	51
F.2.3. La pollution déversée en tête de station	52
F.2.4. La pollution sortante du système de traitement	52
F.2.5. Le calcul des rendements.....	54
F.2.6. Le suivi bactériologique	55
F.2.7. Le suivi du milieu récepteur	55
F.3. BILAN SUR LES BOUES, LES AUTRES SOUS-PRODUITS ET LES APPORTS EXTERIEURS	56
F.3.1. Les boues	56
F.3.2. Les autres sous-produits	57
F.3.3. Les apports extérieurs sur la (ou les) file(s) EAU.....	57
F.4. BILAN DE LA CONSOMMATION D'ENERGIE ET DE REACTIFS	57
F.4.1. Quantités d'énergie consommée au cours de l'année	57
F.4.2. Quantités de réactifs consommés sur l'année.....	57
F.5. LES FAITS MARQUANTS SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT, Y COMPRIS LES FAITS RELATIFS A L'AUTO-SURVEILLANCE	57
F.5.1. Liste des faits marquants sur le système de traitement	57
F.5.2. Déversements dans le milieu consécutifs aux faits marquants sur le système de traitement	57
F.6. RECAPITULATIF ANNUEL DU FONCTIONNEMENT DU SYSTEME DE TRAITEMENT ET EVALUATION DE LA CONFORMITE.....	58
Paramètres physicochimiques.....	58
F.7. SYNTHESE DU SUIVI METROLOGIQUE DU DISPOSITIF D'AUTOSURVEILLANCE	60
F.8. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT.....	60
G. INFORMATIONS GENERALES - STEP KERFILDRO CNE PLOZEVET	61
G.1. IDENTIFICATION ET DESCRIPTION SUCCINCTE	61
G.2. ETUDES GENERALES ET DOCUMENTS ADMINISTRATIFS RELATIFS AU SYSTEME DE COLLECTE.....	62
H. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE COLLECTE.....	62
H.1. LES RACCORDEMENTS.....	62
H.1.1. Les raccordements domestiques.....	62
H.1.2. Les raccordements non domestiques : liste des établissements	62
H.2. LES TRAVAUX REALISES SUR LE SYSTEME DE COLLECTE.....	63
H.3. LE CONTROLE ET LA SURVEILLANCE DU SYSTEME DE COLLECTE	63
H.3.1. Les contrôles de raccordements	63
H.3.2. Surveillance de l'état du réseau : Passage caméra.....	65
H.3.3. Diagnostics eaux claires parasites	65
H.3.4. Les ouvrages de gestions des eaux pluviales.....	65
H.4. L'ENTRETIEN DU SYSTEME DE COLLECTE.....	65
H.4.1. Les postes de relèvement.....	65
H.4.2. Récapitulatif des opérations d'entretien.....	65

H.5. BILAN DES DEVERSEMENTS AU MILIEU PAR LE SYSTEME DE COLLECTE	68
H.6. SYNTHESE DU SUIVI METROLOGIQUE DU DISPOSITIF D'AUTOSURVEILLANCE DU SYSTEME DE COLLECTE.....	68
H.7. CONCLUSION DU BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE COLLECTE	68
I. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT - STEP KERFILDRO CNE PLOZEVET	70
I.1. BILAN SUR LES VOLUMES	70
I.1.1. Volume entrant dans le système de traitement	70
I.1.2. Volume sortant du système de traitement.....	70
I.1.3. Evolutions des volumes totaux annuels entrant et sortant	70
I.2. BILAN SUR LA POLLUTION TRAITEE ET REJETEE	72
I.2.1. Evolutions des charges entrantes annuelles.....	72
I.2.2. La pollution entrante dans le système de traitement.....	74
I.2.3. La pollution déversée en tête de station	75
I.2.4. La pollution sortante du système de traitement	76
I.2.5. Le calcul des rendements	78
I.2.6. Le suivi bactériologique	79
I.2.7. Le suivi du milieu récepteur.....	79
I.3. BILAN SUR LES BOUES, LES AUTRES SOUS-PRODUITS ET LES APPORTS EXTERIEURS	81
I.3.1. Les boues	81
I.3.2. Les autres sous-produits	82
I.4. BILAN DE LA CONSOMMATION D'ENERGIE ET DE REACTIFS	82
I.4.1. Quantités d'énergie consommée au cours de l'année	82
I.4.2. Quantités de réactifs consommés sur l'année.....	82
I.5. LES FAITS MARQUANTS SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT, Y COMPRIS LES FAITS RELATIFS A L'AUTO-SURVEILLANCE.....	83
I.5.1. Liste des faits marquants sur le système de traitement	83
I.5.2. Déversements dans le milieu consécutifs aux faits marquants sur le système de traitement	83
I.6. RECAPITULATIF ANNUEL DU FONCTIONNEMENT DU SYSTEME DE TRAITEMENT ET EVALUATION DE LA CONFORMITE.....	83
Paramètres physicochimiques.....	83
I.7. SYNTHESE DU SUIVI METROLOGIQUE DU DISPOSITIF D'AUTOSURVEILLANCE	85
I.8. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT	92
J. INFORMATIONS GENERALES - STEP LE REST CNE PEUMERIT	94
J.1. IDENTIFICATION ET DESCRIPTION SUCCINCTE.....	94
J.2. ETUDES GENERALES ET DOCUMENTS ADMINISTRATIFS RELATIFS AU SYSTEME DE COLLECTE	94
K. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE COLLECTE	95
K.1. LES RACCORDEMENTS	95
K.1.1. Les raccordements domestiques	95
K.1.2. Les raccordements non domestiques : liste des établissements	95
K.2. LES TRAVAUX REALISES SUR LE SYSTEME DE COLLECTE	95
K.3. LE CONTROLE ET LA SURVEILLANCE DU SYSTEME DE COLLECTE	95
K.3.1. Les contrôles de raccordements.....	95
K.3.2. Surveillance de l'état du réseau : Passage caméra	96
K.3.3. Diagnostics eaux claires parasites.....	96
K.3.4. Les ouvrages de gestions des eaux pluviales	96
K.4. L'ENTRETIEN DU SYSTEME DE COLLECTE	96
K.4.1. Les postes de relèvement	96
K.4.2. Récapitulatif des opérations d'entretien	96
K.5. BILAN DES DEVERSEMENTS AU MILIEU PAR LE SYSTEME DE COLLECTE	96
K.6. SYNTHESE DU SUIVI METROLOGIQUE DU DISPOSITIF D'AUTOSURVEILLANCE DU SYSTEME DE COLLECTE	97
K.7. CONCLUSION DU BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE COLLECTE.....	97
L. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT - STEP LE REST CNE PEUMERIT	98
L.1. BILAN SUR LES VOLUMES.....	98
L.2. BILAN SUR LA POLLUTION TRAITEE ET REJETEE	98
L.2.1. Evolutions des charges entrantes annuelles	99
L.2.2. La pollution entrante dans le système de traitement	100
L.2.3. La pollution déversée en tête de station	101

L.2.4. La pollution sortante du système de traitement.....	101
L.2.5. Le calcul des rendements.....	103
L.2.6. Le suivi bactériologique	103
L.2.7. Le suivi du milieu récepteur	103
L.3. BILAN SUR LES BOUES, LES AUTRES SOUS-PRODUITS ET LES APPORTS EXTERIEURS.....	104
L.3.1. Les boues	104
L.3.2. Les autres sous-produits	104
L.4. BILAN DE LA CONSOMMATION D'ENERGIE ET DE REACTIFS.....	104
L.4.1. Quantités d'énergie consommée au cours de l'année.....	104
L.4.2. Quantités de réactifs consommés sur l'année	104
L.5. LES FAITS MARQUANTS SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT, Y COMPRIS LES FAITS RELATIFS A L'AUTO-SURVEILLANCE	105
L.5.1. Liste des faits marquants sur le système de traitement	105
L.6. RECAPITULATIF ANNUEL DU FONCTIONNEMENT DU SYSTEME DE TRAITEMENT ET EVALUATION DE LA CONFORMITE	105
Paramètres physicochimiques.....	105
L.7. SYNTHESE DU SUIVI METROLOGIQUE DU DISPOSITIF D'AUTOSURVEILLANCE	108
L.8. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT.....	108
M. INFORMATIONS GENERALES - STEP PLOGASTEL ST GERMAIN	109
M.1. IDENTIFICATION ET DESCRIPTION SUCCINCTE	109
M.2. ETUDES GENERALES ET DOCUMENTS ADMINISTRATIFS RELATIFS AU SYSTEME DE COLLECTE.....	110
N. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE COLLECTE.....	111
N.1. LES RACCORDEMENTS.....	111
N.1.1. Les raccordements domestiques	111
N.1.2. Les raccordements non domestiques : liste des établissements	111
N.2. LES TRAVAUX REALISES SUR LE SYSTEME DE COLLECTE	112
N.3. LE CONTROLE ET LA SURVEILLANCE DU SYSTEME DE COLLECTE	112
N.3.1. Les contrôles de raccordements	112
N.3.2. Surveillance de l'état du réseau : Passage caméra.....	113
N.3.3. Diagnostics eaux claires parasites	113
N.4. L'ENTRETIEN DU SYSTEME DE COLLECTE.....	113
N.4.1. Les postes de relèvement	113
N.4.2. Récapitulatif des opérations d'entretien	113
N.5. BILAN DES DEVERSEMENTS AU MILIEU PAR LE SYSTEME DE COLLECTE.....	114
N.6. SYNTHESE DU SUIVI METROLOGIQUE DU DISPOSITIF D'AUTOSURVEILLANCE DU SYSTEME DE COLLECTE.....	114
N.7. CONCLUSION DU BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE COLLECTE	114
O. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT - STEP PLOGASTEL ST GERMAIN	115
O.1. BILAN SUR LES VOLUMES.....	115
O.1.1. Volume entrant dans le système de traitement	115
O.1.2. Volume sortant du système de traitement	115
O.1.3. Evolutions des volumes totaux annuels entrant et sortant	115
O.2. BILAN SUR LA POLLUTION TRAITEE ET REJETEE	116
O.2.1. Evolutions des charges entrantes annuelles	117
O.2.2. La pollution entrante dans le système de traitement	118
O.2.3. La pollution déversée en tête de station	120
O.2.4. La pollution sortante du système de traitement.....	120
O.2.5. Le calcul des rendements.....	123
O.2.6. Le suivi bactériologique	124
O.2.7. Le suivi du milieu récepteur	124
O.3. BILAN SUR LES BOUES, LES AUTRES SOUS-PRODUITS ET LES APPORTS EXTERIEURS.....	125
O.3.1. Les boues	125
O.3.2. Les autres sous-produits	126
O.4. BILAN DE LA CONSOMMATION D'ENERGIE ET DE REACTIFS.....	126
O.4.1. Quantités d'énergie consommée au cours de l'année.....	126
O.4.2. Quantités de réactifs consommés sur l'année	126
O.5. LES FAITS MARQUANTS SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT, Y COMPRIS LES FAITS RELATIFS A L'AUTO-SURVEILLANCE	127
O.5.1. Liste des faits marquants sur le système de traitement	127

O.5.2. Déversements dans le milieu consécutifs aux faits marquants sur le système de traitement.....	127
O.6. RECAPITULATIF ANNUEL DU FONCTIONNEMENT DU SYSTEME DE TRAITEMENT ET EVALUATION DE LA CONFORMITE	127
Paramètres physicochimiques	127
O.7. SYNTHESE DU SUIVI METROLOGIQUE DU DISPOSITIF D'AUTOSURVEILLANCE	129
O.8. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT	135
P. INFORMATIONS GENERALES - STEP TY VARLEN - CASTEL NEVEZ - LANDUDEC	137
P.1. IDENTIFICATION ET DESCRIPTION SUCCINCTE.....	137
P.2. ETUDES GENERALES ET DOCUMENTS ADMINISTRATIFS RELATIFS AU SYSTEME DE COLLECTE	137
Q. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE COLLECTE	138
Q.1. LES RACCORDEMENTS	138
Q.1.1. Les raccordements domestiques	138
Q.1.2. Les raccordements non domestiques : liste des établissements	138
Q.2. LES TRAVAUX REALISES SUR LE SYSTEME DE COLLECTE	139
Q.3. LE CONTROLE ET LA SURVEILLANCE DU SYSTEME DE COLLECTE.....	139
Q.3.1. Les contrôles de raccordements	139
Q.3.2. Surveillance de l'état du réseau : Passage caméra	140
Q.3.3. Diagnostics eaux claires parasites	140
Q.3.4. Les ouvrages de gestions des eaux pluviales	140
Q.4. L'ENTRETIEN DU SYSTEME DE COLLECTE	140
Q.4.1. Les postes de relèvement	140
Q.4.2. Récapitulatif des opérations d'entretien	140
Q.5. BILAN DES DEVERSEMENTS AU MILIEU PAR LE SYSTEME DE COLLECTE.....	140
Q.6. SYNTHESE DU SUIVI METROLOGIQUE DU DISPOSITIF D'AUTOSURVEILLANCE DU SYSTEME DE COLLECTE	141
Q.7. CONCLUSION DU BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE COLLECTE	141
R. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT - STEP TY VARLEN - CASTEL NEVEZ - LANDUDEC	142
R.1. BILAN SUR LES VOLUMES	142
R.1.1. Volume entrant dans le système de traitement.....	142
R.1.2. Volume sortant du système de traitement	142
R.1.3. Evolutions des volumes totaux annuels entrant et sortant.....	142
R.2. BILAN SUR LA POLLUTION TRAITEE ET REJETEE	144
R.2.1. Evolutions des charges entrantes annuelles.....	144
R.2.2. La pollution entrante dans le système de traitement	146
R.2.3. La pollution déversée en tête de station	147
R.2.4. La pollution sortante du système de traitement	147
R.2.5. Le calcul des rendements	150
R.2.6. Le suivi bactériologique	151
R.2.7. Le suivi du milieu récepteur	151
R.3. BILAN SUR LES BOUES, LES AUTRES SOUS-PRODUITS ET LES APPORTS EXTERIEURS	151
R.3.1. Les boues.....	151
R.3.2. Les autres sous-produits.....	151
R.3.3. Les apports extérieurs sur la (ou les) file(s) EAU	151
R.4. BILAN DE LA CONSOMMATION D'ENERGIE ET DE REACTIFS	151
R.4.1. Quantités d'énergie consommée au cours de l'année	151
R.4.2. Quantités de réactifs consommés sur l'année	151
R.5. LES FAITS MARQUANTS SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT, Y COMPRIS LES FAITS RELATIFS A L'AUTO-SURVEILLANCE.....	152
R.5.1. Liste des faits marquants sur le système de traitement	152
R.5.2. Déversements dans le milieu consécutifs aux faits marquants sur le système de traitement	152
R.6. RECAPITULATIF ANNUEL DU FONCTIONNEMENT DU SYSTEME DE TRAITEMENT ET EVALUATION DE LA CONFORMITE	152
Paramètres physicochimiques	152
R.7. SYNTHESE DU SUIVI METROLOGIQUE DU DISPOSITIF D'AUTOSURVEILLANCE	154
R.8. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT	154
LE GLOSSAIRE.....	155
LES NOUVEAUX TEXTES REGLEMENTAIRES.....	161

EDITORIAL



Madame la Présidente,

Nous sommes heureux de vous faire parvenir le Rapport Annuel du Délégué (RAD) qui rend compte de l'activité et de l'engagement du groupe Saur sur votre territoire.

Celui-ci comporte l'ensemble des éléments techniques, organisationnels et financiers qui vous permettent, ainsi qu'à vos services, un suivi régulier du service de l'assainissement et des indicateurs de performance que nous avons définis ensemble. Saur a toujours apporté une attention toute particulière à cette gouvernance partagée du service de l'assainissement, sous votre autorité.

Vous le savez, notre Groupe s'est profondément transformé guidé par une raison d'être forte : agir, fédérer et militer afin de redonner à l'eau la valeur qu'elle mérite. Cet engagement, nous lui donnons corps chaque jour à vos côtés, pour réaliser ensemble la transition hydrique de nos territoires. La sécheresse et le stress hydrique que nous avons connus en 2022 nous y enjoignent, plus que jamais.

Pour cela, le groupe Saur dédie toute son expertise opérationnelle à la préservation de la ressource et investit fortement dans les outils digitaux pour continuer de vous proposer les solutions les plus innovantes du secteur. A titre d'exemple, l'un des indicateurs que nous pilotons au quotidien et que nous avons choisi de publier en toute transparence est le nombre de mètres cubes d'eau économisés. En 2023, avec vous, nous déploierons également de nouveaux dispositifs permettant d'alimenter nos stations grâce à de l'énergie renouvelable. Ensemble, nous prenons le chemin vers une alimentation en eau et un traitement des eaux usées responsables et durables.

La communication de ce RAD doit être l'occasion d'un moment privilégié d'échanges, dans la transparence, et de projection vers l'avenir, afin d'imaginer et construire ensemble la meilleure performance de votre service de l'assainissement pour le bien commun.

Nos équipes locales sont toujours à votre écoute et à votre disposition. A travers elles, et en mon nom, je vous remercie de la confiance que vous nous accordez tous les jours pour servir votre territoire et pour faire avancer la préservation de la ressource en eau.

Patrick Blethon

Président Exécutif de Saur

Etabli par le CPO et Stéphane DUBRAY : le 05/07/2023

*Approuvé par la Direction Territoriale **BRETAGNE OCCIDENTALE** : le 05/07/2023*



L'ESSENTIEL DE L'ANNEE

Les temps forts et les chiffres clés de l'année d'exercice

1.

LES CHIFFRES CLES



416 689 m³ assujettis à l'assainissement après coefficient correcteur

4 745 branchements raccordés

Prix de l'assainissement **3,19** € TTC / m³

Au 1er janvier 2023 pour une facture de 120 m³



117,62 kmL de réseau Eaux usées

2 035 ml hydrocurés avec le camion

5 interventions de débouchage

43 Postes de relèvement

7 stations d'épuration

23 750 eq/hab.

Boues évacuées : **273,823 tMS**

97,8% des bilans réalisés sont conformes.

436 022 m³ épurés



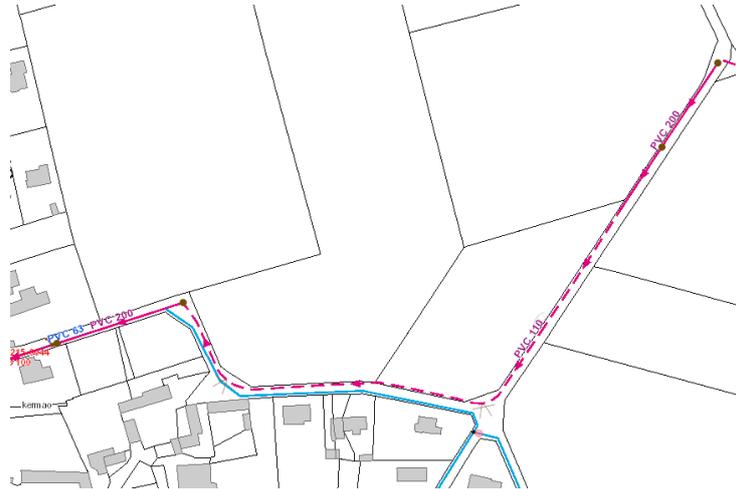
COMPARATIF DES CHIFFRES CLES

	2021	2022	Evolution N/N-1
Volumes assujettis à l'assainissement après coefficient correcteur (m ³)	424 034	416 689	-1,73%
Volumes épurés (m ³)	489 897	436 022	-11%
Nombre de branchements raccordés	4 551	4 745	4.26%
Linéaire de réseau Eaux Usées (kML)	113,829	118,307	3,33%
Linéaire hydrocurés avec le camion (mL)	2 628	2 035	-35,88%
Nombre d'interventions de débouchage	24	5	-79,17%
Quantité de boues évacuées (tMS)	108.804	273,823	151.7%
Taux de conformités des bilans réalisés	100%	97,8%	-2,2%
Prix de l'eau	2,65	3,19	20,4%

LES TEMPS FORTS DE CETTE ANNEE

En exploitation :

- Station de Plozevet : intervention sur le clarificateur pour les travaux de serrurerie (voir ci-dessous)
- Chaulage des boues avant épandage dans le cadre réglementation Boues Covid (pH>12)
- Inspection télévisée des réseaux du centre-ville de Pouldreuzic en lien avec travaux d'aménagement voirie
- Hydrocurage du réseau en syphon à l'entrée de Plozevet en provenance de Pouldreuzic



Actions spécifiques :

- Etalonnage de toutes les pompes de relèvement
- Lancement des opérations terrain de géoréférencement des affleurants en XYZ avec GPS de précision
- Numérisation de tous les plans papier disponibles des réseaux afin de les intégrer sur le SIG et renseigner la base de données connaissances patrimoniales des réseaux

LES PRINCIPAUX TRAVAUX REALISES DANS L'ANNEE

- **Station épuration de Ploneour Lanvern : renouvellement des diffuseurs du bassin d'aération**
 - Sortie des rampes après inspection du fond de bassin laissé en eau par des plongeurs pour vérification /nettoyage sommaire avant d'extraire les rampes à l'aide palonniers par grutage (moyens mobilisés : 3 plongeurs, 5 agents SAUR)



- Nettoyage des rampes et remontage des diffuseurs neufs avant remise en place



- **Station épuration de Plozevet : renouvellement complet de la serrurerie du clarificateur (pont racleur, cloison, lame, saut à ski...)**
 - Dépose du pont et des cloisons (au préalable protocole avec DDTM pour isoler cette ouvrage, bassin aération utilisé en fonctionnement SBR avec suivi spécifique rejet et milieu – opération fait en novembre)



- Mise en place nouveau pont



- PR de Moitié route : remplacement armoire électrique et renforcement du groupe de pompage (en lien avec étude hydraulique prévue au contrat fait au 1^{er} semestre 22)
- Pose de débitmètres sur refoulement des PR du Lavoir à Plogastel St Germain et Rue Neuve à Ploneour Lanvern

Mais aussi la réalisation :

- Travaux concessifs prévus au contrat :
 - Préleveurs entrée – sortie sur la station de Landudec
 - Eclairage solaire sur la station de Peumeurit
 - Skid eau industrielle sur la station de Ploneour Lanvern



LE CONTRAT

Le respect des obligations contractuelles, notre principale préoccupation

2.

LA VIE DE VOTRE CONTRAT

Le service de l'eau potable du contrat CC DU HAUT PAYS BIGOUDEN-ASST est délégué à SAUR dans le cadre d'un(e) Délégation de service public. Le contrat, signé à la date du 1 janvier 2022, arrivera à échéance le 31 décembre 2030.

Les conventions du contrat

Description	Société	Date de signature	Date d'échéance	Signataire
Déversement des eaux industrielles dans le réseau d'assainissement collectif	Capitaine COOK	01/01/2022	3 ans renouvelable	Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden Capitaine COOK SOCIETE SAUR
Déversement des eaux industrielles dans le réseau d'assainissement collectif	Manoir du HILGUY	01/01/2013	31/12/2022 (en cours de révision)	Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden Manoir du HILGUY SOCIETE SAUR
Déversement des eaux industrielles dans le réseau d'assainissement collectif	LARZUL S.A.	01/01/2022	3 ans renouvelable	Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden LARZUL S.A. SOCIETE SAUR
Déversement des eaux industrielles dans le réseau d'assainissement collectif	Domaine de BEL AIR	03/02/2011	Durée 30 ans	Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden Domaine de BEL AIR SOCIETE SAUR

Convention spécifique au traitement des boues de station d'épuration :

Description	Société	Date de signature	Date d'échéance	Signataire
Convention relative au stockage des boues d'épuration (augmentation de la capacité de stockage de la STEP)	Mr GONIDEC	25/11/2020	1 an renouvelable annuellement	Mr GONIDEC SOCIETE SAUR

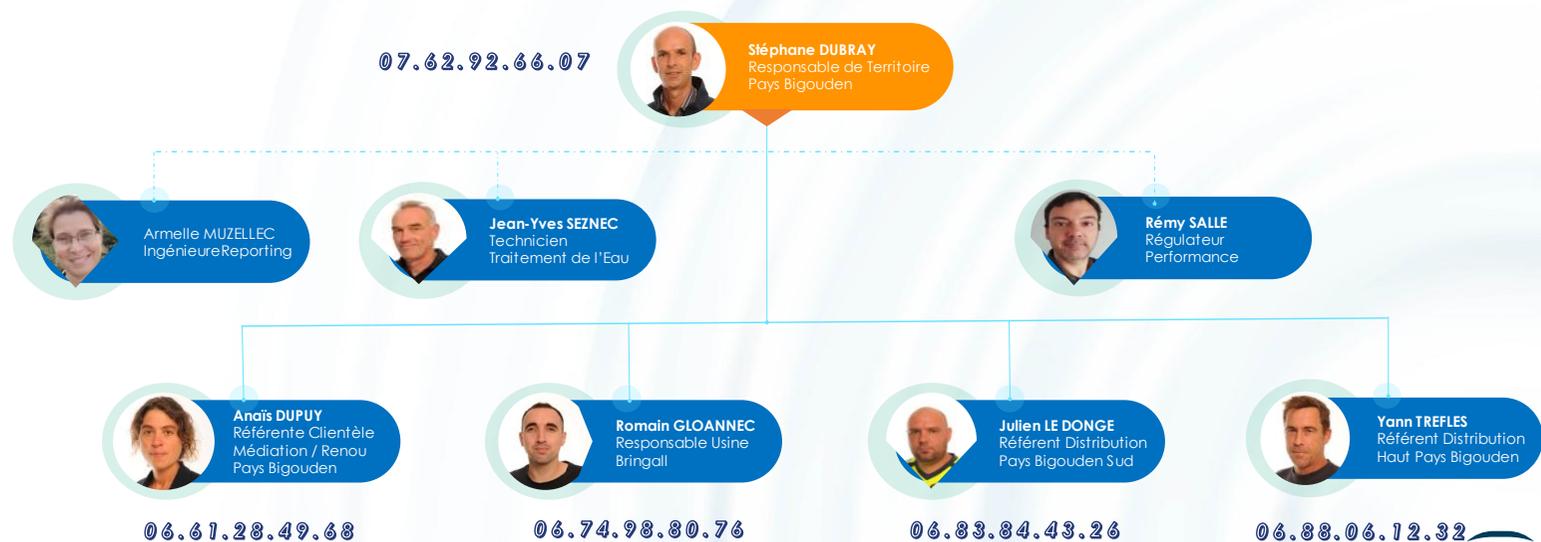
Convention de dépotage sur la station d'épuration avec entreprises spécialisées MDV /graisses

Description	Société	Date de signature	Date d'échéance	Signataire
Convention pour le traitement des matières de vidange et graisses sur l'aire de prétraitement de Keriforn	VIDA'FOS	29/11/2014	1 an renouvelable	Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden Société VIDA'FOS SOCIETE SAUR
Convention pour le traitement des matières de vidange et graisses sur l'aire de prétraitement de Keriforn	Hydroservices de l'Ouest	29/11/2014	1 an renouvelable	Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden Société Hydroservices de l'Ouest SOCIETE SAUR

Direction des Exploitations Bretagne Occidentale Organigramme 2023



Territoire Pays Bigouden Organigramme 2023



Organisation du Secteur Pays Bigouden en 2022

- ▶ Un responsable de territoire, **Stéphane DUBRAY**, votre interlocuteur au quotidien, garant de l'exploitation, manager des agents d'exploitation, coordonnateur des différents services, clientèle, travaux, production, réseaux.
- ▶ Des référents au quotidien dans l'exploitation des réseaux et la clientèle
- ▶ 26 agents SAUR spécialisés en production (exploitation ouvrages eau et assainissement) et en distribution/clientèle (exploitation des réseaux et de la relation client)
- ▶ 3 apprentis en alternance (Formation POST BAC Technicien Traitement de l'Eau – Licence PRO GASTE – BTS Géomètre)
- ▶ Un régulateur de la performance exploitation
- ▶ Des techniciens en appuis technique (reporting et process)

Le détail des effectifs affectés à temps plein et à temps partiel au service délégué est disponible sur le Sharepoint CCHPB dans Organisation du territoire.

Organisation de l'astreinte technique

Un numéro de téléphone unique pour nous joindre 24H/24 et 7 jours sur 7 : **02.77.62.40.09**

La gestion du service de l'eau est assurée en continuité de service par une organisation d'astreinte qui permet de mobiliser plus de 30 personnes 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24.

Afin d'obtenir une efficacité maximum en répondant de manière adaptée à chaque situation, le service de permanence est constitué :

De techniciens d'exploitation joignables par téléphone 24h/24 : ce sont ces techniciens qui assurent les missions opérationnelles sur le terrain et réceptionnent et assurent eux-mêmes les interventions sur alarmes.

D'électromécaniciens, qui assurent la surveillance des installations électromécaniques et qui sont immédiatement alertés en cas de panne nécessitant des compétences en automatisme, électricité ou mécanique.

D'un encadrant qui assiste les techniciens. Il réceptionne les appels clients et assure la coordination des opérations et l'assistance technique. Il peut décider de renforcer le dispositif en appelant des personnes hors astreinte.

Un cadre est également de permanence sur la Direction Régionale. Sa mission, en cas de problème, est d'assurer les contacts avec les élus, les administrations, la presse, de prendre les décisions adaptées, d'engager tous moyens qu'il juge utiles pour régler la crise et de mobiliser l'échelon régional voire national de SAUR en cas de besoin, en particulier pour la gestion des crises majeures pouvant avoir une répercussion médiatique, sanitaire ou environnementale.

Rappel : pour toute demande d'intervention de nos équipes techniques (signaler une fuite, demander un repérage, autres...), vous pouvez contacter notre service ordonnancement de la façon suivante :

- Pour les urgences : téléphone au 02.97.62.72.00
- Demande non urgente : mail à 22-29ordo@saur.com et/ou remy.salle@SAUR.COM avec copie à stephane.dubray@saur.com

Un accueil clientèle de proximité pour les abonnés

Nos bureaux de Pont l'Abbé sont ouverts du lundi au vendredi de 8H à 18H. Ils permettent à nos abonnés d'être reçus et de traiter leurs demandes.

Ils peuvent aussi nous joindre par téléphone au **02.77.62.40.00** en journée et en astreinte 24H/24 et 7 jours sur 7 au **02.77.62.40.09**

Accidents du travail :

Aucun accident du travail n'est survenu au cours de l'exercice 2022 sur le périmètre du contrat.



LE PATRIMOINE DE SERVICE

Votre patrimoine sous surveillance

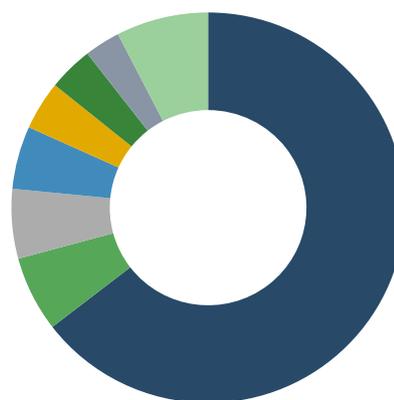
3.

VOTRE PATRIMOINE

Synthèse de votre patrimoine	
Station(s) d'épuration	7
Capacité épuratoire (eq Hab)	23 750
Poste(s) de relevage	43
Linéaire de conduites (Kml)	117,62



Répartition par diamètre



- Circulaire 200 ■ Circulaire 150 ■ Circulaire 110
- Circulaire 160 ■ Circulaire 75 ■ Circulaire 90
- Circulaire 140 ■ Autres

Diamètre	Valeur (%)
Circulaire 200	64.54
Circulaire 150	6.25
Circulaire 110	5.76
Circulaire 160	5.21
Circulaire 75	4.04
Circulaire 90	3.68
Circulaire 140	2.94
Autres	7.58

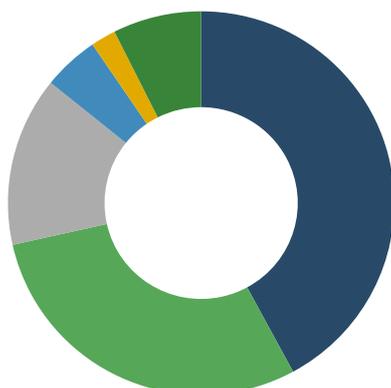
LE RESEAU

Le réseau de collecte des eaux usées se compose de conduites à écoulement gravitaire et de conduites de refoulement.

En 2022, le linéaire de canalisations est de 117,617 km.

Dans les graphiques de répartition du linéaire par diamètre et matériaux, seules les 5 premières catégories sont affichées.

Répartition par matériau



- Pvc
- Amiante ciment
- PVC CR8
- Pvc CR16

Matériau	Valeur (%)
Pvc	42,1
Amiante ciment	29,4
PVC CR8	14,29
Pvc CR16	4,7
Polyéthylène expansé haute densité	2,1
Autres	7,4



LE SERVICE AUX USAGERS

Leur satisfaction au cœur de nos préoccupations

4.

VOS BRANCHEMENTS

Pour mieux comprendre :

Le Branchement : Ensemble de canalisations et d'équipements reliant la partie publique du réseau de collecte d'eaux usées et pluviales le cas échéant au réseau de collecte intérieur d'un client.

Le Client : Personne physique ou morale consommant de l'eau et ayant au moins un contrat d'abonnement le liant avec le service de distribution de l'eau.

Nombre de branchements	2021	2022	Evolution N/N-1
Total de la collectivité	4 551	4 734	4,02%

Cette répartition prend en compte les branchements en service (actif, en cours de modification, en cours de résiliation ou en attente de mise en service).



LA RELATION AVEC LES CLIENTS : LES RECLAMATIONS

Motifs de réclamations	2021	2022
Facturation encaissement	0	1

Les mesures prises pour la gestion de la relation aux usagers et l'amélioration de sa qualité sont disponibles sur le SharePoint CCHPB Clientèle

LES VOLUMES ASSUJETTIS A L'ASSAINISSEMENT

L'assiette d'assujettissement : La redevance assainissement est assise sur tous les volumes d'eau prélevés par les usagers que ce soit sur la distribution publique ou toute autre source ou puits privé. Les volumes suivants sont les volumes assujettis à l'assainissement après application des coefficients correcteurs.

Volumes assujettis à l'assainissement	2021	2022	Evolution
Total de la collectivité	424 034	416 689	-1.73%



BILAN DE L'ACTIVITE DE CETTE ANNEE

Un regard sur notre activité

5.

 **Satur**
Société par actions simplifiée
Régistrée au Tribunal de Commerce de Paris
SIREN 522 123 456
RCS Paris 522 123 456
N° de TVA intracommunautaire : FR12 522 123 456
www.satur.com

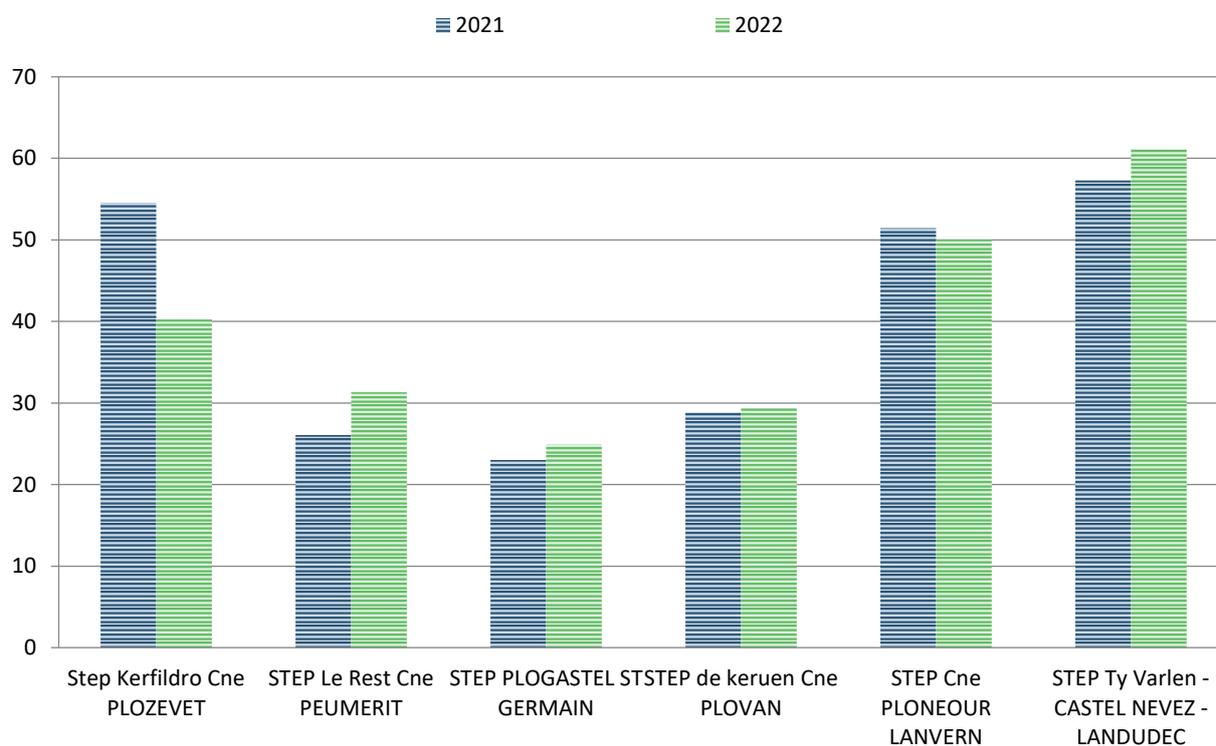
LE TRAITEMENT

Evolution générale des charges entrantes (volumes et DBO5)

Charge hydraulique

	2021	2022
STEP Cne PLONEOUR LANVERN	51,43%	50,03%
STEP de keruen Cne PLOVAN	28,84%	29,41%
Step Kerfildro Cne PLOZEVET	54,52%	40,24%
STEP Le Rest Cne PEUMERIT	26,07%	31,33%
STEP PLOGASTEL ST GERMAIN	23%	24,9%
STEP Ty Varlen - CASTEL NEVEZ - LANDUDEC	57,33%	61,17%

Charge hydraulique (%)

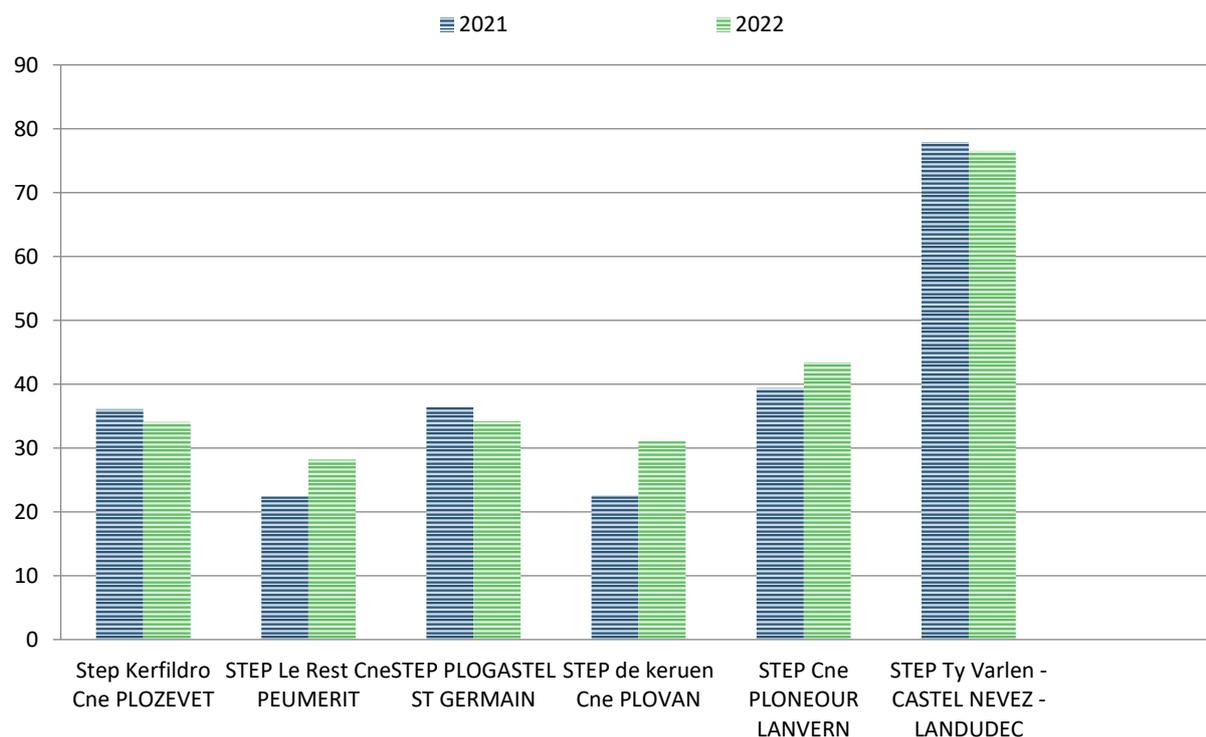


Charge polluante

Charge polluante : Volume entrant X concentration DBO5 par rapport capacité nominale

	2021	2022
STEP Cne PLONEOUR LANVERN	39,54%	43,35%
STEP de keruen Cne PLOVAN	22,57%	31,02%
Step Kerfildro Cne PLOZEVET	35,46%	34,09%
STEP Le Rest Cne PEUMERIT	22,43%	28,18%
STEP PLOGASTEL ST GERMAIN	36,42%	34,18%
STEP Ty Varlen - CASTEL NEVEZ - LANDUDEC	77,86%	76,55%

Charge polluante DBO5 (%)



Les volumes (en m3)

Nom de l'installation	Situation du point mesuré	2021	2022
STEP Cne PLONEOUR LANVERN	Entrée	228 399	217 608
STEP Cne PLONEOUR LANVERN	Sortie	235 815	224 855
STEP de keruen Cne PLOVAN	Entrée	6 138	7 684
STEP de keruen Cne PLOVAN	Sortie	6 512	6 473
Step Kerfildro Cne PLOZEVET	Entrée	197 512	146 967
Step Kerfildro Cne PLOZEVET	Sortie	186 673	144 829
STEP PLOGASTEL ST GERMAIN	Entrée	35 386	37 199
STEP PLOGASTEL ST GERMAIN	Sortie	37 992	39 651
STEP Ty Varlen - CASTEL NEVEZ - LANDUDEC	Entrée	27 644	32 051
STEP Ty Varlen - CASTEL NEVEZ - LANDUDEC	Sortie	22 905	20 306

Le détail des volumes mensuels avec les débits maximum, minimum et moyen reçus sur les stations d'épuration est à disposition sur le Sharepoint CCHPB assainissement dans indicateurs d'exploitation chapitre 3.

Dépassement du débit maximum acceptable sur les stations d'épuration

Nom de l'installation	Débit de référence m3/j	Nombre de dépassements (j)
STEP Cne PLONEOUR LANVERN	745	29
STEP de keruen Cne PLOVAN	68	1
Step Kerfildro Cne PLOZEVET	1000	0
STEP PLOGASTEL ST GERMAIN	400	0
STEP Ty Varlen - CASTEL NEVEZ - LANDUDEC	150	4
Lagunes + PR Penhors Cne POULDREUZIC	100	0

Le détail des volumes journaliers est à disposition sur le Sharepoint CCHPB assainissement dans indicateurs d'exploitation chapitre 3.

Les consommations énergétiques

Le tableau ci-après présente les consommations d'énergie sur l'ensemble du contrat au cours de l'exercice (les consommations présentées ci-après sont basées sur la facturation du distributeur d'énergie) :

	2021	2022
Consommation en KWh	567 060	578 273

Face au défi environnemental et climatique et à la nécessité absolue de réduire drastiquement les émissions humaines de CO₂, de nombreuses entreprises françaises se sont engagées dans la transition énergétique.

Dans ce cadre, SAUR a mis en place un plan d'action afin d'optimiser ses consommations d'énergie. Des améliorations des conditions d'exploitation sont apportées et un suivi de l'évolution des consommations d'électricité est réalisé tous les mois sur l'ensemble du parc, afin de déceler d'éventuelles dérives

100% de l'énergie consommée sur vos sites est issue d'électricité renouvelable.

Les boues et les sous-produits

Les boues sont des résidus produits par une station d'épuration des eaux usées. Il existe plusieurs types de boues d'épuration selon qu'elles proviennent des différents procédés de traitement des eaux usées (exemple : boue primaire, boue physico-chimique, boue biologique, boue mixte, ...)



Production de boues (en tMS)

	2021	2022
STEP PLOGASTEL ST GERMAIN	12,479	16,271
STEP Cne PLONEOUR LANVERN	80,125	76,303
STEP de Keruen Cne PLOVAN	3,558	3,135
Step Kerfildro Cne PLOZEVET	60,804	59,177

Evacuation des boues (en tMS)

	Destination	2021	2022
STEP Cne PLONEOUR LANVERN	Boues traitées vers épandage agricole	97,162	125,999
STEP de Keruen Cne PLOVAN	Boues traitées vers step Ploneour	0	2,289
Step Kerfildro Cne PLOZEVET	Boues traitées vers épandage agricole	62,260	95,865
STEP PLOGASTEL ST GERMAIN	Boues traitées vers épandage agricole	11,642	26,66
STEP Ty Varlen - CASTEL NEVEZ – LANDUDEC	Boues évacuées sans traitement vers épandage agricole	17,745	23,01

L'écart entre la quantité annuelle de matière sèche des boues produites et des boues évacuées s'explique par le chaulage des boues évacuées.

Les sous-produits : Graisses (en Mètre cube)

	Destination	2021	2022
Step Kerfildro Cne PLOZEVET	Graisses évacuées vers STEP Corniguel	50	26
STEP Cne PLONEOUR LANVERN	Graisses évacuées vers STEP Corniguel		28

Les sous-produits : Refus Grille (en kg)

	Destination	2021	2022
STEP Ty Varlen - CASTEL NEVEZ - LANDUDEC	Refus dégrillage évacué vers CET	1 000	9 000
STEP PLOGASTEL ST GERMAIN	Refus dégrillage évacué vers CET	9 000	9 000
STEP Cne PLONEOUR LANVERN	Refus dégrillage évacué vers CET	12 000	24 000
STEP de keruen Cne PLOVAN	Refus dégrillage évacué vers CET	1 000	100
Step Kerfildro Cne PLOZEVET	Refus dégrillage évacué vers CET	11 000	24 000

Les sous-produits : les sables (en T)

	2021	2022
STEP Cne PLONEOUR LANVERN	12	36
Step Kerfildro Cne PLOZEVET	12	36

Les apports extérieurs

		2021	2022
STEP Cne PLONEOUR LANVERN	Apport ext. matières vidange (en m ³)	0	0
	Apport ext. Produits curage (en m ³)	42	0
	Graisse Extérieure Ploneour (en m ³)	6	0

Evolution de la réglementation sur la gestion des boues en cours de pandémie COVID en 2020

L'arrêté du 30 avril 2020, pris d'après l'avis de l'agence nationale de sécurité sanitaire (ANSES) du 27 mars 2020, a imposé la mise en œuvre systématique d'un traitement hygiénisant avant l'épandage agricole des boues d'épuration urbaines et industrielles (dans une certaine mesure) produites durant l'épidémie de Covid-19.

L'ANSES préconisait en avril 2020 cette mesure compte tenu du risque potentiel de présence du virus dans les boues d'épuration et du manque d'études concernant le devenir du potentiel infectieux du virus dans la filière d'assainissement et dans les boues, mais laissait la porte ouverte à une évolution de la réglementation.

L'exigence d'hygiénisation des boues porte sur la mise en œuvre de moyens de traitement et sur l'obtention de résultats analytiques.

- Les moyens de traitement d'hygiénisation reposent sur des couples de temps et température ou sur des couples de temps et de pH ainsi que sur des modalités de suivi d'exploitation renforcées.
- Les résultats reposent sur des analyses de paramètres pathogènes, à la mise en place de la filière de traitement (analyse de caractérisation) et en cours d'exploitation (analyses de suivi). Ces analyses doivent répondre aux **critères d'hygiénisation** prévus par l'article 16 de l'arrêté du 8 janvier 1998 pour les boues ou aux **critères d'hygiénisation** prévus par la norme NFU 44-095 rendue d'application obligatoire par l'arrêté du 5 septembre 2003 pour le compost.

Les traitements reconnus comme hygiénisant des boues avant retour au sol sont les suivants :

1. Chaulage
2. Compostage
3. Séchage thermique

D'autres filières sont également envisageables, comme le transfert de boues sur une autre step ou encore le stockage.

Cet arrêté concerne :

- Les boues de stations d'épuration urbaine, dont l'épandage est régi par les articles R. 211-25 et suivants du code l'environnement,
- Les boues produites par des stations d'épuration d'installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) soumises à autorisation, lorsqu'elles reçoivent des eaux résiduaires domestiques dans une proportion supérieure à 1 %.

En parallèle, en 2020, un groupe de travail réunissant des expertises en virologie médicale, en microbiologie environnementale, en hydrologie, en modélisation et en mathématiques statistiques a créé le réseau OBEPINE (Observatoire

Épidémiologique dans les Eaux usées). Ce projet, qui associe les opérateurs privés et publics en charge du traitement des eaux usées, a permis d'acquérir de nouvelles informations sur le virus en 2020.

Des évolutions sont attendues au cours du 1^{er} trimestre 2021 avec prise en compte possible pour la valorisation des boues non hygiénisées :

- Tests PCR OU Détection des coliphages OU Prise en compte des taux d'incidence < 10
- Précisions sur les méthodes d'évaluation du caractère hygiénisé

Les textes de référence

Saisines de l'ANSES

n° 2020-SA-0043 (27 mars 2020) : relatif à une demande en urgence d'appui scientifique et technique sur les risques éventuels liés à l'**épandage de boues d'épuration urbaines** durant l'épidémie de COVID-19

n° 2020-SA-0056 (17 avril 2020) : relative aux risques éventuels liés à l'**épandage de boues d'épuration industrielles** durant l'épidémie de COVID-19

N° 2020-SA-0058 (17 avril 2020) : relative à une demande d'appui scientifique et technique (AST) concernant les risques éventuels liés à l'épandage de **boues compostées conformes à la norme NF U44-095** durant l'épidémie de COVID-19

Circulaires ministérielles :

Instruction MTES-MAA du 2 avril 2020 : relative à la gestion des boues de STEU dans le cadre de la continuité des services d'assainissement pendant la crise COVID-19

Instruction STEP industrielles_vDGPR_sdqspv du 23 avril 2020 : relative à la gestion des boues de step industrielles contenant des eaux-vannes

Arrêté Ministériel

Arrêté du 30 avril 2020 (publié au J le 05/05/20) précisant les modalités d'épandage des boues issues du traitement des eaux usées urbaines pendant la période de covid-19

Les manuels d'autosurveillance

Les révisions des manuels d'autosurveillance et des cahiers de vie sont en cours de révision et seront disponibles, une fois finalisés, sur le SharePoint CCHPB assainissement dans Documents réglementaires.

Les bilans de fonctionnement

Le bilan des campagnes débitmétriques périodiques, le bilan de fonctionnement, l'intégration des plans, le géoréférencement et un rapport portant sur le diagnostic permanent conformément à l'article 36 sont également en cours de réalisation.



LA QUALITE DU TRAITEMENT

La qualité du traitement, notre priorité

6.

Pour mieux comprendre :

Suite à l'arrêté du 21 juillet 2015 concernant les systèmes de collecte et de traitement des eaux usées, nous présentons ci-dessous une évaluation de la conformité par l'exploitant en appliquant les règles de calcul définies dans la réglementation.

L'avis officiel émanant de la Police de l'eau n'est pas indiqué dans le présent rapport car il ne nous a pas été communiqué avant la réalisation de ce document. L'évaluation de la Police de l'eau doit être communiquée à la collectivité, à l'exploitant et à l'Agence de l'eau avant le 1er mai de l'année N+1.

Remarque : Pour les installations dont la capacité est inférieure à 30 kg de DBO5/j, le bilan de fonctionnement et les évaluations de conformité n'interviennent que tous les deux ans.

Ces évolutions réglementaires basées sur la capacité de traitement de l'installation et les conditions de fonctionnement peuvent expliquer des évolutions de conformité.

Nous restons à votre disposition pour vous expliquer ces évolutions.

SYNTHESE DE LA CONFORMITE DES STEP

Nombre de bilans journaliers réalisés

STEP	2021	2022
STEP Cne PLONEOUR LANVERN	12	12
STEP de keruen Cne PLOVAN	3	3
Step Kerfildro Cne PLOZEVET	11	12
STEP Le Rest Cne PEUMERIT	3	3
STEP PLOGASTEL ST GERMAIN	12	12
STEP Ty Varlen - CASTEL NEVEZ - LANDUDEC	4	4

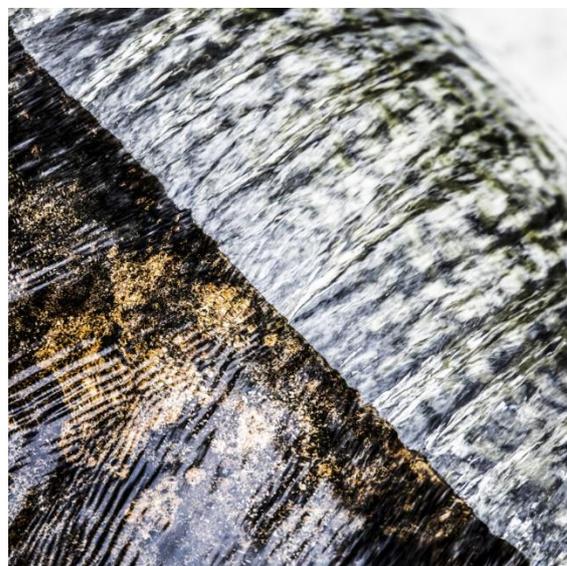


Conformité des stations d'épuration

STEP	2021	2022	Evaluation de la conformité par l'exploitant
STEP Cne PLONEOUR LANVERN	100%	100%	Conforme
STEP de keruen Cne PLOVAN	100%	100%	Conforme
Step Kerfildro Cne PLOZEVET	100%	100%	Conforme
STEP Le Rest Cne PEUMERIT	100%	66%	Non Conforme
STEP PLOGASTEL ST GERMAIN	100%	100%	Conforme
STEP Ty Varlen - CASTEL NEVEZ - LANDUDEC	100%	100%	Conforme

Le pourcentage de conformité est calculé en faisant le rapport entre le nombre de bilan(s) journalier(s) conforme(s) sur le nombre de bilan(s) réalisés(s).

La station de Peumerit est non conforme sur le paramètre DBO5 sur le bilan du 10 mai 2022 et sur le paramètre P_T sur l'année 2022.





LES INDICATEURS DE PERFORMANCE

Garantir la performance de votre réseau

LES INDICATEURS DU MAIRE (IDM) ISSUS DU DECRET DU N° 2007-675 ET ARRETE DU 02 MAI 2007

Les indicateurs descriptifs du service de l'année 2022

Qualité des rejets

QUALITE DES REJETS			
P254.3 : Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	Charge DBO 5 (kg/j)	P206.3 : Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	Tonnes de matières sèches totales de boues évacuées
97.8	554,22	100%	273,823 tMS
Pourcentage de bilans sur 24H réalisés dans le cadre de l'autosurveillance conformes à la réglementation	Données de Consolidation		Données de Consolidation

QUALITE DES REJETS	
D202.0 : Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau des eaux usées	D203.1 : Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration
2	273,823 tMS
Nombre d'autorisations signées par la collectivité et transmises au délégataire.	Quantité de boues évacuées des ouvrages d'épuration.

Performance de réseau

PERFORMANCE DE RESEAU					
P202.2 : Indice de connaissance et de gestion patrimoniale de collecte des eaux usées	Linéaire de réseau de collecte hors branchement situé à l'amont des stations d'épuration (y compris pluvial)	P255.3 : Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	Charge de DBO5 Collecté (estimée) (kg/j)	P201.1 : Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	Nombre de branchements desservis (raccordés/raccordables)
95	118,307	50	554,22	4745	4 745
Indice de 0 à 120 attribué selon la qualité des informations disponibles sur le réseau. Il est obtenu en faisant la somme des points	Données de consolidation		Charge de BDO5 Collecté (estimée) Données de consolidation	Nombre de branchements desservis (raccordés / raccordables) Il s'agit du quotient du nombre d'abonnés desservis par le service d'assainissement collectif sur le nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de ce service d'assainissement collectif. Cet indicateur n'est pas calculé par le délégataire, seul le nombre de branchement raccordé est ici indiqué.	Données de consolidation

PERFORMANCE DE RESEAU		
P253.2 : Taux moyen de renouvellement du réseau de collecte des eaux usées	Longueur cumulée du linéaire de canalisations renouvelé au cours des années N-4 à N (km)	Longueur du réseau de collecte des eaux usées au 31/12 (hors pluvial) (km)
0,17%	0,983	118,307
Rapport du linéaire de réseau de collecte des eaux usées (hors branchement) renouvelé les 5 dernières années sur la longueur totale du réseau de collecte des eaux usées. Cet indicateur n'est pas calculé, seules les données élémentaires seront fournies.	Données de consolidation	Données de consolidation

PERFORMANCE DE RESEAU			
P251.1 : Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	Nombre de demandes d'indemnités déposées	P252.2 : Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage	Linéaire de réseau de collecte, hors branchements situés à l'amont des stations d'épuration (y compris pluvial)
0	0	1 (Siphon Plozévet)	118,19
	Données de consolidation	Nombre de points noirs pour 100 km	Données de consolidation

Service à l'utilisateur

SERVICE A L'USAGER		
D201.0 : Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	D204.0 : Prix TTC du service d'assainissement collectif au m ³ pour 120 m ³ au 01/01/N+1 (€)	D204.0 : Prix TTC du service d'assainissement collectif au m ³ pour 120 m ³ au 01/01/N (€)
11 865	3,19	2,65

SERVICE A L'USAGER				
P257.0 : Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente, service de l'assainissement collectif	Montant des impayés au 31/12/2022	Chiffre d'affaires TTC facturé N-1 (hors travaux) (€)	P258.1 : Taux de réclamations du service de l'assainissement pour 1000 abonnés	Nombre d'abonnés raccordés
-	-	1 111 073	-	4 746
Taux d'impayés au 31/12/ N sur les factures émises au titre de l'année N-1 (N étant l'année du RAD)	Données de consolidation.	Données de consolidation		Données de consolidation

SOLIDARITE		
P207.0 : Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité du service de l'assainissement collectif (€)	Volume facturé (m ³)	Montants en Euros des abandons de créances
0	416 689	0
	Données de consolidation	Données de consolidation

A high-angle photograph of a construction worker in a trench. The worker is wearing a bright green hard hat, an orange high-visibility safety vest with reflective silver stripes, and dark blue work clothes. They are leaning over, holding a wooden plank that is part of a metal shoring system. The shoring consists of vertical grey metal poles connected by horizontal beams, some of which have red safety caps. The trench walls are made of dark, moist earth. The overall scene is one of active construction or maintenance work.

LES INTERVENTIONS REALISEES

Préserver et moderniser votre patrimoine

8.

LES INTERVENTIONS D'EXPLOITATION

Les opérations d'hydrocurage du réseau

Afin d'assurer la continuité de l'écoulement des effluents, d'anticiper et d'éviter les désobstructions d'urgence, SAUR assure des campagnes préventives d'hydrocurage des canalisations et ouvrages annexes (avaloirs, postes etc).

Les passages caméra

Il s'agit des opérations d'inspection télévisée des réseaux d'assainissement. Elles se font après curage au moyen d'un robot équipé d'une caméra vidéo. Elles permettent de contrôler l'état du réseau et d'y déceler divers désordres (racines, casse circulaire, ovalisation, branchement pénétrant, problème de joint, contre pentes, etc.). Ces désordres peuvent être à l'origine de problèmes de bouchage, d'eaux parasites etc.

	2022
Hydrocurage préventif (ml)	2 035
Passage caméra (ml)	830
Nombre de débouchage	5
Hydrocurage curatif sur réseau/branchements (ml)	0
Nettoyage postes de relevage (nombre)	50

Bilans des interventions d'exploitations

Les casses sur conduites et sur branchements

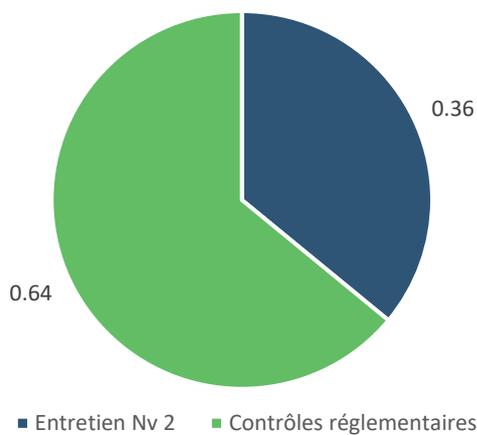
	2021	2022
Casses sur conduites (nombre)	3	1
Casses sur branchements (nombre)	1	3



LES INTERVENTIONS DE MAINTENANCE

Il s'agit des opérations de maintenance permettant de maintenir ou de rétablir un groupe fonctionnel, équipement, matériel, dans un état donné ou de lui restituer des caractéristiques de fonctionnement spécifiées.

	2021	2022
Entretien niveau 2	44	45
Contrôles réglementaires	48	80



Entretien niveau 1 : désigne les opérations de maintenance préventive et / ou corrective **simples** (réglages, remplacement de consommables, graissages)

Entretien niveau 2 : désigne les opérations de maintenance préventive et / ou corrective de **complexité moyenne** (rénovation, réparations importantes réalisées en ateliers spécialisés, remplacement d'équipements ou sous équipements).

Pour mieux comprendre :

Ces interventions peuvent être soit de nature :

- Curative : opération faisant suite à un dysfonctionnement ou à une panne
- Préventives : opération réalisée lors du fonctionnement normal d'un équipement afin d'assurer la continuité de ses caractéristiques de marche et d'éviter l'occurrence d'une panne.

Type	2021	2022
Curatif	47	45
Préventif	2	0

Contrôles réglementaires : ils permettent de vérifier la conformité des installations ci-dessous afin de garantir la sécurité du personnel :

- Installations électriques
- Systèmes de levage
- Ballons anti-béliers

Contrôles métrologiques : ils permettent de vérifier la justesse des appareils de mesures (débitmètres, préleveurs entrée / sortie STEP, échelles de mesure hauteurs ...) afin d'assurer et contrôler la fiabilité des données récoltées.





LES PROPOSITIONS D'AMELIORATION

Améliorer votre patrimoine, une priorité

LES PROPOSITIONS D'AMELIORATION

Ci-dessous liste de proposition d'amélioration en complément des investissements déjà prévus au titre du nouveau contrat.

PLOGASTEL ST GERMAIN

A la station d'épuration, **remplacement de la sonde piézométrique** (qui doit enregistrer les éventuels déversements sur le poste de relèvement d'entrée – jamais arrivé depuis la mise en service) **par une sonde radar ou ultra son avec plaque étalonnage**. Le système de contrôle pour le bon fonctionnement de la sonde en place n'est pas fiable et fait prendre des risques inutiles aux intervenants qui doivent se pencher au-dessus du poste !



LANDUDEC

Sur la station d'épuration :

- **Sécurisation de la vanne pied de silo** car accessible depuis domaine public sans obstacle (risque de malveillance) – SAUR préconise la pose d'une clôture et d'un portillon
- **Réduire les risques de chute** sur le site avec :
 - Couverture des canaux de comptage par des caillebotis
 - Rambarde de sécurité en entrant sur la gauche sur le site



○

PLONEOUR LANVERN

Sur la station d'épuration :

- **Accès au site :**
 - Mise en place d'un portillon d'accès à côté du portail automatique car en cas de coupure électrique, impossible de rentrer sur le site (déverrouillage depuis l'intérieur)

- **Réduire les risques de chute** sur le site avec :
 - Couverture des canaux de comptage par des caillebotis
 - Barrière de sécurité autour du ruisseau qui traverse la station
 - Ligne de vie pour les opérations de nettoyage goulotte du clarificateur



- **Autres propositions d'amélioration :**
 - Réhabilitation du canal eau traitée – fond rugueux
 - Création d'un canal de comptage vers lagune de sécurité
 - Dalle béton autour du prétraitement et en périphérie dégraisseur / dessableur
 - 2^e pompe égoutture et une alarme débordement sur ce poste toutes eaux
 - Classificateur à sable
 - Détecteur H2S dans le local de traitement des boues
 - Des débitmètres sur la recirculation (3) et sur extraction (1) avec renouvellement des canalisations de refoulement (PVC actuellement, à mettre en inox)
 - Pare-vue le long sur stockeur n°3 à l'entrée du site

PLOZEVET :

Sur la station d'épuration :

- **Supprimer le silo de stockage de chaux** qui ne sert plus
- **Déplacer la cuve de chlorure ferrique** existante sur la dalle où repose le silo de chaux : cela permettrait de sécuriser les abords de l'ouvrage béton qui renferme la cuve double peau (risque de chute absence de protection)



- **Réduire les risques de chute** sur le site avec :
 - Couverture des canaux de comptage et des différents ouvrages par des caillebotis ou trappe alu
 - Accès au point injection du chlorure ferrique



- **Autres propositions d'amélioration :**
 - Débitmètres sur recirculation (2) et sur extraction (1)
 - Réfection du drainage sur partie EST du site



POULDREUZIC

Sur la lagune :

- **Supprimer le risque de chute** aux abords du canal de comptage en couvrant avec un caillebots ou trappes alu

Pour les sites recevant des livraisons de produits chimiques en vrac (chlorure ferrique notamment), une analyse des zones de dépotage est en cours pour vérifier les moyens en place ou non pour lutter pollution en cas d'accident. Les résultats de ces études seront remis au cours du 2^e semestre 2023



LE CARE

Le compte rendu financier sur l'année d'exercice

10.

**COMPTE ANNUEL DE RESULTAT DE L'EXPLOITATION
ANNEE 2022**

(en application du décret du 14 mars 2005)

GESTION DU SERVICE ASSAINISSEMENT

Région **OUEST**
Centre **BRETAGNE**
Département **FINISTERE**
Collectivité **CCHPB ASST**

LIBELLE	En milliers d'Euros	Année 2021	Année 2022	Ecart en KEur
PRODUITS		1 051,3	1 239,8	188,5
Exploitation du service		423,7	512,2	
Collectivités et autres organismes publics		553,2	553,2	
Travaux attribués à titre exclusif		44,0	68,7	
Produits accessoires		30,4	105,7	
CHARGES		1 244,4	1 338,7	94,3
Personnel		159,1	186,9	
Energie électrique		68,0	80,8	
Produits de traitement		24,0	19,1	
Analyses		10,2	11,7	
Sous-traitance, matières et fournitures		137,5	250,9	
Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles (1)		3,4	6,5	
Autres dépenses d'exploitation		123,9	70,0	
- Télécommunications, poste et télégestion		8,6	6,2	
- Engins et véhicules		22,9	36,4	
- Informatique		21,0	20,6	
- Assurances		1,8	2,6	
- Locaux		9,1	12,8	
- Divers		60,5	-8,6	
Contribution des services centraux et recherche		57,7	70,3	
Collectivités et autres organismes publics		553,2	553,2	
- Part collectivité		501,2	497,2	
- Autres organismes publics		52,0	56,0	
Charges relatives aux renouvellements		92,1	81,4	
- Pour garantie de continuité du service		23,8	23,3	
- Programme contractuel			58,2	
- Fonds contractuel		68,3		
Charges relatives investissements du domaine privé		10,5	4,0	
Pertes sur créances irrécouvrables & contentieux		4,8	3,7	
RESULTAT AVANT IMPOT		-193,1	-98,9	94,2
RESULTAT		-193,1	-98,9	94,2

(1) Si Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles : y compris redevance domaniale: département, région, Etat et redevance d'occupation du domaine public de la collectivité.

Conforme à la circulaire FP2E du 31/01/2006
Réf: 120-021002 -291801 -02 2022120

(2) Si Annuités emprunt collectivité prises en charge : comprennent: annuités d'emprunt, amortissements droits d'exploitation et charges financières contractuelles.

Méthodes et éléments de calcul du CARE

Le Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation (CARE) ci joint est établi en application des dispositions de l'article 2 de la loi du 08/02/1995 qui dispose de l'obligation pour le délégataire de service public de publier un rapport annuel destiné à informer le délégant sur les comptes, la qualité de service et l'exécution du service public délégué.

Sa présentation est conforme aux dispositions de la circulaire n° 740 de la Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau et tient compte des recommandations émises par le Comité "Secteur public" de l'Ordre des experts comptables dans ses deux ouvrages que sont "Le rapport annuel du délégataire de service public" et "L'eau et l'assainissement, déclinaison sectorielle du rapport annuel du délégataire de service public", collection "Maîtrise de la gestion locale".

A cette circulaire s'est ajoutée celle du 31/01/2006, en application du décret 2005-236 du 14/03/2005. Les chiffres de l'année en cours y sont indiqués, et à partir de l'exercice 2006, ceux de l'année précédente y seront rappelés. La variation constatée (en pourcentage) entre l'année en cours et l'année précédente sera alors systématiquement indiquée.

Cette annexe au Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation a pour objet d'expliquer les modalités d'établissement de la partie financière du rapport annuel et de ses composantes avec, en préambule, une présentation des différents niveaux d'organisation de -.

Modalités d'établissement du compte annuel du résultat de l'exploitation et composantes des rubriques

Le CARE regroupe, par nature, l'ensemble des produits et des charges imputables au contrat de délégation de service public permettant de déterminer l'économie du contrat.

1) Produits • la rubrique "Produits" comprend :

Exploitation du Service : le montant total, hors TVA, des produits d'exploitation (part fermière) se rapportant à l'exercice.

Collectivités et autres organismes publics : le montant total, hors TVA, des produits collectés pour le compte de la Collectivité ainsi que les diverses taxes et redevances perçues pour le compte des organismes publics.

Travaux attribués à titre exclusif : le montant total, hors TVA, des travaux réalisés dans le cadre du contrat, par application d'un bordereau de prix annexé à ce contrat.

Produits accessoires : les montants hors TVA facturés, conformément aux dispositions du contrat de délégation, aux clients abonnés au service, dans le cadre de prestations ponctuelles.

2) Charges • les charges relatives au contrat, reprises dans le CARE, conformément à la circulaire FP2E du 31 janvier 2006 peuvent être classifiées de la manière suivante :

- *des Charges directement affectées au contrat* : il s'agit essentiellement des charges du Secteur, ainsi que celles des services mutualisés du Territoire.

Elles comprennent :

- des charges directes faisant l'objet d'une comptabilisation immédiate sur le contrat,
- des charges réparties dont une quote-part est imputée au contrat en fonction de clés de répartition techniques, différentes selon la nature des charges afin de tenir compte de la clé économiquement la mieux adaptée (gestion technique, gestion clientèle, engins et véhicules...).

La gestion technique (ingénieurs et techniciens d'exploitation, chimistes, logiciels techniques, télégestion, cartographie...) est répartie sur chaque contrat en fonction du Chiffre d'Affaires du contrat par rapport au Chiffre d'Affaires du Territoire.

La gestion clientèle (frais de personnel du service clientèle, plateforme téléphonique, frais de facturation, frais d'affranchissement, frais de relance...) est imputée sur chaque contrat proportionnellement au nombre de clients du contrat.

Les frais « engins et véhicules » sont imputés sur chaque contrat du Territoire proportionnellement au coût de personnel d'exploitation du contrat par rapport au coût total du personnel d'exploitation du Territoire.

- des Charges réparties entre les contrats : ces charges sont réparties au prorata de la Valeur Ajoutée Analytique (VAA) du contrat. Il s'agit notamment :
 - o des « Frais de Territoire et de secteur » représentant des frais d'encadrement du contrat répartis par nature de charge,

- des "Frais de structure centraux" représentant la contribution du contrat aux services Centraux et à la Recherche et Développement.
- des Charges économiques calculées : il s'agit de charges (investissements réalisés par le délégataire) dont les paiements sont effectués à une périodicité différente de l'exercice. Afin de faire ressortir de façon régulière l'économie du contrat, ces charges sont lissées sur toute la durée de celui-ci.

3) Commentaire des rubriques de charges

1. Personnel :

Cette rubrique correspond au coût du personnel de la société, incluant les salaires et charges sociales et les frais annexes de personnel (frais de déplacement, vêtements de travail et de sécurité, plan d'épargne entreprise...) ainsi qu'au coût du personnel intérimaire intervenant sur le contrat.

L'imputation des frais de personnel d'exploitation est réalisée sur la base de fiches de pointage. Cela intègre également une quote-part d'encadrement, de personnel technique et clientèle.

Cette rubrique comprend également la « Participation légale des salariés aux résultats de l'entreprise ».

2. Énergie électrique :

Cette rubrique comprend la fourniture d'énergie électrique exclusivement dédiée au fonctionnement des installations du service.

3. Achats d'Eau :

Cette rubrique comprend les Achats d'eau en gros auprès de tiers ou auprès d'autres contrats gérés par l'entreprise effectués exclusivement pour la fourniture d'eau potable dans le cadre du contrat.

4. Produits de traitement :

Cette rubrique comprend exclusivement les produits entrant dans le process de production.

5. Analyses :

Cette rubrique comprend les analyses réglementaires ARS et celles réalisées par le Délégataire dans le cadre de son autocontrôle.

6. Sous-traitance, Matières et Fournitures :

Cette rubrique comprend :

Sous-traitance : les prestations de sous-traitance comprennent les interventions d'entreprises extérieures (terrassment, hydrocurage, espaces verts, cartographie ...) ainsi que des prestations réalisées par des services communs de l'entreprise telles que des prestations d'hydrocurage, de lavage de réservoir, de recherche de fuites par corrélation acoustique.

Matières et Fournitures : ce poste comprend :

- les charges relatives au remplacement de compteurs qui ne sont pas la propriété de l'entreprise ;
- la location de courte durée de matériel sans chauffeur ;
- les fournitures nécessaires à l'entretien et à la réparation du réseau ;
- les fournitures nécessaires à l'entretien du matériel électromécanique ;
- le matériel de sécurité ;
- les consommables divers.

7. Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles :

Cette rubrique comprend :

- la contribution économique territoriale (CET) ;
- La contribution sociale de solidarité ;
- la taxe foncière ;
- les redevances d'occupation du domaine public.

8. Autres dépenses d'exploitation :

- "Télécommunications, poste et télégestion" : ce poste comprend les frais de lignes téléphoniques dont ceux relatifs à la télésurveillance ainsi que les dépenses d'affranchissement (hors facturation).

- "Engins et véhicules" : les charges relatives aux matériels composant cette section sont les suivantes : location longue durée des véhicules, consommation de carburant, entretien et réparations, assurances.
- Le total des charges de la section "Engins et véhicules" fait l'objet d'une imputation sur chacun des contrats du Territoire proportionnellement au coût de personnel d'exploitation du contrat par rapport au coût total du personnel d'exploitation du Territoire.
- "Informatique" : ce poste comprend les frais liés au matériel et logiciels des personnels intervenant sur le contrat. Il comprend également les frais liés aux logiciels métier, nécessaires à la réalisation du contrat ainsi que les frais de facturation :
 - SAPHIR, logiciel de gestion de la relation clientèle ;
 - MIRE et ses différents modules : suivi de la production, suivi de la qualité, suivi de la force motrice ;
 - J@DE, logiciel de gestion et des achats ;
 - eSigis, logiciel de cartographie ;
 - GEREMI, logiciel de télésurveillance.
- "Assurances" : ce poste comprend :
 - la prime d'assurance responsabilité civile relative au contrat. Cette assurance a pour objet de garantir les tiers des dommages matériels, corporels et incorporels dont la responsabilité incomberait au délégataire ;
 - Les primes dommages ouvrages ;
 - Les autres primes particulières d'assurance s'il y a lieu ;
 - Les franchises appliquées en cas de sinistre.
- "Locaux" : ce poste comprend les charges relatives à l'utilisation des locaux.
- "Divers" : autres charges.

9. Frais de contrôle :

Ces frais concernent le contrôle contractuel du service, lorsque sa charge incombe au délégataire.

10. Contribution aux Services Centraux et Recherche :

Une quote-part de frais de structures nationale et régionale, telle que décrite au chapitre 1, est imputée sur chaque contrat.

11. Collectivités et autres organismes publics :

Ce poste comprend :

- la part communale ou intercommunale ;
- les taxes (TVA) ;
- les redevances (Agence de l'eau, voies navigables de France, etc).

12. Charges relatives aux Renouvellements :

« Garantie pour continuité de service » : cette rubrique correspond à la situation (renouvellement dit "fonctionnel") dans laquelle le délégataire est tenu de prendre à sa charge et à ses risques et périls l'ensemble des dépenses d'entretien, de réparation et de renouvellement des ouvrages nécessaires à la continuité du service. Le délégataire se doit de les assumer à ses frais sans que cela puisse donner lieu à un ajustement (en plus ou en moins) de sa rémunération contractuelle. Le montant indiqué dans cette rubrique correspond à la somme des charges réelles de renouvellement non programmé et des charges réelles d'entretien électromécanique.

"Programme contractuel de renouvellement" : cette rubrique correspond aux engagements contractuels du délégataire, sur un programme prédéterminé de travaux. Il s'agit généralement d'un lissage économique sur la durée du contrat.

"Compte (ou Fonds contractuel) de renouvellement" : le délégataire est tenu de prélever régulièrement sur ses produits un certain montant et de le consacrer aux dépenses de renouvellement dans le cadre d'un suivi pluriannuel spécifique. Un décompte contractuel est alors tenu qui borne strictement les obligations des deux parties. Dans la mesure où l'obligation du délégataire au titre d'un exercice donné est strictement égale à la dotation au compte (ou fonds contractuel), c'est le montant de cette dotation qui doit alors figurer sur le CARE.

Pour un même contrat, plusieurs de ces notions peuvent exister.

13. Charges relatives aux Investissements :

Elles comprennent les différents types d'obligations existant dans le contrat :

- Programme contractuel d'investissements ;
- Fonds contractuel d'investissements ;
- Annuité d'emprunts de la collectivité prises en charge par le délégataire ;
- Investissements incorporels.

Les montants engagés par le délégataire au titre des investissements réalisés sur le contrat font l'objet d'un amortissement financier présenté sur le CARE sous forme d'une annuité constante.

Les charges relatives au remboursement d'annuités d'emprunts contractés par la collectivité et que le délégataire s'est engagé contractuellement à rembourser font l'objet d'un calcul actuariel consistant à ramener chaque annuité en investissement début de période et à définir le montant de l'annuité constante sur toute la durée du contrat permettant d'obtenir une Valeur Actuelle Nette (VAN) égale à zéro.

14. Charges relatives aux Investissements du domaine privé :

Le montant de cette rubrique comprend l'amortissement du matériel, des engins et véhicules, du gros outillage, et des compteurs propriété de l'entreprise affectés au contrat ainsi que les frais financiers relatifs au financement de ces immobilisations calculés sur la base de la valeur nette comptable moyenne de celles-ci.

15. Perte sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement :

Ce poste comprend :

- les annulations de créances incluant notamment celles au titre du Fonds de Solidarité Logement (FSL Eau)
- les provisions pour créances douteuses
- les frais d'actes et de contentieux.

4) Résultat avant Impôt

Il s'agit de la différence entre les produits et les charges.

5) Impôt sur les sociétés

Cet impôt ne s'applique que pour les contrats ayant un Résultat avant Impôt bénéficiaire. Le taux d'impôt sur les sociétés appliqué au résultat des contrats est de 33.33%.

6) Résultat

Il s'agit du Résultat restant après éventuel Impôt sur les Sociétés.



LE PATRIMOINE DE SERVICE

Votre patrimoine sous surveillance

LES INSTALLATIONS

Les stations d'épuration

Libellé	Date de mise en service	Capacité nominale (en eq.Hab)	Nature de l'effluent	Description	Télésurveillance	Groupe électrogène	Commune
Step Kerfildro Cne PLOZEVET	1993	9 500	Domestique	Station d'épuration	Oui	Non	PLOZEVET
STEP Le Rest Cne PEUMERIT	2013	300	Domestique	Station d'épuration	Non	Non	PEUMERIT
STEP PLOGASTEL ST GERMAIN	2015	2 100	Domestique	Station d'épuration	Oui	Non	PLOGASTEL-SAINT-GERMAIN
STEP de keruen Cne PLOVAN	2019	450	Domestique	Station d'épuration	Oui	Non	PLOVAN
STEP Cne PLONEOUR LANVERN	2000	9 900	Domestique Industriel	Boues activées	Oui	Non	PLONEOUR-LANVERN
Lagunes + PR Penhors Cne POULDREUZIC	1985	500	Domestique	Lagunes	Oui	Non	POULDREUZIC
STEP Ty Varlen - CASTEL NEVEZ - LANDUDEC	2005	1 000	Domestique	Station d'Épuration	Oui	Non	LANDUDEC

Les postes de relevage

Commune	Libellé	Débit théorique	Année de mise en service	Télésurveillance	Groupe électrogène
LANDUDEC	PR Bel Air	9.97 m ³ /h	2011	Oui	Non
	PR Kervargon	15 m ³ /h	2010	Oui	Non
	PR Lotissement Roz Ar Lann	12 m ³ /h	2010	Oui	Non
	PR Rue des Chataigners	10.8 m ³ /h	2005	Oui	Non
	PR Rue Neuve	18 m ³ /h	2005	Oui	Non
PEUMERIT	PR Kersaoul	11.5 m ³ /h	2013	Oui	Non
	PR du Hilguy	15 m ³ /h	2000	Oui	Non
PLOGASTEL-SAINT-GERMAIN	PR du Lavoir Pont Guen	12 m ³ /h	2000	Oui	Non
	PR du Manoir Parc Zale	11 m ³ /h	2000	Oui	Non
	PR Gendarmerie Le Leurre	6.5 m ³ /h	2000	Oui	Non
	PR Bonne Nouvelle	8 m ³ /h	2007	Oui	Non
PLONEOUR-LANVERN	PR Canape	51 m ³ /h	2005	Oui	Non
	PR de Brenanvec	12 m ³ /h	2005	Oui	Non
	PR Halle Raphalen	10 m ³ /h	2011	Oui	Non
	PR Keraden	10 m ³ /h	2007	Oui	Non
	PR kerbascol	13.5 m ³ /h	2009	Oui	Non
	PR Kerbilaet (Scierie)	20 m ³ /h	1980	Oui	Non
	PR Kerbreach	20 m ³ /h	1981	Oui	Non
	PR Kergonda (Rte d'Audierne)	26.5 m ³ /h	1980	Oui	Non
	PR Kerlavar	40 m ³ /h	2000	Oui	Non
	PR Kerruc	10.5 m ³ /h	2002	Oui	Non
	PR Kersulec	8.44 m ³ /h	2017	Oui	Non
	PR Les lavandières Keraden	10 m ³ /h	2016	Oui	Non
	PR Lucie Aubrac	9 m ³ /h	2022	Oui	Non
	PR Maison de Retraite	24 m ³ /h	1981	Oui	Non
	PR Mariano (Traon Ar Line)	15.7 m ³ /h	1982	Oui	Non
	PR Moitie Route	28 m ³ /h	2002	Oui	Non
	PR Roselière Rte Kergonda	16.9 m ³ /h	2015	Oui	Non
PLONEOUR-LANVERN	PR rue La Lande	2.64 m ³ /h	2022	Oui	Non
	PR Stang Goulinet	8 m ³ /h	2004	Oui	Non
	PR Tassy Cne PLONEOUR LANVERN	10 m ³ /h	2013	Oui	Non
	PR Tregonda (Rte de Plogastel)	13 m ³ /h	1999	Oui	Non
PLOVAN	PR ZA Kerganet	59 m ³ /h	2005	Oui	Non
	PR Prat Glaz	12 m ³ /h	2019	Oui	Non
	PR Prat Kergoe	12 m ³ /h	2019	Oui	Non

Commune	Libellé	Débit théorique	Année de mise en service	Télesurveillance	Groupe électrogène
PLOZEVET	PR lot. OPAC	10 m ³ /h	2015	Oui	Non
	PR Rue des Saules CES	18 m ³ /h	1978	Oui	Non
POULDREUZIC	Lagunes + PR Penhors	35 m ³ /h	1985	Oui	Non
	PR Palud Gourinet Cne POULDREUZIC	8 m ³ /h	2001	Oui	Non
	PR Penhors Plage	10 m ³ /h	1985	Oui	Non
	PR Principal du Bourg (Kergoay)	20.4 m ³ /h	2012	Oui	Non
	PR ZA Penclouziou	10 m ³ /h	2014	Oui	Non

Chacune des pompes a été étalonnée, les débits mesurés seront mis à jour ultérieurement dans le tableau ci-dessus.

LE RESEAU

Le réseau comprend des équipements publics (canalisations et ouvrages annexes) acheminant, de manière gravitaire ou sous pression, les eaux usées issues des habitations jusqu'aux stations de traitement et les eaux pluviales jusqu'au milieu récepteur. Il ne comprend pas les branchements.

Le réseau de collecte des eaux usées se compose de conduites à écoulement gravitaire et de conduites de refoulement. En 2022, le linéaire de canalisations eaux usées est de 117,617 km.

Répartition par diamètre et matériau

Matériau	Diamètre (mm)	Longueur (ml)	Type	Fonction
Amiante ciment	Circulaire 125	438	Gravitaire	Eaux usées
	Circulaire 150	7018		Eaux usées
	Circulaire 200	25231		Eaux usées
	Circulaire 250	1195		Eaux usées
	Autres	503		Eaux usées
Autres	Circulaire 150	332	Gravitaire	Eaux usées
	Circulaire 160	190		Eaux usées
	Circulaire 200	3085		Eaux usées
	Autres	2229		Eaux usées
Autres	Circulaire 100	379	Refoulement	Eaux usées
	Circulaire 75	382		Eaux usées
	Autres	1036		Eaux usées
Polyéthylène expansé haute densité	Circulaire 200	19	Gravitaire	Eaux usées
	Circulaire 160	1030	Refoulement	Eaux usées
	Circulaire 50	87		Eaux usées
	Circulaire 63	143		Eaux usées
	Circulaire 75	1191		Eaux usées
Polypropylène	Circulaire 160	6	Gravitaire	Eaux usées
	Circulaire 200	606		Eaux usées
	Circulaire 250	215		Eaux usées
Pvc	Circulaire 160	2020	Gravitaire	Eaux usées
	Circulaire 200	26564		Eaux usées
	Circulaire 250	583		Eaux usées
	Autres	187		Eaux usées
	Autres	641	Refoulement	Eaux usées
	Circulaire 110	6769		Eaux usées
	Circulaire 125	674		Eaux usées
	Circulaire 140	3424		Eaux usées
	Circulaire 160	997		Eaux usées
	Circulaire 75	3174		Eaux usées
Circulaire 90	4329	Eaux usées		
Pvc CR16	Circulaire 160	88	Gravitaire	Eaux usées
	Circulaire 200	5445		Eaux usées
PVC CR8	Circulaire 200	14870	Gravitaire	Eaux usées

Matériau	Diamètre (mm)	Longueur (ml)	Type	Fonction
	Circulaire 160	1791		Eaux usées
	Autres	116		Eaux usées
Amiante ciment	Circulaire 100	221	Refoulement	Eaux usées
Fonte	Circulaire 125	1561		Eaux usées
	Circulaire 150	1004		Eaux usées
	Circulaire 300	9995		Eaux usées
	Circulaire 400	415		Eaux usées
	Circulaire 200	3.5	Eaux usées	
	Circulaire 150	182	Eaux usées	
	Circulaire 200	2225	Eaux usées	
	Circulaire 300	285	Gravitaire	Eaux usées
	Circulaire 400	249		Eaux usées
	Circulaire 500	21.5		Eaux usées
Total		117617		

Répartition par commune

COMMUNE	Longueur (ml)		
	Gravitaire	Refoulement	Total
LANDUDEC	8 169	2 074	10 243
PEUMÉRIT	2 640	415	3 054
PLOGASTEL-SAINT-GERMAIN	9 260	2 737	11 997
PLONÉOUR-LANVERN	45 942	9 938	55 880
PLOVAN	3 449	2 236	5 685
PLOZÉVET	14 945	3 133	18 078
POULDREUZIC	8 418	4 262	12 680
Total	92 822	24 795	117 617

Répartition par matériau, diamètre et âge

Ecoulement	Matériau	Diamètre	Inconnu	<1930	1950-1959	1960-1969	1970-1979	1980-1999	1990-1999	2000-2009	2010-2019	2020-2022	Linéaire total (ml)
Gravitaire	Amiante ciment	Circulaire ?	0	251	0	0	91	158	0	0	0	0	500
Gravitaire	Amiante ciment	Circulaire 125	0	0	0	0	101	337	0	0	0	0	438
Gravitaire	Amiante ciment	Circulaire 150	0	193	0	0	1335	5491	0	0	0	0	7019
Gravitaire	Amiante ciment	Circulaire 200	0	114	0	0	4352	20458	307	0	0	0	25230
Gravitaire	Amiante ciment	Circulaire 250	0	0	0	0	0	1143	51	0	0	0	1194
Gravitaire	Amiante ciment	Circulaire 90	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3	3
Gravitaire	Autres	Autres ?	14	0	0	0	0	0	0	0	0	0	14
Gravitaire	Autres	Circulaire ?	31	1773	0	0	135	44	0	73	0	130	2185
Gravitaire	Autres	Circulaire 125	0	0	0	0	51	0	0	0	0	0	51
Gravitaire	Autres	Circulaire 140	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	2
Gravitaire	Autres	Circulaire 150	0	21	0	0	50	260	0	0	0	0	332
Gravitaire	Autres	Circulaire 160	0	0	0	0	0	0	0	0	149	0	149
Gravitaire	Autres	Circulaire 200	54	1469	0	0	665	321	0	33	450	93	3085
Gravitaire	Autres	Circulaire 250	0	0	0	0	0	6	0	0	0	13	19
Gravitaire	Polyéthylène expansé haute densité	Circulaire 200	0	0	0	0	0	0	0	0	19	0	19
Gravitaire	Polypropylène	Circulaire 160	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6	6
Gravitaire	Polypropylène	Circulaire 200	0	0	0	0	0	0	0	0	0	606	606

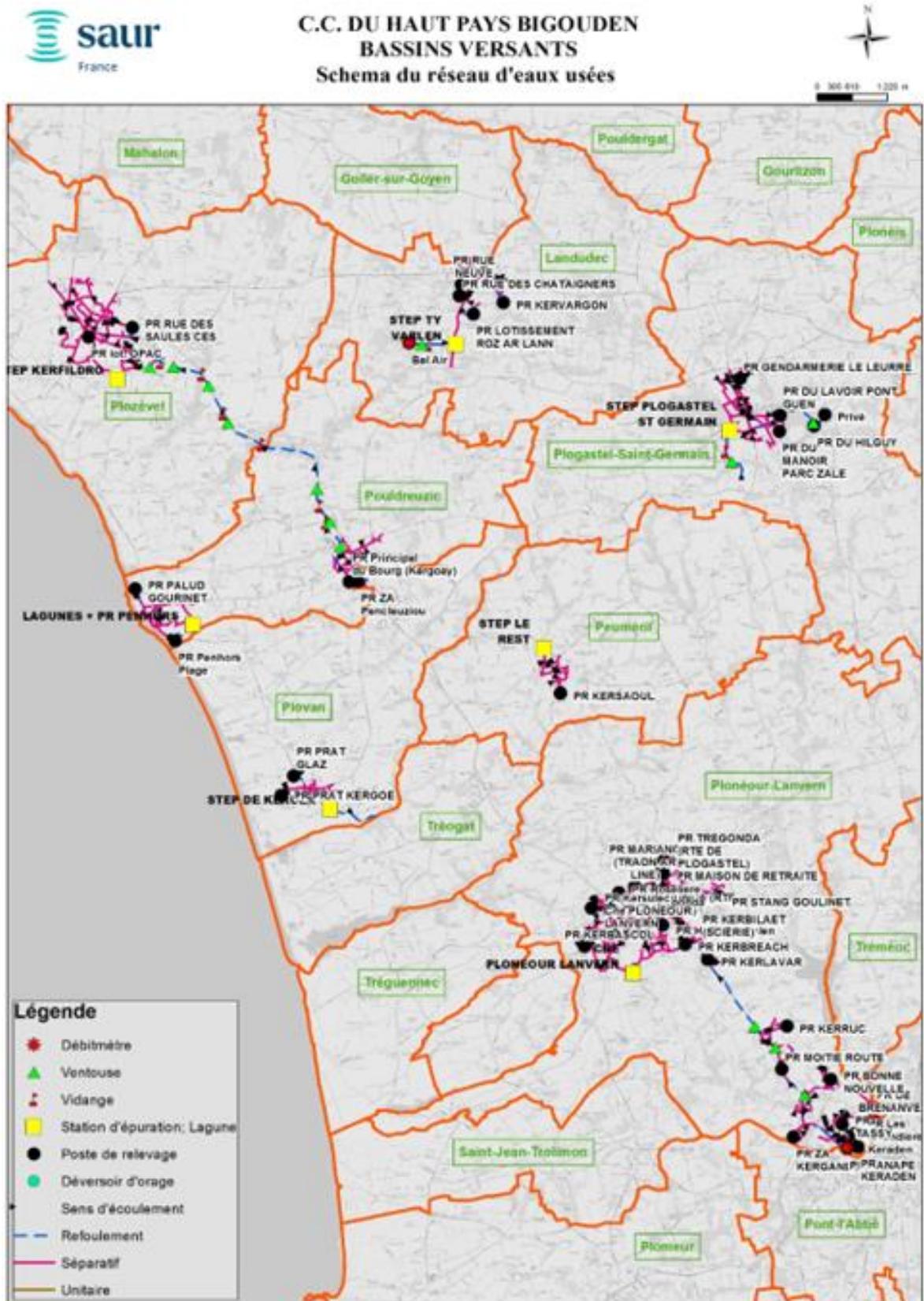
Ecoulement	Materiau	Diamètre	Inconnu	<1930	1950-1959	1960-1969	1970-1979	1980-1999	1990-1999	2000-2009	2010-2019	2020-2022	Linéaire total (ml)
Gravitaire	Polypropylène	Circulaire 250	0	0	0	0	0	0	0	0	0	215	215
Gravitaire	Pvc	Circulaire ?	42	0	0	0	0	0	26	0	0	0	68
Gravitaire	Pvc	Circulaire 125	6	0	0	0	0	0	0	77	0	0	83
Gravitaire	Pvc	Circulaire 140	0	0	0	0	0	0	0	36	0	0	36
Gravitaire	Pvc	Circulaire 160	0	8	0	0	0	0	269	1743	0	0	2020
Gravitaire	Pvc	Circulaire 200	1780	0	0	0	0	16	2534	20738	265	1231	26564
Gravitaire	Pvc	Circulaire 250	0	0	0	0	0	0	583	0	0	0	583
Gravitaire	Pvc CR16	Circulaire 160	0	0	0	0	0	0	0	0	88	0	88
Gravitaire	Pvc CR16	Circulaire 200	0	0	0	0	0	0	0	0	3771	1673	5445
Gravitaire	PVC CR8	Circulaire ?	0	0	0	0	0	0	0	0	85	0	85
Gravitaire	PVC CR8	Circulaire 125	0	0	0	0	0	0	24	0	0	0	24
Gravitaire	PVC CR8	Circulaire 160	0	0	0	0	0	0	33	290	1468	0	1791
Gravitaire	PVC CR8	Circulaire 200	182	0	0	0	33	0	0	1593	12641	421	14870
Gravitaire	PVC CR8	Circulaire 250	0	0	0	0	0	0	0	0	7	0	7
Gravitaire	PVC SN8	Circulaire 200	0	0	0	0	0	0	0	0	93	0	93
Refoulement	Amiante ciment	Circulaire 100	0	0	0	0	0	221	0	0	0	0	221
Refoulement	Autres	Circulaire ?	8	817	0	0	0	0	0	0	0	0	825
Refoulement	Autres	Circulaire 100	0	0	0	0	0	379	0	0	0	0	379
Refoulement	Autres	Circulaire 125	0	0	0	0	0	0	0	68	0	0	68
Refoulement	Autres	Circulaire 63	0	0	0	0	0	0	0	0	0	142	142
Refoulement	Autres	Circulaire 75	0	0	0	0	0	0	0	381	0	0	381
Refoulement	Fonte	Circulaire 100	0	0	0	0	0	159	0	0	0	0	159
Refoulement	Polyéthylène expansé haute densité	Circulaire 160	0	0	0	0	0	0	0	0	1030	0	1030
Refoulement	Polyéthylène expansé haute densité	Circulaire 50	0	0	0	0	0	0	0	0	87	0	87
Refoulement	Polyéthylène expansé haute densité	Circulaire 63	0	0	0	0	0	0	0	0	0	143	143
Refoulement	Polyéthylène expansé haute densité	Circulaire 75	0	0	0	0	0	0	0	0	1191	0	1191
Refoulement	Pvc	Circulaire ?	0	0	0	0	0	0	228	0	0	0	228
Refoulement	Pvc	Circulaire 110	0	0	0	0	0	186	0	257	6324	2	6769
Refoulement	Pvc	Circulaire 125	0	0	0	0	0	0	0	674	0	0	674
Refoulement	Pvc	Circulaire 140	0	0	0	0	0	0	0	3424	0	0	3424
Refoulement	Pvc	Circulaire 160	0	0	0	0	0	0	0	997	0	0	997
Refoulement	Pvc	Circulaire 63	0	0	0	0	0	0	0	297	275	0	573
Refoulement	Pvc	Circulaire 75	110	0	0	0	0	113	245	1608	1096	2	3174
Refoulement	Pvc	Circulaire 90	1110	0	0	0	0	404	0	489	2327	0	4329
Refoulement	PVC CR8	Circulaire 200	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1

Pour les signalements en jaune ci-dessus, une mise à jour du SIG est en cours pour préciser le diamètre et/ou nature.

Les équipements de réseau

Type d'équipement	Nombre
Clapet	2
Té de curage	4
Vanne	9
Ventouse	13
Vidange	8
Tampons	2161

Schéma de fonctionnement :



Inventaire

Le détail équipement par site, est disponible sur le Sharepoint CCHPB Assainissement Suivi contractuel Patrimoine

CONSOMMATION D'ÉNERGIE

Consommation électrique en kWh	2019	2020	2021	2022
Lagunes + PR Penhors Cne POULDREUZIC	3 990	5 371	5 167	4 339
PR Bel Air Cne LANDUDEC	662	420	593	726
PR Bonne Nouvelle Cne PLONEOUR LANVERN	906	972	891	861
PR Canape Cne PLONEOUR LANVERN	5 001	4 646	4 163	8 030
PR de Brenanvec Cne PLONEOUR LANVERN	1 724	1 655	1 756	1 463
PR du Hilguy Cne PLOGASTEL	2 216	797	654	1 671
PR du Lavoir Pont Guen Cne PLOGASTEL	4 527	4 366	4 376	4 060
PR du Manoir Parc Zale Cne PLOGASTEL	327	329	306	349
PR Gendarmerie Le Leurre Cne PLOGASTEL	822	1 059	988	2 704
PR Halle Raphalen Cne PLONEOUR LANVERN	294	274	244	282
PR Keraden Cne PLONEOUR LANVERN	324	351	363	319
PR kerbascol Cne PLONEOUR LANVERN	883	770	681	866
PR Kerbilaet (Scierie) Cne PLONEOUR LANVERN	1 923	1 742	1 551	1 612
PR Kerbreach Cne PLONEOUR LANVERN	4 319	3 733	3 384	3 277
PR Kergonda (Rte d'Audierne) Cne PLONEOUR LANVERN	1 086	1 195	1 103	1 160
PR Kerlavar Cne PLONEOUR LANVERN	14 259	10 948	9 580	9 915
PR Kerruc Cne PLONEOUR LANVERN	1 685	1 992	1 598	1 538
PR Kersaoul Cne PEUMERIT	1 205	1 108	866	1 002
PR Kervargon Cne LANDUDEC	1 851	2 003	2 164	1 433
PR Les lavandières Keraden Cne PLONEOUR LANVERN	552	657	640	720
PR lot. OPAC Cne PLOZEVET	236	248	245	274
PR Lotissement Roz Ar Lann Cne LANDUDEC	690	717	665	542
PR Lucie Aubrac - PLONEOUR LANVERN	0	0	0	210
PR Maison de Retraite Cne PLONEOUR LANVERN	1 045	3 354	1 789	1 643
PR Mariano (Traon Ar Line) Cne PLONEOUR LANVERN	2 000	2 049	2 085	2 481
PR Moitié Route Cne PLONEOUR LANVERN	18 698	17 903	17 379	15 402
PR Palud Gourinet Cne POULDREUZIC	633	555	457	510
PR Penhors Plage Cne POULDREUZIC	1 990	2 567	1 936	994
PR Prat Glaz Cne PLOVAN	921	2 955	2 706	2 484
PR Prat Kergoe Cne PLOVAN	233	965	850	897
PR Principal du Bourg (Kergoay) Cne POULDREUZIC	20 135	24 477	22 343	24 223
PR Roselière Rte Kergonda Cne PLONEOUR LANVERN	100	127	190	219
PR Rue des Chataigners Cne LANDUDEC	414	723	623	570
PR Rue des Saules CES Cne PLOZEVET	861	866	708	687
PR rue La Lande - PLONEOUR LANVERN	0	0	0	10
PR Rue Neuve Cne LANDUDEC	4 410	2 923	2 389	2 625
PR Stang Goulinet Cne PLONEOUR LANVERN	1 097	864	770	660
PR Tassy Cne PLONEOUR LANVERN	643	199	527	542
PR Tregonda (Rte de Plogastel) Cne PLONEOUR LANVERN	802	731	663	686
PR ZA Kerganet Cne PLONEOUR LANVERN	11 070	11 128	10 451	12 208
PR ZA Pencluzziou Cne POULDREUZIC	360	371	330	388
STEP Cne PLONEOUR LANVERN	263 738	241 083	217 191	196 558
STEP de keruen Cne PLOVAN	7 906	13 321	10 526	11 547
Step Kerfildro Cne PLOZEVET	158 734	158 316	155 476	169 262
STEP PLOGASTEL ST GERMAIN	52 676	49 493	48 817	52 429
STEP Ty Varlen - CASTEL NEVEZ - LANDUDEC	30 651	29 643	26 876	33 895
Total	628 599	609 966	567 060	578 273

Les consommations présentées ci-dessus sont basées sur la facturation du distributeur d'énergie.

LES DONNEES DE FONCTIONNEMENT MENSUELLES DES POSTES DE RELEVEMENT

En volume m3 et temps de marche pompes en heure

Ploneour Lanvern

	2918 PR BONNE NOUVELLE				2918 PR BRENANVEC				2918 PR CANAPE			
	V REFOULEMENT	T POMPE 1	T POMPE 2	T P1+P2	V REFOULEMENT	T POMPE 1	T POMPE 2	T P1+P2	V REFOULEMENT	T POMPE 1	T POMPE 2	T P1+P2
2022	6275	159,8	232	391,8	6254	323,7	333,9	657,6	26678	428	324,9	752,9
janv-22	531	14,4	22,1	36,5	735	37,6	38	75,6	2997	48,1	35,9	84
févr-22	457	12,3	15,6	27,9	476	23,9	26,1	50	2125	34,3	26	60,3
mars-22	447	12	18	30	523	26,6	29,2	55,8	2434	39,5	31	70,5
avr-22	457	12,2	18,1	30,3	528	26,5	29,9	56,4	2058	32,9	24,9	57,8
mai-22	482	12,3	18,5	30,8	509	25,6	26,5	52,1	1921	29,6	22,7	52,3
juin-22	596	15,6	21,4	37	478	23,7	25,9	49,6	1882	28,4	21,7	50,1
juil-22	678	17,1	20,9	38	481	26,9	27,8	54,7	1785	26,5	20,7	47,2
août-22	495	11,4	17,3	28,7	530	26,9	26	52,9	1784	26,6	20,7	47,3
sept-22	424	9,9	15,6	25,5	456	22,2	22,4	44,6	1698	25,5	19,8	45,3
oct-22	482	11,3	16,8	28,1	491	25,2	25,4	50,6	1987	31,1	23,7	54,8
nov-22	484	11,8	17,8	29,6	497	26,8	26,6	53,4	2555	43,2	32,2	75,4
déc-22	742	19,5	29,9	49,4	550	31,8	30,1	61,9	3452	62,3	45,6	107,9

	2918 PR HALLE RAPHALEN				2918 PR KERADEN				2918 PR KERBASCOL			
	V REFOULEMENT	T POMPE 1	T POMPE 2	T P1+P2	V REFOULEMENT	T POMPE 1	T POMPE 2	T P1+P2	V REFOULEMENT	T POMPE 1	T POMPE 2	T P1+P2
2022	298,7	12,64	12,64	25,28	516,20	7,57	7,10	14,66	3368,4	190,44	178,29	368,73
janv-22	11,6	0,49	0,49	0,98	41,3	0,937	0,731	1,668	301,3	16,95	16,01	32,96
févr-22	9,7	0,41	0,41	0,82	38,1	0,866	0,66	1,526	266,1	14,67	14,36	29,03
mars-22	21,5	0,91	0,91	1,82	43,1	0,564	0,55	1,114	292,8	16,28	15,7	31,98
avr-22	31,0	1,31	1,31	2,62	59,2	0,711	0,708	1,419	281,4	15,74	15,02	30,76
mai-22	24,6	1,04	1,04	2,08	42,7	0,564	0,549	1,113	289,0	16,06	15,5	31,56
juin-22	44,2	1,87	1,87	3,74	39,5	0,518	0,516	1,034	294,0	16,29	15,81	32,1
juil-22	21,3	0,9	0,9	1,8	44,9	0,585	0,581	1,166	287,0	15,92	15,42	31,34
août-22	18,4	0,78	0,78	1,56	37,6	0,501	0,493	0,994	230,7	12,98	12,26	25,24
sept-22	12,8	0,54	0,54	1,08	39,9	0,519	0,528	1,047	264,8	15,05	13,96	29,01
oct-22	29,3	1,24	1,24	2,48	44,1	0,592	0,587	1,179	279,9	16,82	14,08	30,9
nov-22	49,6	2,1	2,1	4,2	40,5	0,555	0,552	1,107	279,2	16,63	14,15	30,78
déc-22	24,8	1,05	1,05	2,1	45,3	0,654	0,641	1,295	302,2	17,05	16,02	33,07

	2918 PR KERBILALET				2918 PR KERBREACH				2918 PR KERGONDA			
	V REFOULEMENT	T POMPE 1	T POMPE 2	T P1+P2	V REFOULEMENT	T POMPE 1	T POMPE 2	T P1+P2	V REFOULEMENT	T POMPE 1	T POMPE 2	T P1+P2
2022	13571	366,2	313,5	679,7	30285	1123,6	30285	31408,6	8965	111,4	100,75	212,15
janv-22	1463	37,5	34,7	72,2	0	87,6	0	87,6	750	9,48	8,43	17,91
févr-22	985	25,4	22,7	48,1	393	76,8	393	469,8	678	8,64	9,3	17,94
mars-22	1105	38,1	25,6	63,7	2926	90,3	2926	3016,3	685	9,11	8,57	17,68
avr-22	1042	34,7	23,9	58,6	2863	104,3	2863	2967,3	645	8,62	7,65	16,27
mai-22	1072	35,6	24,2	59,8	2881	71	2881	2952	727	9,38	8,23	17,61
juin-22	1057	34	23,3	57,3	2887	79,3	2887	2966,3	744	9,04	8	17,04
juil-22	1096	31,8	24,6	56,4	3048	128,2	3048	3176,2	771	9,29	8,15	17,44
août-22	1051	22,4	23,3	45,7	2930	93,7	2930	3023,7	824	9,25	8,19	17,44
sept-22	983	22	21,7	43,7	2736	141,7	2736	2877,7	733	8,2	7,24	15,44
oct-22	1066	24,1	23,6	47,7	2929	73,7	2929	3002,7	782	8,96	7,94	16,9
nov-22	1148	26,6	26,1	52,7	3143	81	3143	3224	844	10,23	9,08	19,31
déc-22	1503	34	39,8	73,8	3549	96	3549	3645	782	11,2	9,97	21,17

	2918 PR KERLAVAR				2918 PR KERRUC				2918 PR KERSULEC			
	V REFOULEMENT	T POMPE 1	T POMPE 2	T P1+P2	V REFOULEMENT	T POMPE 1	T POMPE 2	T P1+P2	V REFOULEMENT	T POMPE 1	T POMPE 2	T P1+P2
2022	57914	781,7	782,8	1564,5	21572	353,5	372,7	726,2	2787,9	98,83	100	198,83
janv-22	6143	79,3	79,6	158,9	1779	21	33,2	54,2	268,2	10,55	11,11	21,66
févr-22	4678	60,6	61,2	121,8	1644	18,9	30,3	49,2	216,1	8,85	9,51	18,36
mars-22	5478	71,4	72,6	144	1752	20	31,9	51,9	243,2	8,82	8,78	17,6
avr-22	4581	60,8	61,3	122,1	1801	19,5	31,2	50,7	230	8,08	8,27	16,35
mai-22	4395	58,3	58,3	116,6	1979	20,8	32,3	53,1	233,7	7,73	7,95	15,68
juin-22	4099	54,3	54,9	109,2	1883	19,2	30,3	49,5	220,8	7,28	7,31	14,59
juil-22	4233	58	58,4	116,4	1971	24,3	33,1	57,4	240,8	7,82	7,83	15,65
août-22	3629	49,1	49,4	98,5	2034	86	32,7	118,7	198,7	7,01	6,73	13,74
sept-22	3365	47,9	46,8	94,7	1491	17,8	27	44,8	209,4	8,25	7,57	15,82
oct-22	4268	59,4	58,3	117,7	1555	19,4	27,8	47,2	238,9	8,02	8,49	16,51
nov-22	5264	72,4	73	145,4	1575	22,2	28,8	51	236,4	8,01	8,04	16,05
déc-22	7781	110,2	109	219,2	2108	64,4	34,1	98,5	251,7	8,41	8,41	16,82

	2918 PR ROSELIERE				2918 PR STANG GOULINET				2918 PR TASSY			
	V REFOULEMENT	T POMPE 1	T POMPE 2	T P1+P2	V REFOULEMENT	T POMPE 1	T POMPE 2	T P1+P2	V REFOULEMENT	T POMPE 1	T POMPE 2	T P1+P2
2022	1931,8	30,534	36,348	66,882	3241,2	191,7	153,9	345,6	1904,6	197	159,4	356,4
janv-22	172,7	2,973	3,698	6,671	279,5	15	14,7	29,7	166,8	16,1	14,9	31
févr-22	151,4	2,632	3,277	5,909	235,2	12,7	12,3	25	151,3	14,5	13,6	28,1
mars-22	160,5	2,809	3,861	6,67	268,2	14,4	14,1	28,5	167,9	16,1	15,1	31,2
avr-22	154	2,641	3,246	5,887	247,5	13,3	13	26,3	139,2	14,1	11,9	26
mai-22	154,5	2,378	2,754	5,132	242,8	13,1	12,7	25,8	232,5	33,5	11,7	45,2
juin-22	156,5	2,317	2,693	5,01	235,3	12,6	12,4	25	150,1	14,5	13,4	27,9
juil-22	174,7	2,557	2,956	5,513	240,0	12,9	12,6	25,5	126,3	11,8	11,6	23,4
août-22	152,4	2,243	2,567	4,81	234,3	12,6	12,3	24,9	124,4	11,9	11,2	23,1
sept-22	165,1	2,346	2,698	5,044	225,8	12,2	11,8	24	139,3	13,5	12,4	25,9
oct-22	164,9	2,41	2,718	5,128	657,3	59,4	12,1	71,5	161,9	15,7	14,4	30,1
nov-22	158,9	2,471	2,77	5,241	247,4	13,5	12,8	26,3	167,0	17	14,2	31,2
déc-22	166,2	2,757	3,11	5,867	127,7	0	13,1	13,1	178,1	18,3	15	33,3

	2918 PR LAVANDIERES				2918 PR MAISON RETRAITE				2918 PR TRAON MARIANO			
	V REFOULEMENT	T POMPE 1	T POMPE 2	T P1+P2	V REFOULEMENT	T POMPE 1	T POMPE 2	T P1+P2	V REFOULEMENT	T POMPE 1	T POMPE 2	T P1+P2
2022	2635,4	186,25	182,41	368,66	7026	143,8	145,46	289,26	6984,0	177	369,2	546,2
janv-22	230,6	18,86	15,97	34,83	575	11,7	11,83	23,53	628,5	15,4	34,4	49,8
févr-22	180	13,38	13,09	26,47	568	11,3	11,52	22,82	513,6	13,4	26,3	39,7
mars-22	212,5	15,39	15,45	30,84	609	12,8	12,84	25,64	576,5	14,6	30,5	45,1
avr-22	199,3	14,09	14,27	28,36	600	12,6	12,65	25,25	551,3	13,9	29,3	43,2
mai-22	210	13,89	14,05	27,94	614	11,4	11,59	22,99	588,4	14,6	31,8	46,4
juin-22	208	13,18	13,42	26,6	572	11,7	12,69	24,39	564,7	14,2	30,1	44,3
juil-22	240	14,68	14,48	29,16	622	12,6	12,88	25,48	593,8	15	31,5	46,5
août-22	210	13,62	13,34	26,96	638	13	12,99	25,99	594,0	15,1	31,3	46,4
sept-22	200	13,08	13,31	26,39	562	11,5	11,53	23,03	531,5	13,2	28,7	41,9
oct-22	229	15,84	15,6	31,44	553	11,6	11,44	23,04	573,2	14,3	30,8	45,1
nov-22	247	18,44	18,23	36,67	567	11,6	11,46	23,06	588,3	15	30,9	45,9
déc-22	269	21,8	21,2	43	546	12	12,04	24,04	680,2	18,3	33,6	51,9

	2918 PR TREGONDA			
	V REFOULEMENT	T POMPE 1	T POMPE 2	T P1+P2
2022	13722	133,07	97,34	230,41
janv-22	1132	11,93	8,85	20,78
févr-22	1077	10,47	7,87	18,34
mars-22	1193	11,76	8,79	20,55
avr-22	1171	11,28	8,26	19,54
mai-22	1191	11,04	8,06	19,1
juin-22	1200	10,98	7,97	18,95
juil-22	1202	10,94	8	18,94
août-22	1138	10,89	7,89	18,78
sept-22	1028	9,96	7,11	17,07
oct-22	1119	10,87	7,77	18,64
nov-22	1147	11,23	8,17	19,4
déc-22	1124	11,72	8,6	20,32

Plozevet :

	2918 PR CES PLOZEVET				2918 PR LOTISSEMENT OPAC			
	V REFOULEMENT	T POMPE 1	T POMPE 2	T P1+P2	V REFOULEMENT	T POMPE 1	T POMPE 2	T P1+P2
2022	3475,1	148,8	159,2	308	335,1	15,59	14,205	29,795
janv-22	503,4	21,7	22,9	44,6	30,9	1,346	1,375	2,721
févr-22	340,9	14,7	15,5	30,2	24,5	1,086	1,076	2,162
mars-22	413,1	17,8	18,8	36,6	27,3	1,256	1,17	2,426
avr-22	232,3	9,8	10,8	20,6	26,0	1,219	1,099	2,318
mai-22	234,7	10,1	10,7	20,8	28,5	1,29	1,231	2,521
juin-22	266,3	11,4	12,2	23,6	27,3	1,236	1,18	2,416
juil-22	231,4	10	10,5	20,5	29,7	1,321	1,304	2,625
août-22	203,1	8,7	9,3	18	27,4	1,283	1,156	2,439
sept-22	180,5	7,7	8,3	16	28,5	1,407	1,152	2,559
oct-22	186,1	7,9	8,6	16,5	29,3	1,446	1,182	2,628
nov-22	276,3	11,7	12,8	24,5	28,1	1,363	1,151	2,514
déc-22	407,2	17,3	18,8	36,1	27,6	1,337	1,129	2,466

Plovan :

	2918 PR PRAT KERGLAZ				2918 PR PRAT KERGEOE			
	V REFOULEMENT	T POMPE 1	T POMPE 2	T P1+P2	V REFOULEMENT	T POMPE 1	T POMPE 2	T P1+P2
2022	540	28,611	19,642	48,253	4869	162,31	164,6	326,91
janv-22	45	3,433	0	3,433	399	13,99	14,34	28,33
févr-22	36	1,888	1,128	3,016	325	11,66	11,86	23,52
mars-22	42	1,706	1,681	3,387	355	12,55	12,77	25,32
avr-22	39	3,317	1,417	4,734	363	13,26	12,7	25,96
mai-22	49	4,754	1,866	6,62	371	12,67	13,2	25,87
juin-22	42	1,575	1,56	3,135	350	11,86	11,96	23,82
juil-22	32	1,26	1,308	2,568	460	14,4	14,68	29,08
août-22	23	1,018	0,958	1,976	549	16,99	17,33	34,32
sept-22	21	0,781	0,795	1,576	334	10,44	10,58	21,02
oct-22	47	1,753	1,754	3,507	370	11,45	11,72	23,17
nov-22	73	2,902	2,935	5,837	444	14,18	14,38	28,56
déc-22	91	4,224	4,24	8,464	549	18,86	19,08	37,94

Pouldreuzic

	2918 PR PRINCIPAL POULDREUZIC				2918 PR PALUD GOURINET				2918 PR PENHORS LAGUNE			
	V REFOULEMENT	T POMPE 1	T POMPE 2	T P1+P2	V REFOULEMENT	T POMPE 1	T POMPE 2	T P1+P2	V REFOULEMENT	T POMPE 1	T POMPE 2	T P1+P2
2022	30263	749,8	728,2	1478	2002,0	209	197,2	406,2	42285,1	627	596,7	1223,7
janv-22	2898	76,3	73,3	149,6	350,4	36,1	34,8	70,9	5352,7	79,5	75,4	154,9
févr-22	2657	69,2	68,8	138	241,2	23,6	24,7	48,3	4122,1	60,9	58,4	119,3
mars-22	2800	71,7	70,8	142,5	206,9	21,4	20,5	41,9	4139,0	60,8	59	119,8
avr-22	2718	68,9	67,8	136,7	83,5	8,6	8,3	16,9	3299,5	48,5	47	95,5
mai-22	2722	67,2	66,6	133,8	57,1	6	5,6	11,6	2695,0	39,7	38,3	78
juin-22	2462	57,5	55,5	113	50,9	5,5	4,9	10,4	2301,1	33,9	32,7	66,6
juil-22	2245	51,5	49,6	101,1	64,7	6,7	6,4	13,1	2512,0	37,1	35,6	72,7
août-22	2211	51,1	49,2	100,3	75,1	8	7,3	15,3	2401,4	35,5	34	69,5
sept-22	2151	50	45,5	95,5	38,8	4,1	3,8	7,9	1423,7	21,1	20,1	41,2
oct-22	2095	50,9	47,6	98,5	32,5	3,4	3,2	6,6	1437,4	21,2	20,4	41,6
nov-22	2403	59,4	58,4	117,8	127,1	13,3	12,5	25,8	3705,1	55,6	51,6	107,2
déc-22	2901	76,1	75,1	151,2	673,8	72,3	65,2	137,5	8896,1	133,2	124,2	257,4

	2918 PR PENHORS PLAGES				2918 PR ZA PENCLEUZIYOU			
	V REFOULEMENT	T POMPE 1	T POMPE 2	T P1+P2	V REFOULEMENT	T POMPE 1	T POMPE 2	T P1+P2
2022	118584	2743,6	796,9	3540,5	80,8	2,55	2,53	5,08
janv-22	4798	124,5	115,6	240,1	19,1	0,6	0,6	1,2
févr-22	4130	90,8	92,9	183,7	11,4	0,35	0,37	0,72
mars-22	3898	82,4	102,4	184,8	8,4	0,25	0,28	0,53
avr-22	3098	64,4	82,3	146,7	4,1	0,14	0,12	0,26
mai-22	3203	56,4	77,3	133,7	4,1	0,13	0,13	0,26
juin-22	2917	65,6	65,1	130,7	4,9	0,16	0,15	0,31
juil-22	3071	53,5	75,2	128,7	4,9	0,18	0,13	0,31
août-22	3368	47,8	75,6	123,4	4,0	0,13	0,12	0,25
sept-22	4685	57,1	48	105,1	4,0	0,12	0,13	0,25
oct-22	37506	743,3	0	743,3	4,1	0,12	0,14	0,26
nov-22	28499	696,4	2,8	699,2	5,3	0,17	0,16	0,33
déc-22	19411	661,4	59,7	721,1	6,4	0,2	0,2	0,4

Pemeurit

	2918 PR KERSAOUL			
	V REFOULEMENT	T POMPE 1	T POMPE 2	T P1+P2
2022	1746,2	208,8	245,5	454,3
janv-22	148,7	17,4	21,3	38,7
févr-22	130,3	15,7	18,2	33,9
mars-22	136,5	16,8	18,7	35,5
avr-22	173,0	20,7	24,3	45
mai-22	138,0	16,5	19,4	35,9
juin-22	132,2	15,8	18,6	34,4
juil-22	139,9	16,9	19,5	36,4
août-22	142,2	17,1	19,9	37
sept-22	118,0	14,1	16,6	30,7
oct-22	130,7	16,1	17,9	34
nov-22	138,0	16,4	19,5	35,9
déc-22	218,7	25,3	31,6	56,9

Landudec

	2918 PR CHATAIGNES				2918 PR BELAIR				2918 PR KERVARGON			
	V REFOULEMENT	T POMPE 1	T POMPE 2	T P1+P2	V REFOULEMENT	T POMPE 1	T POMPE 2	T P1+P2	V REFOULEMENT	T POMPE 1	T POMPE 2	T P1+P2
2022	954,9	48,9	48,6	97,5	2332	129,2	130,9	260,1	6581,9	261,5	251,4	512,9
janv-22	85,9	4,9	4,7	9,6	11	0,7	0,6	1,3	632,5	25,3	24	49,3
févr-22	78,3	4,1	4,1	8,2	11	0,6	0,7	1,3	571,8	23,5	21,1	44,6
mars-22	78,4	4,4	4,3	8,7	30	1,7	1,6	3,3	628,5	25,4	23,6	49
avr-22	77,4	4,2	4,1	8,3	156	8,5	8,6	17,1	635,0	25,6	23,9	49,5
mai-22	72,1	4	3,8	7,8	216	11,8	12	23,8	583,2	22,4	23	45,4
juin-22	80,6	3,7	3,8	7,5	231	12,3	12,5	24,8	642,4	26,3	23,8	50,1
juil-22	65,5	3,1	3,1	6,2	629	34,3	34,9	69,2	582,9	22,8	22,6	45,4
août-22	77,1	3,5	3,6	7,1	934	52,7	53,4	106,1	416,1	16,1	16,3	32,4
sept-22	71,2	3,5	3,5	7	106	6,1	6,1	12,2	417,4	16,1	16,4	32,5
oct-22	80,3	3,9	3,9	7,8	5	0,3	0,3	0,6	463,1	18,6	17,5	36,1
nov-22	95,6	4,7	4,8	9,5	2	0,2	0,1	0,3	476,3	18,7	18,4	37,1
déc-22	92,5	4,9	4,9	9,8	1	0	0,1	0,1	532,9	20,7	20,8	41,5

	2918 PR ROZ AR LAN				2918 PR RUE NEUVE			
	V REFOULEMENT	T POMPE 1	T POMPE 2	T P1+P2	V REFOULEMENT	T POMPE 1	T POMPE 2	T P1+P2
2022	2364,3	137,78	122,7	260,48	13083	366,6	165,9	532,5
janv-22	210,5	12,08	11,1	23,18	1454	25,7	30,3	56
févr-22	189,8	11	9,9	20,9	1000	17,4	21,3	38,7
mars-22	266,9	15,5	13,9	29,4	998	17,7	21,7	39,4
avr-22	196,6	12	9,7	21,7	1084	18,8	22,7	41,5
mai-22	194,9	11,7	9,8	21,5	1034	19	25,5	44,5
juin-22	190,6	11,1	9,9	21	1118,2	23,8	19,5	43,3
juil-22	170,6	10	8,8	18,8	1026,1	34,2	0	34,2
août-22	162,7	9,2	8,7	17,9	1115	38,6	0,1	38,7
sept-22	178,8	10,4	9,3	19,7	1004,3	25,6	14,6	40,2
oct-22	193,6	11	10,3	21,3	167,4	30,5	9,9	40,4
nov-22	203,2	12	10,4	22,4	1388	50,3	0,1	50,4
déc-22	206,2	11,8	10,9	22,7	1694	65	0,2	65,2

Les valeurs sur les 4 quatre dernières années sont disponibles sur le SharePoint CCHPB assainissement dans indicateurs d'exploitation chapitre 3.



LE SERVICE AUX USAGERS

Leur satisfaction au cœur de nos préoccupations

12.

LA GESTION CLIENTELE

Les branchements par commune

	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution
LANDUDEC	306	321	349	346	362	4,6%
PEUMERIT	61	80	88	91	96	5,5%
PLOGASTEL-SAINT-GERMAIN	467	472	486	490	498	1,6%
PLONEOUR-LANVERN	2 221	2 318	2 379	2 400	2510	4,6%
PLOVAN	2	48	88	97	117	20,6%
PLOZEVET	747	760	777	780	805	3,2%
POULDREUZIC	304	310	340	347	357	2,9%
Total	4 108	4 309	4 507	4 551	4745	4,26%

Les clients par commune

	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution
LANDUDEC	305	309	337	345	350	1,4%
PEUMERIT	62	81	86	89	92	3,4%
PLOGASTEL-SAINT-GERMAIN	453	461	474	478	491	2,7%
PLONEOUR-LANVERN	2 197	2 280	2339	2 373	2 471	4,1%
PLOVAN	2	48	88	134	146	9%
PLOZEVET	741	751	769	774	801	3,5%
POULDREUZIC	313	308	340	347	358	3,2%
Total	4 073	4 238	4 433	4 540	4 709	3,83%

Les volumes consommés par commune

	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution
LANDUDEC	22 436	23 405	26 670	29 269	27 481	-6,1%
PEUMERIT	3 572	4 940	5 531	5 378	6 062	12,7%
PLOGASTEL-SAINT-GERMAIN	35 533	36 111	33 658	34 577	37 880	9,6%
PLONEOUR-LANVERN	178 901	188 882	204 388	196 779	190 267	-3,3%
PLOVAN	122	163	3 128	4 654	5 499	18,2%
PLOZEVET	123 042	117 866	148 902	124 505	121 443	-2,5%
POULDREUZIC	17 988	28 823	28 297	28 872	28 034	-2,9%
Total	381 594	400 190	450 574	424 034	416 666	-1,74%

Les consommations par tranche

Les branchements par tranche

Commune	2022	Particuliers et autres			Communaux
		Dont < 200 m ³ / an (tranche 1)	Dont 200 < conso < 6000 m ³ /an (tranche 2)	Dont > 6000 m ³ /an (tranche 3)	Communaux
LANDUDEC	351	339	9	0	3
PEUMERIT	96	89	2	0	5
PLOGASTEL-SAINT-GERMAIN	502	480	9	0	13
PLONEOUR-LANVERN	2 496	2 428	43	2	23
PLOVAN	117	116	0	0	1
PLOZEVET	809	781	17	1	10
POULDREUZIC	358	342	9	0	7
Répartition (%)	-	96,75	1,88	0,06	1,31
Total	4 734	4 580	89	3	62

Les volumes consommés par tranche

Commune	2022	Particuliers et autres			Communaux
		Dont < 200 m ³ / an (tranche 1)	Dont 200 < conso < 6000 m ³ /an (tranche 2)	Dont > 6000 m ³ /an (tranche 3)	Communaux
LANDUDEC	27 481	17 973	9 288	0	220
PEUMERIT	6 062	4 983	646	0	433
PLOGASTEL-SAINT-GERMAIN	37 880	26 514	9 898	0	1 468
PLONEOUR-LANVERN	190 267	137 137	21 512	28 769	2 849
PLOVAN	5 499	5 075	0	0	424
PLOZEVET	121 443	40 825	17 455	62 174	989
POULDREUZIC	28 034	17 772	9 227	0	1 035
Total de la collectivité	416 689	250 302	68 026	90 943	7 418
Consommation moyenne par TYPE de branchement	88,02	54,65	764,34	30 314,33	119,65

La liste des industriels conventionnés

- Avant application des coefficients correcteur

Commune	Nom de l'industriel / réf abonné	2021	2022	Evolution
PLONEOUR-LANVERN	SASU LARZUL - 0040574436	23 775	22 425	-5.68%
PLOZEVET	CAPITAINE COOK - 4318032541	65 191	56 616	-13.15%
Total		88 966	79 041	-11.16%

- Après application des coefficients correcteurs

Commune	Nom de l'industriel	2021	2022	Evolution
PLONEOUR-LANVERN	SASU LARZUL	24 159	21 393	-11,4%
PLOZEVET	CAPITAINE COOK - PLOZEVET	71 387	62 174	-12,9%
Total		99 222	90 943	-8,34%

ci-dessous détail par trimestre pour Larzul et Capitaine Cook du calcul coefficient de pollution (CP)

CAPITAINE COOK	Volume rejeté (m3)	Concentration moyenne en DCO sur la période (mg/l)	CP calculé (référence 800 mg/l)	Volume corrigé avec CP calculé (m3)
1er TRIMESTRE	14189	1846	2.31	32739
2e TRIMESTRE	16066	1813	2.27	36402
3e TRIMESTRE	12018	1349	1.69	20271
4e TRIMESTRE	14343	1252	1.57	22452
Total	56616			111864

LARZUL	Volume rejeté (m3)	Concentration moyenne en DCO sur la période (mg/l)	CP calculé (référence 800 mg/l)	Volume corrigé avec CP calculé (m3)
1er TRIMESTRE	5568	1448	1.55	8613
2e TRIMESTRE	4677	918	1.30	6075
3e TRIMESTRE	5030	1020	1.22	6147
4e TRIMESTRE	7150	1253	1.39	9952
Total	22425			30787

La liste d'autres gros consommateurs

Commune	Nom / réf abonné	2021	2022	Evolution
PLOZEVET	ART et VIE - 0430054332	3 894	4914	21,2%
PLONEOUR-LANVERN	BZH LAVAGE	3 676	7 376	100,7%
PLOGASTEL ST GERMAIN	MANOIR DU HUILGUY - 4318024517	2 633	4776	81,4%
LANDUDEC	DOMAINE BEL AIR - 0430006223	1 651	2332	41,2%

LA FACTURE 120 M³



Numéro de facture Simulation	Référence client *****	Facture du 18.04.2023
• Nom du client : *****		
• Adresse desservie : ***** PLOZEVET		

→ Message

→ Contacts

-  Gérer votre compte sur internet
www.saurclient.fr
-  **Service Clients**
02 77 62 40 09 (prix d'un appel local)
Du Lundi au vendredi, de 8h00 à 18h00
-  **Dépannage 24h/24**
02 77 62 40 09 (prix d'un appel local)
-  TSA 39103
29129 PONT L'ABBE CEDEX
-  **Accueil**
Rue Tahand de Chardin- ZA Sequer nevez 29120
PONT L'ABBE
Du Lundi au Vendredi, de 8h à 18h

Votre facture de simulation du 18 avril 2023

Cette simulation a été menée pour une consommation de 120 m³

	ETTC
Collecte et traitement des eaux usées	361,72
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT PAYS BIGOUDEN	
Organismes publics	21,12
Total facture	382,84
	382,84

détail au verso

Répartition de votre facture



A NE PAS PAYER

SPÉCIMEN

A NE PAS PAYER

FACTURE SPECIMEN

Adresse desservie :	Consommation	Compteur	Diamètre	Ancien relevé	Nouveau relevé	Information	
***** PLOZEVET	m ³	708989	015 mm			Conso, simulée	
Votre facture en détail							
	Périodes	Tranches en m ³	Quantité ou volume	Prix unitaire en € HT	Montant en € HT	TVA %	Montant en € TTC
► Collecte et traitement des eaux usées					328,83		361,72
Abonnement					65,19		71,71
Part Communautaire du Haut Pays Bigouden	01-07-22 / 30-06-23				30,90	10,00	
Part SAUR	01-07-22 / 30-06-23				34,29	10,00	
Consommation					263,64		290,01
Part Communautaire du Haut Pays Bigouden	01-07-22 / 30-06-23		120	1,0631	127,57	10,00	
Part SAUR	01-07-22 / 30-06-23		120	1,1339	136,07	10,00	
► Organismes publics					19,20		21,12
Consommation					19,20		21,12
Modernisation des réseaux (Agence de l'eau)	01-07-22 / 30-06-23		120	0,1600	19,20	10,00	
				HT exonéré de TVA : 0,00 €	TVA 10,00 % : 34,81 €	Total facture TTC : 382,84 €	
				HT soumis à TVA : 348,03 €	TVA sur les débits : 34,81 €		

NOTE DE CALCUL DE REVISION DU PRIX DE L'EAU ET FACTURES 120 M³

Note de calcul de révision du prix

Date : 06/10/2022

SAUR

Partenaire : COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT PAYS BIGOUDEN

Référence contrat : 291801/02

Produit : Assainissement	Type de contrat : Affermage	Type d'encaissement : Société						
Abonnement part SAUR								
Prix (HT) à compter du 01/01/2023								
Devise : Euro								
Prix révisé = [K=1,143082] * Prix de base								
Redevance : Abonnement part SAUR								
Date d'actualisation : 05/10/2022								
K : 1,143082								
Détermination du coefficient résultant de la formule de variation des prix								
Formule de révision : $0.15 + 0.28 \times \text{ICHTE} / \text{ICHTE}_0 + 0.113 \times 010534763 / 010534763_0 + 0.382 \times \text{FSD2} / \text{FSD2}_0 + 0.075 \times \text{TP10A2010} / \text{TP10A2010}_0$								
K = $0.15 + 0.28 \text{ ICHT-E} / \text{ICHTE}_0 + 0.113 \text{ E} / \text{E}_0 + 0.382 \text{ FSD2} / \text{FSD2}_0 + 0.075 \text{ TP10a} / \text{TP10a}_0$								
Applications des indices : Valeur connue								
K intermédiaire : 1,143082								
Valeurs de base des paramètres utilisés								
Valeurs actualisées au 01/10/2022								
Indice		Valeur de base	Date application	Date publication	Réf. publication	Durée	Racc.	Valeur actualisée
ICHTE	COUT HORAIRE DU TRAVAIL - PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU	122,40000	01/03/2022	08/07/2022	SITE INTERNET INSEE			123,80000
010534763	ELECTRICITE TARIF BLEU PROFESSIONNEL HEURES CREUSES BASE 2015	123,70000	01/05/2022	30/09/2022	SITE INTERNET INSEE			132,50000
FSD2	FRAIS ET SERVICES DIVERS (REMPLACEMENT PSDB.C.T)	131,50000	01/07/2022	09/09/2022	MTPB 6208-6209			173,50000
TP10A2010	CANALISATIONS, EGOUTS, ASST, ADDUCT.EAU AVEC TUYAUX - 2010	110,60000	01/07/2022	23/09/2022	MTPB 6211			125,10000

Indice		Valeur de base	Date application	Date publication	Réf. publication	Durée	Racc.	Valeur actualisée
Détail du calcul du coefficient de variation								
Résultat = $0.15 + 0.28 \times \text{ICHTE} / \text{ICHTE}_0 + 0.113 \times 010534763 / 010534763_0 + 0.382 \times \text{FSD2} / \text{FSD2}_0 + 0.075 \times \text{TP10A2010} / \text{TP10A2010}_0$								
.	0,15							0,150000000
.	+ 0,28	x	123,8 / 122,4					+ 0,283202614
.	+ 0,113	x	132,5 / 123,7					+ 0,121039804
.	+ 0,382	x	173,5 / 131,5					+ 0,504007608
.	+ 0,075	x	125,1 / 110,6					+ 0,084832731
.								=====
.								1,143081754

K définitif : 1,143082	
CRITERES TARIFAIRES	
Localité sur point de fourniture : (Autre);(PLOVAN,PLOZEVET,POULDREUZIC,TREGAT)	

Localité sur point de fourniture Autre

n.r.= non assujéti à la redevance

Critère	Tranches							
	Prix de base	Prix actualisé						
Valeur	30,00	34,29						

Localité sur point de fourniture PLOVAN,PLOZEVET,POULDREUZIC,TREGAT

n.r.= non assujéti à la redevance

Critère	Tranches							
	Prix de base	Prix actualisé						
Valeur	n.r.	n.r.						



LES INDICATEURS DE PERFORMANCE

Garantir la performance de votre réseau

DETAIL DE L'INDICATEUR DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT

Libellé	Code SISPEA	Valeur	Note
PARTIE A			
Plan du réseau			
Existence d'un plan du réseau de collecte des eaux usées hors branchements	VP.250	OUI	10
Fréquence de mise à jour au moins annuelle des plans du réseau de collecte des eaux usées hors branchements	VP.251	OUI	5
Total Partie A :		15	
PARTIE B			
Inventaire avec mention de la catégorie de l'ouvrage			
Inventaire avec mention de la catégorie de l'ouvrage	VP.238	OUI	
Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux d'eaux usées à partir d'une procédure formalisée pour les informations relatives aux tronçons de réseaux.	VP.240	OUI	
Informations structurelles	VP.253	95,74%	15
Linéaire de réseau eaux usées avec diamètre / matériau renseigné au 31/12 (excepté les réseaux typés "eaux pluviales")		110,65	
Linéaire de réseau eaux usées au 31/12 (excepté les réseaux typés "eaux pluviales")		115,57	
Connaissance de l'âge des canalisations	VP.255	99,9%	15
Linéaire de réseau eaux usées avec période de pose renseignée au 31/12 (excepté les réseaux typés "eaux pluviales")		117,62	
Linéaire de réseau eaux usées au 31/12 (excepté les réseaux typés "eaux pluviales")		115,57	
Total Partie B :		30	
PARTIE C			
Altimétrie des canalisations	VP.256	15,77%	0
Linéaire de réseau eaux usées avec altimétrie renseigné au 31/12		18,22	
Linéaire de réseau eaux usées au 31/12 (excepté les réseaux typés "eaux pluviales")		115,57	
Localisation complète de tous les ouvrages annexes du réseau d'eaux usées	VP.257	OUI	10
Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques	VP.258	OUI	10
Mention du nombre de branchements pour chaque tronçon (entre 2 regards de visite) du réseau eaux usées	VP.259	NON	0
Localisation et identification complète des interventions et travaux sur le réseau d'eaux usées	VP.260	OUI	10
Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau d'eaux usées et récapitulatif des travaux réalisés à leur suite	VP.261	OUI	10
Existence et mise en œuvre d'un plan pluri annuel de travaux	VP.262		10
Existence d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement en eaux usées		OUI	
Mise en oeuvre d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement en eaux usées		OUI	
Total Partie C :		50	
VALEUR DE L'INDICE		95	

P255.3-1 : Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées

		Valeur	Note
Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop pleins de postes de refoulement...)	VP.158	OUI	20
Évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés)	VP.159	OUI	10
Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversement et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement	VP.160	NON	0
Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations	VP.161	NON	0
Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations	VP.162	OUI	10
Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur	VP.163	OUI	10
<i>Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs :</i> Évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70 % du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	VP.164	NON	0
<i>Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes :</i> Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	VP.165	NON	0
Note		50	

A high-angle photograph of a construction worker in a trench. The worker is wearing a bright green hard hat, an orange high-visibility safety vest with reflective silver stripes, and dark blue work clothes. They are holding a wooden handle of a tool, possibly a shovel or a probe, which is positioned vertically in the trench. Several horizontal metal rods, some with red safety caps, are visible across the trench. The trench walls are made of dark, moist earth. The overall scene is one of active construction or maintenance work.

LES INTERVENTIONS REALISEES

Préserver et moderniser votre patrimoine

14.

LES INTERVENTIONS D'EXPLOITATION

Les opérations d'hydrocurage du réseau

Synthèse de l'hydrocurage préventif réalisé durant l'année :

Commune	Total (ml)
PLONEOUR-LANVERN	815
POULDREUZIC	870
PLOZEVET	350
Total	2035

Détail de l'hydrocurage préventif réalisé durant l'année :

Commune	Date	Adresse	Linéaire curé (ml)
PLONEOUR-LANVERN	25/01/22	Allée de Kerallain	695
	26/01/22	Rue de Keryeque	120
PLOZEVET	17/10/22	Partie syphon en amont Allée des Alouettes	350
POULDREUZIC	20/04/22	Rue de Plözévet	870

Synthèse de l'hydrocurage curatif réseau / branchements réalisé durant l'année :

Commune	Type de débouchage	Nombre	Linéaire curé (ml)
PEUMERIT	Curage EU	1	0
PLONEOUR-LANVERN	Débouchage Hydro EU	1	0
	Débouchage Rior EU	1	0
POULDREUZIC	Débouchage Hydro EU	1	0
	Débouchage Rior Branchement	1	0
Total		5	0

Détail de l'hydrocurage curatif réseau / branchements réalisé durant l'année :

Commune	Date	Adresse
PEUMERIT	21/01/22	Impasse Hent Arez
PLONEOUR-LANVERN	18/02/22	8 Allée des Courlis
	03/03/22	12bis Rue de Kergonda
POULDREUZIC	08/06/22	30 Rue du Port
	09/06/22	19 Rue du Port

Synthèse des passages caméra réalisés durant l'année :

Commune	Linéaire inspecté (ml)
PLONEOUR-LANVERN	454
POULDREUZIC	376
Total	830

Détail des passages caméra réalisés durant l'année :

Commune	Date	Adresse	Linéaire inspecté (ml)
PLONEOUR-LANVERN	26/01/22	Allée de Kerallain – rue de Keryeque	439
PLONEOUR-LANVERN	27/01/22	Allée de Kerallain – rue de Keryeque	15

Commune	Date	Adresse	Linéaire inspecté (ml)
POULDREUZIC	21/04/22	Rue de Plozévet / rue de la Mer / rte de Pont L'abbé	376

Synthèse des interventions sur les postes de relevage réalisées durant l'année :

Commune	Nombre
LANDUDEC	5
PEUMERIT	1
PLOGASTEL-SAINT-GERMAIN	5
PLONEOUR-LANVERN	28
PLOVAN	2
PLOZEVET	2
POULDREUZIC	7
Total	50

Détail des interventions sur les postes de relevage réalisées durant l'année :

Commune	Date	Adresse
LANDUDEC	01/08/22	PR Kervargon Cne LANDUDEC
	02/05/22	PR Lotissement Roz Ar Lann Cne LANDUDEC
	06/04/22	PR Kervargon Cne LANDUDEC
	06/04/22	PR Rue Neuve Cne LANDUDEC
	20/10/22	PR Rue des Chataigners Cne LANDUDEC
PEUMERIT	06/04/22	PR Kersaoul Cne PEUMERIT
PLOGASTEL-SAINT-GERMAIN	02/05/22	PR Gendarmerie Le Leurre Cne PLOGASTEL
	05/05/22	PR du Lavoir Pont Guen Cne PLOGASTEL
	08/02/22	PR du Manoir Parc Zale Cne PLOGASTEL
	09/02/22	PR du Hilguy Cne PLOGASTEL
	22/03/22	PR du Lavoir Pont Guen Cne PLOGASTEL
PLONEOUR-LANVERN	02/11/22	PR Kerlavar Cne PLONEOUR LANVERN
	06/02/22	PR Les lavandières Keraden Cne PLONEOUR LANVERN
	07/10/22	PR Canape Cne PLONEOUR LANVERN
	07/10/22	PR Kersulec Cne PLONEOUR LANVERN
	09/10/22	PR Kerruc Cne PLONEOUR LANVERN
	10/02/22	PR Roselière Rte Kergonda Cne PLONEOUR LANVERN
	10/05/22	PR Moitie Route Cne PLONEOUR LANVERN
	10/10/22	PR Kerbreach Cne PLONEOUR LANVERN
	11/02/22	PR Bonne Nouvelle Cne PLONEOUR LANVERN
	11/02/22	PR Maison de Retraite Cne PLONEOUR LANVERN
	11/10/22	PR Moitie Route Cne PLONEOUR LANVERN
	16/02/22	PR Tregonda (Rte de Plogastel) Cne PLONEOUR LANVERN
	17/02/22	PR Canape Cne PLONEOUR LANVERN
	17/02/22	PR de Brenanvec Cne PLONEOUR LANVERN
	17/02/22	PR Kerlavar Cne PLONEOUR LANVERN
	17/02/22	PR Kerruc Cne PLONEOUR LANVERN
	17/02/22	PR Tassy Cne PLONEOUR LANVERN
	21/01/22	PR Mariano (Traon Ar Line) Cne PLONEOUR LANVERN
	22/08/22	PR ZA Kerganet Cne PLONEOUR LANVERN
	24/02/22	PR Kerbilaet (Scierie) Cne PLONEOUR LANVERN
	24/02/22	PR Kerbreach Cne PLONEOUR LANVERN
	24/02/22	PR Kersulec Cne PLONEOUR LANVERN
	25/02/22	PR Kergonda (Rte d'Audierne) Cne PLONEOUR LANVERN
25/02/22	PR Stang Goulinet Cne PLONEOUR LANVERN	

Commune	Date	Adresse
PLONEOUR-LANVERN	28/02/22	PR Halle Raphalen Cne PLONEOUR LANVERN
	28/02/22	PR kerbascol Cne PLONEOUR LANVERN
	28/02/22	PR ZA Kerganet Cne PLONEOUR LANVERN
	28/07/22	PR de Brenanvec Cne PLONEOUR LANVERN
PLOVAN	28/02/22	PR Prat Glaz Cne PLOVAN
	28/02/22	PR Prat Kergoe Cne PLOVAN
PLOZEVET	06/04/22	PR lot. OPAC Cne PLOZEVET
	06/04/22	PR Rue des Saules CES Cne PLOZEVET
POULDREUZIC	01/08/22	Lagunes + PR Penhors Cne POULDREUZIC
	01/08/22	PR Penhors Plage Cne POULDREUZIC
	02/05/22	PR Palud Gourinet Cne POULDREUZIC
	02/05/22	PR Penhors Plage Cne POULDREUZIC
	03/05/22	PR ZA Pencleuziou Cne POULDREUZIC
	16/05/22	PR Principal du Bourg (Kergoay) Cne POULDREUZIC
	29/09/22	PR Penhors Plage Cne POULDREUZIC

Interventions de débouchage ponctuel de réseaux/branchements avec RIOR/Cannes/Aspiratrice :

Commune	Date	Adresse
PLONEOUR-LANVERN	03/03/22	12bis Rue de Kergonda
POULDREUZIC	08/06/22	30 Rue du Port

Les casses sur conduites

Commune	Nature	Cause	Date	Adresse
Pouldreuzic	PVC – refoulement du PR de Principal	Casse par tiers – pose fibre	13/06/2022	RD entre Pouldreuzic et Plözévet

Les casses sur branchements

Détail des fuites/casses réparées sur branchements

Commune	Site	Adresse
PLOGASTEL ST GERMAIN	28/02/22	26 Rue du Kastel 29710 Plogastel-Saint-Germain France
PLONEOUR LANVERN	06/05/22	Kergonda 29720 PLONEOUR-LANVERN France
PLONEOUR LANVERN	05/10/22	20 rue des mésanges 29720 PLONEOUR-LANVERN France

LES INTERVENTIONS DE MAINTENANCE

Les interventions de maintenance 2ème niveau

Synthèse des interventions de maintenance 2ème niveau

Commune	Curatif	Préventif	Total
LANDUDEC	3	0	3
PEUMERIT	1	0	1
PLOGASTEL ST GERMAIN	14	0	14
PLONEOUR LANVERN	17	0	17
PLOVAN	2	0	2
PLOZEVET	5	0	5
POULDREUZIC	3	0	3
Total	45	0	45

Détail des interventions de maintenance 2ème niveau

Commune	Libelle Installation	Equipement	Date	Type
PLOGASTEL ST GERMAIN	STEP PLOGASTEL ST GERMAIN	Automate	03/04/22	Curatif
LANDUDEC	PR Lotissement Roz Ar Lann	Armoire électrique	25/03/22	Curatif
LANDUDEC	PR Rue Neuve	Télésurveillance	20/05/22	Curatif
LANDUDEC	PR Rue Neuve	Pompe Rue Neuve	05/09/22	Curatif
PEUMERIT	PR Kersaoul	Télésurveillance	11/10/22	Curatif
PLOGASTEL ST GERMAIN	STEP PLOGASTEL ST GERMAIN	Agitateur silo n°2	18/02/22	Curatif
PLOGASTEL ST GERMAIN	STEP PLOGASTEL ST GERMAIN	Automate	14/03/22	Curatif
PLOGASTEL ST GERMAIN	STEP PLOGASTEL ST GERMAIN	Pompe reprise boues épaissies	05/05/22	Curatif
PLOGASTEL ST GERMAIN	PR du Lavoir Pont Guen	PR du Lavoir Pont Guen Cne PLOGASTEL	17/06/22	Curatif
PLOGASTEL ST GERMAIN	STEP PLOGASTEL ST GERMAIN	Préleveur entrée	17/06/22	Curatif
PLOGASTEL ST GERMAIN	STEP PLOGASTEL ST GERMAIN	Pont racleur	06/07/22	Curatif
PLOGASTEL ST GERMAIN	STEP PLOGASTEL ST GERMAIN	Télésurveillance	11/07/22	Curatif
PLOGASTEL ST GERMAIN	STEP PLOGASTEL ST GERMAIN	Tamiseur	01/08/22	Curatif
PLOGASTEL ST GERMAIN	STEP PLOGASTEL ST GERMAIN	Turbine d'aération n°2	18/08/22	Curatif
PLOGASTEL ST GERMAIN	STEP PLOGASTEL ST GERMAIN	Onduleur	06/10/22	Curatif
PLOGASTEL ST GERMAIN	STEP PLOGASTEL ST GERMAIN	Automate	28/11/22	Curatif
PLOGASTEL ST GERMAIN	STEP PLOGASTEL ST GERMAIN	Télésurveillance	02/12/22	Curatif
PLOGASTEL ST GERMAIN	PR du Lavoir Pont Guen	Coffret Electrique	05/12/22	Curatif
PLONEOUR LANVERN	PR Moitie Route	Télésurveillance	18/03/22	Curatif
PLONEOUR LANVERN	PR Moitie Route	Télésurveillance	27/04/22	Curatif

Commune	Libelle Installation	Equipement	Date	Type
PLONEOUR LANVERN	PR Tregonda (Rte de Plogastel)	Télesurveillance	11/05/22	Curatif
PLONEOUR LANVERN	STEP	Robinetterie, Tuyauterie	20/06/22	Curatif
PLONEOUR LANVERN	PR de Brenanvec	Tuyauterie Tout Type	29/07/22	Curatif
PLONEOUR LANVERN	STEP	Agitateur silo n°2	29/08/22	Curatif
PLONEOUR LANVERN	PR Moitie Route	Télesurveillance	29/08/22	Curatif
PLONEOUR LANVERN	PR ZA Kerganet	Télesurveillance	31/08/22	Curatif
PLONEOUR LANVERN	STEP	DEGRILLAGE	01/09/22	Curatif
PLONEOUR LANVERN	STEP	Portail motorisé automatique	05/09/22	Curatif
PLONEOUR LANVERN	STEP	Armoire électrique Générale	09/09/22	Curatif
PLONEOUR LANVERN	PR ZA Kerganet	Télesurveillance	19/10/22	Curatif
PLONEOUR LANVERN	STEP	Compacteur à vis	21/10/22	Curatif
PLONEOUR LANVERN	PR Moitie Route	Télesurveillance	02/11/22	Curatif
PLONEOUR LANVERN	STEP	Armoire électrique Générale	21/11/22	Curatif
PLONEOUR LANVERN	STEP	Pompe de sortie de boues	02/12/22	Curatif
PLONEOUR LANVERN	PR ZA Kerganet	Télesurveillance	19/12/22	Curatif
PLOVAN	STEP de keruen	PRETRAITEMENT + poste de rejet	17/06/22	Curatif
PLOVAN	STEP de keruen	Télétransmission	27/10/22	Curatif
PLOZEVET	Step Kerfildro	Débitmètre Sortie	23/08/22	Curatif
PLOZEVET	Step Kerfildro	Pompe sortie table égouttage	26/08/22	Curatif
PLOZEVET	Step Kerfildro	Clôture	21/09/22	Curatif
PLOZEVET	Step Kerfildro	Pont racleur en acier	22/11/22	Curatif
PLOZEVET	Step Kerfildro	Automate	15/12/22	Curatif
POULDREUZIC	Lagunes + PR Penhors	Télesurveillance	20/05/22	Curatif
POULDREUZIC	Lagunes + PR Penhors	Armoire électrique	20/05/22	Curatif
POULDREUZIC	PR Penhors Plage	PR Penhors Plage	25/11/22	Curatif

Les interventions de contrôle réglementaire sur les installations électriques

Commune	Libelle installation	Equipement	Date
LANDUDEC	STEP Ty Varlen - CASTEL NEVEZ	STEP Ty Varlen - CASTEL NEVEZ	30/06/22
LANDUDEC	PR Rue Neuve	PR Rue Neuve	20/12/22
LANDUDEC	PR Rue des Chataigners	PR Rue des Chataigners	20/12/22
LANDUDEC	PR Kervargon	PR Kervargon	20/12/22
LANDUDEC	PR Lotissement Roz Ar Lann	PR Lotissement Roz Ar Lann	20/12/22
LANDUDEC	PR Bel Air	PR Bel Air	20/12/22
PEUMERIT	PR Kersaoul Cne PEUMERIT	PR Kersaoul Cne PEUMERIT	23/12/22
PLOGASTEL ST GERMAIN	STEP	STEP	30/06/22
PLOGASTEL ST GERMAIN	PR Gendarmerie Le Leurre	PR Gendarmerie Le Leurre	20/12/22
PLOGASTEL ST GERMAIN	PR du Lavoir Pont Guen	PR du Lavoir Pont Guen	20/12/22
PLOGASTEL ST GERMAIN	PR du Manoir Parc Zale	PR du Manoir Parc Zale	20/12/22
PLONEOUR LANVERN	PR Bonne Nouvelle	PR Bonne Nouvelle	09/06/22
PLONEOUR LANVERN	PR Mariano (Traon Ar Line)	PR Mariano (Traon Ar Line)	09/06/22
PLONEOUR LANVERN	PR Kersulec	PR Kersulec	09/06/22
PLONEOUR LANVERN	PR ZA Kerganet	PR ZA Kerganet	09/06/22
PLONEOUR LANVERN	STEP	STEP	09/06/22
PLONEOUR LANVERN	PR Canape	PR Canape	16/12/22
PLONEOUR LANVERN	PR Les lavandières Keraden	PR Les lavandières Keraden	19/12/22
PLONEOUR LANVERN	PR Keraden	PR Keraden	19/12/22
PLONEOUR LANVERN	PR Kerruc	PR Kerruc	19/12/22
PLONEOUR LANVERN	PR Kerlavar	PR Kerlavar	19/12/22
PLONEOUR LANVERN	PR Halle Raphalen	PR Halle Raphalen	19/12/22
PLONEOUR LANVERN	PR kerbascol	PR kerbascol	19/12/22
PLONEOUR LANVERN	PR Kergonda (Rte d'Audierne)	PR Kergonda (Rte d'Audierne)	19/12/22
PLONEOUR LANVERN	PR Roselière Rte Kergonda	PR Roselière Rte Kergonda	19/12/22
PLONEOUR LANVERN	PR Stang Goulinet	PR Stang Goulinet	19/12/22
PLONEOUR LANVERN	PR Kerbilaet (Scierie)	PR Kerbilaet (Scierie)	19/12/22
PLONEOUR LANVERN	PR Maison de Retraite	PR Maison de Retraite	19/12/22
PLONEOUR LANVERN	PR Kerbreach	PR Kerbreach	19/12/22
PLONEOUR LANVERN	PR Tassy	PR Tassy	19/12/22
PLONEOUR LANVERN	PR de Brenanvec	PR de Brenanvec	19/12/22
PLOVAN	STEP de keruen	STEP de keruen	01/07/22
PLOVAN	PR Prat Kergoe	PR Prat Kergoe	20/12/22
PLOVAN	PR Prat Glaz	PR Prat Glaz	20/12/22
PLOZEVET	Step Kerfildro	Step Kerfildro	30/06/22
PLOZEVET	PR Rue des Saules CES	PR Rue des Saules CES	20/12/22
POULDREUZIC	Lagunes + PR Penhors	Lagunes + PR Penhors	01/07/22
POULDREUZIC	Lagunes + PR Penhors	Lagunes + PR Penhors	01/07/22
POULDREUZIC	PR Penhors Plage	PR Penhors Plage	20/12/22
POULDREUZIC	PR Principal du Bourg (Kergoay)	PR Principal du Bourg (Kergoay)	20/12/22

Les interventions de contrôle réglementaire sur les appareils de levage

Commune	Libelle Installation	Equipement	Date
LANDUDEC	STEP Ty Varlen - CASTEL NEVEZ	Potence Epaisseur	30/06/22
LANDUDEC	STEP Ty Varlen - CASTEL NEVEZ	Potence Agitateur SILO A BOUES	30/06/22
LANDUDEC	STEP Ty Varlen - CASTEL NEVEZ	Potence EXTRACTION BOUES	30/06/22
LANDUDEC	STEP Ty Varlen - CASTEL NEVEZ	Potence Poste Recirculation POSTE DE RECIRCULATION	30/06/22
LANDUDEC	PR Kervargon	Potence	20/12/22
LANDUDEC	PR Lotissement Roz Ar Lann	Potence	20/12/22

Commune	Libelle Installation	Equipement	Date
PEUMERIT	PR Kersaoul	Potence	23/12/22
PEUMERIT	PR Kersaoul	Pied de potence	23/12/22
PLOGASTEL ST GERMAIN	STEP	Potence silo n°1	30/06/22
PLOGASTEL ST GERMAIN	STEP	Potence silo n°2	30/06/22
PLOGASTEL ST GERMAIN	STEP	Potence PR eau traitée	30/06/22
PLOGASTEL ST GERMAIN	STEP	Potence recirculation	30/06/22
PLOGASTEL ST GERMAIN	STEP	Potence PR entrée	30/06/22
PLOGASTEL ST GERMAIN	STEP	Potence BA	30/06/22
PLOGASTEL ST GERMAIN	STEP	Potence égouttures	30/06/22
PLONEOUR LANVERN	PR Mariano (Traon Ar Line)	Pied de potence	09/06/22
PLONEOUR LANVERN	STEP	Potence- Graisse	09/06/22
PLONEOUR LANVERN	STEP	Potence- Agitateur contact	09/06/22
PLONEOUR LANVERN	STEP	Pied de potence- Poste entrée	09/06/22
PLONEOUR LANVERN	STEP	Potence + treuil - Silo à boues n°1	09/06/22
PLONEOUR LANVERN	STEP	Potence- Agitateur 1 Bassin d'aération	09/06/22
PLONEOUR LANVERN	STEP	Potence - Aéroflot	09/06/22
PLONEOUR LANVERN	STEP	Potence + treuil - Silo à boues n°2	09/06/22
PLONEOUR LANVERN	STEP	Potence- Matière traitée	09/06/22
PLONEOUR LANVERN	STEP	Potence- Agitateur 2 Bassin d'aération	09/06/22
PLONEOUR LANVERN	STEP	Rail- Surpresseur	09/06/22
PLONEOUR LANVERN	STEP	Potence + treuil - Silo à boues n°3	09/06/22
PLONEOUR LANVERN	STEP	Potence TRAITEMENT DES GRAISSES ET MV	09/06/22
PLONEOUR LANVERN	STEP	Potence - Recirculation	09/06/22
PLONEOUR LANVERN	STEP	Potence + treuil- Bassin tampon	09/06/22
PLONEOUR LANVERN	STEP	Pied de potence- Matière de vidanges	09/06/22
PLONEOUR LANVERN	PR Keraden	Levage	19/12/22
PLONEOUR LANVERN	PR Maison de Retraite	Pied de potence	19/12/22
PLONEOUR LANVERN	PR Kerbreach	Levage	19/12/22
PLONEOUR LANVERN	PR Tassy	Pied de potence	19/12/22
PLOVAN	PR ZA Pencleuziou	Pied de potence	01/07/22
PLOZEVET	PR lot. OPAC	Pied de potence	30/06/22
PLOZEVET	PR lot. OPAC	Potence	30/06/22
PLOZEVET	Step Kerfildro	Levage	30/06/22
POULDREUZIC	PR Principal du Bourg (Kergoay)	Pied de potence	20/12/22

Les interventions de contrôle réglementaire ouvrant automatique

Commune	Libelle Installation	Equipement	Date
PLONEOUR LANVERN	STEP	Portail motorisé automatique	09/06/22

LES OPERATIONS DE RENOUVELLEMENT

Les Opérations de renouvellement dans le Cadre du programme contractuel : Un **Programme Contractuel du Renouvellement** correspond à un engagement du Déléataire à réaliser un programme prédéterminé d'opérations de renouvellement. Une dotation annuelle lissée a été établie à partir d'un planning prévisionnel détaillé des opérations de renouvellement.

Le montant des opérations réalisées correspond à l'affectation de la dépense au Programme Contractuel. Le tableau de suivi comprend l'ensemble des années depuis l'origine du contrat jusqu'à l'exercice actuel, et notamment le solde du Programme à date.

Les Opérations de renouvellement dans le Cadre du fonds contractuel : Un **Fonds Contractuel de Renouvellement** consiste à prélever tous les ans sur les produits du service un certain montant défini contractuellement et de le consacrer à des dépenses de renouvellement dans le cadre d'un suivi pluriannuel spécifique. La liste des équipements entrant dans le cadre de ce Fonds Contractuel de Renouvellement a été établie à l'origine du contrat.

Le montant des opérations réalisées correspond à l'affectation de la dépense au Fonds Contractuel. Le tableau de suivi comprend l'ensemble des années depuis l'origine du contrat jusqu'à l'exercice actuel, et notamment le solde du fonds à date.

La garantie pour la continuité de service : Une **garantie** est un renouvellement fonctionnel qui se traduit par un engagement contractuel de garantie de bon fonctionnement des installations. Elle s'applique sans programme contractuel et sans restitution des montants non dépensés en fin de contrat. C'est une « assurance » de bon fonctionnement pour la collectivité.

2918010202 - CC DU HAUT PAYS BIGOUDEN-ASST Contrat du : 01/01/2022 au : 31/12/2030 - Clause de renouvellement : C Dotations non actualisées du compte au : 09/02/2023	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total (€)
Dotations(€)Totale	58 195	58 195	58 195	58 195	58 195	58 195	58 195	58 195	58 195	523 755
programmé	52 866	52 866	52 866	52 866	52 866	52 866	52 866	52 866	52 866	475 790
non programmé	5 329	5 329	5 329	5 329	5 329	5 329	5 329	5 329	5 329	47 965

2918010202 - CC DU HAUT PAYS BIGOUDEN-ASST Contrat du : 01/01/2022 au : 31/12/2030 - Clause de renouvellement : C Coefficients du compte au : 09/02/2023	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Dernier coefficient connu de la dotation	1.000000	1.143082	0.000000	0.000000	0.000000	0.000000	0.000000	0.000000	0.000000
Dernier coefficient connu de report de solde	1.000000	1.000000	0.000000	0.000000	0.000000	0.000000	0.000000	0.000000	0.000000

2918010202 - CC DU HAUT PAYS BIGOUDEN-ASST Contrat du : 01/01/2022 au : 31/12/2030 - Clause de renouvellement : C Bilan financier du compte au : 09/02/2023	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total (€)
Dotation actualisée (€)	52 866	60 430	0	0	0	0	0	0	0	113 295
Report de solde actualisé (€)	0	30 596	0	0	0	0	0	0	0	
	0									
Programmé au contrat	22 270	101 580								
Total renouvellement(€)	22 270	101 580	0	0	0	0	0	0	0	123 850
Solde(€)	30 596	- 10 555	0	0	0	0	0	0	0	
Légende : Programmé au contrat = année de renouvellement > 1										

2918010202 - CC DU HAUT PAYS BIGOUDEN-ASST Contrat du : 01/01/2022 au : 31/12/2030 - Clause de renouvellement : C Renouvellement Réalisé en compte au : 09/02/2023	Code Matériel	Libellé Matériel	Programmé au contrat	Description Opération	Numéro Intervention	Type Renouvellement	Date réalisation	Montant
29174SE0002 - STEP Cne PLONEOUR LAN/VERN / IRP00002971 - Prélèveur Entrée	IRP00002971	Prélèveur Entrée	Programmé au contrat	Renouvellement complet du matériel	1001699087	TOTAL	23/03/2022	3 870
29174PR00009 - FR Kergonda (Rte d'Audierne) Cne PLONEOUR LAN/VERN / VCL00051704 - Clapet de non retour à boule n°1	VCL00051704	Clapet de non retour à boule n°1	Programmé au contrat	Renouvellement complet du matériel	1002256647	TOTAL	01/07/2022	240
29174PR00009 - FR Kergonda (Rte d'Audierne) Cne PLONEOUR LAN/VERN / VCL00051705 - Clapet de non retour à boule n°2	VCL00051705	Clapet de non retour à boule n°2	Programmé au contrat	Renouvellement complet du matériel	1002256651	TOTAL	01/07/2022	240
29108PR00001 - FR Kervargon Cne LANDUDEC / PSB00049403 - Pompe 1	PSB00049403	Pompe 1	Programmé au contrat	Renouvellement complet du matériel	1002699649	TOTAL	08/08/2022	5 320
29108PR00001 - FR Kervargon Cne LANDUDEC / KST00060121 - Télésurveillance	KST00060121	Télésurveillance	Programmé au contrat	Renouvellement complet du matériel	1001687985	TOTAL	09/08/2022	1 950
29225PR00004 - FR Penhors Plage Cne POULDREUZIC / VAN02584876 - Vanne manuelle à opercule n°1	VAN02584876	Vanne manuelle à opercule n°1	Programmé au contrat	Renouvellement complet du matériel	1003010629	TOTAL	29/09/2022	170
29225PR00004 - FR Penhors Plage Cne POULDREUZIC / VAN02584877 - Vanne manuelle à opercule n°2	VAN02584877	Vanne manuelle à opercule n°2	Programmé au contrat	Renouvellement complet du matériel	1003010634	TOTAL	29/09/2022	170
29225PR00004 - FR Penhors Plage Cne POULDREUZIC / XTU00061797 - Tuyauterie	XTU00061797	Tuyauterie	Programmé au contrat	Renouvellement complet du matériel	1003010419	TOTAL	29/09/2022	2 020
29108SE00001 - STEP Ty Varlen - CASTEL NEVEZ - LANDUDEC / BFD00014891 - Pompe Doseuse Secours Déphosphatation	BFD00014891	Pompe Doseuse Secours Déphosphatation	Programmé au contrat	Renouvellement complet du matériel	1003050772	TOTAL	07/10/2022	1 060
29167SE00002 - STEP FLOGASTEL ST GERMAIN / NAC00000758 - Onduleur	NAC00000758	Onduleur	Programmé au contrat	Renouvellement complet du matériel	1003596149	TOTAL	21/10/2022	690
29174SE00002 - STEP Cne PLONEOUR LAN/VERN / SGF00000378 - Aéroflot	SGF00000378	Aéroflot	Programmé au contrat	Renouvellement complet du matériel	1002964434	TOTAL	09/11/2022	2 340
29174SE00002 - STEP Cne PLONEOUR LAN/VERN / ZME00001931 - Moteur électrique [ME]	ZME00001931	Moteur électrique [ME]	Programmé au contrat	Renouvellement complet du matériel	1003050841	TOTAL	09/11/2022	740
29108SE00001 - STEP Ty Varlen - CASTEL NEVEZ - LANDUDEC / IFED0019912 - Débitmètre Ultra-son	IFED0019912	Débitmètre Ultra-son	Programmé au contrat	Renouvellement complet du matériel	1003568274	TOTAL	25/11/2022	1 060
29174PR00004 - FR Moitie Route Cne PLONEOUR LAN/VERN / PSB00045980 - Pompe immergée monocanal N°1	PSB00045980	Pompe immergée monocanal N°1	Programmé au contrat	Renouvellement complet du matériel	1003568394	TOTAL	23/12/2022	2 400

2918010202 - CC DU HAUT PAYS BIGOUDEN-ASST												
Contrat du : 01/01/2022 au : 31/12/2030 - Clause de renouvellement :												
C	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total (€)		
Dotations(€)Totale		58 195	58 195	58 195	58 195	58 195	58 195	58 195	58 195	58 195	523 755	
	programmé	52 866	52 866	52 866	52 866	52 866	52 866	52 866	52 866	52 866	475 790	
	non programmé	5 329	5 329	5 329	5 329	5 329	5 329	5 329	5 329	5 329	47 965	
2918010202 - CC DU HAUT PAYS BIGOUDEN-ASST												
Contrat du : 01/01/2022 au : 31/12/2030 - Clause de renouvellement :												
C	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030			
Coefficients du compte au : 09/02/2023												
Dernier coefficient connu de la dotation												
	1.000000	1.143082	0.000000	0.000000	0.000000	0.000000	0.000000	0.000000	0.000000	0.000000		
Dernier coefficient connu de report de solde												
	1.000000	1.000000	0.000000	0.000000	0.000000	0.000000	0.000000	0.000000	0.000000			

2918010202 - CC DU HAUT PAYS BIGOUDEN-ASST												
Contrat du : 01/01/2022 au : 31/12/2030 - Clause de renouvellement :												
C	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total (€)		
Dotation actualisée (€)		5 329	6 092	0	0	0	0	0	0	0	11 421	
Report de solde actualisé (€)		0	- 3 203	0	0	0	0	0	0	0		
		0										
Non Programmé au contrat		8 532	0	0	0	0	0	0	0	0	8 532	
TOTAL		8 532	0	0	0	0	0	0	0	0	8 532	
Solde(€)		- 3 203	2 889	0	0	0	0	0	0	0		

2918010202 - CC DU HAUT PAYS BIGOUDEN-ASST											
Contrat du : 01/01/2022 au : 31/12/2030 - Clause de renouvellement :											
C	Code Matériel	Libellé Matériel	Programmé au contrat	Description Opération	Numéro Intervention	Type Renouvellement	Date réalisation	Montant	Fiche navette	Etat renou	
Renouvellement Réalisé en compte au : 09/02/2023											
29215SE0001 - Step Kerfidro Cne PLOZEVET / SGF0000338 - Aérateur immergé à pompe insulfatrice	SGF0000338	Aérateur immergé à pompe insulfatrice	Non programmé au contrat	Renouvellement complet du matériel	1001141260	TOTAL	01/01/2022	2 530	fiche navette n°9	solde	
29174SE00002 - STEP Cne PLONEOUR LANVERN / IFE00023248 - Débitmètre boues	IFE00023248	Débitmètre boues	Non programmé au contrat	Renouvellement complet du matériel	1001128768	TOTAL	04/04/2022	1 550	fiche navette n°3	solde	
29108PR00001 - PR Kervargon Cne LANDUEC / PSB00049402 - Pompe 2	PSB00049402	Pompe 2	Non programmé au contrat	Renouvellement complet du matériel	1002699661	TOTAL	09/08/2022	2 650	fiche navette n°2	solde	
29174SE00002 - STEP Cne PLONEOUR LANVERN / PSB00047484 - Pompe immergée monocanal n°1	PSB00047484	Pompe immergée monocanal n°1	Non programmé au contrat	Renouvellement complet du matériel	1003185668	TOTAL	02/11/2022	1 802	fiche navette n°1	solde	
29215SE00001-Step Kerfidro Cne PLOZEVET / TLV00030148 - Potence + treuil	TLV00030148	Potence + treuil	Non programmé au contrat	Renouvellement complet du matériel	1003338706	TOTAL		6 700	fiche navette n°4	en cours	
29174SE00002-STEP Cne PLONEOUR LANVERN / TLV00028236 - Potence + treuil - Silo à boues n°1	TLV00028236	Potence + treuil - Silo à boues n°1	Non programmé au contrat	Renouvellement complet du matériel	1003338801	TOTAL	19/04/2023	2 050	fiche navette n°5	en cours	
29174SE00002-STEP Cne PLONEOUR LANVERN / TLV00028236 - Potence + treuil - Silo à boues n°2	TLV00028236	Potence + treuil - Silo à boues n°2	Non programmé au contrat	Renouvellement complet du matériel	1003338810	TOTAL	19/04/2023	2 050	fiche navette n°6	en cours	
29174PR00005-PR Kerlavar Cne PLONEOUR LANVERN/PSB00045981 - Pompe immergée monocanal N°2	PSB00045981	Pompe immergée monocanal N°2	Non programmé au contrat	Renouvellement complet du matériel	1004983099	TOTAL		2 500	fiche navette n°8	en cours	
29174SE00002-STEP Cne PLONEOUR LANVERN / DAM0013655 - Ballon eau industrielle	DAM0013655	Ballon eau industrielle	Non programmé au contrat	Renouvellement complet du matériel	1004789657	TOTAL		3 900	fiche navette n°7	en cours	



ATTESTATIONS D'ASSURANCES

Attestation Dommages aux Biens



ATTESTATION D'ASSURANCE

Nous soussignés, MMA IARD ASSURANCES MUTUELLES dont le siège social est situé 14 Boulevard Marie et Alexandre Oyon - 72030 Le Mans Cedex09, certifions par la présente que la Société :

SAUR SAS
11 Chemin de Bretagne
CS 40082
92442 ISSY LES MOULINEAUX Cedex

agissant tant pour son compte que pour celui de qui il appartiendra et notamment pour le compte de ses filiales, est assurée par le contrat Tous Risques Sauf n°127 100 212.

Les garanties s'exercent notamment pour le compte de la société désignée ci-après, laquelle a la qualité d'assuré :

SAUR SAS
11 Chemin de Bretagne - CS 40082
92442 ISSY LES MOULINEAUX Cedex

Ce contrat garantit l'ensemble des biens mobiliers et immobiliers :

- En propriété ou loués,
- Vendus avec une clause de réserve de propriété,
- Appartenant à autrui, lorsque l'assuré en est, à titre onéreux ou gratuit, utilisateur, occupant, gardien ou détenteur à quelque titre que ce soit,
- Appartenant au personnel de l'Assuré, lorsque que lesdits biens sont situés dans les établissements assurés,
- Tous titres de paiement désignés sous le titre générique de valeurs,

Ainsi que les risques locatifs, les recours des voisins et des tiers contre notamment les événements suivants :

Incendie, Foudre, Explosions, Implosions et électricité, Chute d'appareils de navigation aérienne et franchissement du mur du son, Tempêtes, ouragans, cyclones, tornades, Grêle, chute et/ou poids de la neige et/ou de la glace, Ruissellement d'eau, de boue ou de lave, Glissements et effondrements de terrains, Inondation, Séismes, Eruption volcanique, Raz-de-marée, Chocs de véhicules terrestres à moteur, Fumées, Bris de glaces, Dégâts des eaux, Emeutes, Mouvements populaires, Vandalisme, Malveillance, Sabotage, Terrorisme et Attentats en France (art.L126-2 et L126-3 du Code des Assurances), Vol, Détériorations immobilières consécutives à un vol ou une tentative de vol, Gel (dommages aux installations), Bris de Machines, Catastrophes naturelles (art.L125-1 et suivants du Code des Assurances).

et ce, aux clauses et conditions du contrat cité en référence ci-dessus.

La présente attestation d'assurance, valable du 1^{er} Avril 2022 au 31 Mars 2023 inclus, sous réserve du paiement de la prime, est délivrée pour servir et valoir ce que de droit et ne peut engager les assureurs au-delà des limites de garanties de la police à laquelle elle se réfère

Fait à Paris, le 25 Mars 2022



MMA IARD Assurances Mutuelles, Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes – RCS Le Mans 775 652 126
MMA IARD Société anonyme au capital de 537 052 368 euros – RCS Le Mans 440 048 882
Sièges sociaux : 14 Boulevard Marie et Alexandre Oyon 72030 Le Mans CEDEX 9 – Entreprises régies par le code des assurances

Responsabilité civile



Allianz Global Corporate & Specialty SE

Attestation d'Assurance

Nous, soussignés, **Allianz Global Corporate & Specialty SE, Succursale en France**, situé 1 cours Michelet - CS 30051 - 92076 Paris La Défense Cedex, certifions par la présente que la Société :

SAUR SAS
11, Chemin de Bretagne
CS 40082
92442 ISSY LES MOULINEAUX Cedex

agissant tant pour son compte que pour le compte de ses filiales, et notamment de :

SAUR SAS
11 Chemin de Bretagne - CS 40082
92442 ISSY LES MOULINEAUX Cedex

est assurée auprès de notre compagnie par la police n° **FRL00281523** garantissant les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui incomber dans l'exercice de ses activités en raison de dommages causés à des tiers.

La garantie s'exerce à concurrence des montants ci-après :

Responsabilité Civile Exploitation

Tous dommages corporels, matériels et immatériels confondus20.000.000 euros par sinistre

Responsabilité Civile Après Livraison / Réception

Tous dommages corporels, matériels et immatériels confondus20.000.000 euros par année d'assurance

Il est précisé que les montants indiqués ci-dessus s'entendent sans préjudice des sous-limitations telles que mentionnées au contrat et forment la limite des engagements de l'Assureur, quel que soit le nombre de personnes physiques ou morales bénéficiant de la qualité d'assuré, pour l'ensemble des réclamations formulées au cours d'une même année d'assurance.

Période d'assurance : du 01/04/2023 au 31/03/2024 inclus.

La présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit et ne saurait engager la Compagnie au-delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Fait à Paris la Défense, le 27 mars 2023
Pour la Compagnie

Allianz Global Corporate & Specialty SE Succursale en France	
Signé par :	Juliette ALLAVOINE
E-mail :	juliette.allavoine@allianz.com
Heure de signature :	27/03/2023 10:17:00
Adresse IP :	176.170.75.26

Allianz Global Corporate & Specialty SE
Succursale en France
1 cours Michelet - CS 30051
92076 Paris La Défense Cedex
487 424 608 RCS Nanterre

Siège social :
Königinstrasse 28
80802 Munich
Allemagne

Société Européenne immatriculée en Allemagne sous le N°HRB 208312
Entreprise soumise au contrôle de la Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht
Graurheindorfer Strasse 108 - 53117 Bonn, Allemagne
www.agcs.allianz.com

Attestation Responsabilité civile décennale obligatoire (bâtiment)



ATTESTATION D'ASSURANCE

L'entreprise d'assurance GENERALI Iard, dont le siège social est situé 2 rue Pillet-Will, 75009 PARIS, atteste que :

STE SAUR
11, CHEMIN DE BRETAGNE
CS40082
92442 ISSY MOULINEAUX CEDEX
SIREN 339.379.984

Pour le compte de :
ALLIANCE ENVIRONNEMENT EXPLOITATION
130 Rue Clément ADER
34400 LUNEL
SIREN 489533059

Est titulaire d'un contrat d'assurance de responsabilité de nature décennale n° AP392620 pour la période de validité du 01/01/2023 au 31/12/2023 couvrant les activités professionnelles suivantes :

ENTREPRISE GÉNÉRALE

Réalisation de la totalité des travaux d'une opération de construction réalisés en tout ou partie par le personnel d'exécution de l'entreprise.

TERRASSEMENT

Défrichage, remise à niveau des terres, réalisation à ciel ouvert de creusement et de blindage de fouilles provisoire dans des sols, ainsi que des travaux de rabattement de nappes nécessaires à l'exécution des travaux, de remblai, d'enrochement non lié et de comblement (sauf des carrières) ayant pour objet soit de constituer par eux-mêmes un ouvrage soit de permettre la réalisation d'ouvrages. Cette activité comprend les sondages et forages.

VOIRIES RÉSEAUX DIVERS (V.R.D.)

Réalisation de réseaux de canalisations, de tous types de réseaux enterrés ou aériens, de systèmes d'assainissement autonome, de voiries, de poteaux et clôtures.
Réalisation d'espaces verts, y compris les travaux complémentaires de maçonnerie.
Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires de terrassement et de fouilles.

CONTRACTANT GENERAL

Réalisation d'une opération de construction portant sur la maîtrise d'oeuvre et l'exécution des travaux tous corps d'état, cette exécution étant donnée intégralement en sous-traitance.

Ces marchés sont pris uniquement dans le cadre de réalisation d'ouvrage de :

Voiries Réseaux Divers:

- réseaux et canalisation d'eau potable ou incendie,
- réseaux d'évacuation des eaux usées et pluviales,
- les ouvrages de voiries y compris fondations et terrassements

Ouvrages d'hygiène publique :

- stations de pompage, réservoirs et château d'eau,
- stations d'épuration des eaux usées et résiduaires,
- Usines de traitement de résidus ou d'effluents urbains,
- Collecteurs d'eaux usées ou pluviales,
- Usines de traitement d'eau potable,
- ouvrages liés à des opérations de traitement et de valorisation des déchets dont la construction d'unité de tri, compostage, incinération, plateforme de traitement de boues.

Generali Iard, SA au capital de 94 630 300 euros – Entreprise régie par le code des assurances 552 062 663 RCS Paris – Siège Social : 2, rue Pillet-Will – 75009 Paris
Generali Vie, SA au capital de 332 321 184 euros – Entreprise régie par le code des assurances 602 062 481 RCS Paris – Siège Social : 2, rue Pillet-Will – 75009 Paris
Sociétés appartenant au Groupe Generali immatriculés sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026



1. PERIMETRE DE LA GARANTIE DE RESPONSABILITE DECENNALE OBLIGATOIRE ET DE LA GARANTIE DE RESPONSABILITE DU SOUS-TRAITANT EN CAS DE DOMMAGES DE NATURE DECENNALE

Les garanties objet de la présente attestation s'appliquent :

- aux travaux ayant fait l'objet d'une ouverture de chantier pendant la période de validité mentionnée ci-dessus. L'ouverture de chantier est définie à l'annexe I de l'article A. 243-1 du code des assurances.
- aux travaux réalisés en France Métropolitaine ou dans les Départements d'Outre-Mer.
- aux chantiers dont le coût total de construction TTC tous corps d'état, y compris honoraires, déclaré par le maître d'ouvrage n'est pas supérieur à la somme de 15.000.000 €.
- aux travaux, produits et procédés de construction suivants : travaux de construction répondant à une norme homologuée (NF DTU ou NF EN), à des règles professionnelles acceptées par la C2P¹ ou à des recommandations professionnelles du programme RAGE 2012 non mises en observation par la C2P²,

pour des procédés ou produits faisant l'objet au jour de la passation du marché :

- d'un Agrément Technique Européen (ATE) en cours de validité ou d'une Évaluation Technique Européenne (ETE) bénéficiant d'un Document Technique d'Application (DTA), ou d'un Avis Technique (ATec), valides et non mis en observation par la C2P³,
- d'une Appréciation Technique d'Expérimentation (ATEX) avec avis favorable,
- d'un Pass'innovation « vert » en cours de validité.

(¹) Les Règles professionnelles acceptées par la C2P (Commission Prévention Produits mis en oeuvre de l'Agence Qualité Construction) sont listées à l'annexe 2 de la publication semestrielle de la C2P et sont consultables sur le site de l'Agence Qualité Construction (www.qualiteconstruction.com).

(²) Les recommandations professionnelles RAGE 2012 (« Règles de l'Art Grenelle Environnement 2012 ») sont consultables sur le site internet du programme RAGE (www.reglesdelart-grenelle-environnement-2012.fr) et les communiqués de la C2P sont accessibles sur le site de l'AQC (www.qualiteconstruction.com).

(³) Les communiqués de la C2P sont accessibles sur le site de l'AQC (www.qualiteconstruction.com).

Dans le cas où les travaux réalisés ne répondent pas aux caractéristiques énoncées ci-dessus, l'assuré en informe l'assureur.



2. ASSURANCE DE RESPONSABILITÉ DÉCENNALE OBLIGATOIRE

Nature de la garantie	Montant de la garantie
<p>Le contrat garantit la responsabilité décennale de l'assuré instaurée par les articles 1792 et suivants du code civil, dans le cadre et les limites prévus par les dispositions des articles L. 241-1 et L. 241-2 du code des assurances relatives à l'obligation d'assurance décennale, et pour des travaux de construction d'ouvrages qui y sont soumis, au regard de l'article L. 243-1-1 du même code.</p> <p>La garantie couvre les travaux de réparation, notamment en cas de remplacement des ouvrages, qui comprennent également les travaux de démolition, déblaiement, dépose ou de démontage éventuellement nécessaires.</p> <p>Elle est gérée en capitalisation.</p>	<p>o En Habitation : Le montant de la garantie couvre le coût des travaux de réparation des dommages à l'ouvrage.</p>
	<p>o Hors habitation : Le montant de la garantie couvre le coût des travaux de réparation des dommages à l'ouvrage dans la limite du coût total de construction déclaré par le maître d'ouvrage et sans pouvoir être supérieur au montant prévu au I de l'article R. 243-3 du code des assurances.</p>
	<p>o En présence d'un CCRD : Lorsqu'un Contrat Collectif de Responsabilité Décennale (CCRD) est souscrit au bénéfice de l'assuré, le montant de la garantie est égal au montant de la franchise absolue stipulée par ledit contrat collectif.</p>
Durée et maintien de la garantie	
<p>La garantie couvre, pour la durée de la responsabilité décennale pesant sur l'assuré en vertu des articles 1792 et suivants du code civil. Elle est maintenue dans tous les cas pour la même durée.</p>	

La présente attestation ne peut engager l'assureur au-delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

3. GARANTIE DE RESPONSABILITÉ DU SOUS-TRAITANT EN CAS DE DOMMAGES DE NATURE DÉCENNALE

Nature de la garantie	Montant de la garantie
<p>Cette garantie couvre le paiement des travaux de réparation des dommages tels que définis aux articles 1792 et 1792-2 du Code civil et apparus après réception, lorsque la responsabilité de l'assuré est engagée du fait des travaux de construction d'ouvrages soumis à l'obligation d'assurance, qu'il a réalisés en qualité de sous-traitant.</p>	<p>6.000.000 € par sinistre</p>
Durée et maintien de la garantie	
<p>Cette garantie est accordée, conformément à l'article 1792-4-2 du code civil, pour une durée de dix ans à compter de la réception.</p>	

Generali Insd, S.A au capital de 94 630 300 euros – Entreprise régie par le code des assurances 532 062 663 RCS Paris – Siège Social : 2, rue Pillet-Will – 75009 Paris
 Generali Vie, S.A au capital de 332 321 184 euros – Entreprise régie par le code des assurances 602 062 481 RCS Paris – Siège Social : 2, rue Pillet-Will – 75009 Paris
 Sociétés appartenant au Groupe Generali immatriculés sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026



Fait pour servir et valoir ce que de droit à PARIS, le 12/01/2023.

Karim BOUCHEMA
Directeur des Opérations
Generali Iard

Generali Iard, S.A au capital de 94 630 300 euros – Entreprise régie par le code des assurances 552 062 663 RCS Paris – Siège Social : 2, rue Pillet-Will – 75009 Paris
Generali Vie, S.A au capital de 332 321 184 euros – Entreprise régie par le code des assurances 602 062 481 RCS Paris – Siège Social : 2, rue Pillet-Will – 75009 Paris
Sociétés appartenant au Groupe Generali immatriculés sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026

Attestation Responsabilité civile Atteinte à l'Environnement



ATTESTATION D'ASSURANCE

Nous soussignés, AIG Europe SA - Succursale pour la France – Tour CBX - 1 Passerelle des Reflets, 92913 Paris La Défense Cedex, attestons par la présente que

SAUR SAS
11 Chemin de Bretagne - CS 40082
92442 ISSY LES MOULINEAUX Cedex

agissant tant pour son compte que pour celui de ses filiales, sont assurés par la police n° 7 201 983 contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité pouvant leur incomber en raison d'atteintes à l'environnement soudaines et accidentelles et/ou graduelles, de nuisances, de préjudice écologique ou de dommages environnementaux imputables à l'exercice de leurs activités et sites visés au contrat.

Garanties et limites :

Garanties	Limites par sinistre	Limites pour la période de garantie *
Tous dommages confondus :	25.000.000 €	25.000.000 €
- dont Garantie Responsabilité Civile (A) y compris au titre du préjudice écologique	25.000.000 €	25.000.000 €
- dont dommages matériels et immatériels	25.000.000 €	25.000.000 €
- dont dommages aux biens confiés et biens des préposés	5.000.000 €	15.000.000 €
- dont préjudice écologique du fait des produits, ouvrages ou déchets livrés	10.000.000 €	25.000.000 €
- dont Garantie Responsabilité Environnementale (B)	15.000.000 €	15.000.000 €
- dont dommages environnementaux en l'absence de pollution	15.000.000 €	15.000.000 €
- dont Garantie Frais de dépollution du Site (C)	15.000.000 €	15.000.000 €
- dont frais de décontamination et reconstruction y compris suite à une pollution subie	5.000.000 €	15.000.000 €
- dont frais relatifs à une pollution subie	15.000.000 €	15.000.000 €
- dont Garantie Frais de Prévention de dommages garantis (D)	25.000.000 €	25.000.000 €
- dont pour tout dommage ou tout frais généré par les substances perfluoroalkylées et/ou polyfluoroalkylées (PFAS) ou par tout produit qui résulterait de leur dégradation.	2.500.000 €	2.500.000 €
- dont garanties relevant de l'annexe « Etudes et travaux »	25.000.000 €	25.000.000 €
- dont garantie du fait des activités d'épandage de boue	5.000.000 €	15.000.000 €
- dont dommages causés par l'amiante selon les dispositions de l'article 12.1. ci-après	2.500.000 €	5.000.000 €
- dont extension communication de crise en cas de fait de pollution ou de dommages environnementaux garantis	150.000 €	500.000 €

* il est rappelé que la capacité est accordée en une seule enveloppe pour la période d'assurance sans renouvellement annuel des capacités.

Il est rappelé que sont inclus pour chaque garantie les Frais de défense associés (sans préjudice des dispositions de l'article 3.1.6. des Conditions générales relatif aux frais de défense lors de la mise en cause de la Responsabilité des dirigeants).

Territorialité : Monde hors Etats-Unis et Canada

Cette attestation est délivrée pour la période du 1^{er} avril 2023 au 1^{er} avril 2024 à zéro heure pour servir et valoir ce que de droit. Elle est valable dans la seule limite des montants et conditions de garantie, franchises et exclusions du contrat précité et n'implique qu'une présomption de garanties à la charge de l'assureur sous réserve des réglementations locales applicables.

En cas de sinistre, les sommes dues par l'assureur au titre de la police citée ci-dessus seront payées au souscripteur du contrat.

Fait à Paris La Défense le 05 avril 2023

AIG Europe SA
Tour CBX - 1 Passerelle des Reflets,
CS 60234 - 92913 Paris La Défense Cedex
Tel : +33 1 49 02 42 22
Facsimile : 01 49 02 44 04

AIG Europe S.A. – compagnie d'assurance au capital de 47 176 225 euros, immatriculée au Luxembourg (RCS n° B 218806).
Siège social : 35 D Avenue J.F. Kennedy, L-1855, Luxembourg.

Succursale pour la France : Tour CBX - 1 Passerelle des Reflets, 92400 Courbevoie - RCS Nanterre 838 136 463
Adresse Postale : Tour CBX - 1 Passerelle des Reflets, CS 60234, 92913 Paris La Défense Cedex - Téléphone : +33 1 49 02 42 22 - Facsimile : +33 1 49 02 44 04.

Attestation Tous risques chantiers



GENERALI Iard

Police Tous Risques Chantier / Tous Risques Montage Essais

Police N° AH 116929 - Attestation



Assuré : SAUR SAS
11 Chemin de Bretagne - CS 40082
92442 ISSY LES MOULINEAUX Cedex

Police n° AH 116929

Période de validité :	du 1 ^{er} avril 2023 au 31 mars 2024
Fonctionnement de la garantie :	L'assurance s'applique aux marchés qui, au 1 ^{er} avril 2023, sont en cours d'exécution ou de maintenance et/ou aux marchés dont l'exécution commencera après cette date, dès lors que, pour chaque chantier : <ul style="list-style-type: none">• le coût estimé est inférieur à 30 000 000 euros.• la durée des travaux est inférieure à 36 mois• la durée des essais n'excède pas 12 mois Après réception (période de maintenance), les garanties se poursuivent sur une période de 12 mois.
Biens Assurés :	Tous travaux de construction, extension, réhabilitation, etc. de stations d'épuration, installations de traitement des eaux, usines de traitement de déchets, installations de traitement des résidus d'épuration, y compris par incinération.
Etendue de la garantie :	La prise en charge des frais de remplacement et/ou de remise en état des biens assurés et/ou de tout ou partie de ceux-ci qui seraient physiquement endommagés, détruits ou perdus de quelque manière et pour quelque cause que ce soit, sous réserve des exclusions spécifiques dans le contrat.
Territorialité :	Site du chantier ou abords immédiats pour les aires d'entreposage, pour des chantiers situés dans le monde entier, à l'exception : <ul style="list-style-type: none">• des ETATS-UNIS D'AMERIQUE, CANADA et AUSTRALIE• des pays sous embargo, et notamment des pays suivants : CORÉE DU NORD, SYRIE, CRIMÉE, IRAN et VENEZUELA

La présente attestation est valable pour la période du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024.

La présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit et ne peut engager **GENERALI Iard** au-delà des clauses, conditions et limites du contrat d'assurance auquel elle se réfère.

Fait à Paris, le 28 mars 2023

GENERALI Iard
SA au capital de 94 630 300 Euros
Entreprise Régie par le Code des Assurances
Siège Social : 2 rue Pillet-Will - 75009 Paris
RCS PARIS B 552 062 663

GENERALI Iard

Société anonyme au capital de 94 630 300 euros
Entreprise régie par le Code des assurances – 552 062 663 RCS Paris
Siège social : 2 rue Pillet-Will - 75456 Paris cedex 09
Société appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurance sous le numéro 026



**BILAN ANNUEL DE
FONCTIONNEMENT
DU SYSTEME
D'ASSAINISSEMENT**



CC DU HAUT PAYS BIGOUDEN-ASST

2022

**Bilan annuel de fonctionnement du système
d'assainissement**



Table des matières

EDITORIAL	9
L'ESSENTIEL DE L'ANNEE	10
LES CHIFFRES CLES	11
COMPARATIF DES CHIFFRES CLES	12
LES TEMPS FORTS DE CETTE ANNEE	13
LES PRINCIPAUX TRAVAUX REALISES DANS L'ANNEE	14
LE CONTRAT	16
LA VIE DE VOTRE CONTRAT	17
Les conventions du contrat	17
LES REPRESENTANTS DU CONTRAT	18
LE PATRIMOINE DE SERVICE	23
VOTRE PATRIMOINE	24
LE RESEAU	24
Répartition par matériau	24
Répartition par diamètre	24
LE SERVICE AUX USAGERS	25
VOS BRANCHEMENTS	26
LA RELATION AVEC LES CLIENTS : LES RECLAMATIONS	26
LES VOLUMES ASSUJETTIS A L'ASSAINISSEMENT	26
BILAN DE L'ACTIVITE DE CETTE ANNEE	27
LE TRAITEMENT	28
Charge hydraulique	28
Charge polluante	29
Les volumes (en m3)	29
Dépassement du débit maximum acceptable sur les stations d'épuration	30
Les consommations énergétiques	30
Les boues et les sous-produits	30
Production de boues (en tMS)	31
Evacuation des boues (en tMS)	31
Les sous-produits : Graisses (en Mètre cube)	31
Les sous-produits : Refus Grille (en kg)	31
Les sous-produits : les sables (en T)	32
Les apports extérieurs	32
Evolution de la réglementation sur la gestion des boues en cours de pandémie COVID en 2020	32
Les manuels d'autosurveillance	33
Les bilans de fonctionnement	33
LA QUALITE DU TRAITEMENT	34
SYNTHESE DE LA CONFORMITE DES STEP	35
Nombre de bilans journaliers réalisés	35
Conformité des stations d'épuration	35
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE	36
LES INDICATEURS DU MAIRE (IDM) ISSUS DU DECRET DU N° 2007-675 ET ARRETE DU 02 MAI 2007	37
Qualité des rejets	37
Performance de réseau	38
Service à l'utilisateur	39

LES INTERVENTIONS REALISEES	40
LES INTERVENTIONS D'EXPLOITATION	41
Les opérations d'hydrocurage du réseau	41
Les passages caméra.....	41
Bilans des interventions d'exploitations.....	41
Les casses sur conduites et sur branchements.....	41
LES INTERVENTIONS DE MAINTENANCE	42
LES PROPOSITIONS D'AMELIORATION	43
LES PROPOSITIONS D'AMELIORATION	44
LE CARE.....	48
LE CARE.....	49
Méthodes et éléments de calcul du CARE	50
Modalités d'établissement du compte annuel du résultat de l'exploitation et composantes des rubriques	50
LE PATRIMOINE DE SERVICE	54
LES INSTALLATIONS.....	55
LE RESEAU.....	56
Répartition par diamètre et matériau	56
Répartition par commune	57
Répartition par matériau, diamètre et âge.....	57
Les équipements de réseau	59
Schéma de fonctionnement :	60
Inventaire	61
CONSOMMATION D'ENERGIE	61
LES DONNEES DE FONCTIONNEMENT MENSUELLES DES POSTES DE RELEVEMENT	62
LE SERVICE AUX USAGERS	66
LA GESTION CLIENTELE	67
LA FACTURE 120 M³	70
NOTE DE CALCUL DE REVISION DU PRIX DE L'EAU ET FACTURES 120 M³	72
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE	73
DETAIL DE L'INDICATEUR DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT	74
LES INTERVENTIONS REALISEES	76
LES INTERVENTIONS D'EXPLOITATION	77
Les opérations d'hydrocurage du réseau	77
Les casses sur conduites.....	79
Les casses sur branchements.....	79
LES INTERVENTIONS DE MAINTENANCE	80
Les interventions de maintenance 2ème niveau	80
Les interventions de contrôle réglementaire sur les installations électriques	82
Les interventions de contrôle réglementaire sur les appareils de levage	82
Les interventions de contrôle réglementaire ouvrant automatique	83
LES OPERATIONS DE RENOUVELLEMENT	84
ANNEXES.....	87
ATTESTATIONS D'ASSURANCES.....	88
Attestation Dommages aux Biens.....	88
Responsabilité civile	89
Attestation Responsabilité civile décennale obligatoire (bâtiment).....	90
Attestation Responsabilité civile Atteinte à l'Environnement	94
Attestation Tous risques chantiers	95

BILAN ANNUEL DE FONCTIONNEMENT DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT.....	0
A. INFORMATIONS GENERALES – STEP PLONEOUR LANVERN	10
A.1. IDENTIFICATION ET DESCRIPTION SUCCINCTE.....	10
A.2. ETUDES GENERALES ET DOCUMENTS ADMINISTRATIFS RELATIFS AU SYSTEME DE COLLECTE	11
B. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE COLLECTE	13
B.1. LES RACCORDEMENTS	13
B.1.1. Les raccordements domestiques	13
B.1.2. Les raccordements non domestiques : liste des établissements.....	13
B.2. LES TRAVAUX REALISES SUR LE SYSTEME DE COLLECTE	14
B.3. LE CONTROLE ET LA SURVEILLANCE DU SYSTEME DE COLLECTE	14
B.3.1. Les contrôles de raccordements.....	14
B.3.2. Surveillance de l'état du réseau : Passage caméra	16
B.3.3. Les ouvrages de gestions des eaux pluviales	16
B.4. L'ENTRETIEN DU SYSTEME DE COLLECTE	16
B.4.1. Les postes de relèvement.....	16
B.4.2. Récapitulatif des opérations d'entretien.....	17
B.5. BILAN DES DEVERSEMENTS AU MILIEU PAR LE SYSTEME DE COLLECTE	18
B.6. SYNTHESE DU SUIVI METROLOGIQUE DU DISPOSITIF D'AUTOSURVEILLANCE DU SYSTEME DE COLLECTE	19
B.7. CONCLUSION DU BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE COLLECTE.....	19
C. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT - STEP CNE PLONEOUR LANVERN.....	20
C.1. BILAN SUR LES VOLUMES	20
C.1.1. Volume entrant dans le système de traitement.....	20
C.1.2. Volume sortant du système de traitement	20
C.1.3. Evolutions des volumes totaux annuels entrant et sortant	20
C.2. BILAN SUR LA POLLUTION TRAITEE ET REJETEE	22
C.2.1. Evolutions des charges entrantes annuelles.....	22
C.2.2. La pollution entrante dans le système de traitement	24
C.2.3. La pollution déversée en tête de station	25
C.2.4. La pollution sortante du système de traitement	26
C.2.5. Le calcul des rendements	28
C.2.6. Le suivi bactériologique	29
C.2.7. Le suivi du milieu récepteur.....	29
C.3. BILAN SUR LES BOUES, LES AUTRES SOUS-PRODUITS ET LES APPORTS EXTERIEURS	30
C.3.1. Les boues.....	30
C.3.2. Les autres sous-produits.....	31
C.3.3. Les apports extérieurs sur la (ou les) file(s) EAU	31
C.4. BILAN DE LA CONSOMMATION D'ENERGIE ET DE REACTIFS	31
C.4.1. Quantités d'énergie consommée au cours de l'année	31
C.4.2. Quantités de réactifs consommés sur l'année	31
C.5. LES FAITS MARQUANTS SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT, Y COMPRIS LES FAITS RELATIFS A L'AUTO-SURVEILLANCE.....	32
C.5.1. Liste des faits marquants sur le système de traitement	32
C.5.2. Déversements dans le milieu consécutifs aux faits marquants sur le système de traitement	32
C.5.3. Bilan des alertes du protocole de protection des usages sensibles en aval du rejet.....	32
C.6. RECAPITULATIF ANNUEL DU FONCTIONNEMENT DU SYSTEME DE TRAITEMENT ET EVALUATION DE LA CONFORMITE	32
Paramètres physicochimiques.....	32
C.7. SYNTHESE DU SUIVI METROLOGIQUE DU DISPOSITIF D'AUTOSURVEILLANCE	34
C.8. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT	40
D. INFORMATIONS GENERALES - STEP DE KERUEN CNE PLOVAN	41
D.1. IDENTIFICATION ET DESCRIPTION SUCCINCTE	41
D.2. ETUDES GENERALES ET DOCUMENTS ADMINISTRATIFS RELATIFS AU SYSTEME DE COLLECTE.....	42
E. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE COLLECTE	42
E.1. LES RACCORDEMENTS	42
E.1.1. Les raccordements domestiques	42

E.1.2. Les raccordements non domestiques : liste des établissements	42
E.2. LES TRAVAUX REALISES SUR LE SYSTEME DE COLLECTE	43
E.3. LE CONTROLE ET LA SURVEILLANCE DU SYSTEME DE COLLECTE.....	43
E.3.1. Les contrôles de raccordements	43
E.3.2. Surveillance de l'état du réseau : Passage caméra	46
E.3.3. Les ouvrages de gestions des eaux pluviales	46
E.4. L'ENTRETIEN DU SYSTEME DE COLLECTE	46
E.4.1. Les postes de relèvement	46
E.4.2. Récapitulatif des opérations d'entretien	46
E.5. BILAN DES DEVERSEMENTS AU MILIEU PAR LE SYSTEME DE COLLECTE	46
E.6. SYNTHESE DU SUIVI METROLOGIQUE DU DISPOSITIF D'AUTOSURVEILLANCE DU SYSTEME DE COLLECTE	46
E.7. CONCLUSION DU BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE COLLECTE	47
F. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT - STEP DE KERUEN CNE PLOVAN.....	47
F.1. BILAN SUR LES VOLUMES	47
F.1.1. Volume entrant dans le système de traitement	47
F.1.2. Volume sortant du système de traitement	47
F.1.3. Evolutions des volumes totaux annuels entrant et sortant	48
F.2. BILAN SUR LA POLLUTION TRAITEE ET REJETEE	49
F.2.1. Evolutions des charges entrantes annuelles	49
F.2.2. La pollution entrante dans le système de traitement	51
F.2.3. La pollution déversée en tête de station	52
F.2.4. La pollution sortante du système de traitement	52
F.2.5. Le calcul des rendements.....	54
F.2.6. Le suivi bactériologique	55
F.2.7. Le suivi du milieu récepteur	55
F.3. BILAN SUR LES BOUES, LES AUTRES SOUS-PRODUITS ET LES APPORTS EXTERIEURS	56
F.3.1. Les boues	56
F.3.2. Les autres sous-produits	57
F.3.3. Les apports extérieurs sur la (ou les) file(s) EAU.....	57
F.4. BILAN DE LA CONSOMMATION D'ENERGIE ET DE REACTIFS	57
F.4.1. Quantités d'énergie consommée au cours de l'année	57
F.4.2. Quantités de réactifs consommés sur l'année.....	57
F.5. LES FAITS MARQUANTS SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT, Y COMPRIS LES FAITS RELATIFS A L'AUTO-SURVEILLANCE	57
F.5.1. Liste des faits marquants sur le système de traitement	57
F.5.2. Déversements dans le milieu consécutifs aux faits marquants sur le système de traitement	57
F.6. RECAPITULATIF ANNUEL DU FONCTIONNEMENT DU SYSTEME DE TRAITEMENT ET EVALUATION DE LA CONFORMITE.....	58
Paramètres physicochimiques.....	58
F.7. SYNTHESE DU SUIVI METROLOGIQUE DU DISPOSITIF D'AUTOSURVEILLANCE	60
F.8. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT.....	60
G. INFORMATIONS GENERALES - STEP KERFILDRO CNE PLOZEVET	61
G.1. IDENTIFICATION ET DESCRIPTION SUCCINCTE	61
G.2. ETUDES GENERALES ET DOCUMENTS ADMINISTRATIFS RELATIFS AU SYSTEME DE COLLECTE.....	62
H. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE COLLECTE.....	62
H.1. LES RACCORDEMENTS.....	62
H.1.1. Les raccordements domestiques.....	62
H.1.2. Les raccordements non domestiques : liste des établissements	62
H.2. LES TRAVAUX REALISES SUR LE SYSTEME DE COLLECTE.....	63
H.3. LE CONTROLE ET LA SURVEILLANCE DU SYSTEME DE COLLECTE	63
H.3.1. Les contrôles de raccordements	63
H.3.2. Surveillance de l'état du réseau : Passage caméra.....	65
H.3.3. Diagnostics eaux claires parasites	65
H.3.4. Les ouvrages de gestions des eaux pluviales.....	65
H.4. L'ENTRETIEN DU SYSTEME DE COLLECTE.....	65
H.4.1. Les postes de relèvement.....	65
H.4.2. Récapitulatif des opérations d'entretien.....	65

H.5. BILAN DES DEVERSEMENTS AU MILIEU PAR LE SYSTEME DE COLLECTE	68
H.6. SYNTHESE DU SUIVI METROLOGIQUE DU DISPOSITIF D'AUTOSURVEILLANCE DU SYSTEME DE COLLECTE.....	68
H.7. CONCLUSION DU BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE COLLECTE	68
I. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT - STEP KERFILDRO CNE PLOZEVET	70
I.1. BILAN SUR LES VOLUMES	70
I.1.1. Volume entrant dans le système de traitement	70
I.1.2. Volume sortant du système de traitement.....	70
I.1.3. Evolutions des volumes totaux annuels entrant et sortant	70
I.2. BILAN SUR LA POLLUTION TRAITEE ET REJETEE	72
I.2.1. Evolutions des charges entrantes annuelles.....	72
I.2.2. La pollution entrante dans le système de traitement.....	74
I.2.3. La pollution déversée en tête de station	75
I.2.4. La pollution sortante du système de traitement	76
I.2.5. Le calcul des rendements	78
I.2.6. Le suivi bactériologique	79
I.2.7. Le suivi du milieu récepteur.....	79
I.3. BILAN SUR LES BOUES, LES AUTRES SOUS-PRODUITS ET LES APPORTS EXTERIEURS	81
I.3.1. Les boues	81
I.3.2. Les autres sous-produits	82
I.4. BILAN DE LA CONSOMMATION D'ENERGIE ET DE REACTIFS	82
I.4.1. Quantités d'énergie consommée au cours de l'année	82
I.4.2. Quantités de réactifs consommés sur l'année.....	82
I.5. LES FAITS MARQUANTS SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT, Y COMPRIS LES FAITS RELATIFS A L'AUTO-SURVEILLANCE.....	83
I.5.1. Liste des faits marquants sur le système de traitement	83
I.5.2. Déversements dans le milieu consécutifs aux faits marquants sur le système de traitement	83
I.6. RECAPITULATIF ANNUEL DU FONCTIONNEMENT DU SYSTEME DE TRAITEMENT ET EVALUATION DE LA CONFORMITE.....	83
Paramètres physicochimiques.....	83
I.7. SYNTHESE DU SUIVI METROLOGIQUE DU DISPOSITIF D'AUTOSURVEILLANCE	85
I.8. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT	92
J. INFORMATIONS GENERALES - STEP LE REST CNE PEUMERIT	94
J.1. IDENTIFICATION ET DESCRIPTION SUCCINCTE.....	94
J.2. ETUDES GENERALES ET DOCUMENTS ADMINISTRATIFS RELATIFS AU SYSTEME DE COLLECTE	94
K. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE COLLECTE	95
K.1. LES RACCORDEMENTS	95
K.1.1. Les raccordements domestiques	95
K.1.2. Les raccordements non domestiques : liste des établissements	95
K.2. LES TRAVAUX REALISES SUR LE SYSTEME DE COLLECTE	95
K.3. LE CONTROLE ET LA SURVEILLANCE DU SYSTEME DE COLLECTE	95
K.3.1. Les contrôles de raccordements.....	95
K.3.2. Surveillance de l'état du réseau : Passage caméra	96
K.3.3. Diagnostics eaux claires parasites.....	96
K.3.4. Les ouvrages de gestions des eaux pluviales	96
K.4. L'ENTRETIEN DU SYSTEME DE COLLECTE	96
K.4.1. Les postes de relèvement	96
K.4.2. Récapitulatif des opérations d'entretien	96
K.5. BILAN DES DEVERSEMENTS AU MILIEU PAR LE SYSTEME DE COLLECTE	96
K.6. SYNTHESE DU SUIVI METROLOGIQUE DU DISPOSITIF D'AUTOSURVEILLANCE DU SYSTEME DE COLLECTE	97
K.7. CONCLUSION DU BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE COLLECTE.....	97
L. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT - STEP LE REST CNE PEUMERIT	98
L.1. BILAN SUR LES VOLUMES.....	98
L.2. BILAN SUR LA POLLUTION TRAITEE ET REJETEE	98
L.2.1. Evolutions des charges entrantes annuelles	99
L.2.2. La pollution entrante dans le système de traitement	100
L.2.3. La pollution déversée en tête de station	101

L.2.4. La pollution sortante du système de traitement.....	101
L.2.5. Le calcul des rendements.....	103
L.2.6. Le suivi bactériologique	103
L.2.7. Le suivi du milieu récepteur	103
L.3. BILAN SUR LES BOUES, LES AUTRES SOUS-PRODUITS ET LES APPORTS EXTERIEURS.....	104
L.3.1. Les boues	104
L.3.2. Les autres sous-produits	104
L.4. BILAN DE LA CONSOMMATION D'ENERGIE ET DE REACTIFS.....	104
L.4.1. Quantités d'énergie consommée au cours de l'année.....	104
L.4.2. Quantités de réactifs consommés sur l'année	104
L.5. LES FAITS MARQUANTS SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT, Y COMPRIS LES FAITS RELATIFS A L'AUTO-SURVEILLANCE	105
L.5.1. Liste des faits marquants sur le système de traitement	105
L.6. RECAPITULATIF ANNUEL DU FONCTIONNEMENT DU SYSTEME DE TRAITEMENT ET EVALUATION DE LA CONFORMITE	105
Paramètres physicochimiques	105
L.7. SYNTHESE DU SUIVI METROLOGIQUE DU DISPOSITIF D'AUTOSURVEILLANCE	108
L.8. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT.....	108
M. INFORMATIONS GENERALES - STEP PLOGASTEL ST GERMAIN	109
M.1. IDENTIFICATION ET DESCRIPTION SUCCINCTE	109
M.2. ETUDES GENERALES ET DOCUMENTS ADMINISTRATIFS RELATIFS AU SYSTEME DE COLLECTE.....	110
N. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE COLLECTE.....	111
N.1. LES RACCORDEMENTS.....	111
N.1.1. Les raccordements domestiques	111
N.1.2. Les raccordements non domestiques : liste des établissements	111
N.2. LES TRAVAUX REALISES SUR LE SYSTEME DE COLLECTE	112
N.3. LE CONTROLE ET LA SURVEILLANCE DU SYSTEME DE COLLECTE	112
N.3.1. Les contrôles de raccordements	112
N.3.2. Surveillance de l'état du réseau : Passage caméra.....	113
N.3.3. Diagnostics eaux claires parasites	113
N.4. L'ENTRETIEN DU SYSTEME DE COLLECTE.....	113
N.4.1. Les postes de relèvement	113
N.4.2. Récapitulatif des opérations d'entretien	113
N.5. BILAN DES DEVERSEMENTS AU MILIEU PAR LE SYSTEME DE COLLECTE.....	114
N.6. SYNTHESE DU SUIVI METROLOGIQUE DU DISPOSITIF D'AUTOSURVEILLANCE DU SYSTEME DE COLLECTE.....	114
N.7. CONCLUSION DU BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE COLLECTE	114
O. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT - STEP PLOGASTEL ST GERMAIN	115
O.1. BILAN SUR LES VOLUMES.....	115
O.1.1. Volume entrant dans le système de traitement	115
O.1.2. Volume sortant du système de traitement	115
O.1.3. Evolutions des volumes totaux annuels entrant et sortant	115
O.2. BILAN SUR LA POLLUTION TRAITEE ET REJETEE	116
O.2.1. Evolutions des charges entrantes annuelles	117
O.2.2. La pollution entrante dans le système de traitement	118
O.2.3. La pollution déversée en tête de station	120
O.2.4. La pollution sortante du système de traitement.....	120
O.2.5. Le calcul des rendements.....	123
O.2.6. Le suivi bactériologique	124
O.2.7. Le suivi du milieu récepteur	124
O.3. BILAN SUR LES BOUES, LES AUTRES SOUS-PRODUITS ET LES APPORTS EXTERIEURS.....	125
O.3.1. Les boues	125
O.3.2. Les autres sous-produits	126
O.4. BILAN DE LA CONSOMMATION D'ENERGIE ET DE REACTIFS.....	126
O.4.1. Quantités d'énergie consommée au cours de l'année.....	126
O.4.2. Quantités de réactifs consommés sur l'année	126
O.5. LES FAITS MARQUANTS SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT, Y COMPRIS LES FAITS RELATIFS A L'AUTO-SURVEILLANCE	127
O.5.1. Liste des faits marquants sur le système de traitement	127

O.5.2. Déversements dans le milieu consécutifs aux faits marquants sur le système de traitement.....	127
O.6. RECAPITULATIF ANNUEL DU FONCTIONNEMENT DU SYSTEME DE TRAITEMENT ET EVALUATION DE LA CONFORMITE	127
Paramètres physicochimiques	127
O.7. SYNTHESE DU SUIVI METROLOGIQUE DU DISPOSITIF D'AUTOSURVEILLANCE	129
O.8. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT	135
P. INFORMATIONS GENERALES - STEP TY VARLEN - CASTEL NEVEZ - LANDUDEC	137
P.1. IDENTIFICATION ET DESCRIPTION SUCCINCTE	137
P.2. ETUDES GENERALES ET DOCUMENTS ADMINISTRATIFS RELATIFS AU SYSTEME DE COLLECTE	137
Q. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE COLLECTE	138
Q.1. LES RACCORDEMENTS	138
Q.1.1. Les raccordements domestiques	138
Q.1.2. Les raccordements non domestiques : liste des établissements	138
Q.2. LES TRAVAUX REALISES SUR LE SYSTEME DE COLLECTE	139
Q.3. LE CONTROLE ET LA SURVEILLANCE DU SYSTEME DE COLLECTE	139
Q.3.1. Les contrôles de raccordements	139
Q.3.2. Surveillance de l'état du réseau : Passage caméra	140
Q.3.3. Diagnostics eaux claires parasites	140
Q.3.4. Les ouvrages de gestions des eaux pluviales	140
Q.4. L'ENTRETIEN DU SYSTEME DE COLLECTE	140
Q.4.1. Les postes de relèvement	140
Q.4.2. Récapitulatif des opérations d'entretien	140
Q.5. BILAN DES DEVERSEMENTS AU MILIEU PAR LE SYSTEME DE COLLECTE.....	140
Q.6. SYNTHESE DU SUIVI METROLOGIQUE DU DISPOSITIF D'AUTOSURVEILLANCE DU SYSTEME DE COLLECTE	141
Q.7. CONCLUSION DU BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE COLLECTE	141
R. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT - STEP TY VARLEN - CASTEL NEVEZ - LANDUDEC	142
R.1. BILAN SUR LES VOLUMES	142
R.1.1. Volume entrant dans le système de traitement.....	142
R.1.2. Volume sortant du système de traitement	142
R.1.3. Evolutions des volumes totaux annuels entrant et sortant.....	142
R.2. BILAN SUR LA POLLUTION TRAITEE ET REJETEE	144
R.2.1. Evolutions des charges entrantes annuelles.....	144
R.2.2. La pollution entrante dans le système de traitement	146
R.2.3. La pollution déversée en tête de station	147
R.2.4. La pollution sortante du système de traitement	147
R.2.5. Le calcul des rendements	150
R.2.6. Le suivi bactériologique	151
R.2.7. Le suivi du milieu récepteur	151
R.3. BILAN SUR LES BOUES, LES AUTRES SOUS-PRODUITS ET LES APPORTS EXTERIEURS	151
R.3.1. Les boues.....	151
R.3.2. Les autres sous-produits.....	151
R.3.3. Les apports extérieurs sur la (ou les) file(s) EAU	151
R.4. BILAN DE LA CONSOMMATION D'ENERGIE ET DE REACTIFS	151
R.4.1. Quantités d'énergie consommée au cours de l'année	151
R.4.2. Quantités de réactifs consommés sur l'année	151
R.5. LES FAITS MARQUANTS SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT, Y COMPRIS LES FAITS RELATIFS A L'AUTO-SURVEILLANCE.....	152
R.5.1. Liste des faits marquants sur le système de traitement	152
R.5.2. Déversements dans le milieu consécutifs aux faits marquants sur le système de traitement	152
R.6. RECAPITULATIF ANNUEL DU FONCTIONNEMENT DU SYSTEME DE TRAITEMENT ET EVALUATION DE LA CONFORMITE	152
Paramètres physicochimiques	152
R.7. SYNTHESE DU SUIVI METROLOGIQUE DU DISPOSITIF D'AUTOSURVEILLANCE	154
R.8. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT	154
LE GLOSSAIRE.....	155
LES NOUVEAUX TEXTES REGLEMENTAIRES.....	161

A. INFORMATIONS GENERALES – STEP PLONEOUR LANVERN

A.1. IDENTIFICATION ET DESCRIPTION SUCCINCTE

Agglomération d'assainissement		Code Sandre	040000129174	
Commune	PLONEOUR-LANVERN			
Taille de l'agglomération	-			
Système de collecte		Code Sandre	0429174R0002	
Nom	STEP Cne PLONEOUR LANVERN			
Type(s) de réseau	100% séparatif			
Industriels raccordés	OUI			
Exploitant	SAUR			
Personne à contacter	Stéphane DUBRAY			
Station de traitement des eaux usées		Code Sandre	0429174S0002	
Nom	STEP Cne PLONEOUR LANVERN			
Lieu d'implantation	PLONEOUR-LANVERN			
Date de mise en œuvre	2000			
Maître d'ouvrage	CC DU HAUT PAYS BIGOUDEN-ASST			
Capacité Nominale	Organique en kg/jour de DBO5	Hydraulique en m ³ /jour	Q Pointe en m ³ /heure	Equivalent habitant
	Temps sec	594	1200	100
	Temps pluie		1200	
Débit de référence	745 m ³ /j			
Charge entrante en DBO5 maximale (année 2022)		357,42 kg/jour	5 957 eq. Hab.	
File Eau	Type de traitement	Boues activées faible charge		
	Filière de traitement	Traitement secondaire Dénitrification Déphosphatation		
File Boue	Type de traitement	Epaissement et épandage		
	Filières de traitement	Epaissement par table d'égouttage		
Exploitant	SAUR			
Personne à contacter	Stéphane DUBRAY			
Milieu récepteur		-		
Nom	Ruisseau de Pen Ar Prat			
Masse d'eau	FRGR1232			
Type	Rejet superficiel	Eau douce de surface		
	Rejet souterrain			

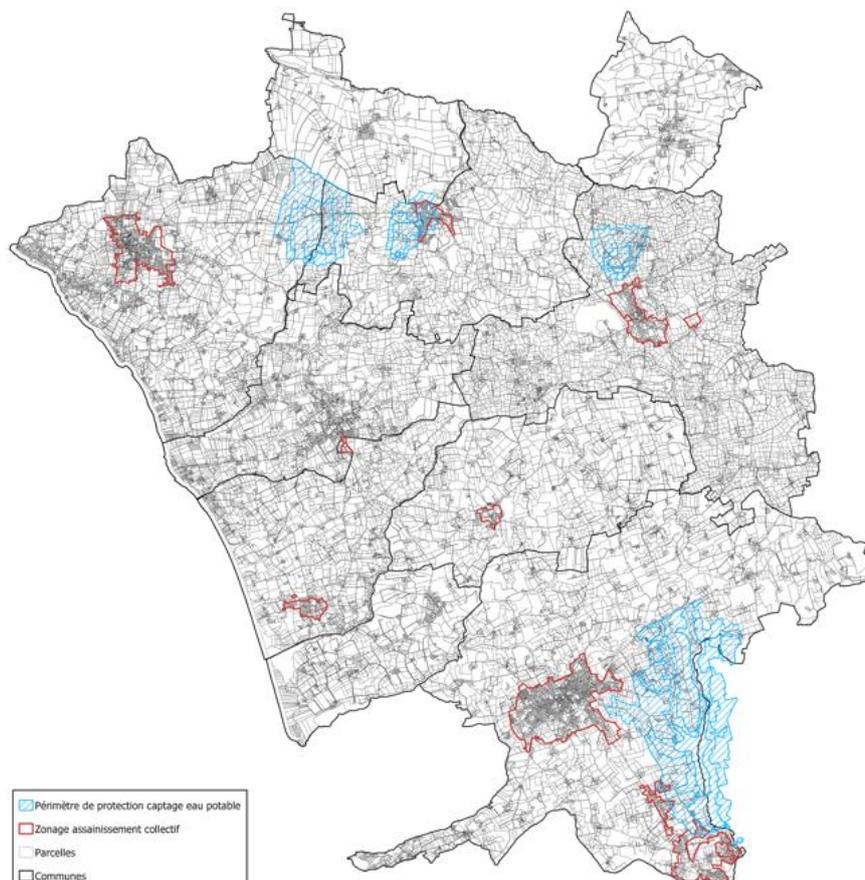
A.2. ETUDES GENERALES ET DOCUMENTS ADMINISTRATIFS RELATIFS AU SYSTEME DE COLLECTE

Commune	Année du dernier schéma directeur d'assainissement	Année de la dernière étude diagnostic	Date du zonage Eaux usées	Date du zonage Eaux pluviales	Date d'annexion du zonage EU et EP au PLU
Plonéour Lanvern	Sans objet	Diagnostic permanent (DSP)	2007	2021	01/02/2022

- ❖ Schéma directeur d'assainissement : Sans objet
- ❖ Etude diagnostique : Diagnostic permanent du réseau et gestion patrimoniale réalisés dans le cadre de la DSP (07/11 – 07/21)
 - Conclusions de l'étude diagnostique :
 - ⇒ Prédiagnostic (Point 0) : EPI = 21500 m³/an – SA = 0,70 Ha
- ❖ Zonage Eaux usées (délimitation des zones relevant de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif) : 2007
 - ⇒ Le zonage d'assainissement sera annexé à la révision du PLU en cours.
 - ⇒ Le PLU intègre les prescriptions du zonage d'assainissement.
 - ⇒ Enquête publique prévue au second trimestre 2018.



ZONAGE ASSAINISSEMENT COLLECTIF PERIMETRES DE PROTECTION DE CAPTAGE EAU POTABLE



- ❖ Zonage Eaux Pluviales (délimitation des zones pour lutter contre le ruissellement et la pollution induite) : 7/2013
 - ⇒ Etude démarré en 2015.
 - ⇒ PLU adopté par la municipalité le 1^{er} février 2022.

B. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE COLLECTE

B.1. LES RACCORDEMENTS

B.1.1. Les raccordements domestiques

Commune (ou partie de commune comprise dans la zone de collecte)	Code INSEE	Population raccordable de la zone collectée	Nombre total de branchements
PLONEOUR-LANVERN	29174	-	2 510

B.1.2. Les raccordements non domestiques : liste des établissements

Nom de l'établissement	Commune	Activité	Modalité de raccordement	Paramètres réglementés par l'autorisation de déversement	Concentration, charges et volumes autorisés	Auto-surveillance des rejets	Date de signature et durée de validité
Larzul S.A.	Ploneour Lanvern	Agroalimentaire	<input type="checkbox"/> Néant <input type="checkbox"/> Autorisation <input checked="" type="checkbox"/> Convention	<input checked="" type="checkbox"/> Macropolluants <input type="checkbox"/> Micropolluants	Volume journalier : 150 m ³ /j Débit instantané de pointe : 10 m ³ /h pH : 5,5 à 8,5 Température : < 30°C MES : 150 kg/j DBO5 : 250 kg/j DCO : 500 kg/j NTK : 25 kg/j Pt : 8 kg/j MEH : 37,5 kg/j	<input checked="" type="checkbox"/> Oui (par l'industriel) <input type="checkbox"/> Non	07/07/2022 (3 ans renouvelable)

Convention de dépotage sur la station d'épuration avec entreprises spécialisées MDV /graisses

Description	Société	Date de signature	Date d'échéance	Signataire
Convention pour le traitement des matières de vidange et graisses sur l'aire de prétraitement de Kerifon	VIDA'FOS	29/11/2014	1 an renouvelable	Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden Société VIDA'FOS SOCIETE SAUR
Convention pour le traitement des matières de vidange et graisses sur l'aire de prétraitement de Kerifon	Hydroservices de l'Ouest	29/11/2014	1 an renouvelable	Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden Société Hydroservices de l'Ouest SOCIETE SAUR

Convention spécifique au stockage temporaire des boues de la station d'épuration pour opération de chaulage :

Description	Société	Date de signature	Date d'échéance	Signataire
Convention relative au stockage des boues d'épuration (augmentation de la capacité de stockage de la STEP)	Mr GONIDEC	25/11/2020	1 an renouvelable annuellement	Mr GONIDEC SOCIETE SAUR

B.2. LES TRAVAUX REALISES SUR LE SYSTEME DE COLLECTE

Renouvellement du réseau rue de Kerallain – rue de Keryequeel

Extension du réseau dans le cadre de lotissements privés (rétrocession à CCHPB) : Kerallan (1 poste de relèvement) et Kerallain (1 poste dans la tranche 2 en cours)

B.3. LE CONTROLE ET LA SURVEILLANCE DU SYSTEME DE COLLECTE

B.3.1. Les contrôles de raccordements

Synthèse des contrôles de raccordements réalisés

Commune	Type Prestation	Compte-rendu	Nombre de contrôle
Plonéour-Lanvern	Vérification de conformité EU (tranchée ouverte)	Branchement raccordé conforme	8
	Vérification de conformité EU (tranchée ouverte)	Branchement raccordé conformité non contrôlée	1
	Contrôle de Cession Immobilière	Conforme	43
	Contrôle de Cession Immobilière	Non conforme	10
		Total Plonéour-Lanvern :	62

Détails des contrôles de raccordements

Commune	Type Prestation	Adresse	Date réalisation	Compte-rendu
Plonéour-Lanvern	Vérification de conformité EU (tranchée ouverte)	1 IMPASSE DE PENHOAT	18/03/2022	Branchement raccordé conformité non contrôlée
		LOT 19 CLOS DE KERIFORN	13/10/2022	Branchement raccordé conforme
		8 VENELLE DE KERYEQUEL	02/02/2022	
		3 LE CLOS DES LAVANDIERES	10/11/2022	
		KERIFORN LOT 18, CLOS DE KERIFORN	12/04/2022	
		RUE DES MAGNOLIAS	12/10/2022	
		LOTISSEMENT DE KERIFORN LOT 20	24/03/2022	
		7 RUE DES LILAS LOT 9	07/11/2022	
		2 ALLEE DE KERADEN	20/10/2022	

Détail vérification conformité de branchement dans le cadre cession immobilière ou autre :

Référence abonné	Adresse du branchement	Référence cadastrale	Date réalisation	Résultat du contrôle
0040857919	1 HAMEAU DE KERIEQUEL	YK	06/01/2022	Conforme
0430035856	14 RUE FRANCOIS DE CHATEAUBRIAND	AI 127	17/01/2022	Conforme
0040939388	8 RUE NEUVE	AH 18	12/01/2022	Conforme
4318041668	4 RUE DE PLOGASTEL		11/05/2022	Conforme
4318040934	3 IMPASSE DE MEIL HASCOET		03/05/2022	Conforme
0040980716	6 ALLEE DES PEUPLIERS		22/08/2022	Conforme
0040950010	9 RUE DE LA MARNE		01/07/2022	Conforme
4318042531	8 HAMEAU DES ROSIERS		30/06/2022	Conforme
4318042643	2 ALLEE DES CORMORANS		01/07/2022	Conforme
0040546679	15 RUE CROAS AR BLEON		29/07/2022	Conforme
4318042717	12 RUE DES PRIMEVERES		20/07/2022	Conforme
0040934884	9 BIS RUE RENE LE BERRE		09/08/2022	Conforme
4318042675	11 RUE DES MAGNOLIAS		02/08/2022	Conforme
0040229898	1 RUE TRAON AR VILIN		24/01/2022	Conforme
0040255209	5 ROUTE DE ST JULIEN		01/02/2022	Conforme
4318042841	10 ALLEE DE L'IROISE	YP 323	26/01/2022	Conforme
0430045194	5 RUE THEODORE BOTREL		01/02/2022	Conforme
4318040916	1 IMPASSE DE PENHOAT	YR 217	18/03/2022	Conforme
4318041974	9 BIS RUE GUY MOCQUET	AI 273	15/03/2022	Conforme
4318042171	3 IMPASSE CHARLES LE GOFFIC	AH 162	21/02/2022	Conforme
0430061066	2 ALLEE DES EPICEAS	YD 454	14/03/2022	Conforme
0040491712	7 RUE DES COQUELICOTS		24/03/2022	Conforme
0040763467	1 RUE DES AJONCS		24/03/2022	Conforme
4318041991	21 RUE GUY MOCQUET		15/04/2022	Conforme
4318042493	5 PLACE DES FAUVETTES		28/04/2022	Conforme
0040352030	3 RESIDENCE DES POMMIERS		20/04/2022	Conforme
4318040691	14 RUE DE KERIEQUEL		24/05/2022	Conforme
4318041180	15 ALLEE DES PEUPLIERS		24/05/2022	Conforme
0040934826	13 IMPASSE JEAN JAURES		09/06/2022	Conforme
0430013787	21 RUE JEAN JAURES		31/05/2022	Conforme
0430033788	19 B ROUTE DE PLOGASTEL	AD 533/534	30/08/2022	Conforme
0430058856	1 RESIDENCE DES POMMIERS	YS 794	13/09/2022	Conforme
0430012945	10 RUE NEUVE	AH 29	20/09/2022	Conforme
0040817273	1 RUE DES ECUREUILS		29/09/2022	Conforme
0430044047	2 ALLEE DES HIRONDELLES	AE 206	26/09/2022	Conforme
0040315298	19 LIEU DIT HENT KERBASCOL	YL 288	27/10/2022	Conforme
4318042097	7 RUE HENRI LAUTREDOU	AH 120	14/11/2022	Conforme
0040625403	LIEU DIT LE MINE		07/11/2022	Conforme
0040862686	12 BIS ALLEE DES PINS		08/11/2022	Conforme
0041254115	33 RUE GUY MOCQUET	AI 562/565/569	16/12/2022	Conforme
0040938635	14 ALLEE DES PINS		08/11/2022	Conforme
0040817273	1 RUE DES ECUREUILS		29/09/2022	Conforme
0430065906	5 IMPASSE DE MOITIE ROUTE		05/12/2022	Conforme

Référence abonné	Adresse du branchement	Référence cadastrale	Date réalisation	Résultat du contrôle
0430053116	7 IMPASSE MIQUEL	AI 366	13/01/2022	Non conforme
0040955183	MOULIN HASCOET	YS 62	06/01/2022	Non conforme
0040865314	7 ROUTE DE TREGUENNEC	AI 12/13	09/12/2022	Non conforme
4318042882	10 B RUE RENE LE BERRE		02/02/2022	Non conforme
4318040990	1 ALLEE DE CANAPE	YS 130 ET YS 262	10/02/2022	Non conforme
4318041149	41 ROUTE DE QUIMPER		15/04/2022	Non conforme
4318042161	37 RUE HENRI LAUTREDOU		10/06/2022	Non conforme
0430034862	9 COAT HELLEN		20/07/2022	Non conforme
4318042233	4 RUE DE KERGONIAN	AH 285	29/08/2022	Non conforme
0041025611	4 IMPASSE CHARLES LE GOFFIC	AH 711	21/11/2022	Non conforme

B.3.2. Surveillance de l'état du réseau : Passage caméra

Synthèse des passages caméra

Commune	Linéaire inspecté (ml)
PLONEOUR-LANVERN	454

Détail des passages caméra

Commune	Date	Adresse	Linéaire inspecté (ml)
PLONEOUR-LANVERN	26/01/22	Allée de Kerallain – rue de Keryequeel	439
	27/01/22	Allée de Kerallain – rue de Keryequeel	15

B.3.3. Les ouvrages de gestions des eaux pluviales

Sans objet.

B.4. L'ENTRETIEN DU SYSTEME DE COLLECTE

B.4.1. Les postes de relèvement

Commune	Libellé	Capacité nominale	Date de mise en service	Télésurveillance	Groupe électrogène
PLONEOUR-LANVERN	PR Bonne Nouvelle	8 m ³ /h	2007	Oui	Non
	PR Canape	51 m ³ /h	2005	Oui	Non
	PR de Brenanvec	12 m ³ /h	2005	Oui	Non
	PR Halle Raphalen	10 m ³ /h	2011	Oui	Non
	PR Keraden Cne	10 m ³ /h	2007	Oui	Non
	PR kerbascol	13.5 m ³ /h	2009	Oui	Non
	PR Kerbilaet (Scierie)	20 m ³ /h	1980	Oui	Non
	PR Kerbreach	20 m ³ /h	1981	Oui	Non
	PR Kergonda (Rte d'Audierne)	26.5 m ³ /h	1980	Oui	Non
PLONEOUR-LANVERN	PR Kerlavar	40 m ³ /h	2000	Oui	Non
	PR Kerruc	10.5 m ³ /h	2002	Oui	Non
	PR Kersulec	8.44 m ³ /h	2017	Oui	Non
	PR Les lavandières Keraden	10 m ³ /h	2016	Oui	Non

Commune	Libellé	Capacité nominale	Date de mise en service	Télésurveillance	Groupe électrogène
	PR Lucie Aubrac	9 m ³ /h	2022	Oui	Non
	PR Maison de Retraite	24 m ³ /h	1981	Oui	Non
	PR Mariano (Traon Ar Line)	15.7 m ³ /h	1982	Oui	Non
	PR Moitie Route	28 m ³ /h	2002	Oui	Non
	PR Roselière Rte Kergonda	16.9 m ³ /h	2015	Oui	Non
	PR rue La Lande	10 m ³ /h	2022	Oui	Non
	PR Stang Goulinet	8 m ³ /h	2004	Oui	Non
	PR Tassy	10 m ³ /h	2013	Oui	Non
	PR Tregonda (Rte de Plogastel)	13 m ³ /h	1999	Oui	Non
	PR ZA Kerganet	59 m ³ /h	2005	Oui	Non

B.4.2. Récapitulatif des opérations d'entretien

Opérations d'hydrocurage préventif

Synthèse des interventions d'hydrocurage préventif

Commune	Linéaire EU (ml)
PLONEOUR-LANVERN	815

Détail des interventions d'hydrocurage préventif

Commune	Date	Adresse	Linéaire curé
PLONEOUR-LANVERN	25/01/22	Allée de Kerallain	695
	26/01/22	Rue de Keryeuel	120

Opérations de débouchage et d'hydrocurage ponctuelles du réseau

Synthèse des interventions de débouchage ponctuel de réseaux/branchements

Commune	Type	Nombre	Linéaire hydrocuré (mL)
PLONEOUR-LANVERN	Débouchage Hydro EU	1	0
	Débouchage Rior EU	1	0
Total		2	0

Intervention de débouchage ponctuel de réseaux/branchements avec camion hydrocureur

Commune	Date	Adresse
PLONEOUR-LANVERN	18/02/22	8 Allée des Courlis

Interventions de débouchage ponctuel de réseaux/branchements avec RIOR/Cannes/Aspiratrice :

Commune	Date	Adresse
PLONEOUR-LANVERN	03/03/22	12bis Rue de Kergonda

Synthèse des interventions d'entretien des postes de relevage

Commune	Nombre
PLONEOUR-LANVERN	28

Détail des interventions sur les postes de relevage :

Commune	Date	Adresse
PLONEOUR-LANVERN	02/11/22	PR Kerlavar
	06/02/22	PR Les lavandières Keraden
	07/10/22	PR Canape
	07/10/22	PR Kersulec
	09/10/22	PR Kerruc
	10/02/22	PR Roselière Rte Kergonda
	10/05/22	PR Moitie Route
	10/10/22	PR Kerbreach
	11/02/22	PR Bonne Nouvelle
	11/02/22	PR Maison de Retraite
	11/10/22	PR Moitie Route
	16/02/22	PR Tregonda (Rte de Plogastel)
	17/02/22	PR Canape
	17/02/22	PR de Brenanvec
	17/02/22	PR Kerlavar
	17/02/22	PR Kerruc
	17/02/22	PR Tassy
	21/01/22	PR Mariano (Traon Ar Line)
	22/08/22	PR ZA Kerganet Cne PLONEOUR LANVERN
	24/02/22	PR Kerbilaet (Scierie)
	24/02/22	PR Kerbreach
	24/02/22	PR Kersulec
	25/02/22	PR Kergonda (Rte d'Audierne)
	25/02/22	PR Stang Goulinet
	28/02/22	PR Halle Raphalen
	28/02/22	PR kerbascol
	28/02/22	PR ZA Kerganet
	28/07/22	PR de Brenanvec

En plus de ces nettoyages par camion hydrocureur, nous réalisons un passage mensuel pour nettoyer les poires de niveau et les parois de la cuve en autre.

B.5. BILAN DES DEVERSEMENTS AU MILIEU PAR LE SYSTEME DE COLLECTE

B.5.1. Bilan sur les volumes déversés au milieu par le système de collecte

Pour les déversements des points A1 : **sans objet**.

Pour les déversements des points R1 : **Aucun déversement n'a été constaté en 2022.**

Des détecteurs de surverse R1 sont installés sur les PR Bonne Nouvelle, Canape, Brenanvec, Kerbilaet (Scierie), Kerbreach, Kerlavar, Mariano (Traon Ar Line), Moitie Route et ZA Kerganet.

B.5.2. Tableau récapitulatif des déversements par mois en point A1, R1 et la pluie

Sans objet.

B.5.3. Bilan sur les charges de pollution déversées au milieu par le système de collecte

Sans Objet

B.5.4. Tableau récapitulatif des déversements au milieu par le système de collecte

Sans Objet

**B.6. SYNTHÈSE DU SUIVI MÉTROLOGIQUE DU DISPOSITIF
D'AUTOSURVEILLANCE DU SYSTÈME DE COLLECTE**

Sans Objet

B.7. CONCLUSION DU BILAN ANNUEL SUR LE SYSTÈME DE COLLECTE

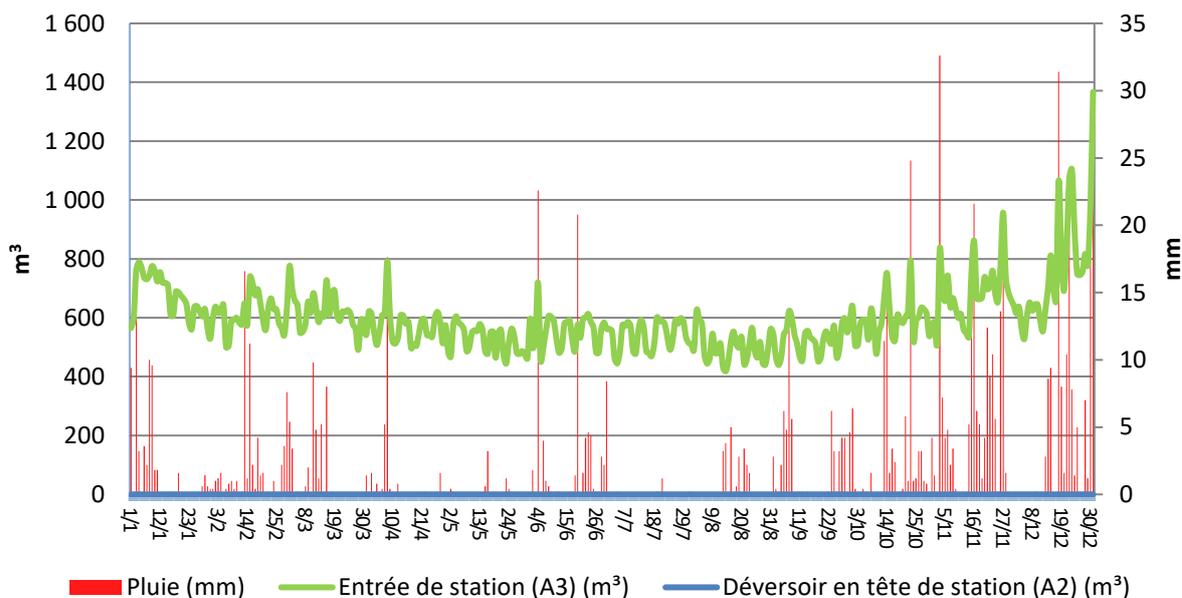
Pas d'anomalie à signaler au cours de l'année 2022

C. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT - STEP CNE PLONEOUR LANVERN

C.1. BILAN SUR LES VOLUMES

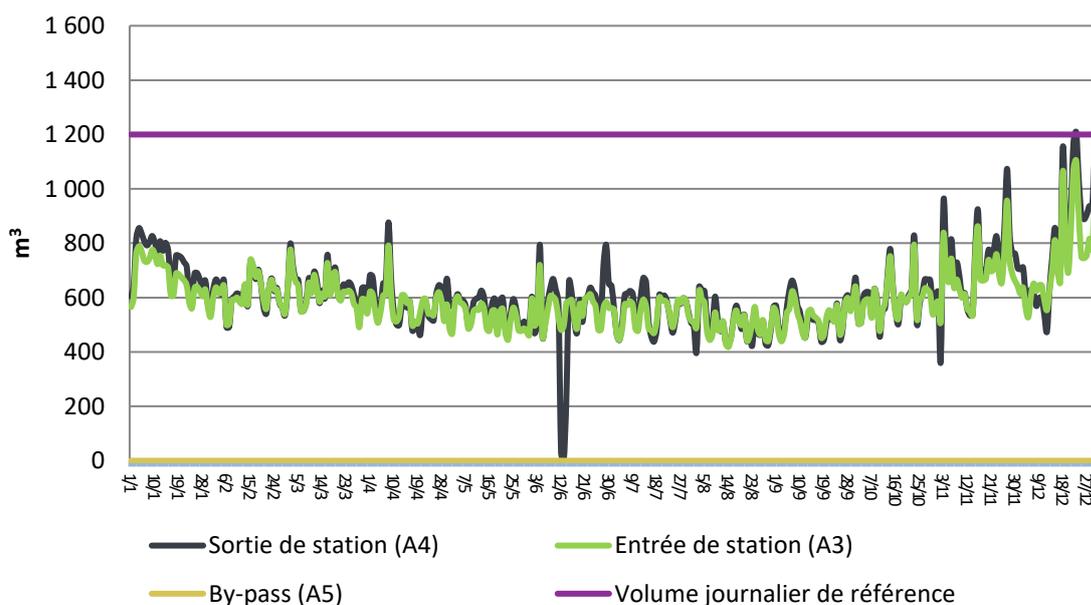
C.1.1. Volume entrant dans le système de traitement

Volume journalier au niveau du déversoir en tête de station (A2) et de l'entrée de la station (A3) en m³/j



C.1.2. Volume sortant du système de traitement

Volume journalier au niveau de l'entrée (A3), de la sortie (A4) et au niveau du Bypass (A5) en m³/j

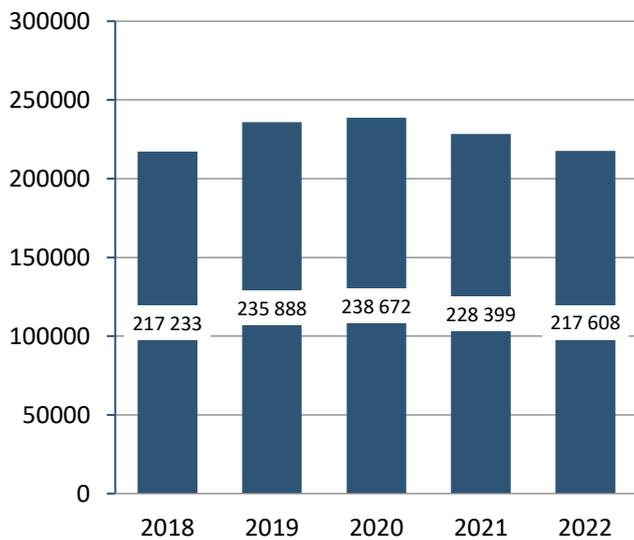


C.1.3. Evolutions des volumes totaux annuels entrant et sortant

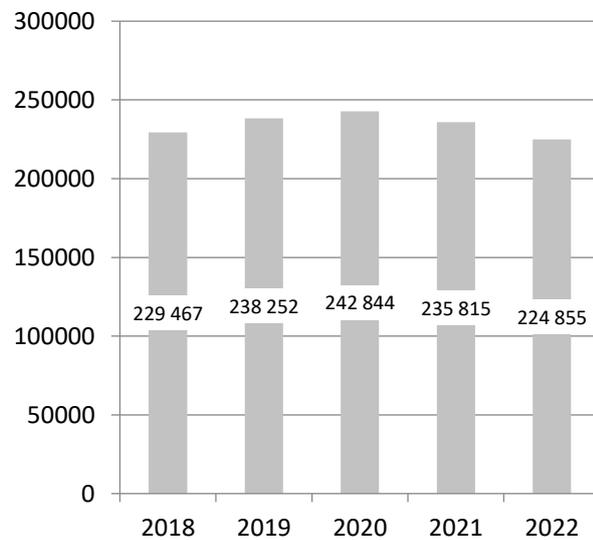
Mesure	Année	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Jui.	Aout	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
--------	-------	-------	------	------	-------	-----	------	------	------	-------	------	------	------	-------

Entrée de station (A3) (m3)	2018	22 210	19 616	20 130	17 733	15 803	15 984	16 917	16 979	15 894	16 455	17 811	21 701	217 233
	2019	18 804	20 010	17 732	16 646	16 598	15 930	16 594	17 720	16 933	19 790	30 037	29 094	235 888
	2020	20 536	21 761	23 504	17 988	18 565	18 715	17 444	18 073	17 241	19 495	18 660	26 690	238 672
	2021	23 963	23 861	18 863	17 220	17 804	17 890	17 642	17 582	17 257	18 814	17 879	19 624	228 399
	2022	20 799	17 169	19 222	17 168	16 193	16 658	16 761	15 509	15 786	18 379	20 487	23 477	217 608
Sortie de station (A4) (m3)	2018	24 116	22 106	22 300	19 236	16 249	16 395	17 594	17 626	16 477	16 435	17 509	23 424	229 467
	2019	19 514	22 199	18 334	15 608	15 957	15 480	16 056	17 695	15 890	19 505	29 922	32 092	238 252
	2020	21 818	22 813	24 301	17 524	18 189	20 133	17 118	17 457	17 004	19 273	18 446	28 768	242 844
	2021	26 342	26 584	19 535	17 929	17 365	17 210	18 212	17 932	17 120	19 224	18 036	20 326	235 815
	2022	22 411	17 237	19 773	17 602	17 131	16 322	17 255	15 581	15 947	18 737	21 834	25 025	224 855
Pluie (mm)	2018	138,2	85,8	116	32,8	50,2	40	104,8	20,4	15,2	44,8	157,2	148,8	954,2
	2019	86,6	81,6	45,8	66,8	37,2	48,6	16,6	78,2	63,2	156,6	244,2	131,8	1 057,2
	2020	81,8	98,4	54	45,8	40,2	52,6	26,8	59,2	16,6	105,4	55	218,4	854,2
	2021	103,6	84,8	35,2	19	87,8	44	57,8	49	62,2	133,2	35	107,8	819,4
	2022	63	54	50	29,2	6,2	82	2	22,8	61,4	91	188,4	158,6	808,6

**Evolution du volume annuel
Entrée de station (A3) en m³**



**Evolution du volume annuel
Sortie de station (A4) en m³**



C.2. BILAN SUR LA POLLUTION TRAITEE ET REJETEE

Ci-dessous la description des termes qui seront utilisés dans ce chapitre en fonction des caractéristiques de l'installation :

Volume réglementaire entrée $V_e = \text{Volume (A2 + A3 + A7)}$

- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant
- Entrée de la STEP (A3)
- Et Apports extérieurs(A7) le cas échéant

Volume réglementaire sortie $V_s = \text{Volume (A2 + A4 + A5)}$

- Sortie de la station (A4)
- Bypass intermédiaire (A5) le cas échéant
- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant

Flux réglementaire entrée $F_e = \text{Flux (A2 + A3 + A7)}$

- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant
- Entrée de la STEP (A3)
- Et Apports extérieurs(A7) le cas échéant

Flux réglementaire sortie $F_s = \text{Flux (A2 + A4 + A5)}$

- Sortie de la station (A4)
- Bypass intermédiaire (A5) le cas échéant
- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant

Concentration réglementaire $C_r = 1000 * F_r/V_r$ (C_e : entrée ; C_s : sortie)

- F_r : Flux réglementaire (F_e : entrée ; F_s : sortie)
- V_r : Volume réglementaire (V_e : entrée ; V_s : sortie)

Rendement réglementaire $R_{dtr} = 100 \times [1 - (F_s / F_e)]$

- F_s : Flux réglementaire sortie
- F_e : Flux réglementaire entrée

C.2.1. Evolutions des charges entrantes annuelles

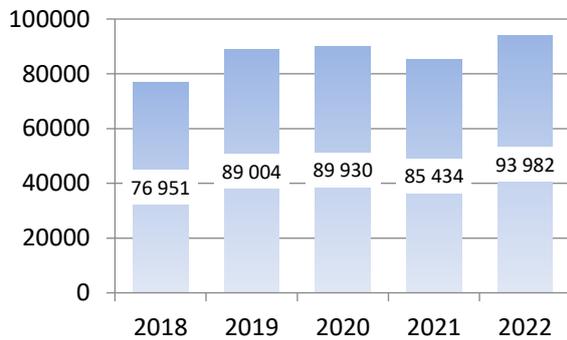
Charge annuelle pour les paramètres DCO, MES, DBO5, NTK, NGL et Pt correspondant aux points réglementaires :

- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant
- Entrée de la STEP (A3)
- Et Apports extérieurs (A7) le cas échéant

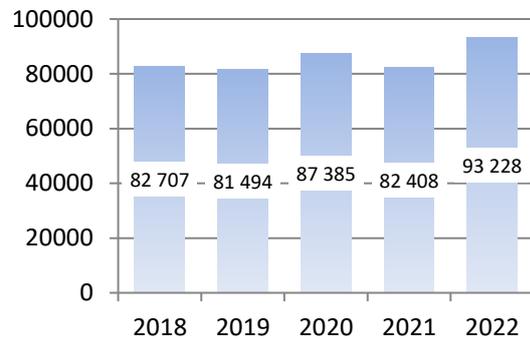
Charge annuelle pour les paramètres DCO, MES, DBO5, NTK, NGL et Pt :

- Charge kg /an = [moyenne (Concentration (A2) mg/L x Volume déversé (A2) m³) + moyenne (Concentration (A3) mg/L x Volume entrée (A3) m³) + moyenne (Concentration (A7) mg/L x Volume apports (A7) m³)] x 365 /1000

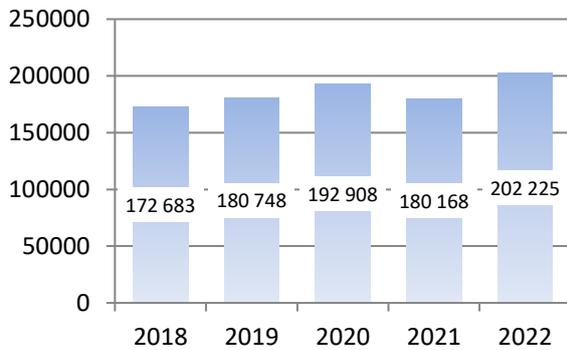
**Evolution des charges entrantes
totales annuelles
DBO5 en kg/an**



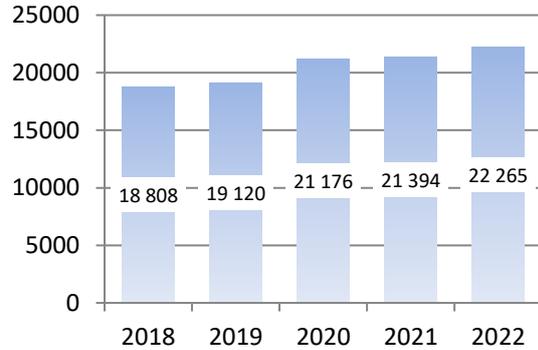
**Evolution des charges entrantes
totales annuelles
MES en kg/an**



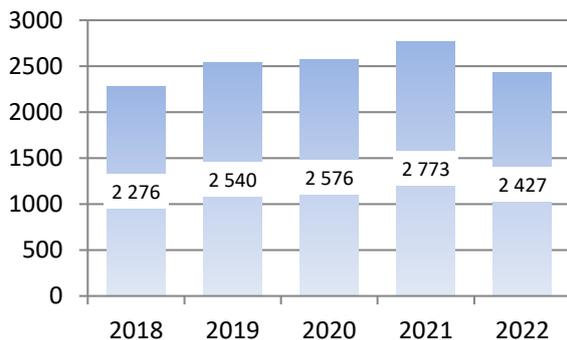
**Evolution des charges entrantes
totales annuelles
DCO en kg/an**



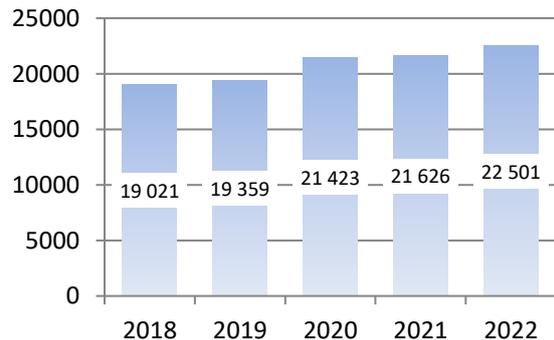
**Evolution des charges entrantes
annuelles
Azote Kjeldhal en kg/an**



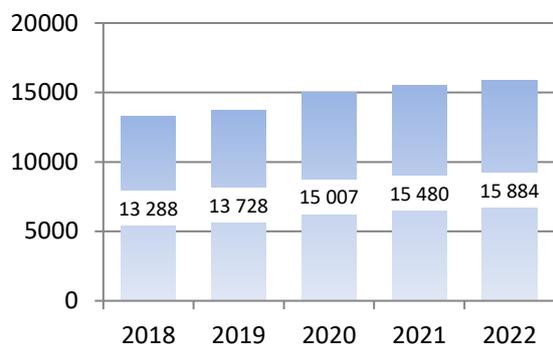
**Evolution des charges entrantes
totales annuelles
Phosphore total en kg/an**



**Evolution des charges entrantes
totales annuelles
Azote Global en kg/an**



Evolution des charges entrantes totales annuelles Azote Ammoniacal en kg/an



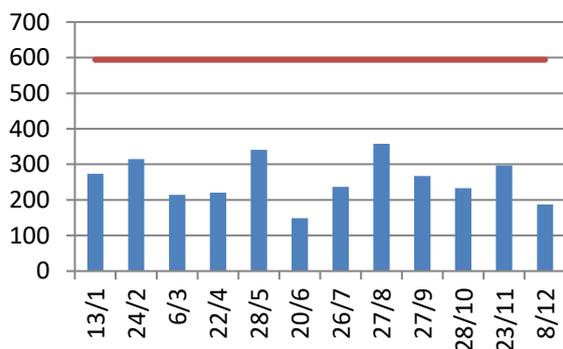
C.2.2. La pollution entrante dans le système de traitement

Charge annuelle pour les paramètres DCO, MES, DBO5, NTK, NGL et Pt correspondant aux points réglementaires :

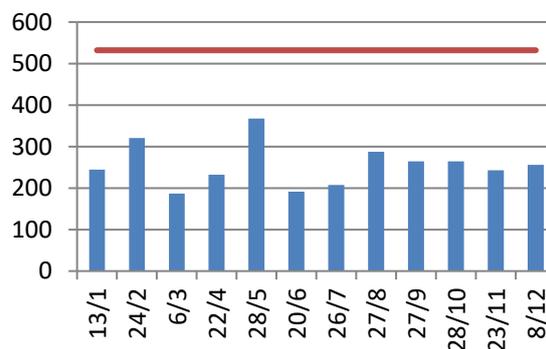
- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant
- Entrée de la STEP (A3)
- Et Apports extérieurs (A7) le cas échéant

Flux entrée réglementaire $Fe \text{ kg/j} = \text{Concentration réglementaire } Ce \text{ (mg/L)} \times \text{Volume réglementaire entrée } Ve \text{ (m}^3) / 1000$

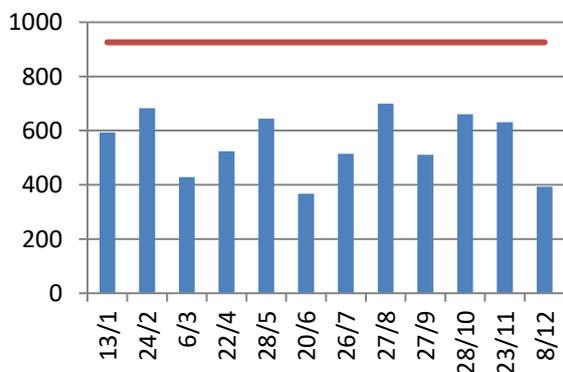
Charge entrante DBO5 en kg/j



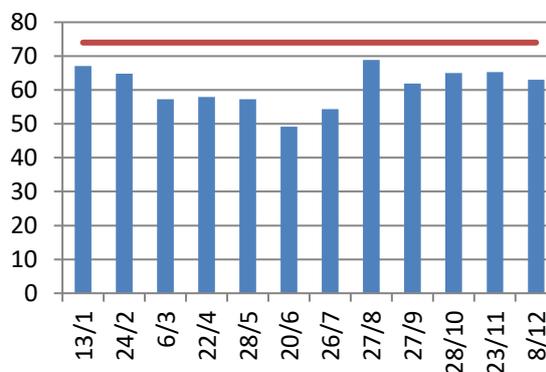
Charge entrante MES en kg/j



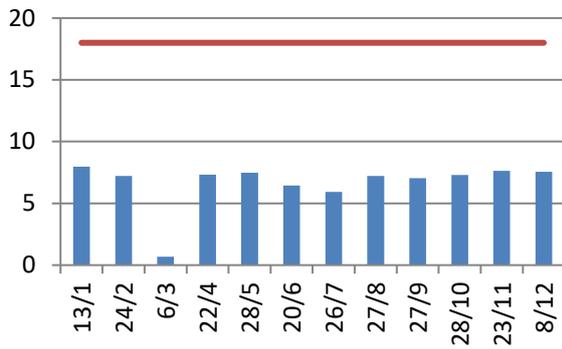
Charge entrante DCO en kg/j



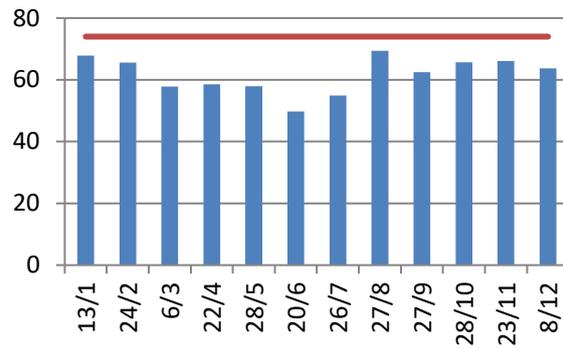
Charge entrante Azote Kjeldhal en kg/j



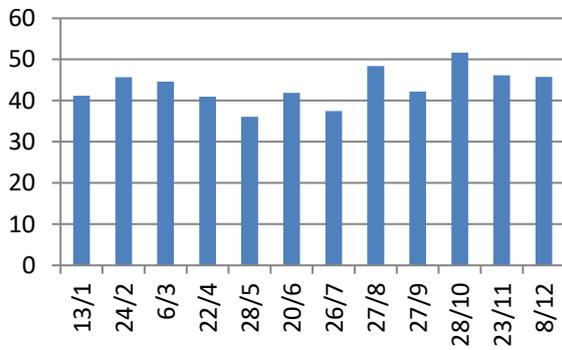
**Charge entrante
Phosphore en kg/j**



**Charge entrante
Azote global en kg/j**



**Charge entrante
Azote ammoniacal en kg/j**



C.2.3. La pollution déversée en tête de station

Flux Déversoir en tête de station (A2) kg/j = Concentration réglementaire Cr en A2 (mg/L) x Volume Déversoir en tête de station (A2) (m³) / 1000

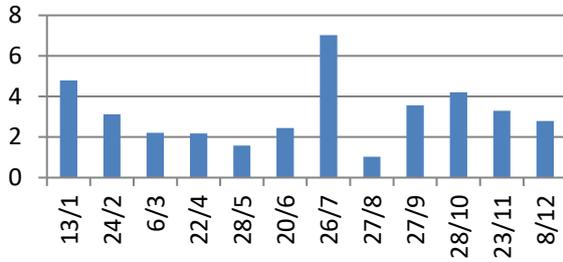
Sans Objet

C.2.4. La pollution sortante du système de traitement

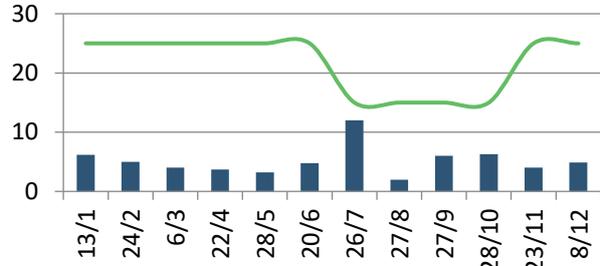
Flux réglementaire sortie F_s kg/j = Concentration réglementaire sortie C_s (mg/L) x Volume réglementaire sortie V_s (m³)/x 1000

- Sortie de la station (A4)
- Bypass intermédiaire (A5) le cas échéant
- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant

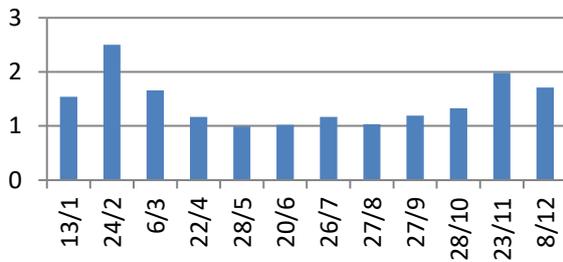
Charge sortante DBO5 en kg/j



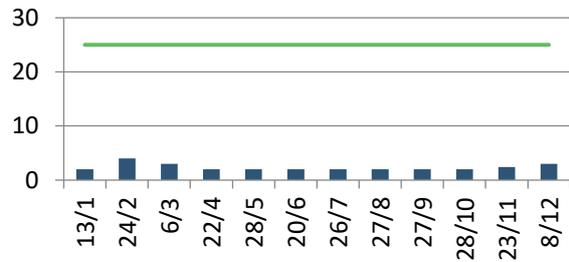
Concentration sortante DBO5 en mg/l



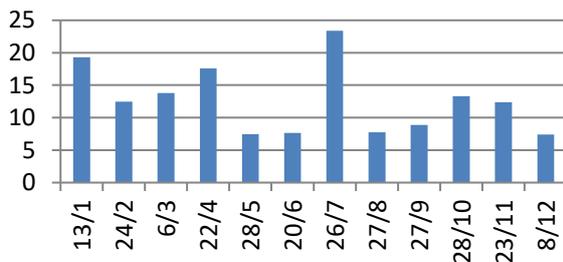
Charge sortante MES en kg/j



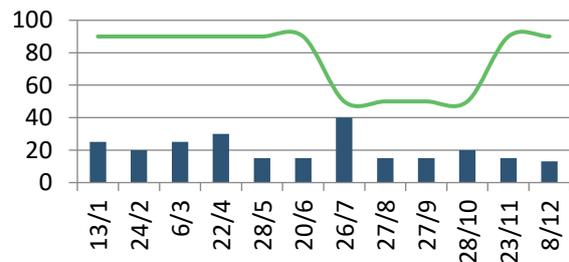
Concentration sortante MES en mg/l



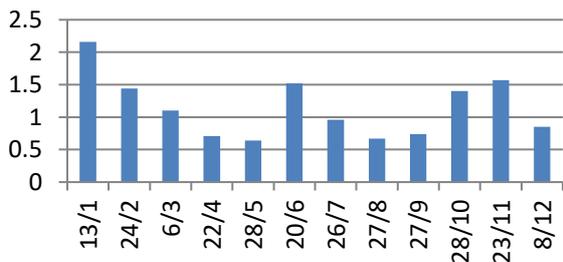
Charge sortante DCO en kg/j



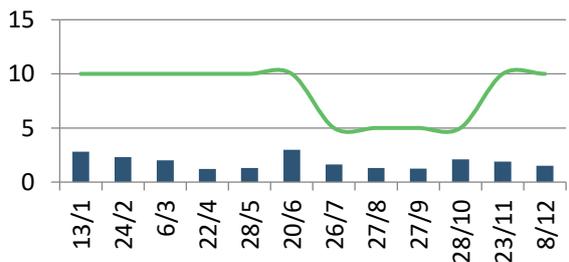
Concentration sortante DCO en mg/l



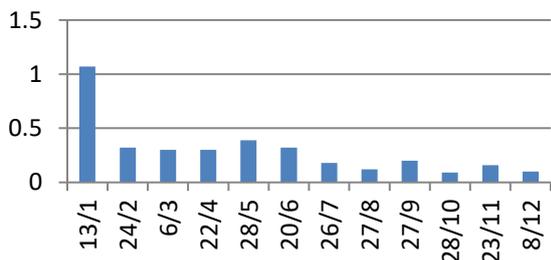
Charge sortante Azote Kjeldhal en kg/j



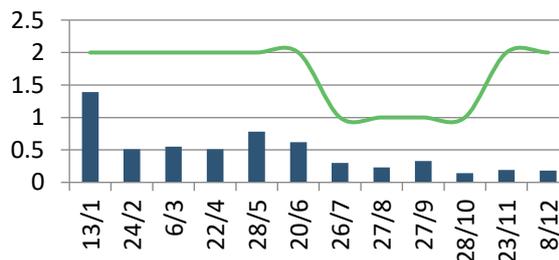
Concentration sortante Azote Kjeldhal en mg/l



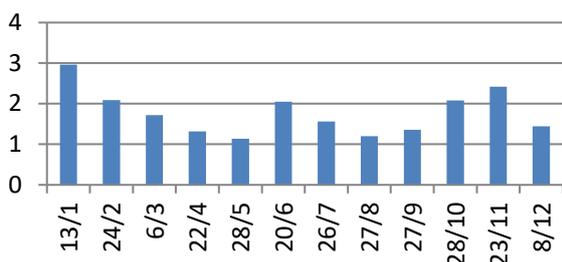
**Charge sortante
Phosphore en kg/j**



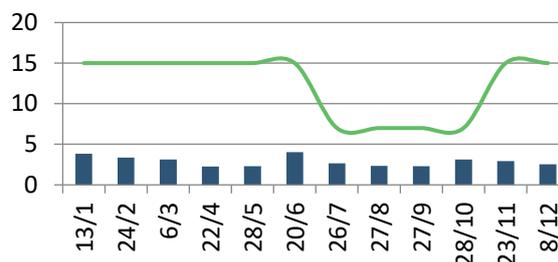
**Concentration sortante Phosphore
en mg/l**



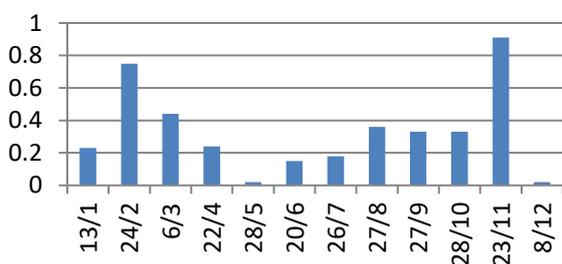
**Charge sortante
Azote global en kg/j**



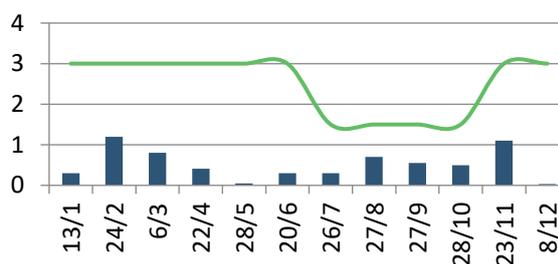
**Concentration sortante Azote
global en mg/l**



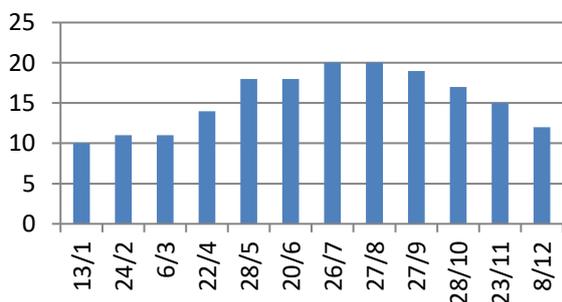
**Charge sortante
Azote ammoniacal en kg/j**



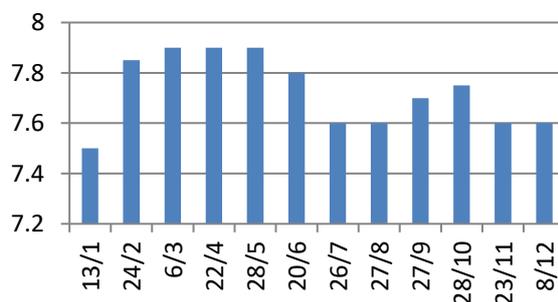
**Concentration sortante Azote
ammoniacal en mg/l**



Température en sortie en °C



pH en sortie



C.2.5. Le calcul des rendements

Rendement réglementaire $Rdtr = 100 \times [1 - (\text{Flux réglementaire sortie } F_s / \text{Flux réglementaire entrée } F_e)]$

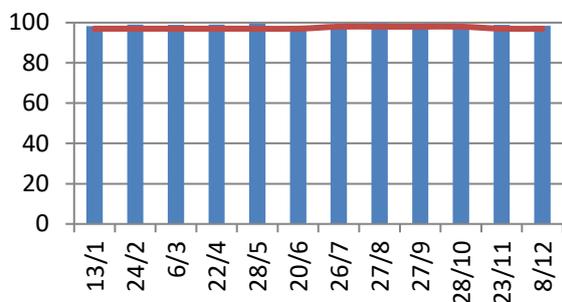
Flux réglementaire entrée $F_e = \text{Flux (A2 + A3 + A7)}$

- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant
- Entrée de la STEP (A3)
- Et Apports extérieurs(A7) le cas échéant

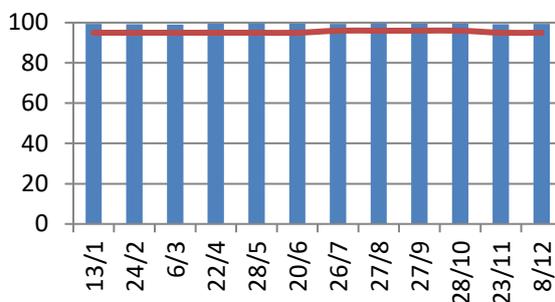
Flux réglementaire sortie $F_s = \text{Flux (A4 + A5)}$

- Sortie de la station (A4)
- Bypass intermédiaire (A5) le cas échéant
- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant

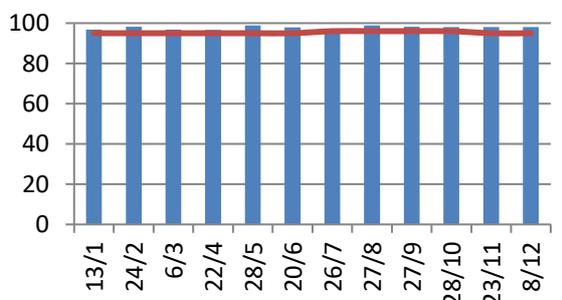
Rendement DBO5 en %



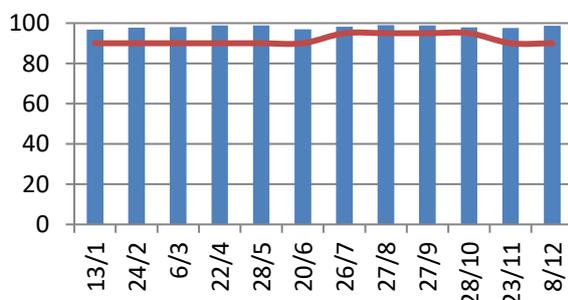
Rendement MES en %



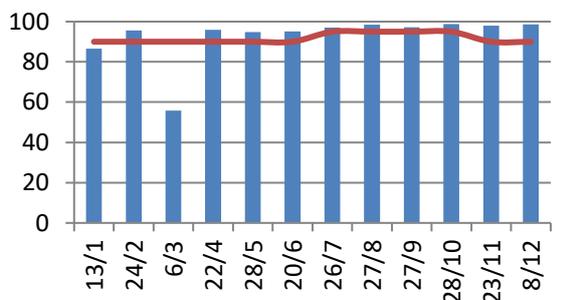
Rendement DCO en %



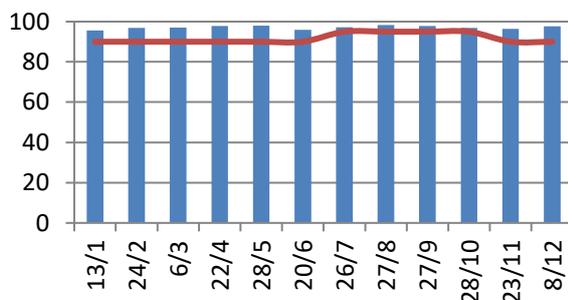
Rendement Azote Kjeldhal en %



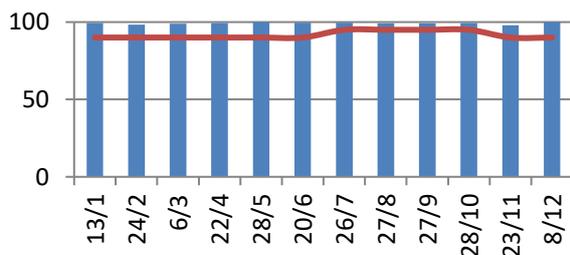
Rendement Phosphore en %



Rendement Azote Global en %



Rendement Azote Ammoniacal en %



C.2.6. Le suivi bactériologique

Date	Type	Escherichia coli (E. coli) Unité : N/100 ml
27/09/2022	A4 - Sortie de station (R)	7 900

C.2.7. Le suivi du milieu récepteur

STEP Cne PLONEOUR LANVERN

Date	Param	M1 - Amont	M2 - Aval	M3 - Aval - Querlordan
22/04/2022	Azote ammoniacal (en N-NH ₄)	0,7	0,4	0,4
	Azote global (N.GL.)	5,03	2,99	1,7
	Azote Kjeldhal (en N)	1	0,46	0,67
	Demande Biochimique en oxygène en 5 jours (en Mg/l)	3,2	3,5	2,5
	Demande Chimique en Oxygène (en Mg/l)	9	13	10
	Escherichia coli (en N/100 ml)	255	7 600	7 600
	Matières en suspension (en Mg/l)	2	2	6,8
	Nitrates (en N-NO ₃)	4	2,5	1
	Nitrites (en N-NO ₂)	0,03	0,03	0,03
	Phosphore total (en P)	0,015	0,19	0,125
	Potentiel en Hydrogène (pH)	7,5	7,1	7,6
26/08/2022	Azote ammoniacal (en N-NH ₄)	0,3	0,3	0,1
	Azote global (N.GL.)	6,43	2,41	3,43
	Azote Kjeldhal (en N)	0,6	1,05	0,8
	Demande Biochimique en oxygène en 5 jours (en Mg/l)	0,5	0,5	0,5
	Demande Chimique en Oxygène (en Mg/l)	9	12	10
	Escherichia coli (en N/100 ml)	163	24 200	1 478
	Matières en suspension (en Mg/l)	2	2	3
	Nitrates (en N-NO ₃)	5,8	1,3	2,6
	Nitrites (en N-NO ₂)	0,03	0,06	0,03
	Phosphore total (en P)	0,05	0,017	0,13
	Potentiel en Hydrogène (pH)	8	7,9	7,9
27/09/2022	Azote ammoniacal (en N-NH ₄)	0,25	0,35	0,35
	Azote global (N.GL.)	2,58	1,83	3,53
	Azote Kjeldhal (en N)	0,25	0,8	1,7
	Demande Biochimique en oxygène en 5 jours (en Mg/l)	2,4	4,8	3
	Demande Chimique en Oxygène (en Mg/l)	9	9	9
	Escherichia coli (en N/100 ml)	1 500	9 800	1 600
	Matières en suspension (en Mg/l)	2	4	7
	Nitrates (en N-NO ₃)	2,3	1	1,8
	Nitrites (en N-NO ₂)	0,03	0,03	0,03
	Phosphore total (en P)	0,03	0,15	0,133
	Potentiel en Hydrogène (pH)	7,9	7,9	7,2

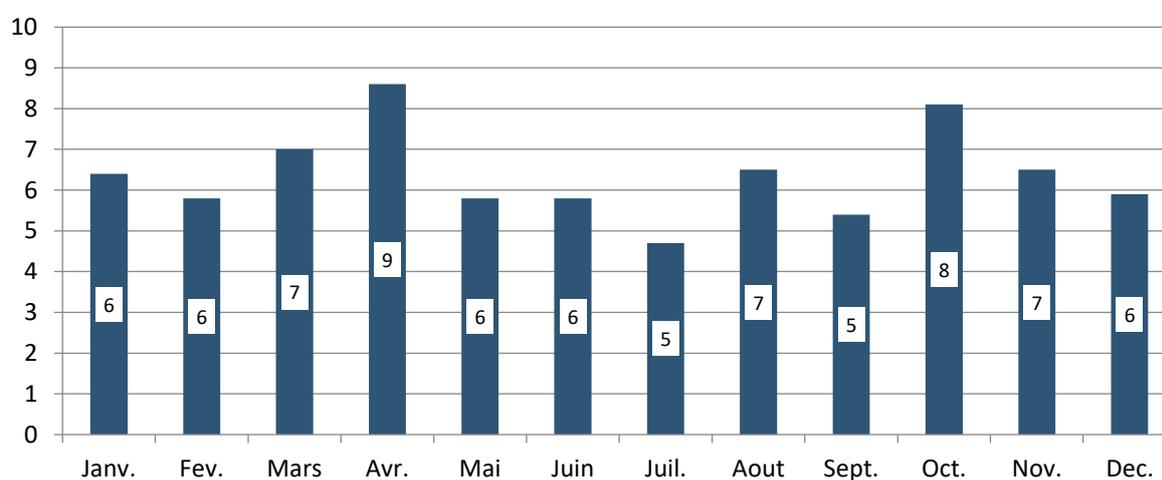
C.3. BILAN SUR LES BOUES, LES AUTRES SOUS-PRODUITS ET LES APPORTS EXTERIEURS

C.3.1. Les boues

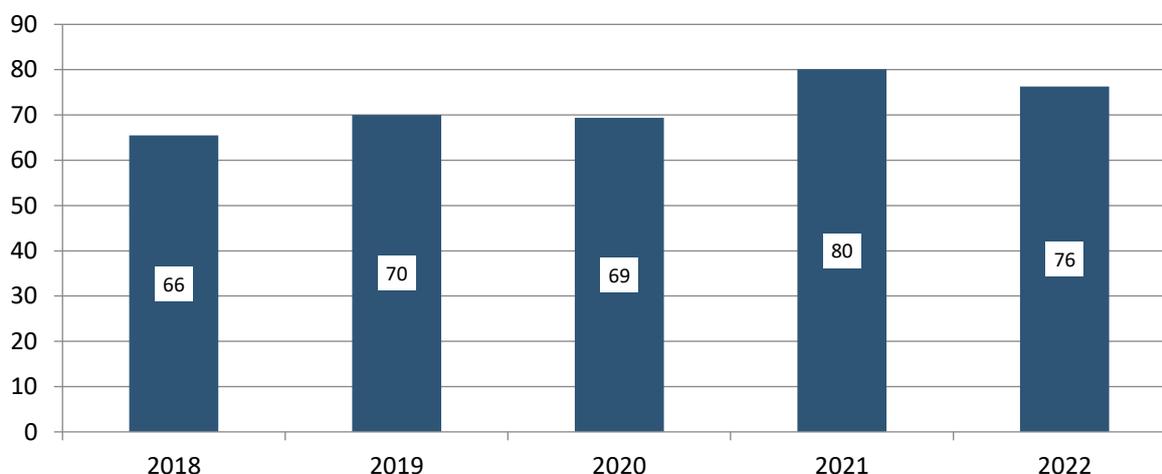
Boues		Quantité annuelle brute (m ³)	Quantité annuelle de matière sèche (tonnes de MS)
Boues produites (point A6)		5 597	76,303
Boues apportées (point S5)	Origine station	-	-
	Code SANDRE	-	-
	Total	-	-
Boues évacuées (point S6 et S17)		2 013	125,999

Répartition de la quantité annuelle de boues produites et son évolution (point A6)

Boues produites en tonnes de matière sèche par mois



Boues produites par tonne de matière sèche par an



Destinations des boues évacuées

Destinations	Tonnes de MS	%MS total	Observations
Boues traitées vers épandage agricole	125,999	100.00%	-

C.3.2. Les autres sous-produits

Quantités annuelles et destinations des sous-produits évacués au cours de l'année

Sous-produits évacués	Quantité annuelle brute en kg	Destination(s) (parmi la liste Sandre du tableau des boues)
Refus de dégrillage (S11) en kg	24 000	CET La vraie Croix (56)
Sables (S10) en kg	36 000	STEP Corniguel
Huiles/Graisses (S9) en m3	28	STEP Corniguel - Quimper

Quantités annuelles de sous-produits apportés au cours de l'année

Sans Objet

C.3.3. Les apports extérieurs sur la (ou les) file(s) EAU

Quantité des apports extérieurs au cours de l'année et quantité de pollution correspondante

Néant

C.4. BILAN DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE ET DE REACTIFS

C.4.1. Quantités d'énergie consommée au cours de l'année

Energie	Consommation (en kWh)
Electricité	196 558

Les consommations présentées ci-dessus sont basées sur la facturation du distributeur d'énergie

C.4.2. Quantités de réactifs consommés sur l'année

Réactifs utilisés	Filière de traitement	Consommation annuelle (kg)
Chlorure ferrique	Eau	33 265
Poly cation poudre	Boue	1 435

C.5. LES FAITS MARQUANTS SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT, Y COMPRIS LES FAITS RELATIFS A L'AUTO-SURVEILLANCE

C.5.1. Liste des faits marquants sur le système de traitement

Renouvellement des diffuseurs d'air dans le bassin d'aération.

C.5.2. Déversements dans le milieu consécutifs aux faits marquants sur le système de traitement

Aucun

C.5.3. Bilan des alertes du protocole de protection des usages sensibles en aval du rejet

Sans Objet

C.6. RECAPITULATIF ANNUEL DU FONCTIONNEMENT DU SYSTEME DE TRAITEMENT ET EVALUATION DE LA CONFORMITE

Paramètres physicochimiques

Ces calculs sont réalisés sur le système de traitement, c'est-à-dire en prenant en compte le déversoir en tête de station et les apports extérieurs le cas échéant :

- La concentration en sortie est calculée à partir de la sortie générale (A4), des by-pass intermédiaires (A5) et du déversoir en tête de station (A2),
- Pour le rendement l'entrée est calculée à partir de l'entrée de station (A3), des apports extérieurs (A7) et du déversoir en tête de station (A2).

		MES		DCO		DBO5		NGL		NTK		N-NH4	N-NO2	N-NO3	PT	
Débit journalier de référence (m3/j)		745		Rendement (%)	Concentration (mg/l)	Concentration (mg/l)	Concentration (mg/l)	Concentration (mg/l)	Rendement (%)	Concentration (mg/l)						
Charge brute de pollution organique (kg DBO5/j)		594		Rendement (%)	Concentration (mg/l)	Concentration (mg/l)	Concentration (mg/l)	Concentration (mg/l)	Rendement (%)	Concentration (mg/l)						
Ensemble des mesures	Nombre réglementaire de mesures par an (1)	12		12		12		12		12		12	12	12	12	
	Nombre de mesures réalisées	12		12		12		12		12		12	12	12	12	
	Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées	99,4	2,37	97,7	20,67	98,7	5,18	97,1	2,9	98,1	1,86	0,52	0,04	1	92,6	0,48
Conditions normales d' exploitation (*)	Nombre de mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation	12		12		12		12		12		12	12	12	12	
	Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation	99,4	2,37	97,7	20,67	98,7	5,18	97,1	2,9	98,1	1,86	-	-	-	92,6	0,48
	Valeur réhibitoire (1)	85		250		50		-		-		-	-	-	-	
	Nombre de résultats non conformes à la valeur réhibitoire	0		0		0		0		0		0	0	0	0	
	Valeurs limites (1) en moyenne journalière	95,33	25	95,33	76,67	97,33	21,67	91,67	12,33	91,67	8,33	2,5	-	-	91,67	1,67
	Nombre maximum de non conformités aux valeurs limites par an (1)	2		2		2		2		2		2	0	0	2	
	Nombre de résultats non conformes aux valeurs limites (2)	0		0		0		0		0		0	0	0	0	
	Valeurs limites (1) en moyenne annuelle	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Conformité selon l'exploitant (O/N) par paramètre :		Conforme		Conforme		Conforme		Conforme		Conforme		Conforme	-	-	Conforme	
Conformité globale selon l'exploitant (O/N) :				Conforme												

(1) : ces valeurs sont déterminées par l'arrêté d'autorisation de l'ouvrage ou à défaut par l'arrêté du 21 Juillet 2015.

(2) : le nombre de résultats non conformes aux valeurs limites est égal au nombre de mesures, réalisées dans des conditions normales d'exploitation

(*), dont les résultats sont non conformes à la fois à la valeur limite en concentration et en rendement.

(*) Les conditions normales d'exploitation sont atteintes les jours où le débit de référence n'est pas dépassé et en l'absence de situations inhabituelles telles que décrites dans l'art 2 de l'arrêté du 21 Juillet 2015.

C.7. SYNTHÈSE DU SUIVI MÉTROLOGIQUE DU DISPOSITIF D'AUTOSURVEILLANCE



RAPPORT DE VISITE AUTOSURVEILLANCE

Du : 30 juin 2022 à 9 h 15 N° 01/2022

STATION D'ÉPURATION DE PLONEOUR-LANVERN/Communale

Maître d'ouvrage	: CC HAUT PAYS BIGOUDEN	Capacités :	
Type d'épuration	: BOUES ACTIVEES-AERATION PROLONGEE		9 900 EH
Exploitant	: SAUR - Secteur Haut Pays Bigouden		594 kg de DBO ₅ /j
Mise en service	: 01/11/2000		1 200 m ³ /j
Constructeur	: TERNOIS EPURATION		
Bassin versant	: OUEST CORNOUAILLE	Type de bassin Versant	: MER PAR EMISSAIRE
Milieu récepteur	: 'Pen ar Prat'	Type de milieu récepteur	: RIVIERE
Service Police de l'Eau	: DDTM	Code Station	: 0429174S0002

Personne rencontrée : Michel KEROUEDAN (SAUR)

Technicien de la visite : Stéphane CLOAREC

Météo jour de la visite : Sec

Météo jour précédent : Humide

Température : 18°C

Remarques générales sur :

- Circuit retour en tête : RAS ;

- Pluviomètre :

. Bonne transmission des impulsions vers le système d'acquisition de données (5 basculements incrémentent 1 mm de pluie sur la supervision) ;

. Crépine propre ;

. Pluviomètre de niveau ;

. Les deux augets basculent respectivement à 8,4 ml et 7,8 ml. Après recalage, les deux augets basculent à 7,9 ml et 7,8 ml, respectant ainsi le critère d'acceptabilité : 8 ml +/- 0,2 ml. L'une des deux vis de réglage reste grippée.

A) - SYNTHÈSE :

- Les trois débitmètres d'entrée, de sortie et des boues fonctionnent correctement. La manchette du débitmètre des boues a été changée en février 2022 ;

- Les préleveurs d'entrée et de sortie fonctionnent correctement ;

- Le détecteur de surverse, installé sur le trop-plein du poste de relèvement des eaux brutes en entrée de station (Point SANDRE : S3) a été contrôlé ce jour et fonctionne correctement ;

- Un retard très important est noté dans la transmission des données SANDRE ;

- Un projet de manuel d'autosurveillance a été transmis par SAUR, au SEA, le 27 avril 2018, puis une deuxième version a été transmise au SEA, en avril 2019. Les remarques du SEA ont été transmises à l'AELB, en mai 2019. L'AELB a transmis ses remarques le 15 septembre 2020, et la DDTM, le 14 décembre 2020. Les remarques sont à intégrer par SAUR dans une version définitive.

B) - **DEBITMETRES** :

	ENTREE (A3) (QE)	SORTIE (A4) (QS)	BOUES (A6)
REFERENCE :	SIEMENS HYDRORANGER 200	SIEMENS LUT 430	SIEMENS SITRANS F M MAGFLO MAG 5 000
DATE DE MISE EN SERVICE :	17/01/2013 Sonde renouvelée, le 16 mars 2021	28/02/2019	15/04/2017 Manchette renouvelée, le 02 Février 2022
Etat du canal et du déversoir :	RAS	Altération du chenal d'approche en béton (apparition des gravillons sur les parois verticales et le fond)	Sans objet
Positionnement sonde :	Correct	Bon	RAS
Hauteur plaque d'étalonnage :	153 mm	123 mm	Sans objet
Hauteur plaque d'étalonnage en début de vérification :	156 mm	120 mm	Sans objet
Hauteur plaque d'étalonnage en fin de vérification :	156 mm	120 mm	Sans objet
Paramétrage du débitmètre :	Bon	Bon	RAS
Temps de réponse pour une variation de 150 mm :	6 secondes à la montée et 3 secondes à la descente => bon	16 secondes à la montée et 16 secondes à la descente => légèrement au-dessus du critère d'acceptabilité (15 secondes)	Sans objet
Valeurs des principaux paramètres à la fin de la visite	--	2.2.1. = 764 mm ; 2.2.2. = 473 mm ; 2.2.3. = - 2 mm ; 2.2.4. = 300 mm ; 2.2.5. = 1 764 mm ; 2.2.6. = varie ; 2.3.1. = 99 000 mm/min ; 2.3.2. = 99 000 mm/min ; 2.3.3. = 2 s	--
Index, le 11 mai 2021	Débitmètre : 810 347 m ³ Magelis : 1 811 811 m ³	Débitmètre : 532 995 m ³ Magelis : 1 942 493 m ³	Débitmètre : 17 014 m ³ Magelis : 31 632 m ³
Index, le 30 juin 2022	Débitmètre : 1 055 677 m ³ Magelis : 2 057 168 m ³	Débitmètre : 782 877 m ³ Magelis : 2 192 542 m ³	Débitmètre : 23 501 m ³ Magelis : 38 114 m ³
Différences d'index	Débitmètre : 245 330 m ³ Magelis : 245 357 m ³	Débitmètre : 249 882 m ³ Magelis : 250 049 m ³	Débitmètre : 6 487 m ³ Magelis : 6 482 m ³

Commentaires :

Les relevés des index entre les deux visites d'auto-surveillance montrent le bon report des informations des débitmètres vers l'outil Magelis de supervision.

DEBITMETRES D'ENTREE (A3) ET DE SORTIE (A4) :

- Il est important de rappeler que l'emplacement de la vis de compactage (à la quasi verticalité de la sonde) ne permet pas de réaliser dans les conditions optimales les mesures topographiques, notamment pour calculer la distance bas sonde / zéro hydraulique (canal d'entrée) ;
- Les deux débitmètres fonctionnent correctement ;
- Les moyennes mensuelles des écarts $[(V_e - V_s)/V_e]$ varient dans la fourchette [- 7 % ; 0 %] depuis le début de l'année, ce qui est correct ;
- Il est important de maintenir le nettoyage fréquent des canaux débitométriques, notamment au printemps et en été. A terme, il conviendra d'envisager la mise en place d'un revêtement époxy sur le canal d'approche (du canal de sortie), en raison de son altération (importante rugosité).

DEBITMETRE DE COMPTABILISATION DES BOUES PRODUITES (A6) :

- En 2021, il avait été constaté que le débitmètre sous-comptabilisait nettement les débits et ce malgré, les nettoyages de la manchette. Cette dernière a donc été renouvelée le 02 février 2022 ;
- Une vérification du volume comptabilisé a été réalisée lors de la visite, par abaissement de niveau dans l'épaisseur :
 - . arrêt de l'alimentation de l'épaisseur par arrêt des pompes d'extraction ;
 - . pompe d'alimentation de la table et table d'égouttage en service ;

Edité le 01/07/2022
-1837514700.docx

. abaissement constaté du niveau dans le silo épaisseur de 29,6 cm, en 60 min, pour une surface de l'épaisseur de 15,9 m² (Ø = 4,50 m), soit un volume de 4,71 m³ et un débit de pompe de 4,71 m³/h ;
 . durant ce même laps de temps, l'index du débitmètre est passé de 23 501,48 m³ à 23 506,27 m³, soit un volume de 4,79 m³ et un débit moyen de 4,79 m³/h. Par conséquent, le débitmètre compte très bien les volumes de boues en entrée de table d'égouttage.

DETECTION DE SURVERSE DU POSTE DE REFOULEMENT DES EAUX BRUTES (S3)

- Le contrôle périodique du détecteur de surverse de type capacitif (IJINUS - Overflow Detector) a été réalisé ce jour, en plongeant le capteur dans un seau d'eau ;
 - Le débordement a été réalisé de 10h36 à 11h10 et les informations suivantes sont apparues à la fois sur le SOFREL S510 et sur MobiTech, l'application sur smartphone qui interroge la base GEREMI (plate-forme de stockage des données au CPO de Vannes) : "Débordement PR Entrée : Défaut" à 10 h36, puis "Débordement PR Entrée : normal" à 11h10.

C) - PRELEVEURS :

REFERENCE :		ENTREE (A3) (PE)	SORTIE (A4) (PS)
		HACH LANGE BUHLER 4011	HACH LANGE BUHLER 4011
DATE DE MISE EN SERVICE:		23/03/2022	29/04/2016
Paramétrage préleveur (heure démarrage) :		00 h 01	00 h 01
Lieu de prélèvement :		En sortie du dessableur dégraisseur	Dans le regard, en amont du canal de sortie
Cycle de fonctionnement :		24 heures	24 heures
Asservissement (mode - fréquence) :		Débit sortie - 1 prélèvement tous les 3 m ³	Débit sortie - 1 prélèvement tous les 4 m ³
Prise en compte impulsion :		Bonne	Bonne
Volume prélevé par cycle :		44 ml	53 ml
Reproductibilité du volume prélevé :		Bonne	Bonne
Volume bidon de stockage :		4 x 14 l	4 x 14 l
Tuyau prélèvement	L :	3,5 m	3,5 m
	Ø :	14 mm	14 mm
Vitesse d'aspiration (m/s) :		1,0 m/s	1,3 m/s
Etat bol prélèvement :		Satisfaisant	Satisfaisant
Etat tuyau prélèvement :		Satisfaisant	Satisfaisant
Etat flacon prélèvement :		Satisfaisant	Satisfaisant
Rotation du bras répartiteur :		Bonne	RAS
Température de stockage : (Température de l'échantillon conservé)		Température affichée de l'enceinte = 4°C - Température mesurée de l'effluent stocké dans le bidon de la veille = 0,5 °C	Température affichée de l'enceinte = 4,8°C - Température mesurée de l'effluent stocké dans le bidon de la veille = 2,2 °C

Commentaires :

- Bon fonctionnement des deux préleveurs ;
 - Volumes de prélèvement et fréquence d'échantillonnage (autour de 170 à 200 prélèvements par jour, au cours des derniers jours) adaptés aux volumes journaliers reçus, pour une bonne représentativité des échantillons ;
 - En entrée, le bol de prélèvement a été nettoyé durant la visite.

D) - ECHANTILLONNAGE – ANALYSES :

Homogénéisation :	A faire par retournement	
Préservation chaîne du froid (stockage et convoyage) :	Transfert en glacière par l'exploitant	
Délais de convoyage :	Dans la journée, pour les bilans du dimanche au jeudi et le lundi pour les bilans des vendredi et samedi	
Laboratoire d'autosurveillance :	Nom	Laboratoire SAUR Quimper - Corniguel
	Ville	QUIMPER
	Agréé	NON
Fréquence des analyses :	1 bilan complet 1 fois par mois	
Contrôle analytique :	Réparti sur l'ensemble du parc de stations de SAUR - Finistère	

Commentaires :

- Les analyses bactériologiques (dans le milieu récepteur) sont réalisées par LABOCEA.

E) - TRANSMISSION DES DONNEES MENSUELLES DU FONCTIONNEMENT :

- Les données SANDRE d'autosurveillance sont désormais transmises sur la plateforme "Sharepoint" de SAUR ;
- Aucune donnée de bilan n'a été transmise sous SANDRE depuis le début de l'année 2022 (il est demandé une transmission mensuelle).

 Finistère PAYS-ET-ROF LE DÉPARTEMENT	D.A.A.E.E Service de l'Eau potable et de l'Assainissement	CALAGE DEBITMETRIQUE	Calage N°001

STATION D'EPURATION DE PLONEOUR-LANVERN/Communale

Fiche de vérification du Débitmètre à ultra son (A3) (QE)

Visite n° 001 du 30/06/2022

Type de débitmètre : SIEMENS HYDRORANGER 200

Type de canal : ENDRESS HAUSER QV 303 (H_{max} = 250 mm ; Q_{max} = 104,26 m³/h)

Hauteur départ sonde : 877 mm

Hauteur Plaque d'étalonnage : 153 mm

Pas de modification nécessaire

Vérification du débitmètre

Courbe seuil		Courbe d'étalonnage débitmètre				Transmission Acquisition	
Hauteur mm	Débit m ³ /h	Hauteur mm	Ecart hauteur (mm)	Débit m ³ /h	Erreur débit %	Débit m ³ /h	Erreur débit %
0	0	0	0	0		0	
30	4	29	-1	3,85	-3,8	3,83	-0,5
50	8,6	49	-1	8,48	-1,4	8,47	-0,1
80	17,8	79	-1	17,28	-1,8	17,29	0,1
100	24,8	99	-1	24,61	-0,8	24,64	0,1
130	37,3	130	0	37,49	0,5	37,5	0
150	46,8	152	2	47,7	2,4	47,74	0,1
180	62	183	3	63,8	2,9	63,88	0,1
200	73,2	203	3	75,2	2,7	75,3	0,1
230	91,4	233	3	93,18	1,9	93,25	0,1
250	104,3	253	3	104,3	0	104,45	0,1

Ecart par rapport au zéro

0 mm

Erreur moyenne dans la zone fiable de la courbe (> 25 mm)

1,8 %

Erreur moyenne dans la plage courante de mesure (entre 30 mm et 180 mm)

1,9 %

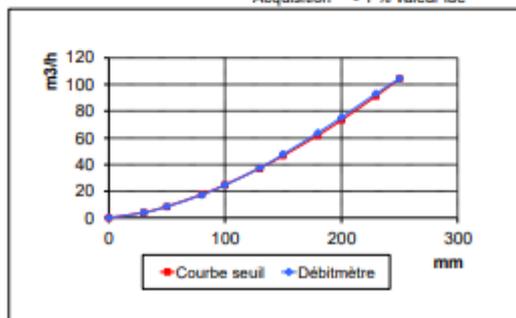
Erreur maxi dans la zone fiable de la courbe

3,8 %

Erreur de comptage sur 30 min (H = 152 mm, Q = 47,64 m³/h)

Débitmètre < 1 % valeur lue

Acquisition < 1 % valeur lue



Conclusions :

Sur platine d'étalonnage, les critères d'acceptabilité sont respectés sur les hauteurs, les débits et les volumes totalisés.

Remarque 1. On note un "décrochage" aux alentours de la hauteur 150 mm : l'écart (mesuré - réel) qui est de - 1 mm à 0 mm, sur le bas de la courbe des hauteurs passe à + 3 mm sur le haut de la courbe.

Remarque 2. Les cotes topographiques mesurées en 2021 ont été reprises.

 Finistère Penn-ar-Bed LE DÉPARTEMENT	D.A.A.E.E Service de l'Eau potable et de l'Assainissement	CALAGE DEBITMETRIQUE	Calage N°001

STATION D'EPURATION DE PLONEOUR-LANVERN/Communale

Fiche de vérification du Débitmètre (A4) (QS)

Visite n° 001 du 30/06/2022
 Type de débitmètre : SIEMENS LUT 430
 Type de canal : ENDRESS HAUSER HQI 425 N (H_{max} = 255 mm, Q_{max} = 102 m³/h)
 Hauteur départ sonde : 751 mm
 Hauteur Plaque d'étalonnage : 123 mm

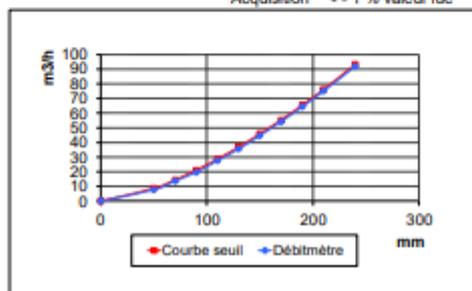
Pas de modification nécessaire

Vérification du débitmètre

Courbe seuil		Courbe d'étalonnage débitmètre				Transmission Acquisition	
Hauteur mm	Débit m ³ /h	Hauteur mm	Ecart hauteur (mm)	Débit m ³ /h	Erreur débit %	Débit m ³ /h	Erreur débit %
0	0	-4	-4	0		0	
50	8,6	46	-4	7,63	-11,3	7,67	0,5
70	14,4	67	-3	13,63	-5,3	13,68	0,4
90	21,1	66	-24	19,65	-8,9	19,8	0,8
110	28,6	108	-2	27,5	-3,8	27,75	0,9
130	38,9	127	-3	35,49	-3,8	35,55	0,2
150	45,8	147	-3	44,66	-2,5	44,5	-0,4
170	55,3	167	-3	54,2	-2	54,3	0,2
190	65,4	188	-2	64,36	-1,6	64,4	0,1
210	76,1	208	-2	75	-1,4	75,1	0,1
240	93,3	238	-2	92	-1,4	92,15	0,2

Ecart par rapport au zéro - 4 mm
 Erreur moyenne dans la zone fiable de la courbe (> 24 mm) 4 %
 Erreur moyenne dans la plage courante de mesure (entre 50 mm et 190 mm) 4,7 %
 Erreur maxi dans la zone fiable de la courbe 11,3 %
 Erreur de comptage sur 51 min (H = 150 mm, Q = 45,01 m³/h)

Débitmètre < - 1 % valeur lue
 Acquisition < - 1 % valeur lue



Conclusions :

La vérification a été réalisée sonde en place, en compensant la hauteur sous sonde par rapport à la hauteur de référence, avec une cale de 12 mm. Les critères d'acceptabilité sont respectés sur les hauteurs, les débits et les volumes totalisés.

Remarque 1. On note un écart sur les hauteurs de - 4 mm à - 2 mm. Lors de la vérification, la température mesurée par le capteur intégré au transducteur était assez stable autour de 21,5 °C (sonde protégée par un capot en plastique), alors que la température mesurée dans la colonne d'air sous la sonde variait de 18 °C à 19 °C => soit une température prise en référence par le débitmètre supérieure de 2°C en moyenne à la température réelle, ce qui revient à sous-estimer la hauteur d'eau de l'ordre de 2 mm.

Remarque 2. Les cotes topographiques mesurées en 2021 ont été reprises.

C.8. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT

La station de Plonéour est conforme pour l'ensemble des paramètres pour l'année 2022.

STEP Cne PLONEOUR LANVERN

2022	ENTREE											SORTIE									
Date des bilans	Débit m3/j	DBO5 mg/l	DCO mg/l	MES mg/l	NTK mg/l	N-NH4 mg/l	N-NO2 mg/l	N-NO3 mg/l	NGL mg/l	Pt mg/l	DCO / DBO5	Débit m3/j	DBO5 mg/l	DCO mg/l	MES mg/l	NTK mg/l	N-NH4 mg/l	N-NO2 mg/l	N-NO3 mg/l	NGL mg/l	Pt mg/l
13/01/2022	719	380	825	340	93,3	57,3	0,03	1	94,33	11,1	2,17	772	6,2	25	2	2,8	0,3	0,04	1	3,84	1,39
24/02/2022	629	500	1085	510	103	72,7	0,03	1	104,3	11,5	2,17	624	5	20	4	2,3	1,2	0,056	1	3,36	0,5
06/03/2022	549	390	780	340	104,4	81,3	0,03	1	105,4	1,25	2	552	4	25	3	2	0,8	0,11	1	3,11	0,55
22/04/2022	595	370	880	390	97,4	68,9	0,03	1	98,4	12,3	2,38	586	3,7	30	2	1,22	0,41	0,03	1	2,25	0,51
28/05/2022	477	715	1350	770	120	75,7	0,03	1	121,4	15,7	1,89	495	3,2	15	2	1,3	0,05	0,03	1	2,3	0,78
20/06/2022	532	280	690	360	92,5	78,7	0,03	1	93,53	12,1	2,46	510	4,8	15	2	2,98	0,3	0,04	1	4,02	0,62
26/07/2022	592	400	870	350	91,8	63,3	0,03	1	92,8	10	2,18	585	12	40	2	1,64	0,3	0,03	1	2,67	0,3
27/08/2022	518	690	1350	555	132,9	93,4	0,03	1	133,9	14	1,96	515	2	15	2	1,3	0,7	0,03	1	2,33	0,22
27/09/2022	581	460	880	455	106,5	72,7	0,03	1	107,5	12,1	1,91	593	6	15	2	1,25	0,55	0,04	1	2,29	0,33
28/10/2022	629	370	1050	420	103,4	82,1	0,03	1	104,5	11,6	2,84	666	6,3	20	2	2,1	0,5	0,03	1	3,13	0,14
23/11/2022	760	390	830	320	85,9	60,7	0,03	1	86,93	10,1	2,13	826	4	15	2,4	1,9	1,1	0,03	1	2,93	0,19
08/12/2022	624	300	630	410	101	73,4	0,03	1	102	12,1	2,1	569	4,9	13	3	1,5	0,03	0,03	1	2,53	0,18
Moyenne	-	437,1	935	435	102,7	73,35	0,03	1	103,8	11,2	2,18	-	5,18	20,67	2,37	1,86	0,52	0,041	1	2,9	0,48
Min	477	280	630	320	85,9	57,3	0,03	1	86,93	1,25	1,89	495	2	13	2	1,22	0,03	0,03	1	2,25	0,14
Max	760	715	1350	770	132,9	93,4	0,03	1	133,9	15,7	2,84	826	12	40	4	2,98	1,2	0,11	1	4,02	1,39

2022	ENTREE								TAUX de CHARGE / flux de référence								SORTIE (flux réglementaire calculé)								RENDEMENT REGLEMENTAIRE					
Date des bilans	Débit m3/j	DBO5 kg/j	DCO kg/j	MES kg/j	NTK kg/j	NGL kg/j	Pt kg/j	hydraulique %	DBO5 %	DCO %	MES %	NTK %	NGL %	Pt %	Débit m3/j	DBO5 kg/j	DCO kg/j	MES kg/j	NTK kg/j	NGL kg/j	Pt kg/j	DBO5 %	DCO %	MES %	NTK %	NGL %	Pt %			
13/01/2022	719	273,22	593,18	244,5	67,08	67,82	8	60%	46%	64%	46%	91%	92%	44%	772	4,79	19,3	1,54	2,16	2,96	1,07	98,2	96,7	99,4	96,8	95,6	86,6			
24/02/2022	629	314,5	682,46	320,8	64,79	65,62	7,2	52%	53%	74%	60%	88%	89%	40%	624	3,12	12,48	2,5	1,44	2,09	0,32	99,0	98,2	99,2	97,8	96,8	95,6			
06/03/2022	549	214,11	428,22	186,7	57,32	57,86	0,7	46%	36%	46%	35%	77%	78%	04%	552	2,21	13,8	1,66	1,1	1,72	0,3	99,0	96,8	99,1	98,1	97,0	55,8			
22/04/2022	595	220,15	523,6	232,1	57,95	58,55	7,3	50%	37%	57%	44%	78%	79%	41%	586	2,17	17,58	1,17	0,71	1,32	0,3	99,0	96,6	99,5	98,8	97,7	95,9			
28/05/2022	477	341,06	643,95	367,3	57,24	57,91	7,5	40%	57%	70%	69%	77%	78%	42%	495	1,58	7,42	0,99	0,64	1,14	0,39	99,5	98,8	99,7	98,9	98,0	94,8			
20/06/2022	532	148,96	367,08	191,5	49,21	49,76	6,4	44%	25%	40%	36%	67%	67%	36%	510	2,45	7,65	1,02	1,52	2,05	0,32	98,4	97,9	99,5	96,9	95,9	95,1			
26/07/2022	592	236,8	515,04	207,2	54,35	54,94	5,9	79%	40%	56%	39%	73%	74%	33%	585	7,02	23,4	1,17	0,96	1,56	0,18	97,0	95,5	99,4	98,2	97,2	97,0			
27/08/2022	518	357,42	699,3	287,5	68,84	69,36	7,2	70%	60%	76%	54%	93%	94%	40%	515	1,03	7,72	1,03	0,67	1,2	0,12	99,7	98,9	99,6	99,0	98,3	98,4			
27/09/2022	581	267,26	511,28	264,4	61,88	62,47	7	78%	45%	55%	50%	84%	84%	39%	593	3,56	8,9	1,19	0,74	1,36	0,2	98,7	98,3	99,6	98,8	97,8	97,2			
28/10/2022	629	232,73	660,45	264,2	65,04	65,73	7,3	84%	39%	71%	50%	88%	89%	41%	666	4,2	13,32	1,33	1,4	2,08	0,09	98,2	98,0	99,5	97,8	96,8	98,7			
23/11/2022	760	296,4	630,8	243,2	65,28	66,07	7,6	63%	50%	68%	46%	88%	89%	42%	826	3,3	12,39	1,98	1,57	2,42	0,16	98,9	98,0	99,2	97,6	96,3	98,0			
08/12/2022	624	187,2	393,12	255,8	63,02	63,67	7,6	52%	32%	42%	48%	85%	86%	42%	569	2,79	7,4	1,71	0,85	1,44	0,1	98,5	98,1	99,3	98,6	97,7	98,6			
Moyenne	-	257,48	554,04	255,4	61	61,65	6,7	60%	43%	60%	48%	82%	83%	37%	-	3,18	12,61	1,44	1,15	1,78	0,29	98,7	97,7	99,4	98,1	97,1	92,6			
Min	477	148,96	367,08	186,7	49,21	49,76	0,7	40%	25%	40%	35%	67%	67%	04%	495	1,03	7,4	0,99	0,64	1,14	0,09	97,0	95,5	99,1	96,8	95,6	55,8			
Max	760	357,42	699,3	367,3	68,84	69,36	8	84%	60%	76%	69%	93%	94%	44%	826	7,02	23,4	2,5	2,16	2,96	1,07	99,7	98,9	99,7	99,0	98,3	98,7			

D. INFORMATIONS GENERALES - STEP DE KERUEN CNE PLOVAN

D.1. IDENTIFICATION ET DESCRIPTION SUCCINCTE

Agglomération d'assainissement		Code Sandre	0429214S0002	
Commune	PLOVAN			
Taille de l'agglomération	-			
Système de collecte		Code Sandre	0429214R0001	
Nom	STEP de keruen Cne PLOVAN			
Type(s) de réseau	SEPARATIF			
Industriels raccordés	NON			
Exploitant	SAUR			
Personne à contacter	Stéphane DUBRAY			
Station de traitement des eaux usées		Code Sandre	0429214S0001	
Nom	STEP de keruen Cne PLOVAN			
Lieu d'implantation	PLOVAN			
Date de mise en œuvre	2019			
Maître d'ouvrage	CC DU HAUT PAYS BIGOUDEN-ASST			
Capacité Nominale	Organique en kg/jour de DBO5	Hydraulique en m ³ /jour	Q Pointe en m ³ /heure	Equivalent habitant
Temps sec	27	-	-	450
Temps pluie		-		
Débit de référence	68 m ³ /j			
Charge entrante en DBO5 maximale (année 2022)			12,42 kg/jour	207 eq. Hab.
File Eau	Type de traitement	Boue activée faible charge		
	Filière de traitement	Traitement secondaire Dénitrification Déphosphatation		
File Boue	Type de traitement	Epaissement et épandage		
	Filières de traitement	Epaissement		
Exploitant	SAUR			
Personne à contacter	Stéphane DUBRAY			
Milieu récepteur				
Nom	Ruisseau de Kergalan			
Masse d'eau	-			
Type	Rejet superficiel	Ruisseau de Kergalan en amont pont Quidou		
	Rejet souterrain	Zone infiltration sur le site de la STEP		

D.2. ETUDES GENERALES ET DOCUMENTS ADMINISTRATIFS RELATIFS AU SYSTEME DE COLLECTE

Système de collecte de la Commune de PLOVAN a été créé en 2019 en même temps que la station d'épuration

E. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE COLLECTE

E.1. LES RACCORDEMENTS

E.1.1. Les raccordements domestiques

Commune (ou partie de commune comprise dans la zone de collecte)	Code INSEE	Population raccordable de la zone collectée	Nombre total de branchements
PLOVAN	29214	243	117

E.1.2. Les raccordements non domestiques : liste des établissements

Néant.

E.2. LES TRAVAUX REALISES SUR LE SYSTEME DE COLLECTE

Aucun

E.3. LE CONTROLE ET LA SURVEILLANCE DU SYSTEME DE COLLECTE

E.3.1. Les contrôles de raccordements

Synthèse des contrôles de raccordements réalisés

Commune	Type Prestation	Compte-rendu	Nombre de contrôle
Plovan	Vérification de conformité EU (tranchée ouverte)	Branchement raccordé conforme	3
Plovan	Contrôle raccordement EU pour facturation / taxation	Branchement raccordé conforme	1
	Contrôle de Cession Immobilière ou autre (campagne)	Conforme	93
	Contrôle de Cession Immobilière ou autre (campagne)	Non Conforme	2
		Total Plovan	99

Détails des contrôles de raccordements

Commune	Type Prestation	Adresse	Date réalisation	Compte-rendu
Plovan	Vérification de conformité EU (tranchée ouverte)	12 HENT AR MOR	18/05/2022	Branchement raccordé conforme
Plovan	Vérification de conformité EU (tranchée ouverte)	12 RESIDENCE DES 4 VENTS	15/12/2022	Branchement raccordé conforme
Plovan	Vérification de conformité EU (tranchée ouverte)	9 HENT AR MOR	06/04/2022	Branchement raccordé conforme
Plovan	Contrôle raccordement EU pour facturation / taxation	10 RTE DU MANOIR DE TREMENEK	23/05/2022	Branchement raccordé conforme

Détail vérification conformité de branchement dans le cadre cession immobilière ou autre (campagne)

Référence abonné	Adresse	Date réalisation	Résultat du contrôle
0040841619	RESIDENCE DES 4 VENTS LOT 1	17/01/2022	Conforme
4318033757	10 RESIDENCE OCEANE	28/04/2022	Conforme
4318033695	5 RUE DE LANGUIDOU	20/06/2022	Conforme
4318033692	2 RUE DE LANGUIDOU	21/06/2022	Conforme
4318033690	5 RUE DE LA MAIRIE	21/06/2022	Conforme
4318033689	6 RUE DE LA MAIRIE	05/08/2022	Conforme
4318033687	7 RUE DE LA MAIRIE	22/06/2022	Conforme
0430031708	7 RESIDENCE PARK- BRAS	22/06/2022	Conforme
0430035295	8 RESIDENCE PARC BRAS	08/07/2022	Conforme
4318033686	12 RUE DE LA MAIRIE	23/06/2022	Conforme
4318033683	1 HENT CROAS PILO	23/06/2022	Conforme
4318033682	14 RUE DE LA MAIRIE	23/06/2022	Conforme
4318033685	10 HENT CROAS PILO	24/06/2022	Conforme
0430065028	7 HENT CROAS PILO	12/07/2022	Conforme

Référence abonné	Adresse	Date réalisation	Résultat du contrôle
0041048708	10 ROUTE DE POULDREUZIC	25/07/2022	Conforme
0040068101	27 ROUTE DE POULDREUZIC	27/06/2022	Conforme
4318033678	19 ROUTE DE POULDREUZIC	28/06/2022	Conforme
0041165085	17 ROUTE DE POULDREUZIC	08/07/2022	Conforme
0041255474	LOT N° 1 RESIDENCE PARK- BRAS	12/07/2022	Conforme
0040815518	3 RESIDENCE PARK BRAZ	30/06/2022	Conforme
0041237826	4 RESIDENCE PARC BRAS	30/06/2022	Conforme
4318026679	6 RESIDENCE PARC BRAS	30/06/2022	Conforme
4318033734	12 HENT KREISKER	01/07/2022	Conforme
4318033740	14 HENT KREISKER	12/07/2022	Conforme
4318033736	3 ROUTE DE POULDREUZIC	13/07/2022	Conforme
0040386385	6 RUE CORENTIN LE BERRE	04/07/2022	Conforme
0430021868	8 RUE CORENTIN LE BERRE	04/07/2022	Conforme
0040837692	2 ROUTE DU MANOIR DE TREMENEK	22/06/2022	Conforme
0040673712	14 RESIDENCE OCEANE	13/07/2022	Conforme
0040626104	4 ROUTE DU MANOIR DE TREMENEK	05/07/2022	Conforme
0430054291	4 BIS ROUTE DU MANOIR DE TREMENEK	05/07/2022	Conforme
0430051440	10 ROUTE DU MANOIR DE TREMENEK	06/07/2022	Conforme
0040925906	13 HENT KREISKER	07/07/2022	Conforme
4318033743	1 RUE CORENTIN LE BERRE	03/08/2022	Conforme
0430063470	3 RUE CORENTIN LE BERRE	13/07/2022	Conforme
0040787444	2 RESIDENCE OCEANE	07/07/2022	Conforme
4318033745	6 HENT AR MOR	20/07/2022	Conforme
0430043490	3 RESIDENCE OCEANE	07/07/2022	Conforme
4318033746	8 HENT AR MOR	07/07/2022	Conforme
0430000608	4 RESIDENCE OCEANE	07/07/2022	Conforme
0040825669	10 HENT AR MOR	08/07/2022	Conforme
4318033771	12 HENT AR MOR	08/07/2022	Conforme
0040959068	10 RUE CORENTIN LE BERRE	08/07/2022	Conforme
0430015508	7 RESIDENCE OCEANE	11/07/2022	Conforme
4318033755	8 RESIDENCE OCEANE	11/07/2022	Conforme
4318033756	9 RESIDENCE OCEANE	11/07/2022	Conforme
4318033757	10 RESIDENCE OCEANE	28/04/2022	Conforme
0041021467	12 RESIDENCE OCEANE	11/07/2022	Conforme
4318033758	13 RESIDENCE OCEANE	11/07/2022	Conforme
0430038256	9 HENT AR MOR	12/07/2022	Conforme
4318033769	5 HENT AR MOR	12/07/2022	Conforme
0430041685	8 RUE DES TAMARIS	03/08/2022	Conforme
4318033768	6 ALLEE DES TAMARIS	12/07/2022	Conforme
4318033767	5 ALLEE DES TAMARIS	27/07/2022	Conforme
4318033766	3 ALLEE DES TAMARIS	13/07/2022	Conforme
0040636075	1 ALLEE DES TAMARIS	03/08/2022	Conforme
0040557813	4 HENT AR MOR	15/07/2022	Conforme
4318033762	3 HENT AR MOR	04/08/2022	Conforme
4318033761	1 HENT AR MOR	18/07/2022	Conforme
4318033733	10 HENT KREISKER	29/07/2022	Conforme
0430008147	8 HENT KREISKER	08/07/2022	Conforme

Référence abonné	Adresse	Date réalisation	Résultat du contrôle
0041029518	6 HENT KREISKER	01/09/2022	Conforme
4318033729	4 HENT KREISKER	19/07/2022	Conforme
0430050555	7 HENT KREISKER	19/09/2022	Conforme
0040256368	2 HENT KREISKER	29/07/2022	Conforme
4318033691	KREISKER NVELLE BIBLIOTHEQUE + SALLE COMMUNALE	12/07/2022	Conforme
4318033836	18 HENT AR MOR	21/07/2022	Conforme
0040184843	1 RESIDENCE DU STADE	21/07/2022	Conforme
4318033838	2 RESIDENCE DU STADE	03/08/2022	Conforme
0430035213	4 RESIDENCE DU STADE	12/07/2022	Conforme
0040906481	5 RESIDENCE DU STADE	22/07/2022	Conforme
4318033776	3 ROUTE DE L'ETANG	25/07/2022	Conforme
4318033765	5 RUE DE L'ETANG	28/07/2022	Conforme
0430038803	7 ROUTE DE L'ETANG KERSTEPHAN	25/07/2022	Conforme
4318033722	9 ROUTE DE L'ETANG	08/08/2022	Conforme
0430065962	9 RESIDENCE DES 4 VENTS	29/07/2022	Conforme
0430061367	8 RESIDENCE DES 4 VENTS	26/07/2022	Conforme
0430061771	5 RESIDENCE DES 4 VENTS LIEU DIT KERSTEPHANT	26/07/2022	Conforme
0430065448	6 RESIDENCE DES 4 VENTS	26/07/2022	Conforme
0430063184	2 RESIDENCE DES 4 VENTS	27/07/2022	Conforme
4318033786	4 RUE DE LA CANNEBIERE	28/07/2022	Conforme
4318033788	11 RUE DE LA CANNEBIERE	29/07/2022	Conforme
4318033789	7 RUE DE LA CANNEBIERE	12/08/2022	Conforme
4318033790	9 RUE DE LA CANNEBIERE	01/08/2022	Conforme
4318033797	10 RUE DE LA CANNEBIERE	12/08/2022	Conforme
4318033798	12 RUE DE LA CANNEBIERE	01/08/2022	Conforme
0040168437	15 RUE DE LA CANNEBIERE	01/08/2022	Conforme
4318033799	14 RUE DE LA CANNEBIERE	01/08/2022	Conforme
0041076850	16 RUE DE LA CANNEBIERE	02/08/2022	Conforme
4318033802	19 RUE DE LA CANNEBIERE	12/08/2022	Conforme
0040982050	37 PRAT KERGEOE	02/08/2022	Conforme
4318033806	86 PRAT KERGEOE	02/08/2022	Conforme
0430034620	40 PRAT KERGEOE	02/08/2022	Conforme
0040869637	96 PRAT KERGEOE	03/08/2022	Conforme
4318033809	114 PRAT KERGEOE	03/08/2022	Conforme
4318033691	BOURG MAIRIE	12/07/2022	Non conforme
4318033691	BOURG TERRAIN DES SPORTS	12/07/2022	Non conforme

E.3.2. Surveillance de l'état du réseau : Passage caméra

Synthèse des passages caméra

Pas de passage caméra réalisé, le réseau est très récent (créé en 2018).

E.3.3. Les ouvrages de gestions des eaux pluviales

Sans objet.

E.4. L'ENTRETIEN DU SYSTEME DE COLLECTE

E.4.1. Les postes de relèvement

Commune	Libellé	Capacité nominale	Date de mise en service	Télésurveillance	Groupe électrogène
PLOVAN	PR Prat Glaz	12	2019	Oui	Non
	PR Prat Kergoe	12	2019	Oui	Non

E.4.2. Récapitulatif des opérations d'entretien

Opérations d'hydrocurage préventif

Sans objet en 2022.

Opérations de débouchage et d'hydrocurage ponctuelles du réseau

Sans objet en 2022.

Synthèse des interventions d'entretien des postes de relevage

Commune	Nombre
PLOVAN	2

Détail des interventions sur les postes de relevage :

Commune	Date	Adresse
PLOVAN	28/02/22	PR Prat Glaz
	28/02/22	PR Prat Kergoe

E.5. BILAN DES DEVERSEMENTS AU MILIEU PAR LE SYSTEME DE COLLECTE

Pas de déversement à signaler en 2022.

E.6. SYNTHÈSE DU SUIVI MÉTÉOROLOGIQUE DU DISPOSITIF D'AUTOSURVEILLANCE DU SYSTEME DE COLLECTE

Pas de point A1 ou R1 sur le système de collecte de Plovan.

E.7. CONCLUSION DU BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE COLLECTE

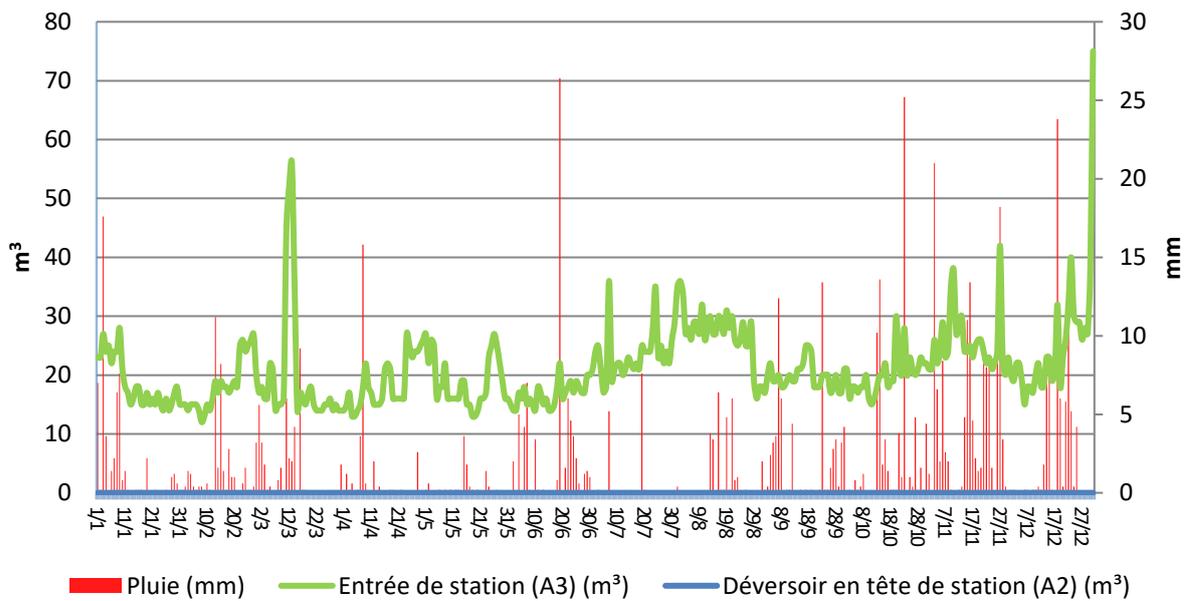
Pas d'anomalie à signaler en 2022

F. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT - STEP DE KERUEN CNE PLOVAN

F.1. BILAN SUR LES VOLUMES

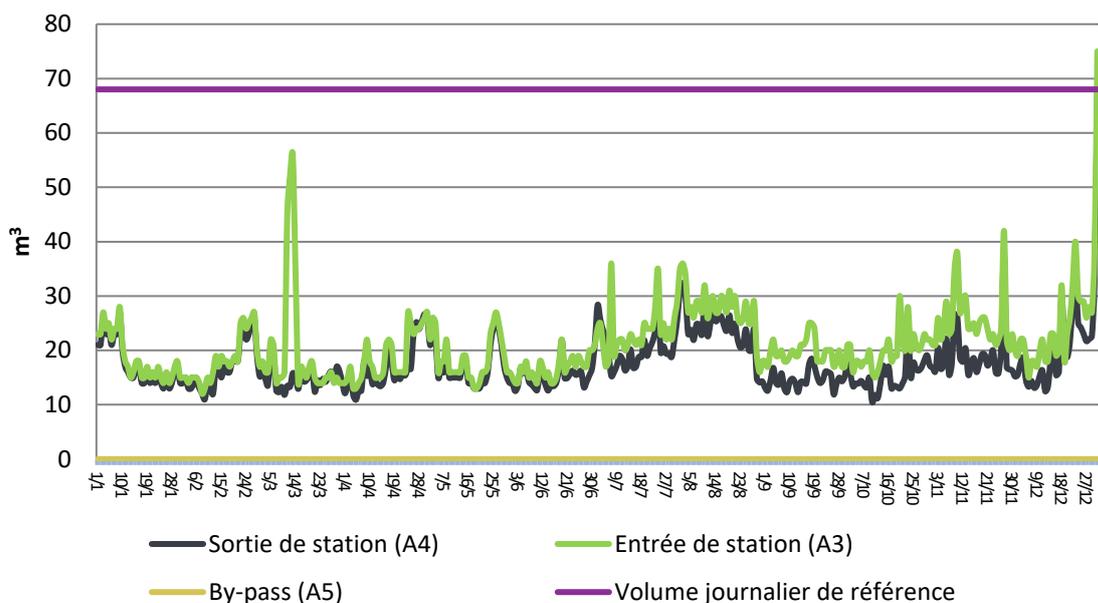
F.1.1. Volume entrant dans le système de traitement

Volume journalier au niveau du déversoir en tête de station (A2) et de l'entrée de la station (A3) en m³/j



F.1.2. Volume sortant du système de traitement

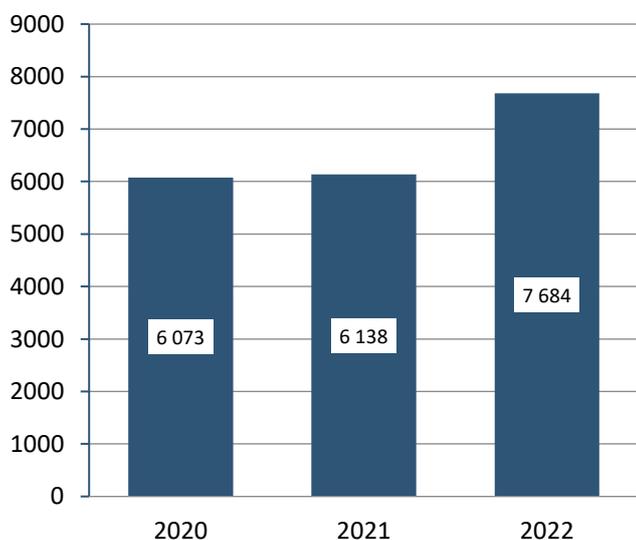
Volume journalier au niveau de l'entrée (A3), de la sortie (A4) et au niveau du Bypass (A5) en m³/j



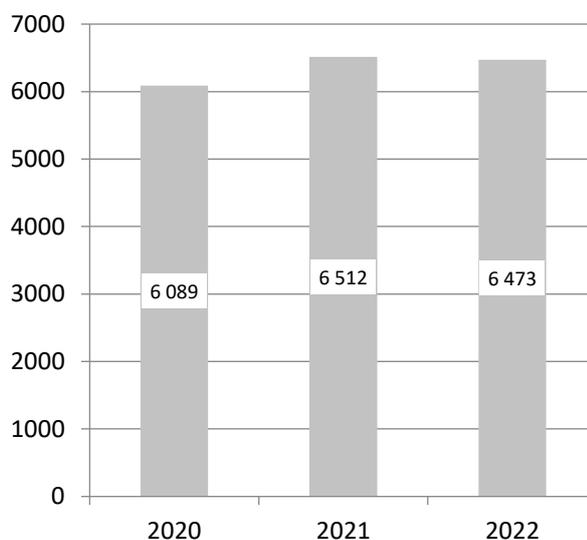
F.1.3. Evolutions des volumes totaux annuels entrant et sortant

Mesure	Année	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Jui.	Aout	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
Entrée de station (A3) (m3)	2020	406,4	438,9	729,4	369,2	371,6	416	555,2	611,4	470,9	418,7	414,9	870,7	6 073,3
	2021	658	646	403	371	401	382	564	645	553	528	479	515	6146
	2022	577	509	615	555	584	501	727	854	589	622	765	786	7 684
Sortie de station (A4) (m3)	2020	426	487	760	389	383	395	521	564	355	501	466	842	6 089
	2021	696	794	484	421	465	421	615	671	513	485	414	533	6 512
	2022	545	472	498	544	449	635	734	438	472	571	571	655	6473
Pluie (mm)	2020	54,6	55,6	33,2	43,8	28,4	72,8	18,2	94,4	41	131,6	43,6	207	824,2
	2021	75	64	23	21	58,4	36,2	6	3,8	62,8	106	30,4	84	570,6
	2022	54,6	39,2	39,4	27,8	10	71,6	13,2	27,4	61	80,6	143,6	80,4	648,8

Evolution du volume annuel Entrée de station (A3) en m³



Evolution du volume annuel Sortie de station (A4) en m³



F.2. BILAN SUR LA POLLUTION TRAITEE ET REJETEE

Ci-dessous la description des termes qui seront utilisés dans ce chapitre en fonction des caractéristiques de l'installation :

Volume réglementaire entrée $V_e = \text{Volume (A2 + A3 + A7)}$

- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant
- Entrée de la STEP (A3)
- Et Apports extérieurs(A7) le cas échéant

Volume réglementaire sortie $V_s = \text{Volume (A2 + A4 + A5)}$

- Sortie de la station (A4)
- Bypass intermédiaire (A5) le cas échéant
- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant

Flux réglementaire entrée $F_e = \text{Flux (A2 + A3 + A7)}$

- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant
- Entrée de la STEP (A3)
- Et Apports extérieurs(A7) le cas échéant

Flux réglementaire sortie $F_s = \text{Flux (A2 + A4 + A5)}$

- Sortie de la station (A4)
- Bypass intermédiaire (A5) le cas échéant
- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant

Concentration réglementaire $C_r = 1000 * Fr/Vr$ (C_e : entrée ; C_s : sortie)

- F_r : Flux réglementaire (F_e : entrée ; F_s : sortie)
- V_r : Volume réglementaire ($F=V_e$: entrée ; V_s : sortie)

Rendement réglementaire $R_{dtr} = 100 \times [1 - (F_s / F_e)]$

- F_s : Flux réglementaire sortie
- F_e : Flux réglementaire entrée

F.2.1. Evolutions des charges entrantes annuelles

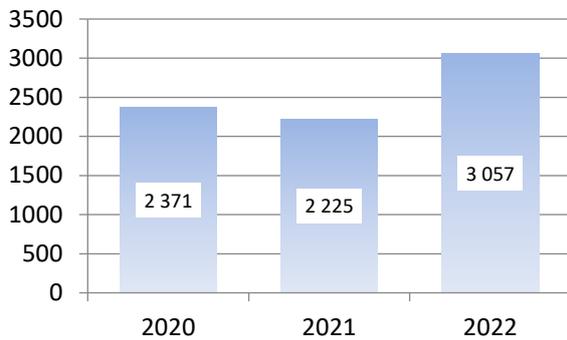
Charge annuelle pour les paramètres DCO, MES, DBO5, NTK, NGL et Pt correspondant aux points réglementaires :

- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant
- Entrée de la STEP (A3)
- Et Apports extérieurs (A7) le cas échéant

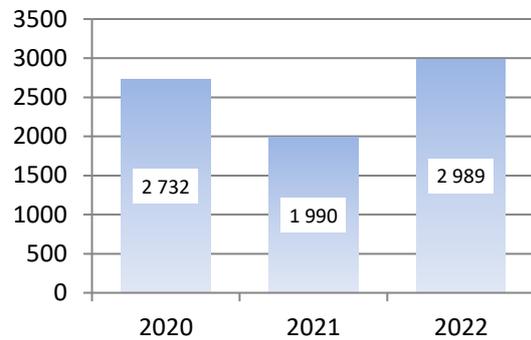
Charge annuelle pour les paramètres DCO, MES, DBO5, NTK, NGL et Pt :

- Charge $\text{kg /an} = [\text{moyenne (Concentration (A2) mg/L} \times \text{Volume déversé (A2) m}^3) + \text{moyenne (Concentration (A3) mg/L} \times \text{Volume entrée (A3) m}^3) + \text{moyenne (Concentration (A7) mg/L} \times \text{Volume apports (A7) m}^3)] \times 365 /1000$

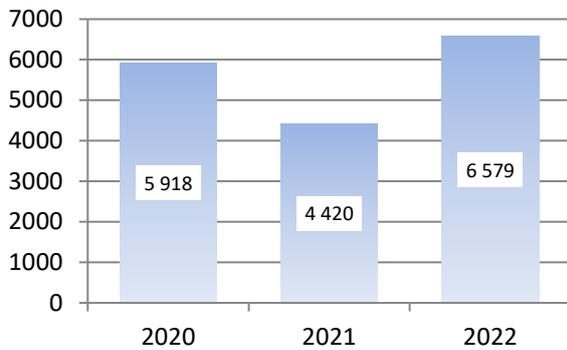
**Evolution des charges entrantes
totales annuelles
DBO5 en kg/an**



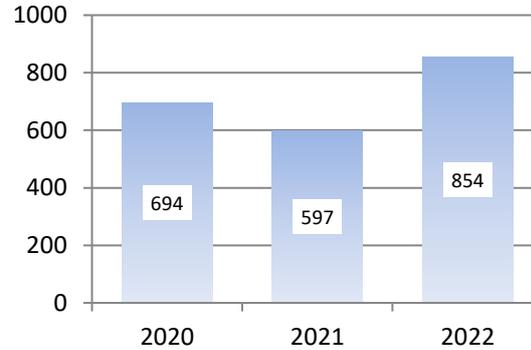
**Evolution des charges entrantes
totales annuelles
MES en kg/an**



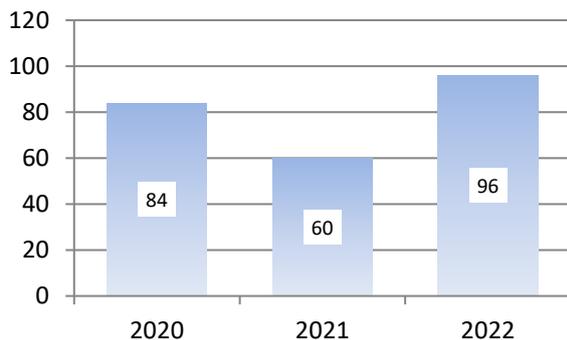
**Evolution des charges entrantes
totales annuelles
DCO en kg/an**



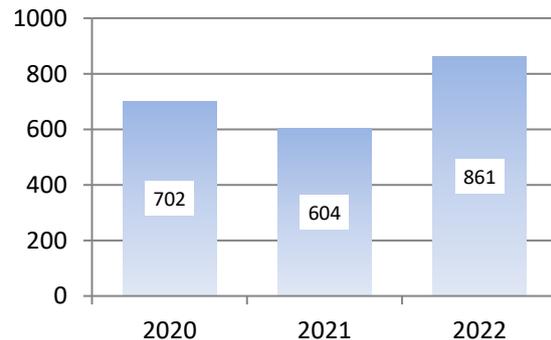
**Evolution des charges entrantes
annuelles
Azote Kjeldhal en kg/an**



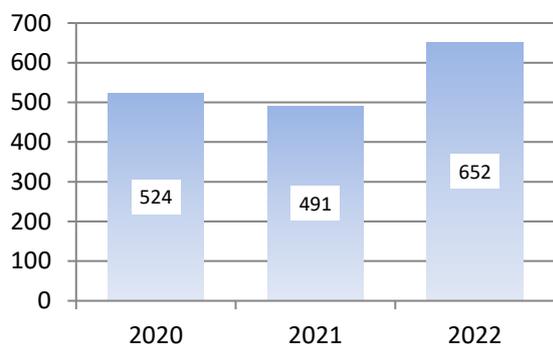
**Evolution des charges entrantes
totales annuelles
Phosphore total en kg/an**



**Evolution des charges entrantes
totales annuelles
Azote Global en kg/an**



Evolution des charges entrantes totales annuelles Azote Ammoniacal en kg/an



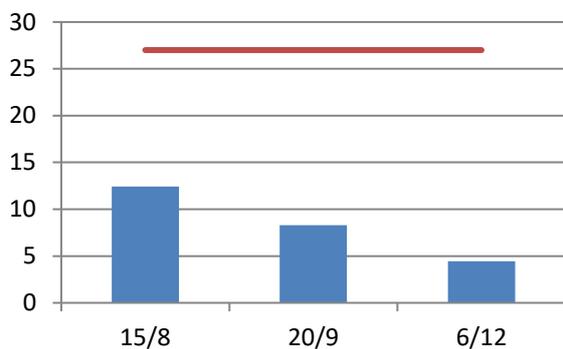
F.2.2. La pollution entrante dans le système de traitement

Charge annuelle pour les paramètres DCO, MES, DBO5, NTK, NGL et Pt correspondant aux points réglementaires :

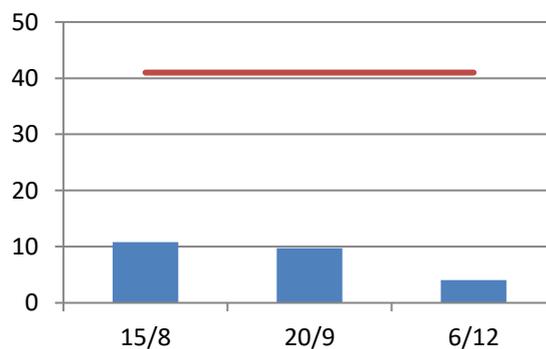
- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant
- Entrée de la STEP (A3)
- Et Apports extérieurs (A7) le cas échéant

Flux entrée réglementaire Fe kg/j = Concentration réglementaire Ce (mg/L) x Volume réglementaire entrée Ve (m³) / 1000

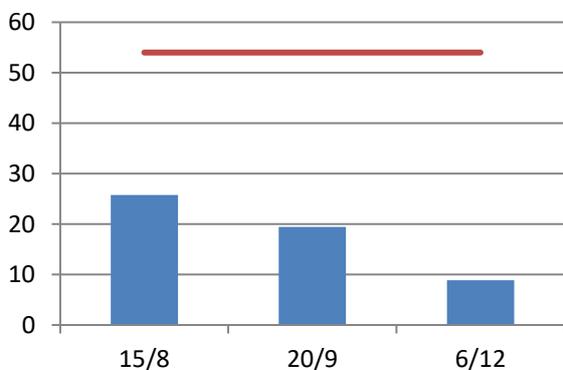
**Charge entrante
DBO5 en kg/j**



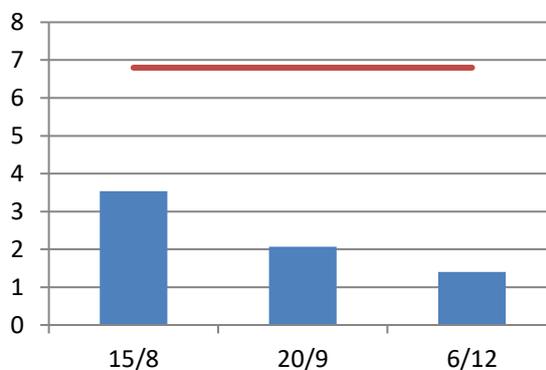
**Charge entrante
MES en kg/j**

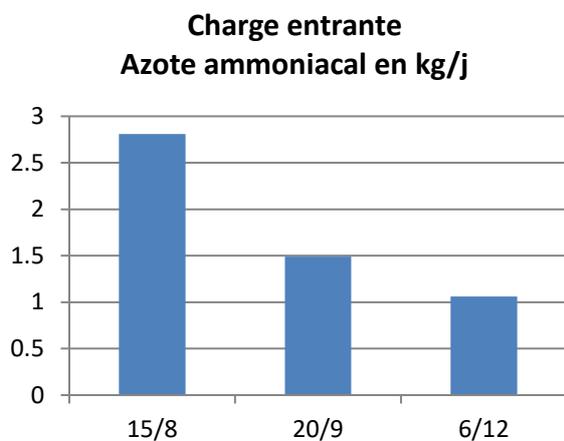
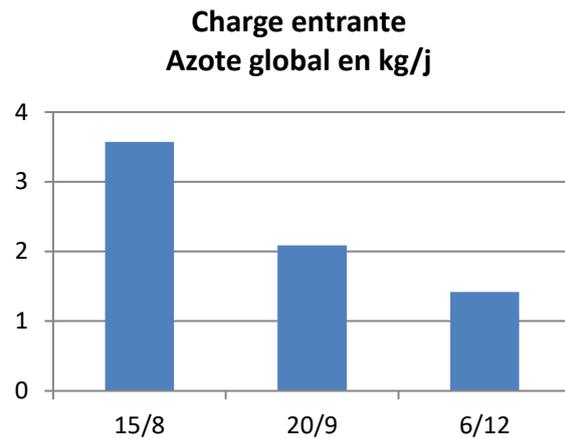
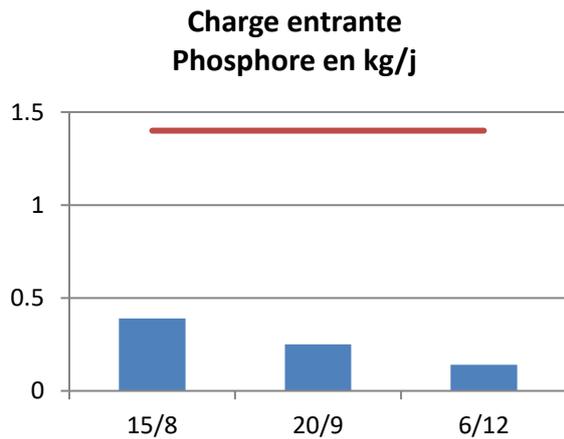


**Charge entrante
DCO en kg/j**



**Charge entrante
Azote Kjeldhal en kg/j**





F.2.3. La pollution déversée en tête de station

Flux Déversoir en tête de station (A2) kg/j = Concentration réglementaire Cr en A2 (mg/L) x Volume Déversoir en tête de station (A2) (m³) / 1000

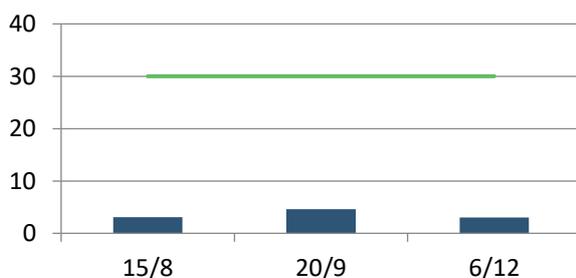
Sans Objet

F.2.4. La pollution sortante du système de traitement

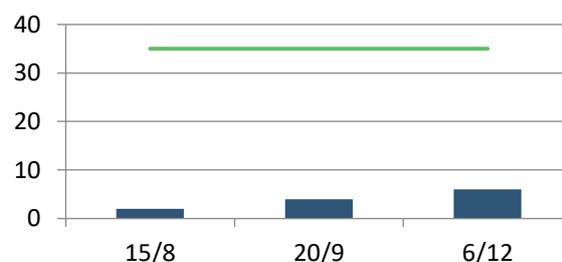
Flux réglementaire sortie Fs kg/j = Concentration réglementaire sortie Cs (mg/L) x Volume réglementaire sortie Vs (m³)/x 1000

- Sortie de la station (A4)
- Bypass intermédiaire (A5) le cas échéant
- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant

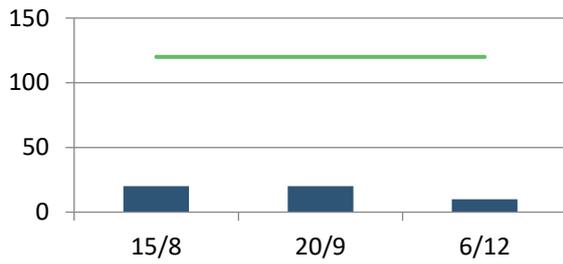
Concentration sortante DBO5 en mg/l



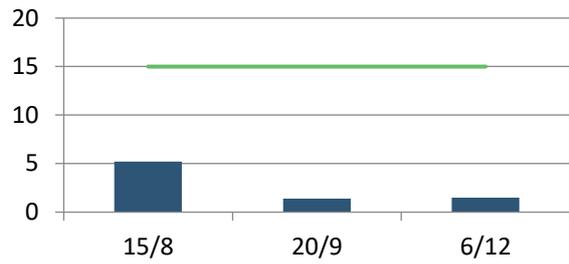
Concentration sortante MES en mg/l



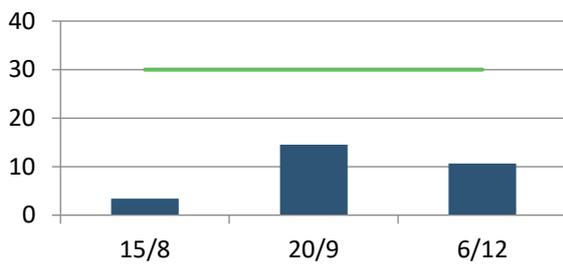
Concentration sortante DCO en mg/l



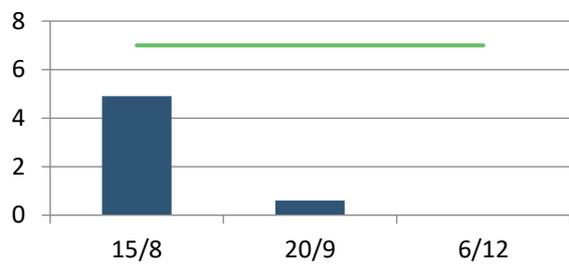
Concentration sortante Azote Kjeldhal en mg/l



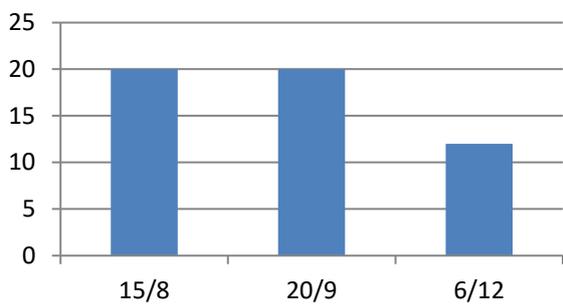
Concentration sortante Azote global en mg/l



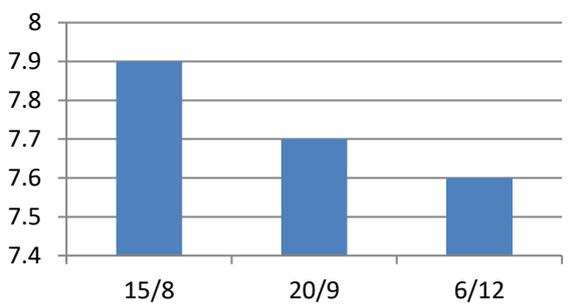
Concentration sortante Azote ammoniacal en mg/l



Température en sortie en °C



pH en sortie



F.2.5. Le calcul des rendements

Rendement réglementaire $Rdtr = 100 \times [1 - (\text{Flux réglementaire sortie } Fs / \text{Flux réglementaire entrée } Fe)]$

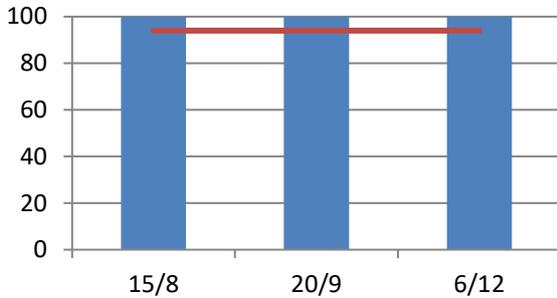
Flux réglementaire entrée $Fe = \text{Flux (A2 + A3 + A7)}$

- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant
- Entrée de la STEP (A3)
- Et Apports extérieurs(A7) le cas échéant

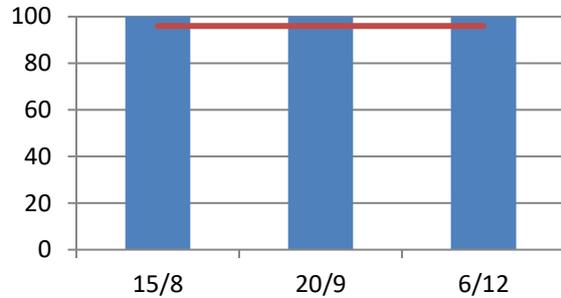
Flux réglementaire sortie $Fs = \text{Flux (A2 + A4 + A5)}$

- Sortie de la station (A4)
- Bypass intermédiaire (A5) le cas échéant
- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant

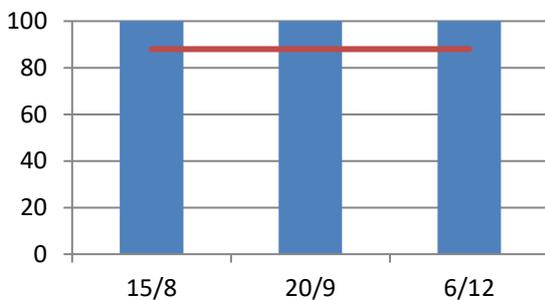
Rendement DBO5 en %



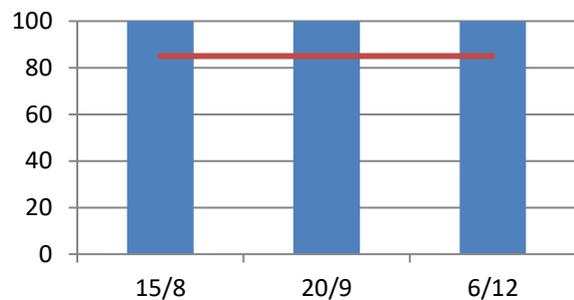
Rendement MES en %



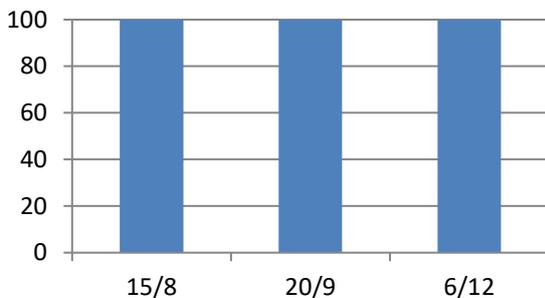
Rendement DCO en %



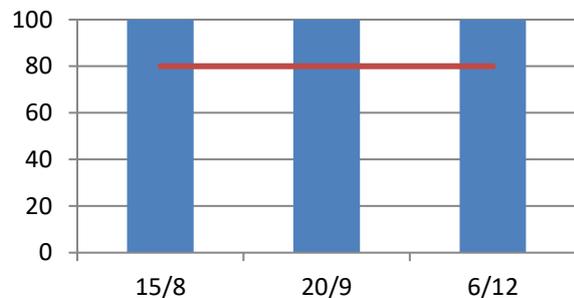
Rendement Azote Kjeldhal en %



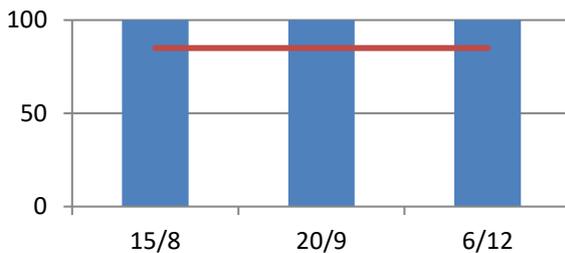
Rendement Phosphore en %



Rendement Azote Global en %



Rendement Azote Ammoniacal en %

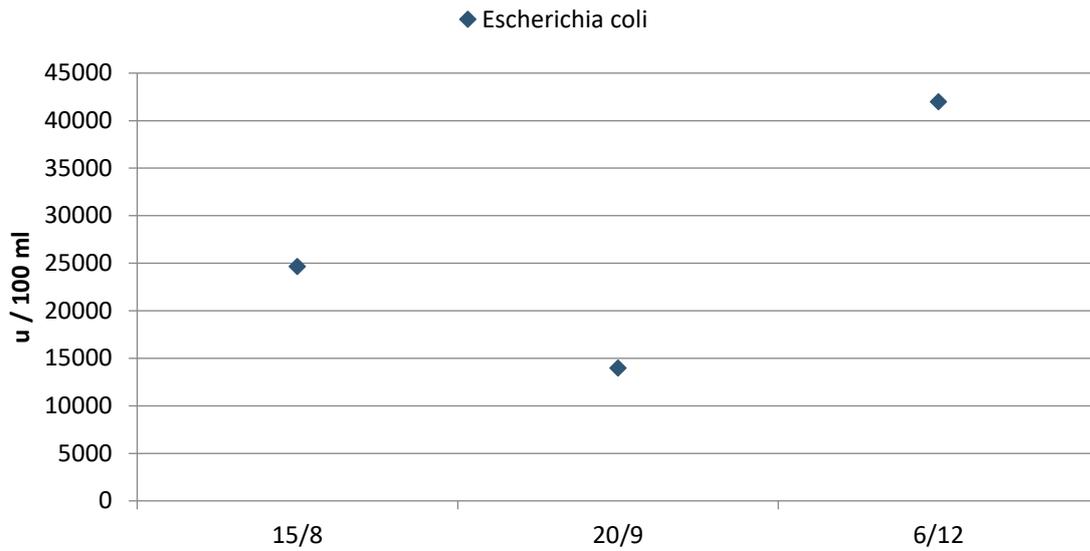


F.2.6. Le suivi bactériologique

STEP de keruen Cne PLOVAN

Date	Type	Escherichia coli (E. coli) Unité : N/100 ml
15/08/2022	A4 - Sortie de station (R)	24 680
20/09/2022	A4 - Sortie de station (R)	14 000
06/12/2022	A4 - Sortie de station (R)	42 000

Escherichia coli



F.2.7. Le suivi du milieu récepteur

Sans Objet

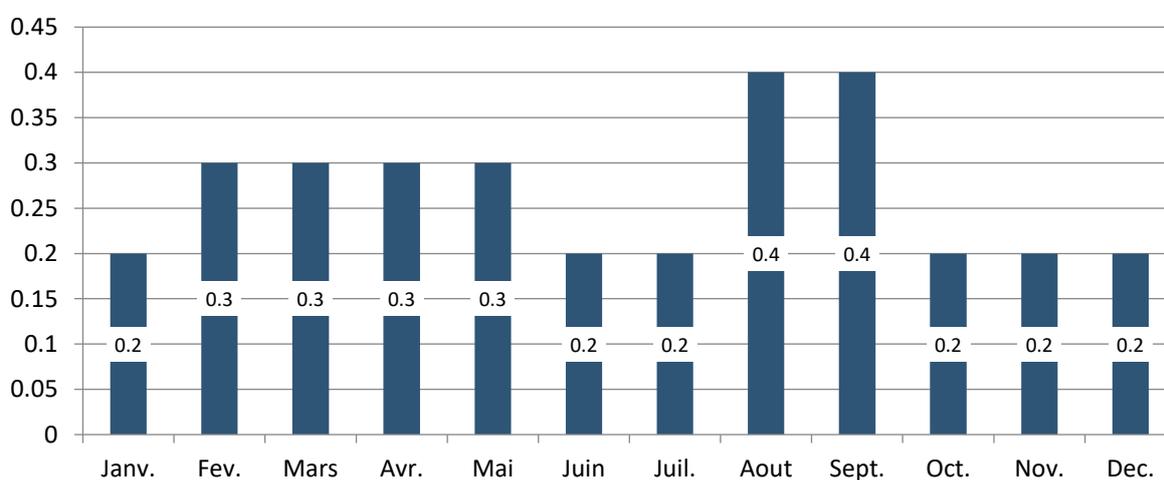
F.3. BILAN SUR LES BOUES, LES AUTRES SOUS-PRODUITS ET LES APPORTS EXTERIEURS

F.3.1. Les boues

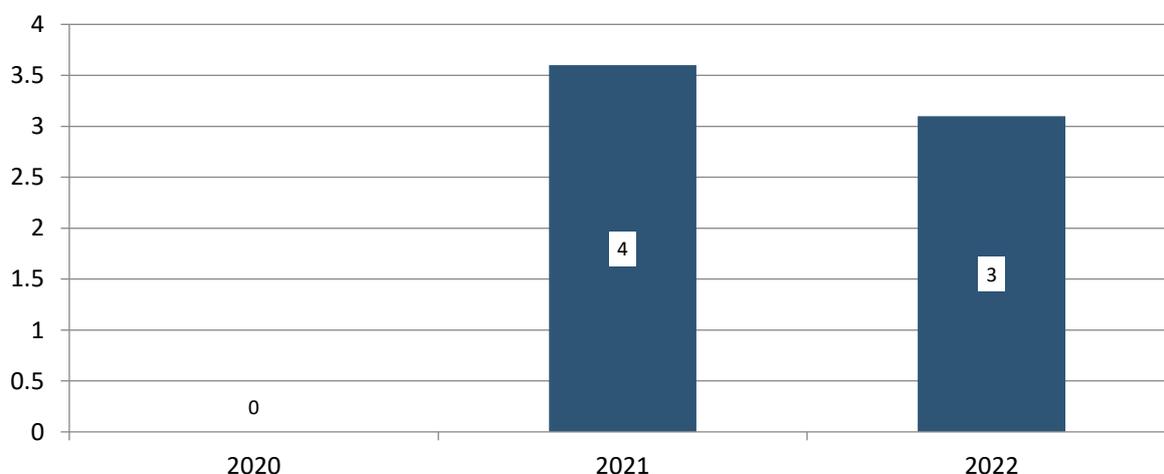
Boues		Quantité annuelle brute (T)	Quantité annuelle de matière sèche (tonnes de MS)
Boues produites (point A6)		498,498	3,135
Boues apportées (point S5)	Origine station		
	Code SANDRE		
	Total	-	-
Boues évacuées (point S6 et S17)		327	2,289

Répartition de la quantité annuelle de boues produites et son évolution (point A6)

Boues produites en tonnes de matière sèche par mois



Boues produites par tonne de matière sèche par an



Destinations des boues évacuées

Destinations	Tonnes de MS	%MS total	Observations
Boues traitées vers step Plonéour	2,289	100.00%	-

F.3.2. Les autres sous-produits

Quantités annuelles et destinations des sous-produits évacués au cours de l'année

Sous-produits évacués	Quantité annuelle brute en kg	Destination(s) (parmi la liste Sandre du tableau des boues)
Refus de dégrillage (S11) en kg	100	CET La vraie croix (56)

Quantités annuelles de sous-produits apportés au cours de l'année

Néant

F.3.3. Les apports extérieurs sur la (ou les) file(s) EAU

Quantité des apports extérieurs au cours de l'année et quantité de pollution correspondante

Sans Objet

F.4. BILAN DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE ET DE REACTIFS

F.4.1. Quantités d'énergie consommée au cours de l'année

Energie	Consommation (en kWh)
Electricité	11 547

Les consommations présentées ci-dessus sont basées sur la facturation du distributeur d'énergie

F.4.2. Quantités de réactifs consommés sur l'année

Réactifs utilisés	Filière de traitement	Consommation annuelle (kg)
Chlorure ferrique	Eau	1 019

F.5. LES FAITS MARQUANTS SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT, Y COMPRIS LES FAITS RELATIFS A L'AUTO-SURVEILLANCE

F.5.1. Liste des faits marquants sur le système de traitement

Aucun

F.5.2. Déversements dans le milieu consécutifs aux faits marquants sur le système de traitement

Sans Objet

F.6. RECAPITULATIF ANNUEL DU FONCTIONNEMENT DU SYSTEME DE TRAITEMENT ET EVALUATION DE LA CONFORMITE

Paramètres physicochimiques

Ces calculs sont réalisés sur le système de traitement, c'est-à-dire en prenant en compte le déversoir en tête de station et les apports extérieurs le cas échéant :

- La concentration en sortie est calculée à partir de la sortie générale (A4), des by-pass intermédiaires (A5) et du déversoir en tête de station (A2),
- Pour le rendement l'entrée est calculée à partir de l'entrée de station (A3), des apports extérieurs (A7) et du déversoir en tête de station (A2).

		MES		DCO		DBO5		NGL		NTK		N-NH4	N-NO2	N-NO3	PT		
Débit journalier de référence (m3/j)		Rendement (%)		Rendement (%)		Rendement (%)		Rendement (%)		Rendement (%)		Concentration (mg/l)	Concentration (mg/l)	Concentration (mg/l)	Rendement (%)		
Charge brute de pollution organique (kg DBO5/j)		Concentration(mg/l)		Concentration(mg/l)		Concentration (mg/l)		Concentration(mg/l)		Concentration (mg/l)					Concentration(mg/l)		
68																	
27																	
Ensemble des mesures	Nombre réglementaire de mesures par an (1)		3		3		3		3		3		-	-	3		
	Nombre de mesures réalisées		3		3		3		3		3		-	-	3		
	Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées		100	4	100	16,67	100	3,57	100	10,51	100	2,7	2,03	0,1	7,7	100	1,23
Conditions normales d' exploitation (*)	Nombre de mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation		3		3		3		3		3		-	-	3		
	Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation		100	4	100	16,67	100	3,57	-	-	100	2,7	-	-	-	100	1,23
	Valeur réhibitoire (1)		85		400		70		-		-		-	-	-	-	
	Nombre de résultats non conformes à la valeur réhibitoire		0		0		0		0		0		0	-	-	0	
	Valeurs limites (1) en moyenne journalière		96	35	88	120	94	30	80	30	85	15	7	-	-	-	-
	Nombre maximum de non conformités aux valeurs limites par an (1)		1		1		1		1		1		1	-	-	0	
	Nombre de résultats non conformes aux valeurs limites (2)		0		0		0		0		0		0	-	-	0	
	Valeurs limites (1) en moyenne annuelle		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Conformité selon l'exploitant (O/N) par paramètre :		Conforme		Conforme		Conforme		Conforme		Conforme		Conforme	-	-	-		
Conformité globale selon l'exploitant (O/N) :				Conforme													

(1) : ces valeurs sont déterminées par l'arrêté d'autorisation de l'ouvrage ou à défaut par l'arrêté du 21 Juillet 2015.

(2) : le nombre de résultats non conformes aux valeurs limites est égal au nombre de mesures, réalisées dans des conditions normales d'exploitation

(*) , dont les résultats sont non conformes à la fois à la valeur limite en concentration et en rendement.

(*) Les conditions normales d'exploitation sont atteintes les jours où le débit de référence n'est pas dépassé et en l'absence de situations inhabituelles telles que décrites dans l'art 2 de l'arrêté du 21 Juillet 2015.

F.7. SYNTHÈSE DU SUIVI MÉTROLOGIQUE DU DISPOSITIF D'AUTOSURVEILLANCE

Sans Objet

F.8. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTÈME DE TRAITEMENT

La station de Plovan est conforme pour l'ensemble des paramètres pour l'année 2022.

STEP de keruen Cne PLOVAN

2022	ENTRÉE											SORTIE									
Date des bilans	Débit m3/j	DBO5 mg/l	DCO mg/l	MES mg/l	NTK mg/l	N-NH4 mg/l	N-NO2 mg/l	N-NO3 mg/l	NGL mg/l	Pt mg/l	DCO / DBO5	Débit m3/j	DBO5 mg/l	DCO mg/l	MES mg/l	NTK mg/l	N-NH4 mg/l	N-NO2 mg/l	N-NO3 mg/l	NGL mg/l	Pt mg/l
15/08/2022	27	460	955	400	131,2	104,1	0,03	1	132,2	14,6	2,08		3,1	20	2	5,2	4,9	0,183	1	6,38	0,84
20/09/2022	18	460	1080	540	115,2	82,5	0,03	1	116,2	14	2,35		4,6	20	4	1,4	0,6	0,07	13	14,5	1,58
06/12/2022	15	295	590	270	93,6	70,8	0,03	1	94,63	9,55	2		3	10	6	1,5	0,6	0,048	9,1	10,65	1,26
Moyenne	-	405	875	403,3	113,3	85,8	0,03	1	114,3	12,7	2,14	-	3,57	16,67	4	2,7	2,033	0,1	7,7	10,51	1,23
Min	15	295	590	270	93,6	70,8	0,03	1	94,63	9,55	2	0	3	10	2	1,4	0,6	0,048	1	6,38	0,84
Max	27	460	1080	540	131,2	104,1	0,03	1	132,2	14,6	2,35	0	4,6	20	6	5,2	4,9	0,183	13	14,5	1,58

2022	ENTRÉE							TAUX de CHARGE / flux de référence							SORTIE (flux réglementaire calculé)							RENDEMENT RÉGLEMENTAIRE					
Date des bilans	Débit m3/j	DBO5 kg/j	DCO kg/j	MES kg/j	NTK kg/j	NGL kg/j	Pt kg/j	hydraulique %	DBO5 %	DCO %	MES %	NTK %	NGL %	Pt %	Débit m3/j	DBO5 kg/j	DCO kg/j	MES kg/j	NTK kg/j	NGL kg/j	Pt kg/j	DBO5 %	DCO %	MES %	NTK %	NGL %	Pt %
15/08/2022	27	12,4	25,78	10,8	3,54	3,57	0,4	40%	46%	48%	26%	52%		28%	0	0	#####	0			0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
20/09/2022	18	8,28	19,44	9,72	2,07	2,09	0,3	26%	31%	36%	24%	30%		18%	0	0	#####	0			0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
06/12/2022	15	4,42	8,85	4,05	1,4	1,42	0,1	22%	16%	16%	10%	21%		10%	0	0	#####	0			0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Moyenne	-	8,38	18,02	8,19	2,34	2,36	0,3	29%	31%	33%	20%	34%		19%	-	0	0	0	0	0	0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Min	15	4,42	8,85	4,05	1,4	1,42	0,1	22%	16%	16%	10%	21%		10%	0	0	0	0	0	0	0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Max	27	12,4	25,78	10,8	3,54	3,57	0,4	40%	46%	48%	26%	52%		28%	0	0	0	0	0	0	0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

G. INFORMATIONS GENERALES - STEP KERFILDRO CNE PLOZEVET

G.1. IDENTIFICATION ET DESCRIPTION SUCCINCTE

Agglomération d'assainissement		Code Sandre	040000129215	
Commune	PLOZEVET			
Taille de l'agglomération	-			
Système de collecte		Code Sandre	0429215R0002	
Nom	Step Kerfildro Cne PLOZEVET			
Type(s) de réseau	100% séparatif			
Industriels raccordés	OUI			
Exploitant	SAUR			
Personne à contacter	Stéphane DUBRAY			
Station de traitement des eaux usées		Code Sandre	0429215S0002	
Nom	Step Kerfildro Cne PLOZEVET			
Lieu d'implantation	PLOZEVET			
Date de mise en œuvre	1993			
Maître d'ouvrage	CC DU HAUT PAYS BIGOUDEN-ASST			
Capacité Nominale	Organique en kg/jour de DBO5	Hydraulique en m ³ /jour	Q Pointe en m ³ /heure	Equivalent habitant
Temps sec	580	1 000	122	9 500
Temps pluie		1 000		
Débit de référence	1 000 m ³ /j			
Charge entrante en DBO5 maximale (année 2022)		430,65 kg/jour	7 178 eq. Hab.	
File Eau	Type de traitement	Boue activée aération prolongée (très faible charge)		
	Filière de traitement	Traitement secondaire Dénitrification Déphosphatation		
File Boue	Type de traitement	Epanchage		
	Filières de traitement	Epaissement par table d'égouttage		
Exploitant	SAUR			
Personne à contacter	Stéphane DUBRAY			
Milieu récepteur				
Nom	Ruisseau de Kerfildro			
Masse d'eau	FRGC26			
Type	Rejet superficiel	Eau douce de surface		
	Rejet souterrain			

G.2. ETUDES GENERALES ET DOCUMENTS ADMINISTRATIFS RELATIFS AU SYSTEME DE COLLECTE

STEP Plozevet

Communes	Année du dernier schéma directeur d'assainissement	Année de la dernière étude diagnostic	Date du zonage Eaux usées	Date du zonage Eaux pluviales	Date d'annexion du zonage EU et EP au PLU
Plozevet	Sans objet	Diagnostic permanent (DSP)	29/11/2013	Janvier à Juin 2017 (Enquête publique non réalisée)	2013 pour le zonage EU

- ❖ Schéma directeur d'assainissement : Sans objet
- ❖ Etude diagnostic : Diagnostic permanent du réseau et gestion patrimoniale réalisés dans le cadre de la DSP (07/11 – 07/21)
 - Conclusions de l'étude diagnostic :
 - ⇒ Pré diagnostic (Point 0) : EPI = 5550 m³/an – SA = 0,48 Ha
- ❖ Zonage Eaux usées (délimitation des zones relevant de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif) : approuvé par délibération du conseil communautaire en date du 29/11/13
 - ⇒ Le zonage d'assainissement a été annexé à la révision du PLU (enquête publique en juillet-août 2013).

H. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE COLLECTE

H.1. LES RACCORDEMENTS

H.1.1. Les raccordements domestiques

Commune (ou partie de commune comprise dans la zone de collecte)	Code INSEE	Population raccordable de la zone collectée	Nombre total de branchements
PLOZEVET	29215	1 950	805
POULDREUZIC	29225	873	357

H.1.2. Les raccordements non domestiques : liste des établissements

Nom de l'établissement	Commune	Activité	Modalité de raccordement	Paramètres réglementés par l'autorisation de déversement	Concentration, charges et volumes autorisés	Auto-surveillance des rejets	Date de signature et durée de validité
Capitaine Cook	Plozevet	Agroalimentaire	<input type="checkbox"/> Néant <input type="checkbox"/> Autorisation <input checked="" type="checkbox"/> Convention	<input checked="" type="checkbox"/> Macropolluants <input type="checkbox"/> Micropolluants	Volume journalier : 300 m ³ /j Débit instantané de pointe : 25 m ³ /h pH : 5,5 à 9,5 Température : < 35°C MES : 180 kg/j DBO5 : 400 kg/j DCO : 800 kg/j NTK : 45 kg/j Pt : 8 kg/j Cl- : < 1400 mg/L MEH : < 250 mg/L	<input checked="" type="checkbox"/> Oui (par l'industriel) <input type="checkbox"/> Non	07/07/2022 (3 ans renouvelable)

H.2. LES TRAVAUX REALISES SUR LE SYSTEME DE COLLECTE

Renouvellement des réseaux dans le bourg en lien avec travaux d'aménagement de la voirie (travaux en cours)

H.3. LE CONTROLE ET LA SURVEILLANCE DU SYSTEME DE COLLECTE

H.3.1. Les contrôles de raccordements

Synthèse des contrôles de raccordements réalisés

Commune	Type Prestation	Compte-rendu	Nombre de contrôle
Plozévet	Vérification de conformité EU (tranchée ouverte)	Branchement raccordé conforme	2
	Vérification de conformité EU (tranchée fermée)	Branchement raccordé conforme	1
	Contrôle raccordement EU pour facturation / taxation	Branchement non raccordé autorisé	1
	Contrôle de Cession Immobilière	Conforme	17
	Contrôle de Cession Immobilière	Non conforme	6
	Contrôle raccordement EU pour facturation / taxation	Branchement non raccordable	1
		Total Plozévet :	28
Pouldreuzic	Vérification de conformité EU (tranchée ouverte)	Branchement raccordé conforme	3
	Contrôle de Cession Immobilière	Conforme	6
	Contrôle de Cession Immobilière	Non conforme	4
		Total Pouldreuzic :	16

Détails des contrôles de raccordements

Commune	Type Prestation	Adresse	Date réalisation	Compte-rendu
Plozévet	Vérification de conformité EU (tranchée ouverte)	20 RUE DES AUBEPINES	01/07/2022	Branchement raccordé conforme
	Vérification de conformité EU (tranchée ouverte)	6 AV GEORGES LE BAIL	08/04/2022	Branchement raccordé conforme
	Vérification de conformité EU (tranchée fermée)	4 LOTISSEMENT DE PARK AR GROAZ	19/04/2022	Branchement raccordé conforme
	Contrôle raccordement EU pour facturation / taxation	6BIS RUE DES AJONCS	02/08/2022	Branchement non raccordé autorisé
	Contrôle raccordement EU pour facturation / taxation	8 BIS RUE DES AJONCS	29/08/2022	Branchement non raccordable
Pouldreuzic	Vérification de conformité EU (tranchée ouverte)	LOT 4 MESMEUR	04/03/2022	Branchement raccordé conforme
	Vérification de conformité EU (tranchée ouverte)	CHEMIN TY HELES	04/03/2022	Branchement raccordé conforme
	Vérification de conformité EU (tranchée ouverte)	3 RUE DU 19 MARS 1962	14/09/2022	Branchement raccordé conforme

Détail vérification conformité de branchement dans le cadre cession immobilière ou autre

Commune	Référence abonné	Adresse du branchement	Référence cadastrale	Date réalisation	Résultat du contrôle
PLOZEVET	0041112110	7 RUE DES JARDINS	F 1595	04/01/2022	Conforme
PLOZEVET	0430020603	85 RUE D'AUDIERNE	ZB 263	11/01/2022	Non conforme
PLOZEVET	0041123118	25 RUE DE QUMPER	F 641	17/01/2022	Conforme
PLOZEVET	0430020442	11 RUE DE KERFILY		02/06/2022	Conforme
PLOZEVET	0040730229	6 RUE DES FIGUIERS		29/06/2022	Conforme
PLOZEVET	0430022033	29 ROUTE DE PONT L'ABBE		28/06/2022	Conforme
PLOZEVET	0040627320	9 RUE DU 11 NOVEMBRE		15/06/2022	Conforme
PLOZEVET	4318030832	8 RUE DE PONT L'ABBE		01/07/2022	Non conforme
PLOZEVET	0430001635	70 RUE DE QUIMPER		20/04/2022	Conforme
PLOZEVET	4318031407	15 RUE DE LA CHAPELLE	ZI 312	01/02/2022	Conforme
PLOZEVET	4318031025	20 CITE DES HIRONDELLES	F 211	15/02/2022	Non conforme
PLOZEVET	0040156302	31 RUE DE QUIMPER	F 1530	25/02/2022	Conforme
PLOZEVET	4318031362	14 RUE DE LA TRINITE	F 1290	15/02/2022	Conforme
PLOZEVET	0040599857	5 AVENUE GEORGES LE BAIL		06/05/2022	Conforme
PLOZEVET	4318030661	23 RUE DE LA CORNICHE		27/06/2022	Non conforme
PLOZEVET	0430011633	33 AVENUE GEORGES LE BAIL		09/08/2022	Conforme
PLOZEVET	0430016888	19 RUE DE KERMAO	ZE 416	03/10/2022	Conforme
PLOZEVET	4318031358	3 RUE DE LA TRINITE	FN 985	07/10/2022	Non conforme
PLOZEVET	4318030701	8 HAMEAU DES SAULES	ZH 410	24/10/2022	Conforme
PLOZEVET	0040950325	62 RUE DE QUIMPER	F 1265/1269	26/10/2022	Non conforme
PLOZEVET	0430044340	93 RUE D'AUDIERNE		28/11/2022	Conforme
PLOZEVET	0040997223	97 RUE D'AUDIERNE	ZB 422	28/11/2022	Conforme
PLOZEVET	0041046702	45 RUE D'AUDIERNE		19/12/2022	Conforme
POULDREUZIC	0430068297	18 RUE DE LA MER	ZO 150	03/01/2022	Conforme
POULDREUZIC	4318032858	PENHORS	ZT 355	11/01/2022	Non conforme
POULDREUZIC	0040485046	14 ROUTE DE LA CHAPELLE PENHORS		27/06/2022	Conforme
POULDREUZIC	0040412182	13 ROUTE DE QUIMPER		20/07/2022	Conforme
POULDREUZIC	0040897880	15 RUE DE PLOZEVET	AD 110	14/03/2022	Conforme
POULDREUZIC	0040485046	PENHORS		12/04/2022	Non conforme
POULDREUZIC	4318032825	2 RUE DU PORT PENHORS		03/06/2022	Non conforme
POULDREUZIC	4318032579	5 HENT SANT FIAKR		20/07/2022	Non conforme
POULDREUZIC	0041022738	9 ET 11 RUE DE LA CHAPELLE	ZT 642 ET 643	02/08/2022	Conforme
POULDREUZIC	0040030220	9 RUE DE PONT L ABBE	AB 195	27/10/2022	Conforme

H.3.2. Surveillance de l'état du réseau : Passage caméra

Synthèse des passages caméra

Commune	Linéaire inspecté (ml)
POULDREUZIC	376

Détail des passages caméra

Commune	Date	Adresse	Linéaire inspecté (ml)
POULDREUZIC	21/04/22	Rue de Plozévet / rue de la Mer / rte de Pont L'abbé	376

H.3.3. Diagnostics eaux claires parasites

Sans objet.

H.3.4. Les ouvrages de gestions des eaux pluviales

Sans objet.

H.4. L'ENTRETIEN DU SYSTEME DE COLLECTE

H.4.1. Les postes de relèvement

Commune	Libellé	Capacité nominale	Date de mise en service	Télésurveillance	Groupe électrogène
PLOZEVET	PR lot. OPAC	10 m ³ /h	2015	Oui	Non
	PR Rue des Saules CES	18 m ³ /h	1978	Oui	Non
POULDREUZIC	Lagunes + PR Penhors	10 m ³ /h	1985	Non	Non
	PR Palud Gourinet	8 m ³ /h	2001	Oui	Non
	PR Penhors Plage	10 m ³ /h	1985	Oui	Non
	PR Principal du Bourg (Kergoay)	20.4 m ³ /h	2012	Oui	Non
	PR ZA Pencleuziou	10 m ³ /h	2014	Oui	Non

H.4.2. Récapitulatif des opérations d'entretien

Opérations d'hydrocurage préventif

Synthèse des interventions d'hydrocurage préventif

Commune	Linéaire EU (ml)
POULDREUZIC	1220

Détail des interventions d'hydrocurage préventif

Commune	Date	Adresse	Linéaire curé
---------	------	---------	---------------

POULDREUZIC	20/04/22	Rue de Plozévet	870
PLOZEVET	17/10/22	Partie syphon en amont Allée des Alouettes	350

Opérations de débouchage et d'hydrocurage ponctuelles du réseau

Synthèse des interventions de débouchage ponctuel de réseaux/branchements

Commune	Type	Nombre	Linéaire hydrocuré (mL)
POULDREUZIC	Débouchage Hydro EU	1	0
	Débouchage Rior Branchement	1	0
Total		2	0

Intervention de débouchage ponctuel de réseaux/branchements avec camion hydrocurateur

Commune	Date	Adresse
POULDREUZIC	09/06/22	19 Rue du Port

Interventions de débouchage ponctuel de réseaux/branchements avec RIOR/Cannes/Aspiratrice :

Commune	Date	Adresse
POULDREUZIC	08/06/22	30 Rue du Port

Synthèse des interventions d'entretien des postes de relevage

Commune	Nombre
PLOZEVET	2
POULDREUZIC	7
Total	9

Détail des interventions sur les postes de relevage :

Commune	Date	Adresse
PLOZEVET	06/04/22	PR lot. OPAC
	06/04/22	PR Rue des Saules CES
POULDREUZIC	01/08/22	Lagunes + PR Penhors
	01/08/22	PR Penhors Plage
	02/05/22	PR Palud Gourinet
	02/05/22	PR Penhors Plage
	03/05/22	PR ZA Pencleuziou»»
	16/05/22	PR Principal du Bourg (Kergoay)
	29/09/22	PR Penhors Plage

En plus des interventions avec le camion d'hydrocurage, nous réalisons des passages mensuels pour effectuer la maintenance préventive sur les équipements, et réaliser l'entretien (nettoyage des poires de niveaux et des parois).

H.5. BILAN DES DEVERSEMENTS AU MILIEU PAR LE SYSTEME DE COLLECTE

H.5.1. Bilan sur les volumes déversés au milieu par le système de collecte

Pour les déversements des points A1 : **Pas de point A1.**

Pour les déversements des points R1 :

Nota : postes équipés R1 : PR Palud Gourinet Cne POULDREUZIC, Penhors Plage Cne POULDREUZIC et Rue des Saules CES Cne PLOZEVET.

H.5.2. Tableau récapitulatif des déversements par mois en point A1, R1 et la pluie

Type	Installation	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Aout	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
Déversés en R1(s)	PR Palud Gourinet	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Déversés en R1(s)	PR Penhors Plage	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Déversés en R1(s)	PR Rue des Saules CES Cne PLOZEVET	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
PLUIE (mm)	Step Kerfildro Cne PLOZEVET	60	56	43	28	18	86	4	26	48	81	166	131	747

H.5.3. Bilan sur les charges de pollution déversées au milieu par le système de collecte

Sans Objet

H.5.4. Tableau récapitulatif des déversements au milieu par le système de collecte

Sans Objet

H.6. SYNTHÈSE DU SUIVI MÉTÉOROLOGIQUE DU DISPOSITIF D'AUTOSURVEILLANCE DU SYSTÈME DE COLLECTE

Sans Objet

H.7. CONCLUSION DU BILAN ANNUEL SUR LE SYSTÈME DE COLLECTE

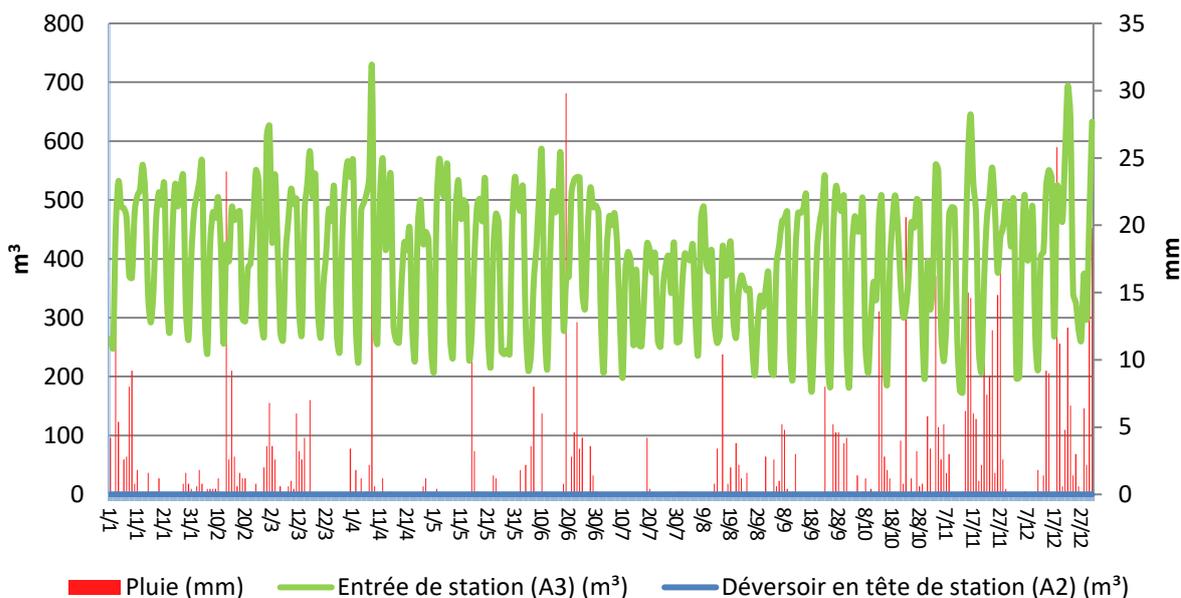
Pas d'anomalie à signaler en 2022

I. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT - STEP KERFILDRO CNE PLOZEVET

I.1. BILAN SUR LES VOLUMES

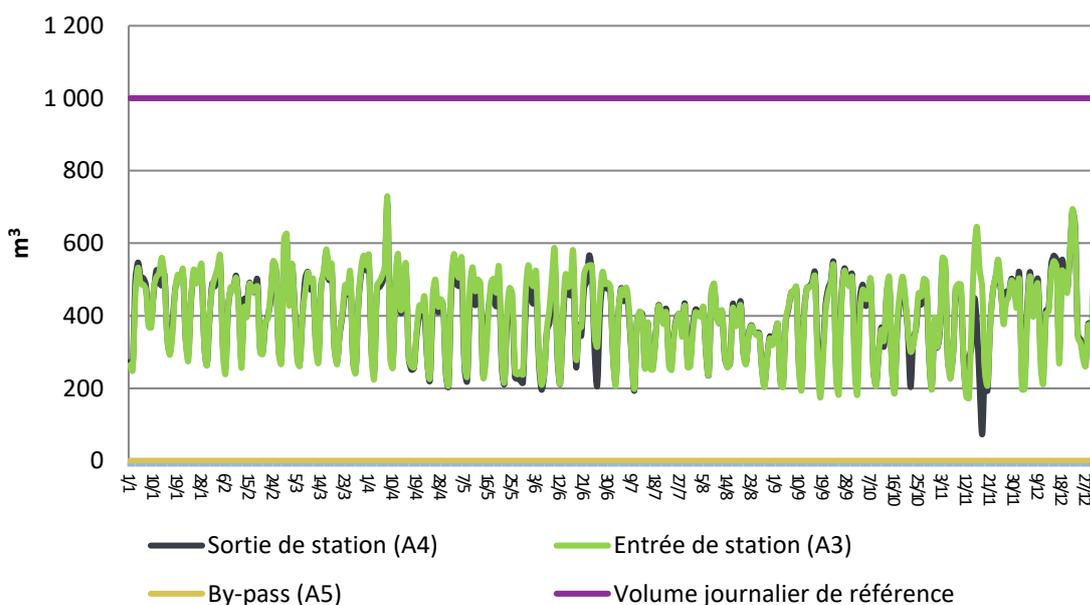
I.1.1. Volume entrant dans le système de traitement

Volume journalier au niveau du déversoir en tête de station (A2) et de l'entrée de la station (A3) en m³/j



I.1.2. Volume sortant du système de traitement

Volume journalier au niveau de l'entrée (A3), de la sortie (A4) et au niveau du Bypass (A5) en m³/j

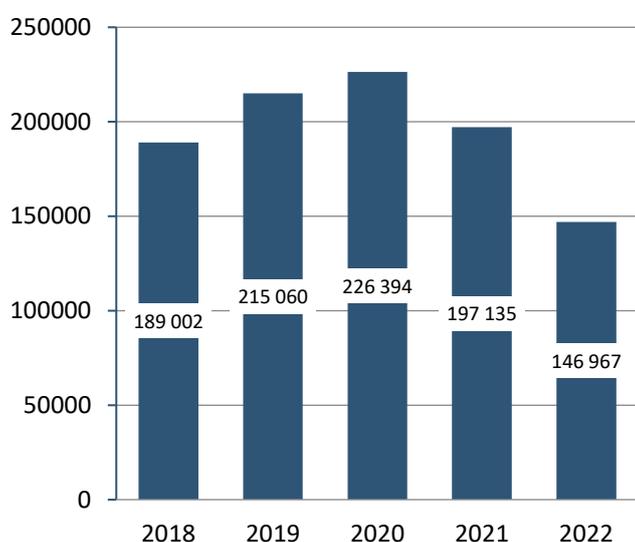


I.1.3. Evolutions des volumes totaux annuels entrant et sortant

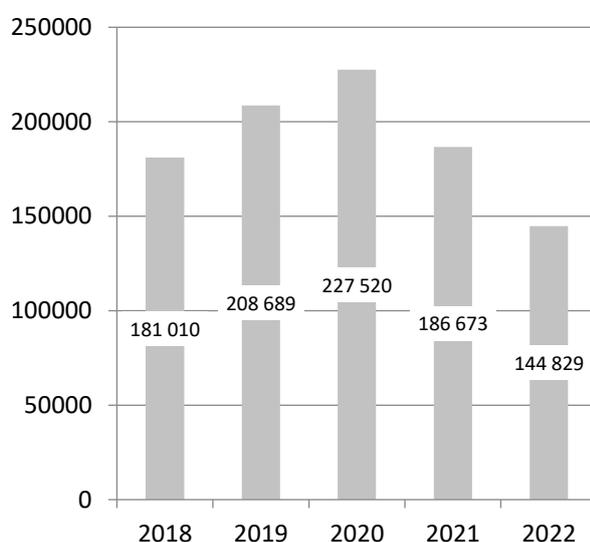
Mesure	Année	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Jui.	Aout	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
--------	-------	-------	------	------	-------	-----	------	------	------	-------	------	------	------	-------

Entrée de station (A3) (m3)	2018	19 475	19 906	22 949	19 153	12 927	12 878	13 564	14 014	11 387	12 916	13 953	15 880	189 002
	2019	16 713	20 842	17 634	14 095	12 462	13 017	13 645	14 296	12 591	15 459	26 477	37 829	215 060
	2020	31 923	28 723	29 298	16 645	12 525	12 581	15 151	15 168	12 873	14 919	13 080	23 508	226 394
	2021	29 808	30 826	20 756	13 934	12 658	12 569	14 083	14 050	12 387	12 988	11 160	11 916	197 135
	2022	13 338	11 995	13 561	12 353	12 529	12 834	10 933	10 813	11 642	11 511	12 340	13 118	146 967
Sortie de station (A4) (m3)	2018	19 116	17 719	19 798	16 525	13 819	13 265	13 716	14 229	11 555	13 286	13 263	14 719	181 010
	2019	15 215	18 713	16 060	13 097	11 770	13 491	14 144	15 159	13 364	16 129	26 151	35 396	208 689
	2020	30 627	27 943	28 668	17 225	13 435	13 564	16 991	15 844	14 083	14 704	12 406	22 030	227 520
	2021	26 798	29 125	18 990	12 926	11 911	11 824	13 405	13 995	12 047	12 566	11 072	12 014	186 673
	2022	13 404	12 073	13 499	11 961	11 758	12 000	11 055	10 911	11 951	11 350	11 247	13 620	144 829
Pluie (mm)	2018	108,8	61,4	115,6	30,6	40,4	20,4	49,6	20,6	21	77,4	161,6	142	849,4
	2019	90,2	84,8	46	72,4	39,4	37,6	21	97,2	58	163,2	241,2	135,8	1 086,8
	2020	94	98	60,2	37	28	69,2	24,2	91,6	45,4	138	47,2	232,4	965,2
	2021	129,4	67,6	29	14,4	64,2	51,4	73,4	43,2	45	116,8	33,4	106,4	774,2
	2022	59,8	56	42,2	28,4	19,6	85,6	5,2	26,8	47	81,4	165,4	131,4	748,8

**Evolution du volume annuel
Entrée de station (A3) en m³**



**Evolution du volume annuel
Sortie de station (A4) en m³**



I.2. BILAN SUR LA POLLUTION TRAITEE ET REJETEE

Ci-dessous la description des termes qui seront utilisés dans ce chapitre en fonction des caractéristiques de l'installation :

Volume réglementaire entrée $V_e = \text{Volume (A2 + A3 + A7)}$

- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant
- Entrée de la STEP (A3)
- Et Apports extérieurs(A7) le cas échéant

Volume réglementaire sortie $V_s = \text{Volume (A2 + A4 + A5)}$

- Sortie de la station (A4)
- Bypass intermédiaire (A5) le cas échéant
- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant

Flux réglementaire entrée $F_e = \text{Flux (A2 + A3 + A7)}$

- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant
- Entrée de la STEP (A3)
- Et Apports extérieurs(A7) le cas échéant

Flux réglementaire sortie $F_s = \text{Flux (A2 + A4 + A5)}$

- Sortie de la station (A4)
- Bypass intermédiaire (A5) le cas échéant
- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant

Concentration réglementaire $C_r = 1000 * F_r / V_r$ (C_e : entrée ; C_s : sortie)

- F_r : Flux réglementaire (F_e : entrée ; F_s : sortie)
- V_r : Volume réglementaire ($F=V_e$: entrée ; V_s : sortie)

Rendement réglementaire $R_{dtr} = 100 \times [1 - (F_s / F_e)]$

- F_s : Flux réglementaire sortie
- F_e : Flux réglementaire entrée

I.2.1. Evolutions des charges entrantes annuelles

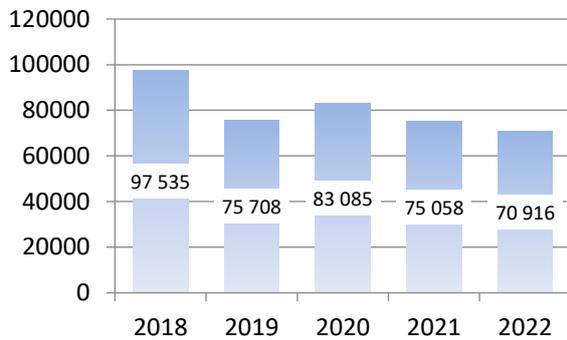
Charge annuelle pour les paramètres DCO, MES, DBO5, NTK, NGL et Pt correspondant aux points réglementaires :

- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant
- Entrée de la STEP (A3)
- Et Apports extérieurs (A7) le cas échéant

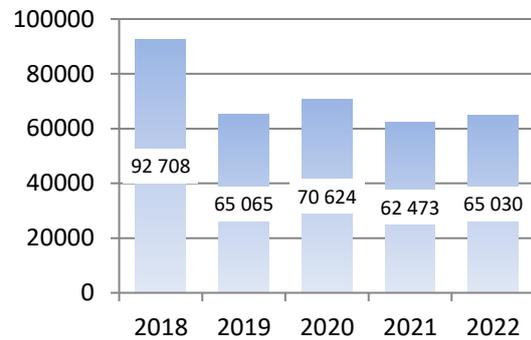
Charge annuelle pour les paramètres DCO, MES, DBO5, NTK, NGL et Pt :

- Charge kg /an = [moyenne (Concentration (A2) mg/L x Volume déversé (A2) m³) + moyenne (Concentration (A3) mg/L x Volume entrée (A3) m³) + moyenne (Concentration (A7) mg/L x Volume apports (A7) m³)] x 365 /1000

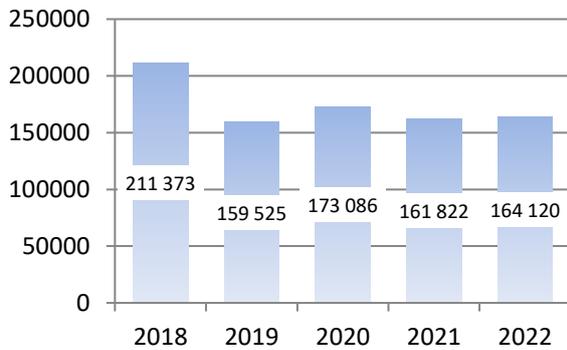
**Evolution des charges entrantes
totales annuelles
DBO5 en kg/an**



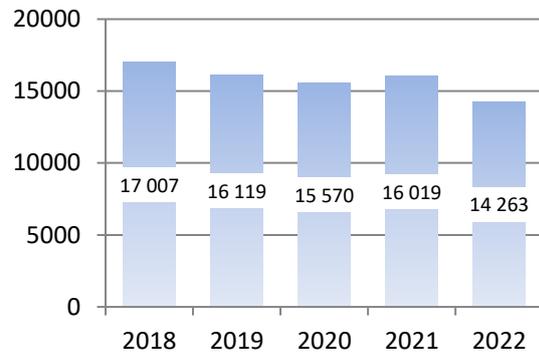
**Evolution des charges entrantes
totales annuelles
MES en kg/an**



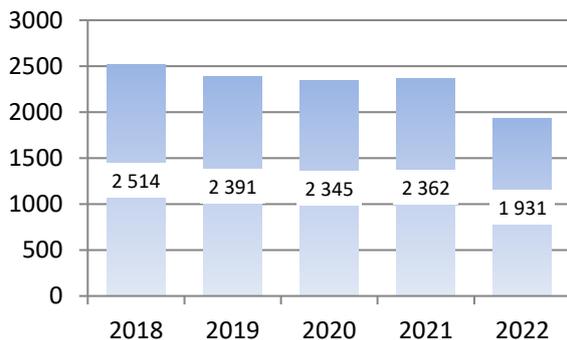
**Evolution des charges entrantes
totales annuelles
DCO en kg/an**



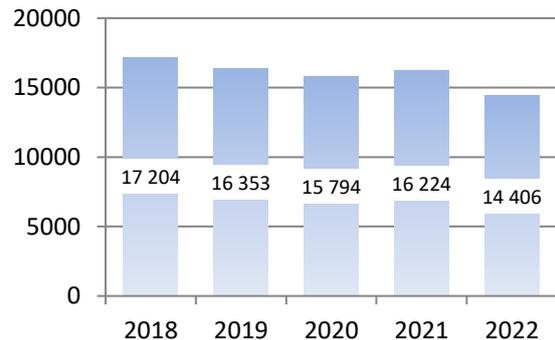
**Evolution des charges entrantes
annuelles
Azote Kjeldhal en kg/an**



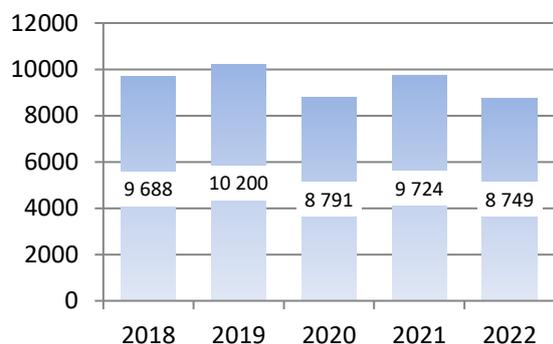
**Evolution des charges entrantes
totales annuelles
Phosphore total en kg/an**



**Evolution des charges entrantes
totales annuelles
Azote Global en kg/an**



Evolution des charges entrantes totales annuelles Azote Ammoniacal en kg/an



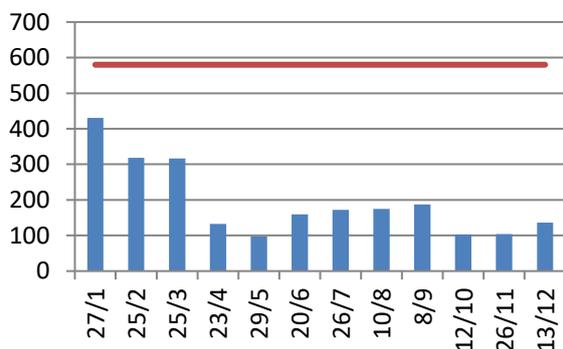
I.2.2. La pollution entrante dans le système de traitement

Charge annuelle pour les paramètres DCO, MES, DBO5, NTK, NGL et Pt correspondant aux points réglementaires :

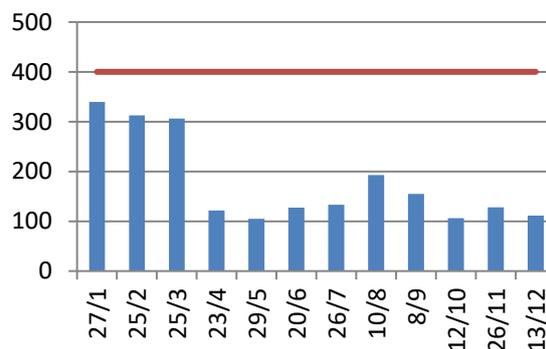
- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant
- Entrée de la STEP (A3)
- Et Apports extérieurs (A7) le cas échéant

Flux entrée réglementaire $Fe \text{ kg/j} = \text{Concentration réglementaire } Ce \text{ (mg/L)} \times \text{Volume réglementaire entrée } Ve \text{ (m}^3\text{)} / 1000$

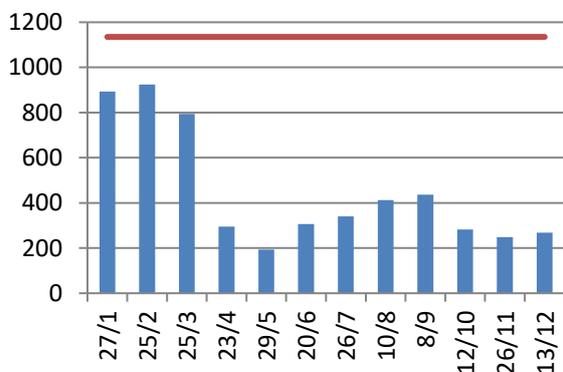
Charge entrante DBO5 en kg/j



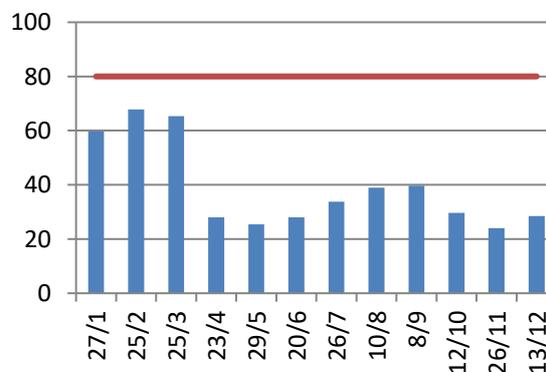
Charge entrante MES en kg/j



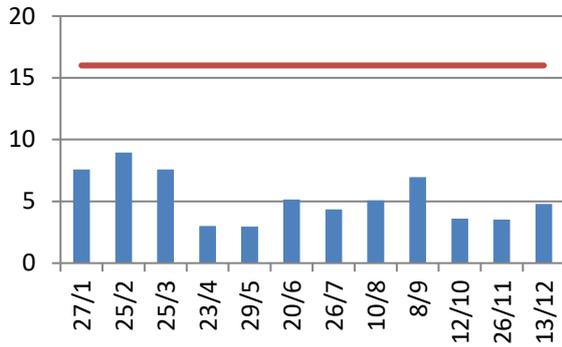
Charge entrante DCO en kg/j



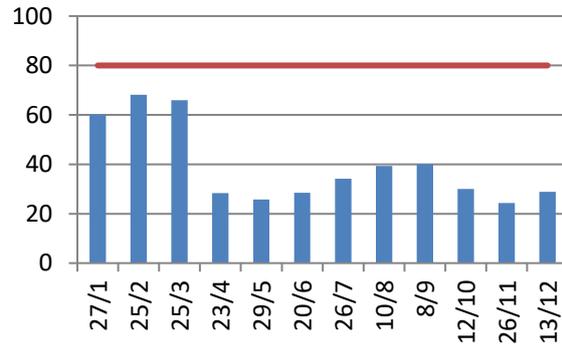
Charge entrante Azote Kjeldhal en kg/j



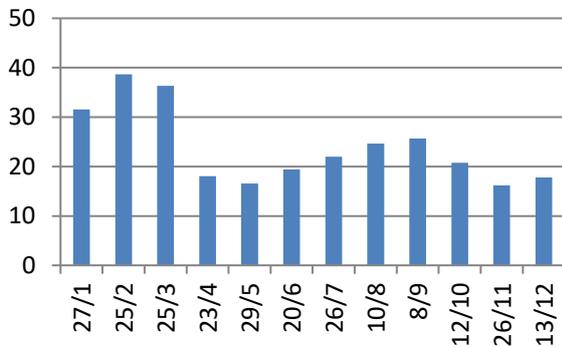
**Charge entrante
Phosphore en kg/j**



**Charge entrante
Azote global en kg/j**



**Charge entrante
Azote ammoniacal en kg/j**



I.2.3. La pollution déversée en tête de station

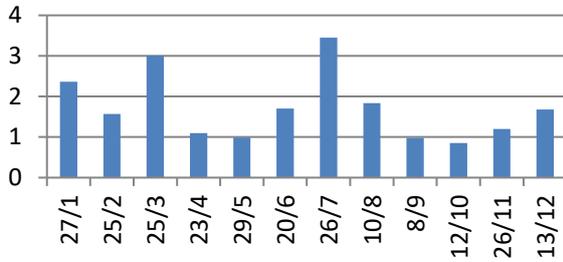
Flux Déversoir en tête de station (A2) kg/j = Concentration réglementaire Cr en A2 (mg/L) x Volume Déversoir en tête de station (A2) (m³) / 1000

I.2.4. La pollution sortante du système de traitement

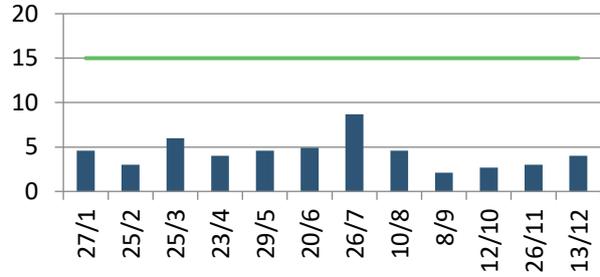
Flux réglementaire sortie F_s kg/j = Concentration réglementaire sortie C_s (mg/L) x Volume réglementaire sortie V_s (m³)/x 1000

- Sortie de la station (A4)
- Bypass intermédiaire (A5) le cas échéant
- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant

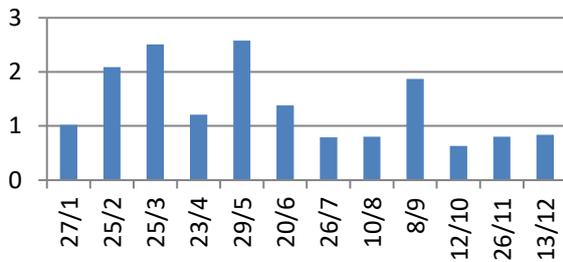
Charge sortante DBO5 en kg/j



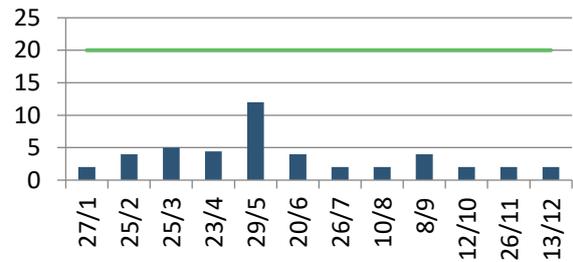
Concentration sortante DBO5 en mg/l



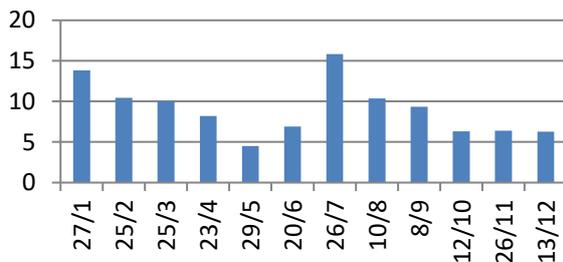
Charge sortante MES en kg/j



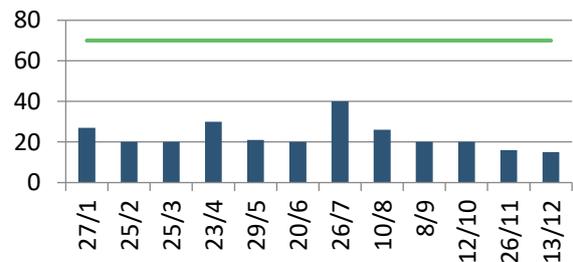
Concentration sortante MES en mg/l



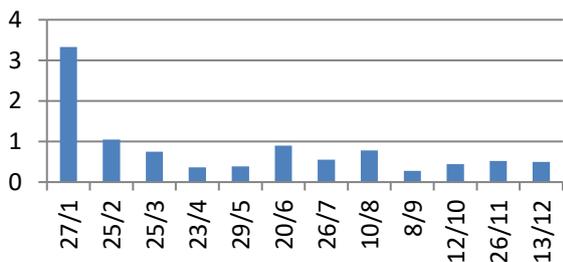
Charge sortante DCO en kg/j



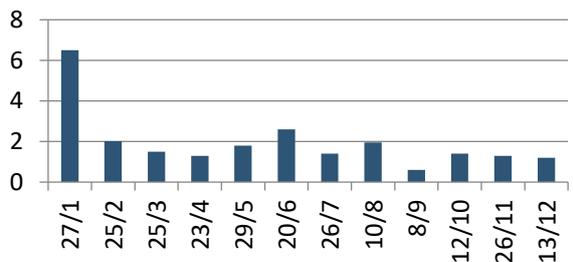
Concentration sortante DCO en mg/l



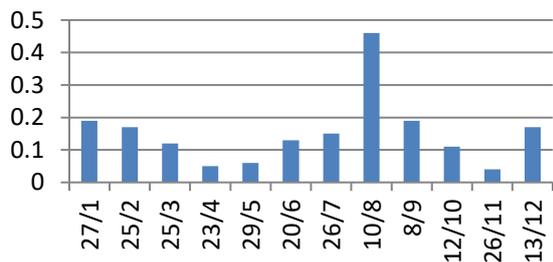
Charge sortante Azote Kjeldhal en kg/j



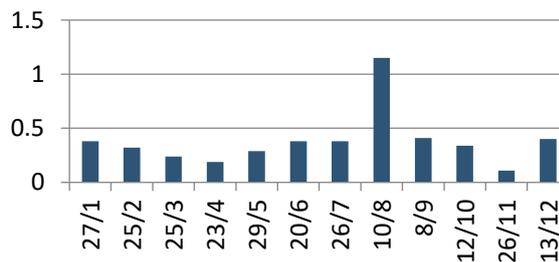
Concentration sortante Azote Kjeldhal en mg/l



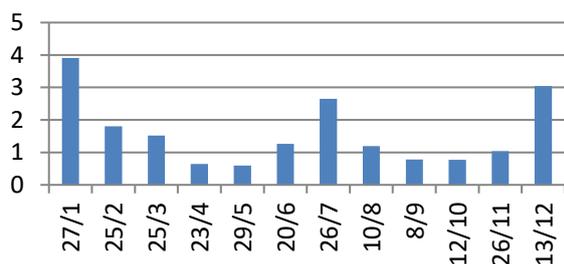
**Charge sortante
Phosphore en kg/j**



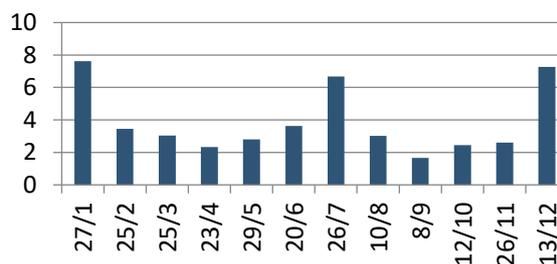
**Concentration sortante Phosphore
en mg/l**



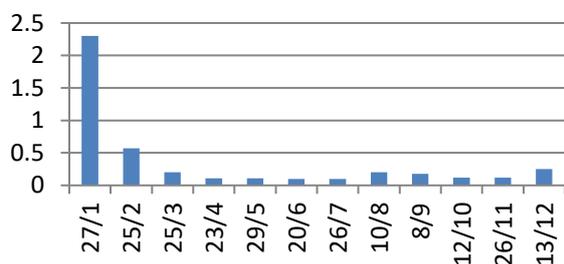
**Charge sortante
Azote global en kg/j**



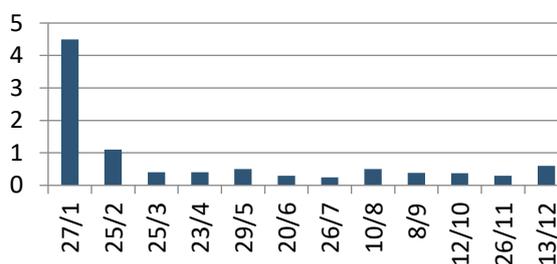
**Concentration sortante Azote
global en mg/l**



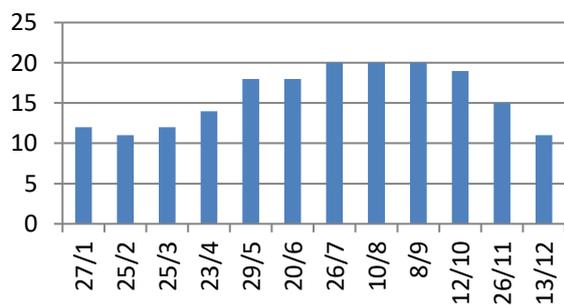
**Charge sortante
Azote ammoniacal en kg/j**



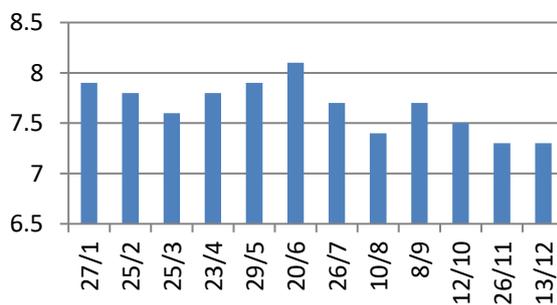
**Concentration sortante Azote
ammoniacal en mg/l**



Température en sortie en °C



pH en sortie



I.2.5. Le calcul des rendements

Rendement réglementaire $Rdtr = 100 \times [1 - (\text{Flux réglementaire sortie } Fs / \text{Flux réglementaire entrée } Fe)]$

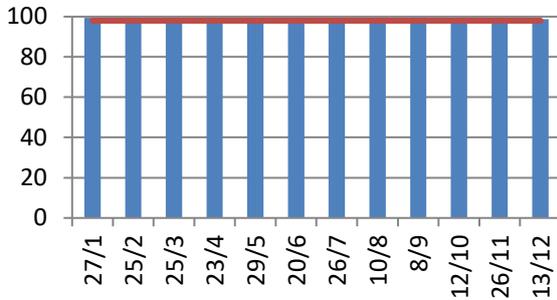
Flux réglementaire entrée Fe = Flux (A2 + A3 + A7)

- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant
- Entrée de la STEP (A3)
- Et Apports extérieurs(A7) le cas échéant

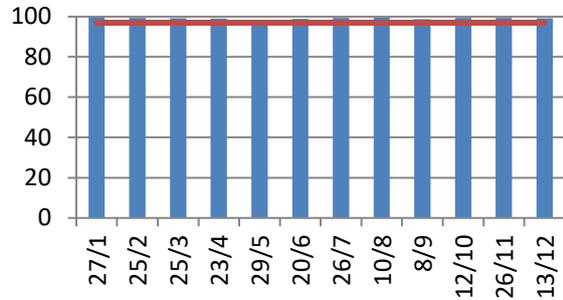
Flux réglementaire sortie Fs = Flux (A4 + A5)

- Sortie de la station (A4)
- Bypass intermédiaire (A5) le cas échéant
- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant

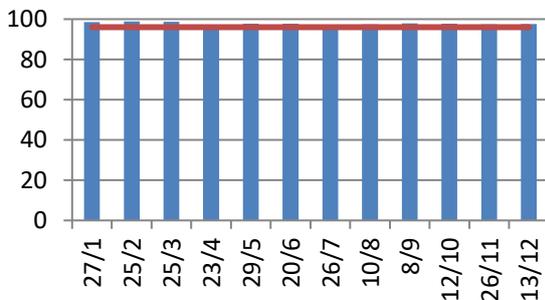
Rendement DBO5 en %



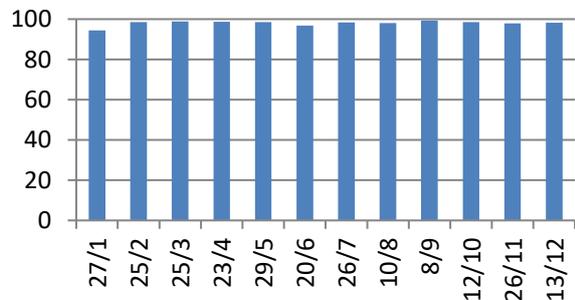
Rendement MES en %



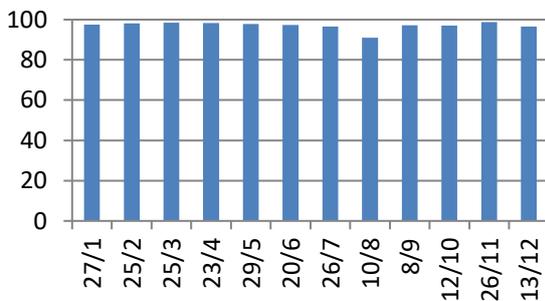
Rendement DCO en %



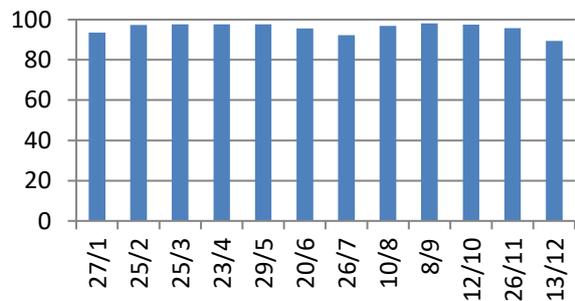
Rendement Azote Kjeldhal en %



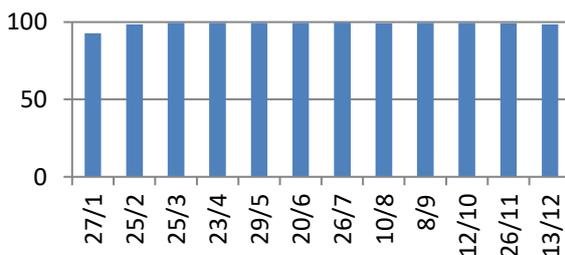
Rendement Phosphore en %



Rendement Azote Global en %



Rendement Azote Ammoniacal en %



I.2.6. Le suivi bactériologique

Date	Type	Escherichia coli (E. coli) Unité : N/100 ml
26/07/2022	A4 - Sortie de station (R)	468 000
10/08/2022	A4 - Sortie de station (R)	3 555 000
08/09/2022	A4 - Sortie de station (R)	876 000
12/10/2022	A4 - Sortie de station (R)	240 000

I.2.7. Le suivi du milieu récepteur

Date	Param	M1 - Amont	M2 - Aval
28/01/2022	Azote ammoniacal (en N-NH4)	0,2	10,8
	Azote global (N.GL.)	7,07	15,76
	Azote Kjeldhal (en N)	1,5	12,1
	Demande Biochimique en oxygène en 5 jours (en Mg/l)	2,7	2,9
	Demande Chimique en Oxygène (en Mg/l)	9	9
	Escherichia coli (en N/100 ml)	838	725
	Matières en suspension (en Mg/l)	4	4
	Nitrates (en N-NO3)	5,5	3,63
	Nitrites (en N-NO2)	0,07	0,03
	Phosphore total (en P)	0,047	0,08
	Potentiel en Hydrogène (pH)	8,05	7,95
	Température de l'eau	10	10
26/03/2022	Azote ammoniacal (en N-NH4)	0,15	0,16
	Azote global (N.GL.)	6,03	5,93
	Azote Kjeldhal (en N)	0,8	1,3
	Demande Biochimique en oxygène en 5 jours (en Mg/l)	2	2
	Demande Chimique en Oxygène (en Mg/l)	9	24
	Escherichia coli (en N/100 ml)	78	39 250
	Matières en suspension (en Mg/l)	4	40
	Nitrates (en N-NO3)	5,2	4,6
	Nitrites (en N-NO2)	0,03	0,03
	Phosphore total (en P)	0,05	0,206
	Potentiel en Hydrogène (pH)	7,9	7,9
	Température de l'eau	12	12
27/07/2022	Azote ammoniacal (en N-NH4)	0,03	0,02
	Azote global (N.GL.)	5,46	6,85
	Azote Kjeldhal (en N)	0,53	0,93
	Demande Biochimique en oxygène en 5 jours (en Mg/l)	2	2
	Demande Chimique en Oxygène (en Mg/l)	13	20
	Escherichia coli (en N/100 ml)	471	190 130
	Matières en suspension (en Mg/l)	2	6,8
	Nitrates (en N-NO3)	4,9	5,9
	Nitrites (en N-NO2)	0,03	0,03
	Phosphore total (en P)	0,073	0,195
	Potentiel en Hydrogène (pH)	7,9	7,6
	Température de l'eau	20	20
11/08/2022	Azote ammoniacal (en N-NH4)	0,04	0,3
	Azote global (N.GL.)	5,68	4,13
	Azote Kjeldhal (en N)	0,55	1,3
	Demande Biochimique en oxygène en 5 jours (en Mg/l)	0,5	0,5
Date	Param	M1 - Amont	M2 - Aval

11/08/2022	Demande Chimique en Oxygène (en Mg/l)	18	9
	Escherichia coli (en N/100 ml)	1 049	820 670
	Matières en suspension (en Mg/l)	3	6
	Nitrates (en N-NO3)	5,1	2,7
	Nitrites (en N-NO2)	0,03	0,13
	Phosphore total (en P)	0,075	1,2
	Potentiel en Hydrogène (pH)	7,7	7,7
	Température de l'eau	20	20
09/09/2022	Azote ammoniacal (en N-NH4)	0,03	0,08
	Azote global (N.GL.)	5,2	3,93
	Azote Kjeldhal (en N)	0,5	0,5
	Demande Biochimique en oxygène en 5 jours (en Mg/l)	0,7	1,4
	Demande Chimique en Oxygène (en Mg/l)	9	15
	Escherichia coli (en N/100 ml)	412	306 420
	Matières en suspension (en Mg/l)	2	8
	Nitrates (en N-NO3)	4,4	3,4
	Nitrites (en N-NO2)	0,3	0,03
	Phosphore total (en P)	0,095	0,16
Potentiel en Hydrogène (pH)	7,8	7,6	
Température de l'eau	20	20	
12/10/2022	Azote ammoniacal (en N-NH4)	0,18	0,18
	Azote global (N.GL.)	9,35	8,145
	Azote Kjeldhal (en N)	5,5	5,1
	Demande Biochimique en oxygène en 5 jours (en Mg/l)	9	7,3
	Demande Chimique en Oxygène (en Mg/l)	170	150
	Escherichia coli (en N/100 ml)	13 000	46 000
	Matières en suspension (en Mg/l)	350	170
	Nitrates (en N-NO3)	3,8	3
	Nitrites (en N-NO2)	0,05	0,045
	Phosphore total (en P)	1,315	1,155
	Potentiel en Hydrogène (pH)	7,6	7,5
Température de l'eau	19	19	

I.3. BILAN SUR LES BOUES, LES AUTRES SOUS-PRODUITS ET LES APPORTS EXTERIEURS

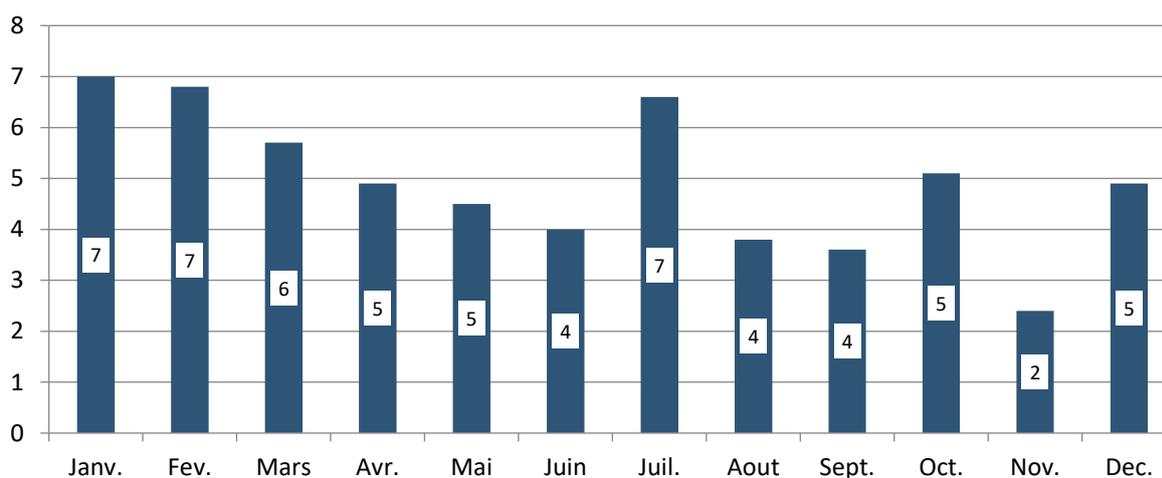
I.3.1. Les boues

Boues		Quantité annuelle brute (m ³)	Quantité annuelle de matière sèche (tonnes de MS)
Boues produites (point A6)		3 343	59,177
Boues apportées (point S5)	Origine station		
	Code SANDRE		
	Total	-	-
Boues évacuées (point S6 et S17)		2 310	95.865

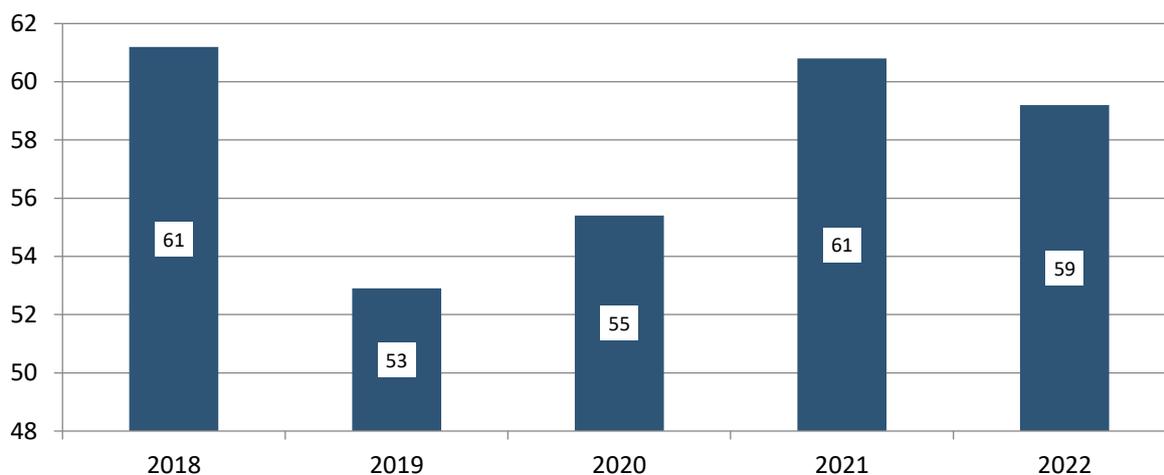
L'écart entre la quantité annuelle de matière sèche des boues produites et des boues évacuées s'explique par le chaulage des boues évacuées.

Répartition de la quantité annuelle de boues produites et son évolution (point A6)

Boues produites en tonnes de matière sèche par mois



Boues produites par tonne de matière sèche par an



Destinations des boues évacuées

Destinations	Tonnes de MS	%MS total	Observations
Boues traitées vers épandage agricole	95.865	100.00%	-

I.3.2. Les autres sous-produits

Quantités annuelles et destinations des sous-produits évacués au cours de l'année

Sous-produits évacués	Quantité annuelle brute en kg	Destination(s)
Refus de dégrillage (S11) en kg	24 000	CET La vraie Croix (56)
Sables (S10) en kg	36 000	STEP Corniguel - Quimper
Huiles/Graisses (S9) en m3	26	STEP Corniguel - Quimper

I.4. BILAN DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE ET DE REACTIFS

I.4.1. Quantités d'énergie consommée au cours de l'année

Energie	Consommation (en kWh)
Electricité	169 262

Les consommations présentées ci-dessus sont basées sur la facturation du distributeur d'énergie

I.4.2. Quantités de réactifs consommés sur l'année

Réactifs utilisés	Filière de traitement	Consommation annuelle (kg)
Chlorure ferrique	Eau	36 338
Poly cation poudre	Boue	1 230

I.5. LES FAITS MARQUANTS SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT, Y COMPRIS LES FAITS RELATIFS A L'AUTO-SURVEILLANCE

I.5.1. Liste des faits marquants sur le système de traitement

Renouvellement du pont racleur, cloison et lame siphonoïde du clarificateur (ouvrge hors service pendant 4 jours)

I.5.2. Déversements dans le milieu consécutifs aux faits marquants sur le système de traitement

Pendant les travaux sur le clarificateur, le bassin aération a fonctionné en SBR (rejet surnageant pendant phase arrêt des turbines) . La Police de l'Eau avait donné au préalable son accord sur ce mode dégradé inévitable. Le volume impacté représente environ 2000 m3 pour une pluviométrie d'environ 40 mm.

Ci-joint le tableau des valeurs en E.Coli sur le suivi de l'impact de l'intervention:

Date	Amont Unité : N/100 ml	ET Unité : N/100 ml	Aval Unité : N/100 ml
15/11/2022	2 500 000	60 000 000	3 200 000

I.6. RECAPITULATIF ANNUEL DU FONCTIONNEMENT DU SYSTEME DE TRAITEMENT ET EVALUATION DE LA CONFORMITE

Paramètres physicochimiques

Ces calculs sont réalisés sur le système de traitement, c'est-à-dire en prenant en compte le déversoir en tête de station et les apports extérieurs le cas échéant :

- La concentration en sortie est calculée à partir de la sortie générale (A4), des by-pass intermédiaires (A5) et du déversoir en tête de station (A2),
- Pour le rendement l'entrée est calculée à partir de l'entrée de station (A3), des apports extérieurs (A7) et du déversoir en tête de station (A2).

		MES		DCO		DBO5		NGL		NTK		N-NH4	N-NO2	N-NO3	PT		
	Débit journalier de référence (m3/j)		Rendement (%)	Concentration (mg/l)	Concentration (mg/l)	Concentration (mg/l)	Concentration (mg/l)	Rendement (%)	Concentration (mg/l)								
	1 000																
	Charge brute de pollution organique (kg DBO5/j)	580															
Ensemble des mesures	Nombre réglementaire de mesures par an (1)		12		12		12		12		12		12	12	12	12	
	Nombre de mesures réalisées		12		12		12		12		12		12	12	12	12	
	Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées		99,1	3,78	97,7	22,92	99	4,35	95,8	3,88	98	1,97	0,8	0,05	1,86	97	0,38
Conditions normales d' exploitation (*)	Nombre de mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation		12		12		12		12		12		12	12	12	12	
	Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation		99,1	3,78	97,7	22,92	99	4,35	95,8	3,88	98	1,97	-	-	-	97	0,38
	Valeur réhibitoire (1)		85		250		50		-		-		-	-	-	-	
	Nombre de résultats non conformes à la valeur réhibitoire		0		0		0		0		0		0	0	0	0	
	Valeurs limites (1) en moyenne journalière		97	20	96	70	98	15	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Nombre maximum de non conformités aux valeurs limites par an (1)		2		2		2		0		0		0	0	0	0	
	Nombre de résultats non conformes aux valeurs limites (2)		0		0		0		0		0		0	0	0	0	
	Valeurs limites (1) en moyenne annuelle		-	-	-	-	-	-	95	10	95	7	5	-	-	95	1
Conformité selon l'exploitant (O/N) par paramètre :		Conforme		Conforme		Conforme		Conforme		Conforme		Conforme	-	-	Conforme		
Conformité globale selon l'exploitant (O/N) :				Conforme													

(1) : ces valeurs sont déterminées par l'arrêté d'autorisation de l'ouvrage ou à défaut par l'arrêté du 21 Juillet 2015.

(2) : le nombre de résultats non conformes aux valeurs limites est égal au nombre de mesures, réalisées dans des conditions normales d'exploitation

(*) , dont les résultats sont non conformes à la fois à la valeur limite en concentration et en rendement.

(*) Les conditions normales d'exploitation sont atteintes les jours où le débit de référence n'est pas dépassé et en l'absence de situations inhabituelles telles que décrites dans l'art 2 de l'arrêté du 21 Juillet 2015.

I.7. SYNTHÈSE DU SUIVI MÉTÉOROLOGIQUE DU DISPOSITIF D'AUTOSURVEILLANCE



RAPPORT DE VISITE AUTOSURVEILLANCE

Du : 23 juin 2022 à 9 h 15 N° 01/2022

STATION D'EPURATION DE PLOZEVET/Communale

Maître d'ouvrage	: CC HAUT PAYS BIGOUDEN	Capacités :	
Type d'épuration	: BOUES ACTIVEES-AERATION PROLONGEE		9 500 EH
Exploitant	: SAUR - Secteur Haut Pays Bigouden		580 kg de DBO ₅ /j
Mise en service	: 01/07/1993		1 000 m ³ /j
Constructeur	:		
Bassin versant	: OUEST CORNOUAILLE	Type de bassin Versant	: MER PAR EMISSAIRE
Milieu récepteur	: RUISSEAU DE Kerfildro	Type de milieu récepteur	: RIVIERE
Service Police de l'Eau	: DDTM	Code Station	: 0429215S0002

Personne rencontrée : Michel KEROUEDAN (SAUR)

Technicien de la visite : Stéphane CLOAREC

Météo jour de la visite : Sec

Météo jour précédent : Humide

Température : 19°C

Remarques générales sur :

- Circuit retour en tête : RAS.

A noter, que les eaux de lavage (locaux, sables) et centrats de la table d'égouttage sont repris par le poste toutes eaux et réinjectés directement en tête du bassin d'aération.

- Pluviomètre :

. Pluviomètre de niveau et propre ;

. 5 basculements incrémentent 1 mm de pluie sur la supervision => bon ;

. Les deux augets basculent à 8 ml et 7,9 ml, respectant le critère d'acceptabilité (8 ml +/- 0,2 ml).

A) - SYNTHÈSE :

- Après recalage du débitmètre de sortie, les débitmètres de comptabilisation des volumes en entrée et sortie de station fonctionnent correctement. En sortie, la façade du transmetteur est à changer ;

- Pour le débitmètre des boues, il convient de prévoir un nettoyage (avec démontage) de la manchette et noter l'évolution, ou non, du débit mesuré. Constat durant la visite d'une sous-comptabilisation du débitmètre ;

- Les préleveurs d'entrée et de sortie fonctionnent correctement et permettent d'assurer des échantillons représentatifs ;

- Un retard très important est noté dans la transmission des données SANDRE ;

- Les remarques de SEA/AELB/DDTM sur le projet de manuel d'autosurveillance, préparé par l'exploitant, sont à intégrer dans une version définitive, avant signature par les différentes parties.

B) - DEBITMETRES :

	ENTREE (A3) (QE)	SORTIE (A4) (QS)	BOUES (A6) (QB)
REFERENCE :	SIEMENS HYDRORANGER 200	SIEMENS LUT 400	SIEMENS SITRANS F M MAG 5000
DATE DE MISE EN SERVICE :	01/07/2010	15/12/2016	01/03/2017
Etat du canal et du déversoir :	RAS	Déversoir bombé, dans le sens de l'écoulement (près de 1 cm) + début de dégradation du revêtement du génie civil du canal (+ étanchéité du déversoir constatée)	Sans objet
Positionnement sonde :	Bon	Bon	Bon
Hauteur plaque d'étalonnage :	112 mm	55 mm	Sans objet
Hauteur plaque d'étalonnage en début de vérification :	114 mm	55 mm	Sans objet
Hauteur plaque d'étalonnage en fin de vérification :	--	57 mm	Sans objet
Paramétrage du débitmètre :	Bon	Bon	Bon
Temps de réponse pour une variation de 150 mm :	6 secondes à la montée et 6 secondes à la descente => bon	5 secondes à la montée et 5 secondes à la descente => bon	Sans objet
Valeurs des principaux index à la fin de la visite		2.2.1. = 568 mm 2.2.2. = 368 mm 2.2.3. = - 8 mm 2.2.4. = 300 mm 2.2.5. = 1 568 mm 2.3.1. = 10 000 mm/min 2.3.2. = 10 000 mm/min 2.3.3. = 0 s	
Index, le 04 mai 2021	Débitmètre : 40 851 m ³ Magella : 1 901 312 m ³	Débitmètre : 888 164 m ³ Magella : 1 554 259 m ³	Débitmètre : 788,75 m ³ Magella : 48 542 m ³
Index, le 23 juin 2022	Débitmètre : 214 672 m ³ Magella : 2 075 133 m ³	Débitmètre : 1 035 303 m ³ Magella : 1 723 477 m ³	Débitmètre : 4 570,42 m ³ Magella : 50 345 m ³
Différences d'index	Débitmètre : 173 821 m ³ Magella : 173 821 m ³	Débitmètre : 169 139 m ³ Magella : 169 218 m ³	Débitmètre : 3 803,67 m ³ Magella : 3 803 m ³

Commentaires :

DEBITMETRE D'ENTREE.

Sur platine d'étalonnage, le débitmètre fonctionne correctement.

DEBITMETRE DE SORTIE.

- Après recalage, sur platine d'étalonnage, le débitmètre fonctionne correctement ;
- La façade du transmetteur est à changer car les 4 touches sont désormais HS et ne répondent quasiment plus du tout ;
- Pour le canal, on note un bombement, dans le sens de l'écoulement, du déversoir (environ 1 cm).

- De janvier à mai 2022, la moyenne mensuelle des écarts [(volumes entrants - volumes sortants)/volumes entrants] varie dans la fourchette [- 0,5 % à 6,2 %], ce qui est bon, mais avec une lente dégradation des résultats.

DEBITMETRE DES BOUES.

- Une vérification du volume comptabilisé a été réalisée lors de la visite, par abaissement de niveau dans l'épaisseur :
 - . Arrêt de l'alimentation de l'épaisseur ;
 - . Table d'égouttage en service ;
 - . Pompe d'alimentation de la table d'égouttage en service ;
 - . Abaissement constaté du niveau dans le silo épaisseur de 21,9 cm, en 1 heure, pour une surface de l'épaisseur de 23,72 m². Soit un volume de 5,19 m³ et un débit de pompe de 5,19 m³/h ;
 - . Point important. Le débitmètre est situé sur la canalisation d'arrivée des boues sur la table, en aval de l'injection du polymère. Le débit d'injection de polymère mesuré est de 0,301 m³/h (volume de 0,301 m³) ;
 - . Le débit (boues apportées depuis l'épaisseur + polymère injecté) est ainsi de 5,50 m³/h ;
 - . Durant cette même durée, l'index lu sur l'afficheur est passé de 4 570,42 m³ à 4 575,10 m³, soit un volume de 4,68 m³, soit un débit 4,68 m³/h => sous-comptabilisation du débitmètre de l'ordre de 15 % (0,82/5,50).

- L'exploitant prévoit de procéder à un nettoyage du débitmètre et une nouvelle vérification pourra être menée.

TRANSMISSION DES DONNÉES VERS LA SUPERVISION

- Pour les trois débitmètres, les index lus sur les afficheurs des débitmètres (A3 ; A4 ; A6) et sur l'outil Magelis de supervision le 04 mai 2021 et ce jour, ont permis de s'assurer de la bonne transmission des volumes comptabilisés par chaque débitmètre vers la supervision (écarts d'index identiques).

C) - PRELEVEURS :

	ENTREE (A3) (PE)	SORTIE (A4) (PS)
REFERENCE :	HACH LANGE BUHLER 4011	HACH LANGE BUHLER 4011
DATE DE MISE EN SERVICE :	01/01/2014	01/01/2015
Paramétrage préleveur (heure démarrage) :	00h00	00h00
Lieu de prélèvement :	Dans le regard en amont du canal débitométrique et en aval du dessableur dégraisseur	Dans le regard amont du canal débitométrique (en aval de la cloison de tranquillisation)
Cycle de fonctionnement :	24 heures	24 heures
Asservissement (mode - fréquence) :	Au débit d'entrée : 1 prélèvement tous les 3 m ³	Au débit de sortie - 1 prélèvement tous les 3 m ³
Prise en compte impulsion :	Bonne	Bonne
Volume prélevé par cycle (ml) :	48	51
Reproductibilité du volume prélevé :	Bonne	Bonne
Volume bidon de stockage :	4 x 14 l	4 x 14 l
Tuyau prélèvement	L :	3,60 m
	Ø :	14 mm
Vitesse d'aspiration (m/s) :	1,3 m/s	1,3 m/s
Etat boî prélèvement :	Satisfaisant	Satisfaisant
Etat tuyau prélèvement :	Satisfaisant	Satisfaisant
Etat flacon prélèvement :	Satisfaisant	Satisfaisant
Rotation du bras répartiteur :	Bonne	Bonne
Température de stockage : (Température de l'échantillon conservé)	Température de l'échantillon stocké de la veille : 4°C - Température affichée de l'enceinte : 5,3°C	Température de l'échantillon stocké de la veille : 3°C - Température affichée de l'enceinte : 2,2°C

Commentaires :

- Pour les deux préleveurs :

- . équipements propres ;
- . vitesse d'aspiration bonne ;
- . volume (autour de 50 ml par prélèvement) et nombre de prélèvements (entre 130 et 180 par jour, les derniers jours) adaptés pour une bonne représentativité des échantillons.

D) - ECHANTILLONNAGE – ANALYSES :

Homogénéisation :		A faire par retournement
Préservation chaîne du froid (stockage et convoyage) :		Glacière exploitant avec pains de glace
Délais de convoyage :		12 heures pour les bilans du dimanche au jeudi / 36 heures pour les bilans du samedi / 60 heures pour les bilans du vendredi
Laboratoire d'autosurveillance :	Nom	Laboratoire SAUR Quimper
	Ville	QUIMPER
	Agréé	NON
Fréquence des analyses :		12 bilans par an
Contrôle analytique :		Sur l'ensemble du parc de stations SAUR du Finistère

Commentaires : Les analyses de bactériologie sont effectuées par le laboratoire LABOCEA

E) - TRANSMISSION DES DONNEES MENSUELLES DU FONCTIONNEMENT :

- Les données SANDRE d'autosurveillance sont désormais transmises sur la plateforme "Sharepoint" de SAUR ;
- Aucune donnée de bilan n'a été transmise sous SANDRE depuis le début de l'année 2022 (il est demandé une transmission mensuelle).

 Finistère Pour le Sud L'OFFICIEL	D.A.A.E.E Service de l'Eau potable et de l'Assainissement	CALAGE DEBITMETRIQUE	Calage N°001

STATION D'EPURATION DE PLOZEVET/Communale

Fiche de vérification du Débitmètre à ultra son (A3) (QE)

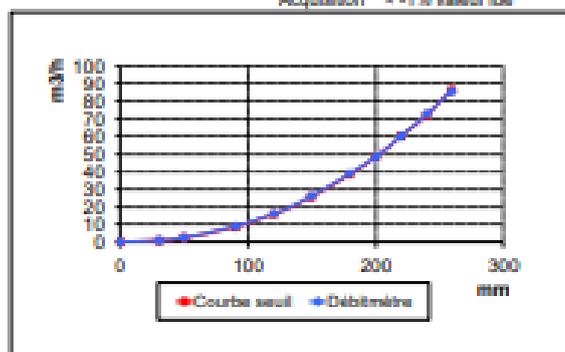
Visite n° 001 du 23/06/2022
 Type de débitmètre : SIEMENS HYDRORANGER 200
 Type de canal : ISMA Venturi SV 3-25 (0.25 - 25 l/s), H_{max} = 266 mm
 Hauteur départ sonde : 587 mm
 Hauteur Plaque d'étalonnage : 112 mm

Pas de modification nécessaire

Vérification du débitmètre

Courbe seuil		Courbe d'étalonnage débitmètre				Transmission Acquisition	
Hauteur mm	Débit m³/h	Hauteur mm	Ecart hauteur (mm)	Débit m³/h	Erreur débit %	Débit m³/h	Erreur débit %
0	0	1,8	1,8	0,05			
30	0,745	31	1	0,86	15,4	0,81	-5,8
50	2,292	50,6	0,6	2,38	3,8	2,31	-2,9
90	8,352	91,4	1,4	8,78	4,9	8,68	-1,1
120	15,7	120,5	0,5	15,95	1,6	15,84	-0,7
150	25,698	150,7	0,7	25,99	1,1	25,82	-1,4
180	38,378	181,1	1,1	38,94	1,5	38,81	-0,3
200	48,387	200	0	48,4	0	48,33	-0,1
220	59,875	220,3	0,3	59,92	0,4	59,87	-0,4
240	72,265	240,6	0,6	72,7	0,6	72,65	-0,1
260	86,18	259,1	-0,9	85,57	-0,7	85,49	-0,1

Ecart par rapport au zéro 1,8 mm
 Erreur moyenne dans la zone fiable de la courbe (> 26,6 mm) 3 %
 Erreur moyenne dans la plage courante de mesure (entre 30 mm et 240 mm) 3,3 %
 Erreur maxi dans la zone fiable de la courbe 15,4 %
 Erreur de comptage sur 33 min (H = 149 mm, Q = 25,42 m³/h)
 Débitmètre < -1% valeur lue
 Acquisition < -1% valeur lue



Conclusions :

- Sur platine d'étalonnage, les critères d'acceptabilité sont respectés sur les hauteurs, les débits et les volumes totalisés. On peut noter un écart un peu plus important pour le débit associé à la cote de 30 mm (en bas de courbe).

 Finistère <small>Finistère Région</small>	D.A.A.E.E Service de l'Eau potable et de l'Assainissement	CALAGE DEBITMETRIQUE	Calage N°001

STATION D'EPURATION DE PLOZEVET/Communale

Fiche de vérification du Débitmètre à ultra son (A4) (QS)

Visite n° 001 du 23/06/2022

Type de débitmètre : SIEMENS LUT 408

Type de canal : Déversoir rectangulaire à contraction latérale de 150 mm d'échancrure, $H_{max} = 200$ mm

Hauteur départ sonde : 568 mm

Hauteur Plaque d'étalonnage : 55 mm

Avant modification des réglages

Vérification du débitmètre

Courbe seuil		Courbe d'étalonnage débitmètre				Transmission Acquisition	
Hauteur mm	Débit m ³ /h	Hauteur mm	Ecart hauteur (mm)	Débit m ³ /h	Erreur débit %	Débit m ³ /h	Erreur débit %
0	0	-3	-3	0		0	
20	2,9	17	-3	2,34	-19,3	2,35	0,4
40	8	37	-3	7,2	-10	7,2	0
60	14,4	56	-4	12,86	-10,7	12,9	0,3
80	22,1	75	-5	20,2	-8,8	20,2	0
100	30,8	96	-4	28,8	-6,5	28,8	0
120	40,4	115	-5	37,91	-6,2	38,1	0,5
140	50,8	135	-5	48,5	-4,5	48,6	0,2
160	62	156	-4	59,5	-4	59,6	0,2
180	73,9	176	-4	72,1	-2,4	72,2	0,1
200	86,4	197	-3	84,4	-2,3	84,8	0,5

Ecart par rapport au zéro

- 3 mm

Erreur moyenne dans la zone fiable de la courbe (> 20 mm)

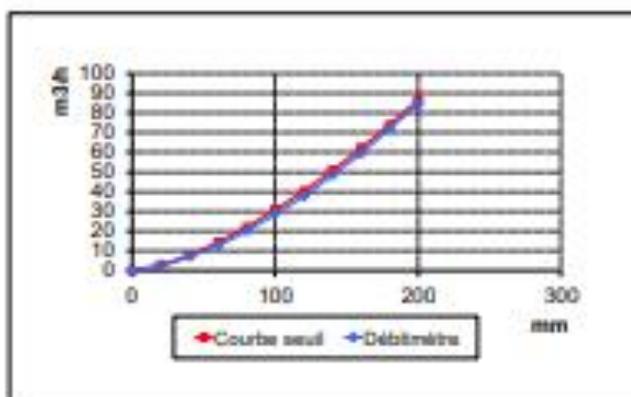
6,1 %

Erreur moyenne dans la plage courante de mesure (entre 20 mm et 180 mm)

6 %

Erreur maxi dans la zone fiable de la courbe

19,3 %



Conclusions :

Sur platine d'étalonnage, les écarts sont très importants tout au long de la courbe, tant sur les hauteurs que sur les débits. Il a donc été procédé à un recalage avec modification de la valeur du paramètre 2.2.3 (Offset Capteur) passée de - 6 mm à - 8 mm.

Edité le 27/06/2022

STATION D'EPURATION DE PLOZEVET/Communale
Fiche de vérification du Débitmètre à ultra son (A4 - N°2) (QS)

Visite n° 001 du 23/06/2022
 Type de débitmètre : **SIEMENS LUT 400**
 Type de canal : Déversoir rectangulaire à contraction latérale de 150 mm d'échancrure, $H_{max} = 200$ mm
 Hauteur départ sonde : 588 mm
 Hauteur Plaque d'étalonnage : 55 mm

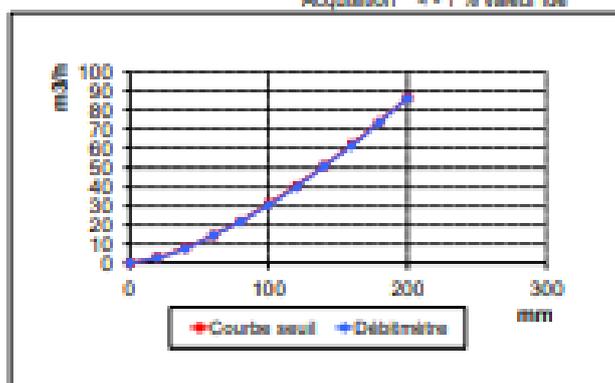
Après modification des réglages

Vérification du débitmètre

Courbe seuil		Courbe d'étalonnage débitmètre				Transmission Acquisition	
Hauteur mm	Débit m³/h	Hauteur mm	Ecart hauteur (mm)	Débit m³/h	Erreur débit %	Débit m³/h	Erreur débit %
0	0	0	0	0			
20	2,9	20	0	2,73	-5,9		
40	8	39	-1	7,6	-5		
60	14,4	58	-1	14,2	-1,4		
80	22,1	79	-1	21,8	-1,4		
100	30,8	99	-1	30,3	-1,6		
120	40,4	118	-2	39,6	-2		
140	50,8	140	0	50,6	-0,4		
160	62	159	-1	61,3	-1,1		
180	73,9	179	-1	73,5	-0,5		
200	86,4	200	0	86,2	-0,2		

Ecart par rapport au zéro 0 mm
 Erreur moyenne dans la zone faible de la courbe (> 20 mm) 1,5 %
 Erreur moyenne dans la plage courante de mesure (entre 20 mm et 180 mm) 2,1 %
 Erreur maxi dans la zone faible de la courbe 5,9 %
 Erreur de comptage sur 30 min (H = 149 mm, Q = 56,01 m³/h)

Débitmètre < - 1 % valeur lue
 Acquisition < - 1 % valeur lue



Conclusions :
 Après recalage, et sur plaque d'étalonnage, les critères d'acceptabilité sont respectés, sur les hauteurs, les débits et la totalisation.

I.8. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT

La station de Plozévet est conforme pour l'ensemble des paramètres pour l'année 2022.

Concentrations :

2022	ENTREE											SORTIE									
Date des bilans	Débit m3/j	DBO5 mg/l	DCO mg/l	MES mg/l	NTK mg/l	N-NH4 mg/l	N-NO2 mg/l	N-NO3 mg/l	NGL mg/l	Pt mg/l	DCO / DBO5	Débit m3/j	DBO5 mg/l	DCO mg/l	MES mg/l	NTK mg/l	N-NH4 mg/l	N-NO2 mg/l	N-NO3 mg/l	NGL mg/l	Pt mg/l
27/01/2022	522	825	1710	650	114	60,5	0,03	1	115,3	14,5	2,07	512	4,6	27	2	6,5	4,5	0,08	1,05	7,63	0,38
25/02/2022	530	600	1745	590	128	73	0,03	1	128,6	16,9	2,91	522	3	20	4	2,02	1,1	0,03	1,4	3,45	0,32
25/03/2022	519	610	1530	590	126	70	0,03	1	127	14,6	2,51	501	6	20	5	1,5	0,4	0,03	1,5	3,03	0,24
23/04/2022	276	480	1070	440	102	65,4	0,03	1	102,5	10,9	2,23	274	4	30	4,4	1,3	0,4	0,03	1	2,33	0,19
29/05/2022	238	410	815	440	107	69,5	0,03	1	108	12,5	1,99	215	4,6	21	12	1,8	0,5	0,03	1	2,8	0,29
20/06/2022	370	430	830	345	75,8	52,5	0,03	1	76,83	13,9	1,93	346	4,9	20	4	2,6	0,3	0,03	1	3,63	0,38
26/07/2022	391	440	870	340	86,3	56,2	0,03	1	87,33	11,1	1,98	396	8,7	40	2	1,4	0,25	0,04	5,24	6,68	0,38
10/08/2022	393	445	1050	490	99,2	62,7	0,03	1	100,2	12,9	2,36	399	4,6	26	2	1,96	0,5	0,05	1	3,01	1,15
08/09/2022	469	400	930	330	84,6	54,8	0,03	1	85,63	14,9	2,32	468	2,1	20	4	0,6	0,38	0,06	1	1,66	0,41
12/10/2022	332	310	850	320	89,3	62,6	0,03	1	90,33	10,8	2,74	316	2,7	20	2	1,4	0,37	0,04	1	2,44	0,34
26/11/2022	377	275	660	340	63,7	42,9	0,03	1	64,73	9,35	2,4	400	3	16	2	1,3	0,3	0,03	1,28	2,61	0,11
13/12/2022	412	330	650	270	69	43,1	0,03	1	70,03	11,6	1,97	419	4	15	2	1,2	0,6	0,162	5,9	7,26	0,4
Moyenne	-	462,9	1059,17	428,8	95,4	59,43	0,03	1	96,38	12,8	2,28	-	4,35	22,92	3,78	1,96	0,8	0,051	1,864	3,88	0,38
Min	238	275	650	270	63,7	42,9	0,03	1	64,73	9,35	1,93	215	2,1	15	2	0,6	0,25	0,03	1	1,66	0,11
Max	530	825	1745	650	128	73	0,03	1	128,6	16,9	2,91	522	8,7	40	12	6,5	4,5	0,162	5,9	7,63	1,15

Flux et rendements :

2022	ENTREE							TAUX de CHARGE / flux de référence							SORTIE (flux réglementaire calculé)							RENDEMENT REGLEMENTAIRE					
Date des bilans	Débit m3/j	DBO5 kg/j	DCO kg/j	MES kg/j	NTK kg/j	NGL kg/j	Pt kg/j	hydraulique %	DBO5 %	DCO %	MES %	NTK %	NGL %	Pt %	Débit m3/j	DBO5 kg/j	DCO kg/j	MES kg/j	NTK kg/j	NGL kg/j	Pt kg/j	DBO5 %	DCO %	MES %	NTK %	NGL %	Pt %
27/01/2022	522	430,65	892,62	339,3	59,7	60,2	7,6	52%	74%	79%	85%	75%	75%	47%	512	2,36	13,82	1,02	3,33	3,91	0,19	99,5	98,5	99,7	94,4	93,5	97,5
25/02/2022	530	318	924,85	312,7	67,8	68,16	9	53%	55%	81%	78%	85%	85%	56%	522	1,57	10,44	2,09	1,05	1,8	0,17	99,5	98,9	99,3	98,4	97,4	98,1
25/03/2022	519	316,59	794,07	306,2	65,4	65,91	7,6	52%	55%	70%	77%	82%	82%	47%	501	3,01	10,02	2,5	0,75	1,52	0,12	99,1	98,7	99,2	98,9	97,7	98,4
23/04/2022	276	132,48	295,32	121,4	28	28,29	3	28%	23%	26%	30%	35%	35%	19%	274	1,1	8,22	1,21	0,36	0,64	0,05	99,2	97,2	99,0	98,7	97,7	98,3
29/05/2022	238	97,58	193,97	104,7	25,5	25,7	3	24%	17%	17%	26%	32%	32%	19%	215	0,99	4,52	2,58	0,39	0,6	0,06	99,0	97,7	97,5	98,5	97,7	97,9
20/06/2022	370	159,1	307,1	127,7	28,1	28,43	5,1	37%	27%	27%	32%	35%	36%	32%	346	1,7	6,92	1,38	0,9	1,26	0,13	98,9	97,7	98,9	96,8	95,6	97,4
26/07/2022	391	172,04	340,17	132,9	33,7	34,15	4,3	39%	30%	30%	33%	42%	43%	27%	396	3,45	15,84	0,79	0,55	2,65	0,15	98,0	95,3	99,4	98,4	92,3	96,5
10/08/2022	393	174,88	412,65	192,6	39	39,38	5,1	39%	30%	36%	48%	49%	49%	32%	399	1,84	10,37	0,8	0,78	1,2	0,46	99,0	97,5	99,6	98,0	97,0	90,9
08/09/2022	469	187,6	436,17	154,8	39,7	40,16	7	47%	32%	38%	39%	50%	50%	44%	468	0,98	9,36	1,87	0,28	0,78	0,19	99,5	97,9	98,8	99,3	98,1	97,2
12/10/2022	332	102,92	282,2	106,2	29,7	29,99	3,6	33%	18%	25%	27%	37%	37%	22%	316	0,85	6,32	0,63	0,44	0,77	0,11	99,2	97,8	99,4	98,5	97,4	97,0
26/11/2022	377	103,68	248,82	128,2	24	24,4	3,5	38%	18%	22%	32%	30%	31%	22%	400	1,2	6,4	0,8	0,52	1,04	0,04	98,8	97,4	99,4	97,8	95,7	98,7
13/12/2022	412	135,96	267,8	111,2	28,4	28,85	4,8	41%	23%	24%	28%	36%	36%	30%	419	1,68	6,28	0,84	0,5	3,04	0,17	98,8	97,7	99,2	98,2	89,5	96,5
Moyenne	-	194,29	449,64	178,2	39,1	39,47	5,3	40%	33%	40%	45%	49%	49%	33%	-	1,73	9,04	1,38	0,82	1,6	0,15	99,0	97,7	99,1	98,0	95,8	97,0
Min	238	97,58	193,97	104,7	24	24,4	3	24%	17%	17%	26%	30%	31%	19%	215	0,85	4,52	0,63	0,28	0,6	0,04	98,0	95,3	97,5	94,4	89,5	90,9
Max	530	430,65	924,85	339,3	67,8	68,16	9	53%	74%	81%	85%	85%	85%	56%	522	3,45	15,84	2,58	3,33	3,91	0,46	99,5	98,9	99,7	99,3	98,1	98,7

J. INFORMATIONS GENERALES - STEP LE REST CNE PEUMERIT

J.1. IDENTIFICATION ET DESCRIPTION SUCCINCTE

Agglomération d'assainissement		Code Sandre	040000129108	
Commune	PEUMERIT			
Taille de l'agglomération	-			
Système de collecte		Code Sandre	0429108R0001	
Nom	STEP Le Rest Cne PEUMERIT			
Type(s) de réseau	Séparatif			
Industriels raccordés	NON			
Exploitant	SAUR			
Personne à contacter	Stéphane DUBRAY			
Station de traitement des eaux usées		Code Sandre	0429159S0001	
Nom	STEP Le Rest Cne PEUMERIT			
Lieu d'implantation	PEUMERIT			
Date de mise en œuvre	2013			
Maître d'ouvrage	CC DU HAUT PAYS BIGOUDEN-ASST			
Capacité Nominale	Organique en kg/jour de DBO5	Hydraulique en m ³ /jour	Q Pointe en m ³ /heure	Equivalent habitant
Temps sec	18	45	6	300
Temps pluie		45		
Débit de référence	45 m ³ /j			
Charge entrante en DBO5 maximale (année 2022)		6,45 kg/jour		108 eq. Hab.
File Eau	Type de traitement	-		
	Filière de traitement	Filtre planté de roseaux		
File Boue	Type de traitement	-		
	Filières de traitement	-		
Exploitant	SAUR			
Personne à contacter	Stéphane DUBRAY			
Milieu récepteur				
Nom	Saulaie et ruisseau			
Masse d'eau	FRGR1648			
Type	Rejet superficiel			
	Rejet souterrain			

J.2. ETUDES GENERALES ET DOCUMENTS ADMINISTRATIFS RELATIFS AU SYSTEME DE COLLECTE

Sans objet

K. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE COLLECTE

K.1. LES RACCORDEMENTS

K.1.1. Les raccordements domestiques

Commune (ou partie de commune comprise dans la zone de collecte)	Code INSEE	Population raccordable de la zone collectée	Nombre total de branchements
PEUMERIT	29159	-	96

K.1.2. Les raccordements non domestiques : liste des établissements

Pas de raccordement d'abonnés non domestiques sur ce réseau de collecte.

K.2. LES TRAVAUX REALISES SUR LE SYSTEME DE COLLECTE

Aucun

K.3. LE CONTROLE ET LA SURVEILLANCE DU SYSTEME DE COLLECTE

K.3.1. Les contrôles de raccordements

Synthèse des contrôles de raccordements réalisés

Commune	Type Prestation	Compte-rendu	Nombre de contrôle
Peumerit	Vérification de conformité EU (tranchée ouverte)	Branchement raccordé conforme	2
	Contrôle de cession immobilière	Conforme	3
		Total Peumerit	5

Détails des contrôles de raccordements

Commune	Type Prestation	Adresse	Date réalisation	Compte-rendu
Peumerit	Vérification de conformité EU (tranchée ouverte)	21 HENT AR SKOL	04/11/2022	Branchement raccordé conforme
		16 HENT AR SKOL	30/11/2022	

Détail vérification conformité de branchement dans le cadre cession immobilière ou autre

Référence abonné	Adresse du branchement	Référence cadastrale	Date réalisation	Résultat du contrôle
0041038645	5 HENT AR MOR		27/07/2022	Conforme
4318028727	12 - 14 HENT AR MOR		15/02/2022	Conforme
0041065564	15 LOTISSEMENT DE PARK GEOT		22/06/2022	Conforme

K.3.2. Surveillance de l'état du réseau : Passage caméra

Pas de passage en 2022.

K.3.3. Diagnostics eaux claires parasites

Pas de diagnostic réalisé en 2022.

K.3.4. Les ouvrages de gestions des eaux pluviales

Non concerné.

K.4. L'ENTRETIEN DU SYSTEME DE COLLECTE

K.4.1. Les postes de relèvement

Commune	Libellé	Capacité nominale	Date de mise en service	Télésurveillance	Groupe électrogène
PEUMERIT	PR Kersaoul	11.5 m ³ /h	2013	Oui	Non

K.4.2. Récapitulatif des opérations d'entretien

Opérations de débouchage et d'hydrocurage ponctuelles du réseau

Synthèse des interventions de débouchage ponctuel de réseaux/branchements

Commune	Type	Nombre	Linéaire hydrocuré (mL)
PEUMERIT	Curage EU	1	0

Intervention de débouchage ponctuel de réseaux/branchements avec camion hydrocureur

Commune	Date	Adresse
PEUMERIT	21/01/22	Impasse Hent Arez

Synthèse des interventions d'entretien des postes de relevage

Commune	Nombre
PEUMERIT	1

Détail des interventions sur les postes de relevage :

Commune	Date	Adresse
PEUMERIT	06/04/22	PR Kersaoul

K.5. BILAN DES DEVERSEMENTS AU MILIEU PAR LE SYSTEME DE COLLECTE

Pas de déversement à signaler en 2022.

K.6. SYNTHÈSE DU SUIVI MÉTROLOGIQUE DU DISPOSITIF D'AUTOSURVEILLANCE DU SYSTÈME DE COLLECTE

Sans Objet

K.7. CONCLUSION DU BILAN ANNUEL SUR LE SYSTÈME DE COLLECTE

Pas d'anomalie à signaler en 2022

L. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT - STEP LE REST CNE PEUMERIT

L.1. BILAN SUR LES VOLUMES

Aucun équipement de mesure en place en entrée (A3) et sortie station (A4)

Il existe un comptage de bâché en entrée de station mais sans système d'acquisition de données type télésurveillance. En conséquence, le volume admis n'est pas suivi hormis par un relevé physique de l'horocomptage lors du passage de l'agent d'exploitation.

L.2. BILAN SUR LA POLLUTION TRAITEE ET REJETEE

Ci-dessous la description des termes qui seront utilisés dans ce chapitre en fonction des caractéristiques de l'installation :

Volume réglementaire entrée $V_e = \text{Volume (A2 + A3 + A7)}$

- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant
- Entrée de la STEP (A3)
- Et Apports extérieurs(A7) le cas échéant

Volume réglementaire sortie $V_s = \text{Volume (A2 + A4 + A5)}$

- Sortie de la station (A4)
- Bypass intermédiaire (A5) le cas échéant
- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant

Flux réglementaire entrée $F_e = \text{Flux (A2 + A3 + A7)}$

- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant
- Entrée de la STEP (A3)
- Et Apports extérieurs(A7) le cas échéant

Flux réglementaire sortie $F_s = \text{Flux (A2 + A4 + A5)}$

- Sortie de la station (A4)
- Bypass intermédiaire (A5) le cas échéant
- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant

Concentration réglementaire $C_r = 1000 * F_r/V_r$ (C_e : entrée ; C_s : sortie)

- F_r : Flux réglementaire (F_e : entrée ; F_s : sortie)
- V_r : Volume réglementaire ($F=V_e$: entrée ; V_s : sortie)

Rendement réglementaire $R_{dtr} = 100 \times [1 - (F_s / F_e)]$

- F_s : Flux réglementaire sortie
- F_e : Flux réglementaire entrée

L.2.1. Evolutions des charges entrantes annuelles

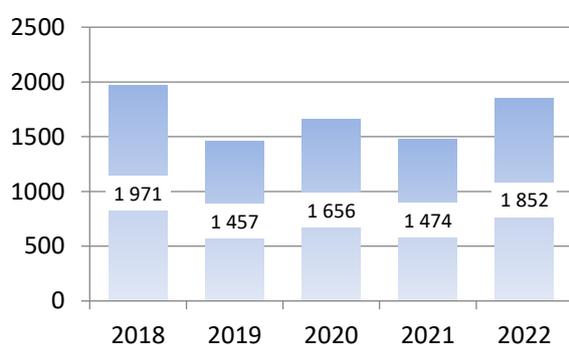
Charge annuelle pour les paramètres DCO, MES, DBO5, NTK, NGL et Pt correspondant aux points réglementaires :

- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant
- Entrée de la STEP (A3)
- Et Apports extérieurs (A7) le cas échéant

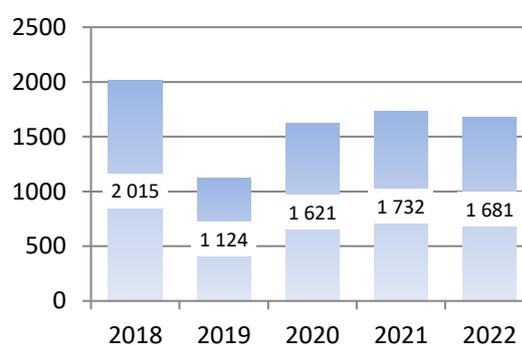
Charge annuelle pour les paramètres DCO, MES, DBO5, NTK, NGL et Pt :

- Charge kg /an = [moyenne (Concentration (A2) mg/L x Volume déversé (A2) m³) + moyenne (Concentration (A3) mg/L x Volume entrée (A3) m³) + moyenne (Concentration (A7) mg/L x Volume apports (A7) m³)] x 365 /1000

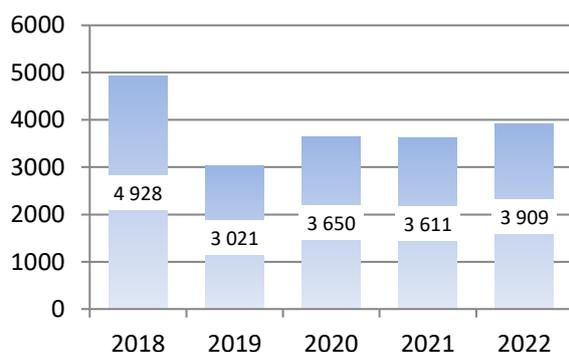
**Evolution des charges entrantes
totales annuelles
DBO5 en kg/an**



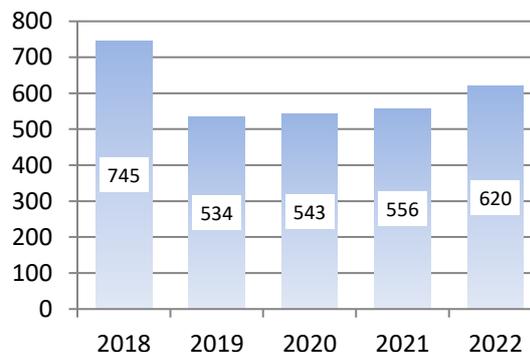
**Evolution des charges entrantes
totales annuelles
MES en kg/an**



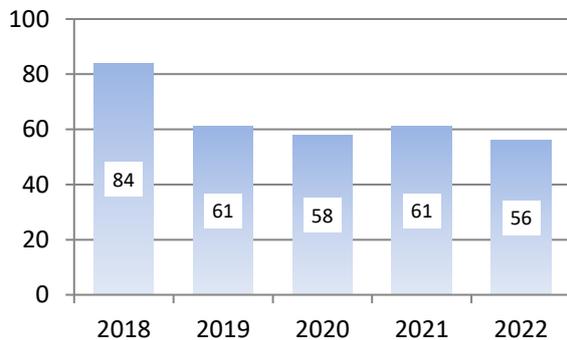
**Evolution des charges entrantes
totales annuelles
DCO en kg/an**



**Evolution des charges entrantes
annuelles
Azote Kjeldhal en kg/an**



Evolution des charges entrantes totales annuelles Phosphore total en kg/an



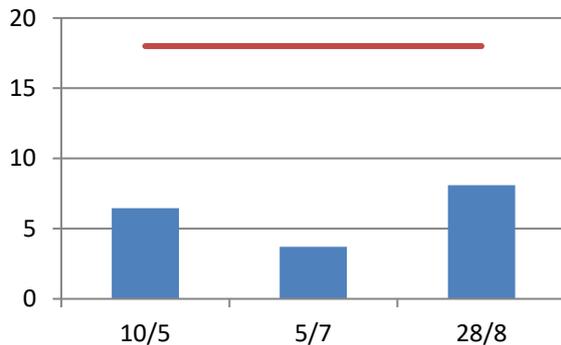
L.2.2. La pollution entrante dans le système de traitement

Charge annuelle pour les paramètres DCO, MES, DBO5, NTK, NGL et Pt correspondant aux points réglementaires :

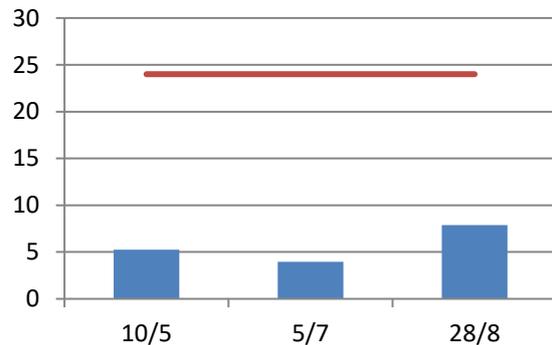
- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant
- Entrée de la STEP (A3)
- Et Apports extérieurs (A7) le cas échéant

Flux entrée réglementaire Fe kg/j = Concentration réglementaire Ce (mg/L) x Volume réglementaire entrée Ve (m³) / 1000

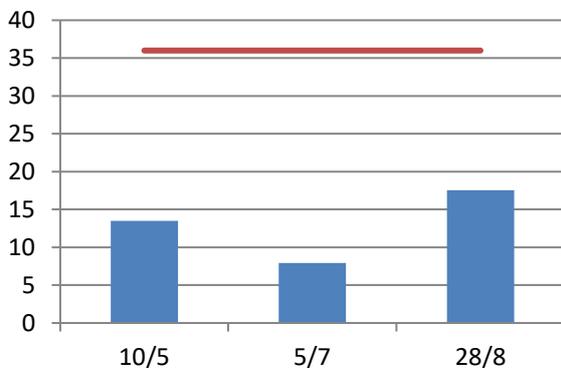
Charge entrante DBO5 en kg/j



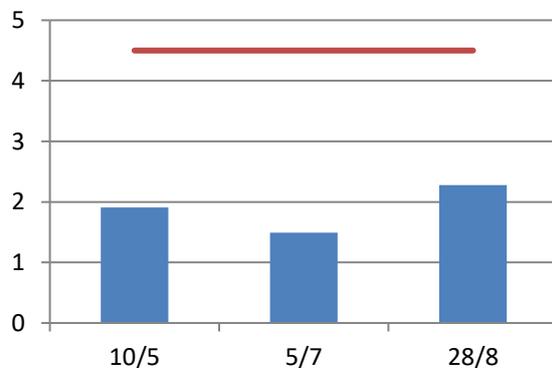
Charge entrante MES en kg/j



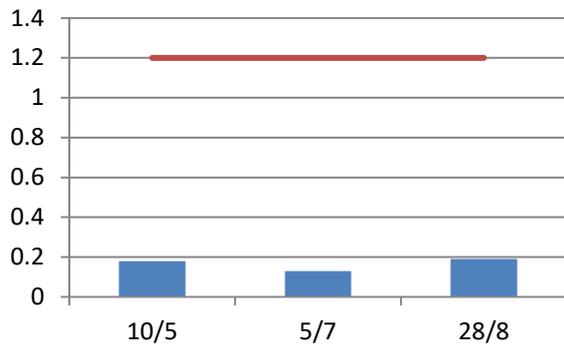
Charge entrante DCO en kg/j



Charge entrante Azote Kjeldhal en kg/j



Charge entrante Phosphore en kg/j



L.2.3. La pollution déversée en tête de station

Flux Déversoir en tête de station (A2) kg/j = Concentration réglementaire Cr en A2 (mg/L) x Volume Déversoir en tête de station (A2) (m³) / 1000

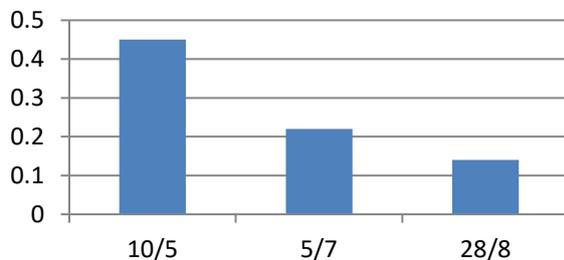
Sans Objet

L.2.4. La pollution sortante du système de traitement

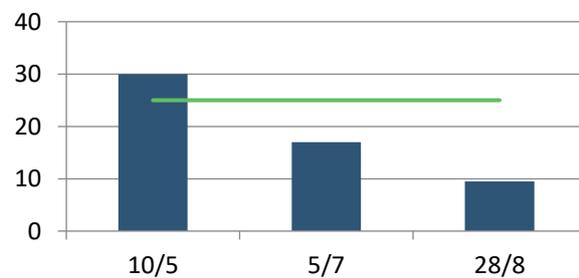
Flux réglementaire sortie Fs kg/j = Concentration réglementaire sortie Cs (mg/L) x Volume réglementaire sortie Vs (m³)/x 1000

- Sortie de la station (A4)
- Bypass intermédiaire (A5) le cas échéant
- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant

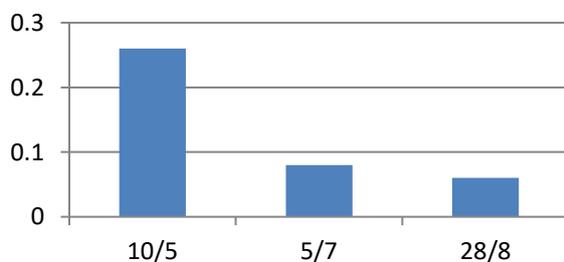
Charge sortante DBO5 en kg/j



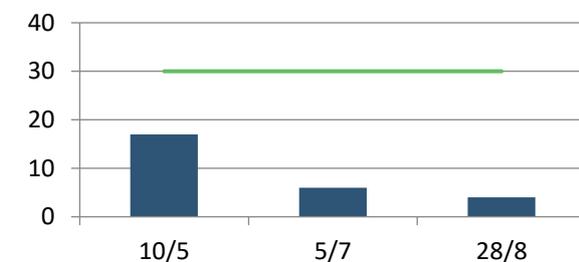
Concentration sortante DBO5 en mg/l



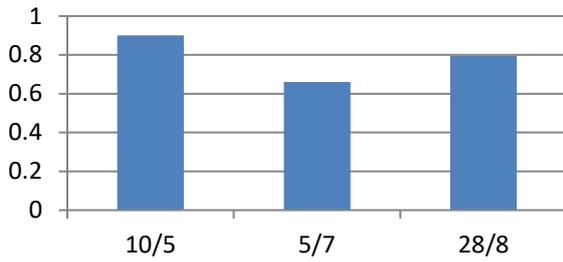
Charge sortante MES en kg/j



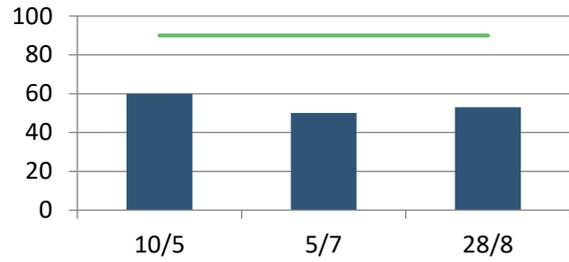
Concentration sortante MES en mg/l



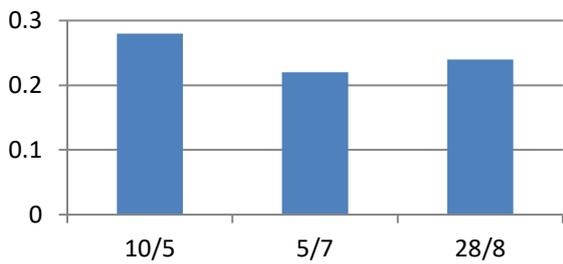
**Charge sortante
DCO en kg/j**



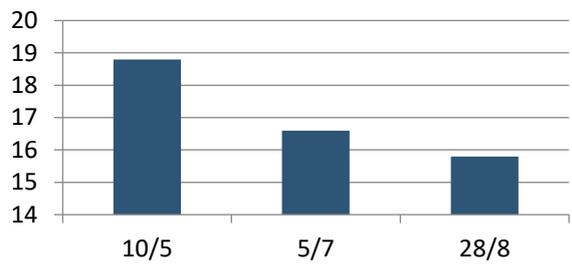
**Concentration sortante DCO en
mg/l**



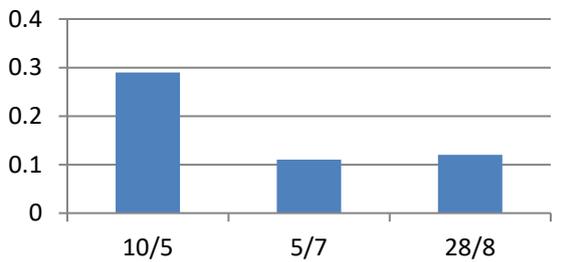
**Charge sortante
Azote Kjeldhal en kg/j**



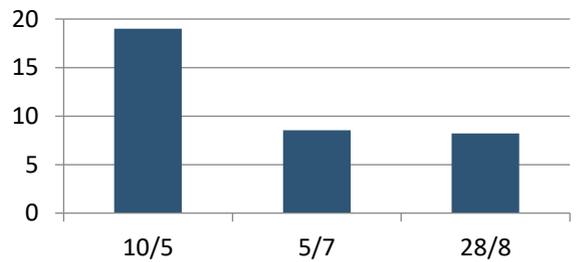
**Concentration sortante Azote
Kjeldhal en mg/l**



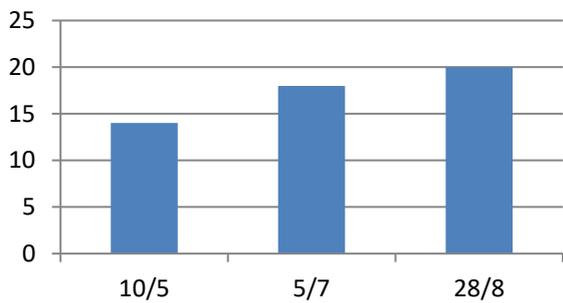
**Charge sortante
Phosphore en kg/j**



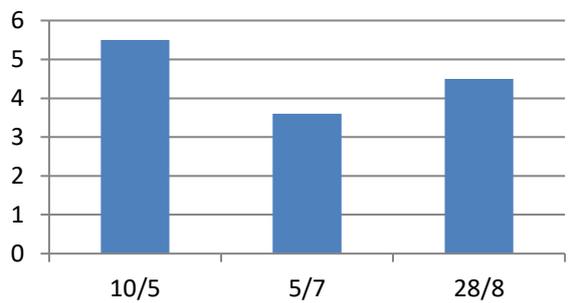
**Concentration sortante Phosphore
en mg/l**



Température en sortie en °C



pH en sortie



L.2.5. Le calcul des rendements

Rendement réglementaire $R_{dtr} = 100 \times [1 - (\text{Flux réglementaire sortie } F_s / \text{Flux réglementaire entrée } F_e)]$

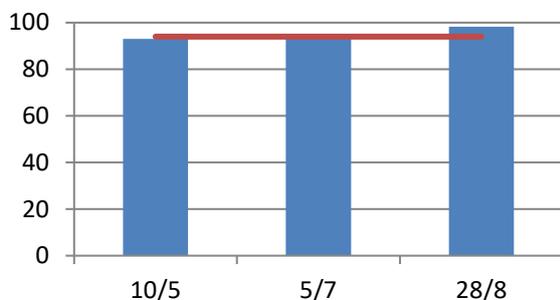
Flux réglementaire entrée $F_e = \text{Flux (A2 + A3 + A7)}$

- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant
- Entrée de la STEP (A3)
- Et Apports extérieurs (A7) le cas échéant

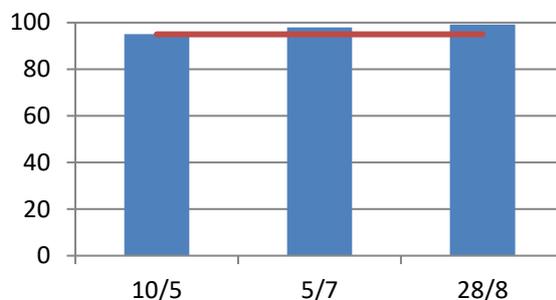
Flux réglementaire sortie $F_s = \text{Flux (A2 + A4 + A5)}$

- Sortie de la station (A4)
- Bypass intermédiaire (A5) le cas échéant
- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant

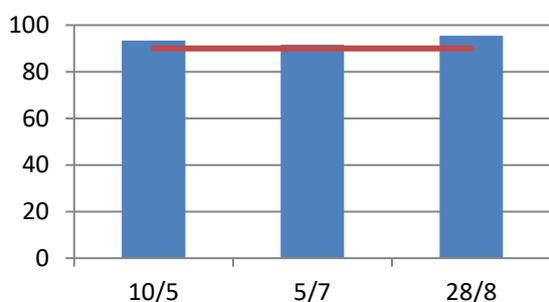
Rendement DBO5 en %



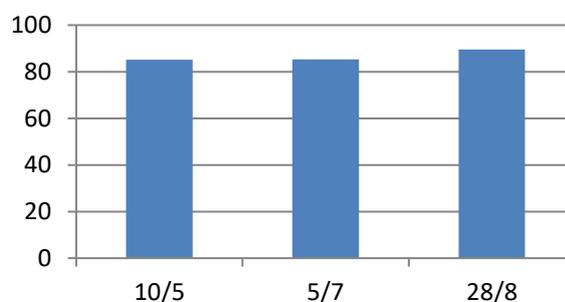
Rendement MES en %



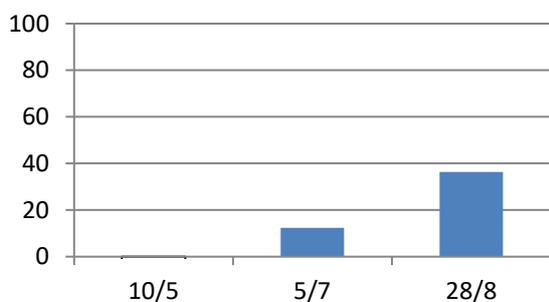
Rendement DCO en %



Rendement Azote Kjeldhal en %



Rendement Phosphore en %



L.2.6. Le suivi bactériologique

Pas de suivi.

L.2.7. Le suivi du milieu récepteur

Date	Param	M1 - Amont	M2 - Aval
------	-------	------------	-----------

11/05/2022	Azote ammoniacal (en N-NH4)	0,5	0,6
	Azote global (N.GL.)	7,9	6,83
	Azote Kjeldhal (en N)	1	0,6
	Demande Biochimique en oxygène en 5 jours (en Mg/l)	3	3
	Demande Chimique en Oxygène (en Mg/l)	9	9
	Matières en suspension (en Mg/l)	11	11
	Nitrates (en N-NO3)	6,9	6,2
	Nitrites (en N-NO2)	0,03	0,03
	Phosphore total (en P)	0,104	0,024
	Potentiel en Hydrogène (pH)	6,8	7
	Température de l'eau	14	14
06/07/2022	Azote ammoniacal (en N-NH4)	1,55	0,6
	Azote global (N.GL.)	9,93	8,43
	Azote Kjeldhal (en N)	1,6	1,1
	Demande Biochimique en oxygène en 5 jours (en Mg/l)	3,4	3,9
	Demande Chimique en Oxygène (en Mg/l)	9	9
	Matières en suspension (en Mg/l)	3	5
	Nitrates (en N-NO3)	8,3	7,3
	Nitrites (en N-NO2)	0,03	0,03
	Phosphore total (en P)	0,1	0,03
	Potentiel en Hydrogène (pH)	6,4	6,7
	Température de l'eau	20	20

L.3. BILAN SUR LES BOUES, LES AUTRES SOUS-PRODUITS ET LES APPORTS EXTERIEURS

L.3.1. Les boues

Sans Objet.

L.3.2. Les autres sous-produits

Sans Objet.

L.4. BILAN DE LA CONSOMMATION D'ENERGIE ET DE REACTIFS

L.4.1. Quantités d'énergie consommée au cours de l'année

Sans Objet, pas de branchement électrique sur ce site

L.4.2. Quantités de réactifs consommés sur l'année

Sans Objet, pas de produits chimiques utilisés sur cette filière de traitement

L.5. LES FAITS MARQUANTS SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT, Y COMPRIS LES FAITS RELATIFS A L'AUTO-SURVEILLANCE

L.5.1. Liste des faits marquants sur le système de traitement

Aucun

L.6. RECAPITULATIF ANNUEL DU FONCTIONNEMENT DU SYSTEME DE TRAITEMENT ET EVALUATION DE LA CONFORMITE

Paramètres physicochimiques

Ces calculs sont réalisés sur le système de traitement, c'est-à-dire en prenant en compte le déversoir en tête de station et les apports extérieurs le cas échéant :

- La concentration en sortie est calculée à partir de la sortie générale (A4), des by-pass intermédiaires (A5) et du déversoir en tête de station (A2),
- Pour le rendement l'entrée est calculée à partir de l'entrée de station (A3), des apports extérieurs (A7) et du déversoir en tête de station (A2).

	Débit journalier de référence (m3/j)	45	MES		DCO		DBO5		NGL		NTK		N-NH4	N-NO2	N-NO3	PT	
			Rendement (%)	Concentration (mg/l)	Concentration (mg/l)	Concentration (mg/l)	Concentration (mg/l)	Rendement (%)	Concentration (mg/l)								
	Charge brute de pollution organique (kg DBO5/j)	18															
Ensemble des mesures	Nombre réglementaire de mesures par an (1)		3		3		3		-		3		-	-	-	-	
	Nombre de mesures réalisées		3		3		3		-		3		-	-	-	3	
	Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées		97.5	9	93.5	54.3	95.1	18.8	-	84,15	86.7	17.1	14.7	0.14	65	Cliquez ici pour taper du texte.	11.9
Conditions normales d' exploitation (*)	Nombre de mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation		3		3		3		-		3		-	-	-	3	
	Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation		97.5	9	93.5	54.3	95.1	18.8	-	84,15	86.7	17.1	14.7	0.14	65	Cliquez ici pour taper du texte.	11.9
	Valeur réhibitoire (1)		-		-		-		-		-		-	-	-	-	
	Nombre de résultats non conformes à la valeur réhibitoire		0		0		0		-		0		-	-	-	0	
	Valeurs limites (1) en moyenne journalière		95	30	90	90	94	25	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Nombre maximum de non conformités aux valeurs limites par an (1)		0		0		0		-		0		-	-	-	0	
	Nombre de résultats non conformes aux valeurs limites (2)		0		0		1		-		0		-	-	-	0	
	Valeurs limites (1) en moyenne annuelle		-	-	-	-	-	-	-	-	85	15	-	-	-	55	10

		MES	DCO	DBO5	NGL	NTK	N-NH4	N-NO2	N-NO3	PT
	Conformité selon l'exploitant (O/N) par paramètre :	Conforme	Conforme	Non Conforme	-	Conforme	-	-	-	Non Conforme
	Conformité globale selon l'exploitant (O/N) :	Non conforme								

(1) : ces valeurs sont déterminées par l'arrêté d'autorisation de l'ouvrage ou à défaut par l'arrêté du 21 Juillet 2015.

(2) : le nombre de résultats non conformes aux valeurs limites est égal au nombre de mesures, réalisées dans des conditions normales d'exploitation

(*), dont les résultats sont non conformes à la fois à la valeur limite en concentration et en rendement.

(*) Les conditions normales d'exploitation sont atteintes les jours où le débit de référence n'est pas dépassé et en l'absence de situations inhabituelles telles que décrites dans l'art 2 de l'arrêté du 21 Juillet 2015.

L.7. SYNTHÈSE DU SUIVI MÉTROLOGIQUE DU DISPOSITIF

D'AUTOSURVEILLANCE

Sans Objet

L.8. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTÈME DE TRAITEMENT

La station de Peumerit est non conforme pour l'année 2022 sur le paramètre DBO5 sur le bilan du 10 mai, sur le pH, et sur le Pt sur le bilan du 10 Mai. Les prélèvements d'eau traitée sont prélevés sur les noues. Le système d'assainissement est lié aux conditions de la pousse des roseaux.

STEP Le Rest Cne PEUMERIT

2022	ENTREE											SORTIE									
Date des bilans	Débit m3/j	DBO5 mg/l	DCO mg/l	MES mg/l	NTK mg/l	N-NH4 mg/l	N-NO2 mg/l	N-NO3 mg/l	NGL mg/l	Pt mg/l	DCO / DBO5	Débit m3/j	DBO5 mg/l	DCO mg/l	MES mg/l	NTK mg/l	N-NH4 mg/l	N-NO2 mg/l	N-NO3 mg/l	NGL mg/l	Pt mg/l
10/05/2022	15	430	900	350	127	102	0,03	1	128,5	11,95	2,09	15	30	60	17	18,8	15,7	0,3	57	76,09	19
05/07/2022	13,2	280	600	300	113	86,4	0,03	1	113,7	9,75	2,14	13,2	17	50	6	16,6	13,95	0,1	75,5	92,2	8,55
28/08/2022	15	540	1170	525	151,7	115,1	0,03	1	152,7	12,9	2,2	15	9,45	53	4	15,9	14,45	0,03	62,5	78,33	8,2
Moyenne	-	416,7	890	392	130,6	101,2	0,03	1	131,6	11,5	2,12	-	18,8	54,3	9	17,1	14,7	0,14	65	82,2	11,9
Min	13,2	280	600	300	113	86,4	0,03	1	113,7	9,75	2,09	13,2	17	50	6	16,6	13,95	0,1	57	76,09	8,55
Max	15	540	1170	525	151,7	115,1	0,03	1	152,7	12,9	2,2	15	30	60	17	18,8	15,7	0,3	75,5	92,2	19

2022	ENTREE							TAUX de CHARGE / flux de référence							SORTIE (flux réglementaire calculé)							RENDEMENT REGLEMENTAIRE					
Date des bilans	Débit m3/j	DBO5 kg/j	DCO kg/j	MES kg/j	NTK kg/j	NGL kg/j	Pt kg/j	hydrauli que %	DBO5 %	DCO %	MES %	NTK %	NGL %	Pt %	Débit m3/j	DBO5 kg/j	DCO kg/j	MES kg/j	NTK kg/j	NGL kg/j	Pt kg/j	DBO5 %	DCO %	MES %	NTK %	NGL %	Pt %
10/05/2022	15	6,45	13,5	5,25	1,9		0,2	33%	36%	38%	22%	42%		15%	15	0,45	0,9	0,26	0,28		0,28	93,0	93,3	95,1	85,2		
05/07/2022	13	3,7	7,92	3,96	1,49		0,1	29%	21%	22%	17%	33%		11%	13	0,22	0,66	0,08	0,22		0,11	93,9	91,7	98,0	85,3		12,3
Moyenne	-	5,07	10,71	4,6	1,7		0,2	31%	28%	30%	19%	38%		13%	-	0,34	0,78	0,17	0,25	0	0,2	93,5	92,5	96,6	85,3		
Min	13	3,7	7,92	3,96	1,49		0,1	29%	21%	22%	17%	33%		11%	13	0,22	0,66	0,08	0,22	0	0,11	93,0	91,7	95,1	85,2		
Max	15	6,45	13,5	5,25	1,9		0,2	33%	36%	38%	22%	42%		15%	15	0,45	0,9	0,26	0,28	0	0,28	93,9	93,3	98,0	85,3		12,3

M. INFORMATIONS GENERALES - STEP PLOGASTEL ST GERMAIN

M.1. IDENTIFICATION ET DESCRIPTION SUCCINCTE

Agglomération d'assainissement		Code Sandre	040000129108	
Commune	PLOGASTEL-SAINT-GERMAIN			
Taille de l'agglomération	-			
Système de collecte		Code Sandre	0429108R0001	
Nom	STEP PLOGASTEL ST GERMAIN			
Type(s) de réseau	Séparatif			
Industriels raccordés	NON			
Exploitant	SAUR			
Personne à contacter	Stéphane DUBRAY			
Station de traitement des eaux usées		Code Sandre	0429167S0001	
Nom	STEP PLOGASTEL ST GERMAIN			
Lieu d'implantation	PLOGASTEL-SAINT-GERMAIN			
Date de mise en œuvre	2015			
Maître d'ouvrage	CC DU HAUT PAYS BIGOUDEN-ASST			
Capacité Nominale	Organique en kg/jour de DBO5	Hydraulique en m³/jour	Q Pointe en m³/heure	Equivalent habitant
Temps sec	126	400	75	2 100
Temps pluie		400		
Débit de référence	400 m³/j			
Charge entrante en DBO5 maximale (année 2022)		52,9 kg/jour	882 eq. Hab.	
File Eau	Type de traitement	Boue activée aération prolongée (très faible charge)		
	Filière de traitement	Traitement secondaire Dénitrification Déphosphatation		
File Boue	Type de traitement	Epanchage		
	Filières de traitement	Epaississement statique + centrifugation		
Exploitant	SAUR			
Personne à contacter	Stéphane DUBRAY			
Milieu récepteur				
Nom	Ruisseau & zone d'infiltration			
Masse d'eau	FRGR1581			
Type	Rejet superficiel	Eau douce de surface rivière de Pont l'Abbé		
	Rejet souterrain	Sol		

M.2. ETUDES GENERALES ET DOCUMENTS ADMINISTRATIFS RELATIFS AU SYSTEME DE COLLECTE

Step Plogastel

Commune	Année du dernier schéma directeur d'assainissement	Année de la dernière étude diagnostic	Date du zonage Eaux usées	Date du zonage Eaux pluviales	Date d'annexion du zonage EU et EP au PLU
Plogastel Saint Germain	-	Diagnostic permanent (DSP)	29/11/2011	07/2013	11/12/2019

❖ Schéma directeur d'assainissement : Sans objet

❖ Etude diagnostique :

Diagnostic permanent du réseau et gestion patrimoniale réalisées dans le cadre de la DSP (07/11 – 07/21)

Conclusions de l'étude diagnostique :

- ⇒ Prédiagnostic (Point 0) : EPI = 1570 m³/an – SA = 0,22 Ha
- ⇒ Mesure terrain : EPI = 45m³/j

❖ Zonage Eaux usées (délimitation des zones relevant de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif) : approuvée par délibération du conseil communautaire en date du 29/11/11

N. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE COLLECTE

N.1. LES RACCORDEMENTS

N.1.1. Les raccordements domestiques

Commune (ou partie de commune comprise dans la zone de collecte)	Code INSEE	Population raccordable de la zone collectée	Nombre total de branchements
PLOGASTEL-SAINT-GERMAIN	29167	-	498

N.1.2. Les raccordements non domestiques : liste des établissements

Nom de l'établissement	Commune	Activité	Modalité de raccordement	Paramètres réglementés par l'autorisation de déversement	Concentration, charges et volumes autorisés	Auto-surveillance des rejets	Date de signature et durée de validité
Manoir du Hilguy	Plogastel Saint Germain	Hôtellerie	<input type="checkbox"/> Néant <input type="checkbox"/> Autorisation <input checked="" type="checkbox"/> Convention	<input checked="" type="checkbox"/> Macropolluants <input type="checkbox"/> Micropolluants	Volume journalier : 30 m ³ /j Débit instantané de pointe : 15 m ³ /h pH : 5,5 à 8,5 Température : < 30°C DBO5 : 16,8 kg/j	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	22/02/2013 (10 ans)

N.2. LES TRAVAUX REALISES SUR LE SYSTEME DE COLLECTE

Aucun

N.3. LE CONTROLE ET LA SURVEILLANCE DU SYSTEME DE COLLECTE

N.3.1. Les contrôles de raccordements

Synthèse des contrôles de raccordements réalisés

Commune	Type Prestation	Compte-rendu	Nombre de contrôle
Plogastel-Saint-Germain	Vérification de conformité EU (tranchée ouverte)	Branchement raccordé conforme	1
	Contrôle de cession immobilière	Conforme	12
	Contrôle de cession immobilière	Non conforme	3
		Total Plogastel-Saint-Germain	16

Détails des contrôles de raccordements

Commune	Type Prestation	Adresse	Date réalisation	Compte-rendu
Plogastel-Saint-Germain	Vérification de conformité EU (tranchée ouverte)	4 IMPASSE DU KASTEL	25/02/2022	Branchement raccordé conforme

Détail vérification conformité de branchement dans le cadre cession immobilière ou autre

Référence abonné	Adresse du branchement	Référence cadastrale	Date réalisation	Résultat du contrôle
0040008404	2 IMPASSE DES MYRTILLES	AB 319 320 ET 321	21/02/2023	Conforme
0040672954	1 IMPASSE DES MYRTILLES	AB 316 317 ET 318	16/12/2022	Conforme
0430022642	5 IMPASSE DU KASTELL		05/08/2022	Conforme
0041097813	10 RUE DU KASTEL		24/03/2022	Conforme
0040682351	4 RUE DU KASTELL		04/05/2022	Non conforme
4318024464	8 RUE DE PARC ZALE		02/05/2022	Non conforme
0040157953	38 RUE DE KASTELL		11/10/2022	Conforme
0040263001	6 RUE DU STADE		02/08/2022	Conforme
0040682351	4 RUE DU KASTELL		27/05/2022	Conforme
0040637310	4 RUE DES MYRTILLES		31/05/2022	Conforme
0040537557	18 RUE DE KERZERGUERN		11/10/2022	Conforme
0430042844	2 IMPASSE DE L EGLISE	AB 63	24/10/2022	Conforme
4318024229	6 IMPASSE DE L'EGLISE	AB 65/66	07/12/2022	Non conforme
4318023948	30 RUE DU KASTEL		19/12/2022	Conforme
0040008404	1 IMPASSE DES MYRTILLES		16/12/2022	Conforme

N.3.2. Surveillance de l'état du réseau : Passage caméra

Pas de passage caméra en 2022.

N.3.3. Diagnostics eaux claires parasites

Sans objet en 2022.

N.4. L'ENTRETIEN DU SYSTEME DE COLLECTE

N.4.1. Les postes de relèvement

Commune	Libellé	Capacité nominale	Date de mise en service	Télésurveillance	Groupe électrogène
PLOGASTEL-SAINT-GERMAIN	PR du Hilguy	15 m ³ /h	2000	Oui	Non
	PR du Lavoir Pont Guen	12 m ³ /h	2000	Oui	Non
	PR du Manoir Parc Zale	11 m ³ /h	2000	Oui	Non
	PR Gendarmerie Le Leurre	6.5 m ³ /h	2000	Oui	Non

N.4.2. Récapitulatif des opérations d'entretien

Opérations d'hydrocurage préventif

Pas d'hydrocurage en 2022.

Synthèse des interventions d'entretien des postes de relevage

Commune	Nombre
PLOGASTEL-SAINT-GERMAIN	4

Détail des interventions sur les postes de relevage :

Commune	Date	Adresse
PLOGASTEL-SAINT-GERMAIN	02/05/22	PR Gendarmerie Le Leurre
	05/05/22	PR du Lavoir Pont Guen
	08/02/22	PR du Manoir Parc Zale
	09/02/22	PR du Hilguy
	22/03/22	PR du Lavoir Pont Guen

N.5. BILAN DES DEVERSEMENTS AU MILIEU PAR LE SYSTEME DE COLLECTE

Pour les déversements des points R1 : Aucun déversement n'a été constaté en 2022 sur les PR du Lavoir Pont Guen et Gendarmerie Le Leurre.

N.6. SYNTHÈSE DU SUIVI MÉTROLOGIQUE DU DISPOSITIF D'AUTOSURVEILLANCE DU SYSTEME DE COLLECTE

Sans objet.

N.7. CONCLUSION DU BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE COLLECTE

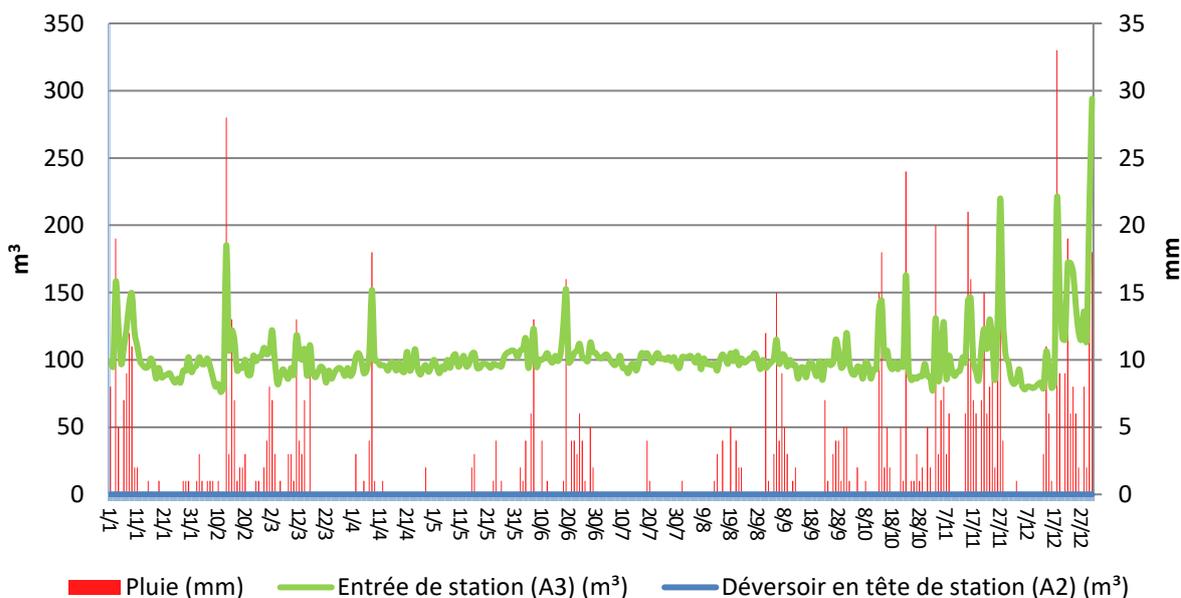
Pas d'anomalie à signaler

O. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT - STEP PLOGASTEL ST GERMAIN

O.1. BILAN SUR LES VOLUMES

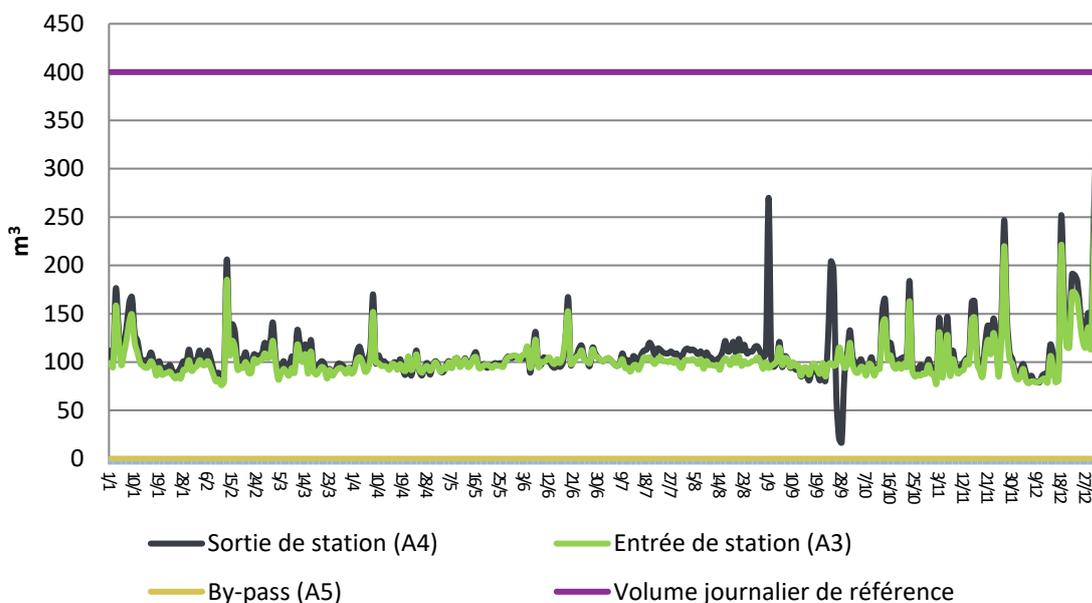
O.1.1. Volume entrant dans le système de traitement

Volume journalier au niveau du déversoir en tête de station (A2) et de l'entrée de la station (A3) en m³/j



O.1.2. Volume sortant du système de traitement

Volume journalier au niveau de l'entrée (A3), de la sortie (A4) et au niveau du Bypass (A5) en m³/j

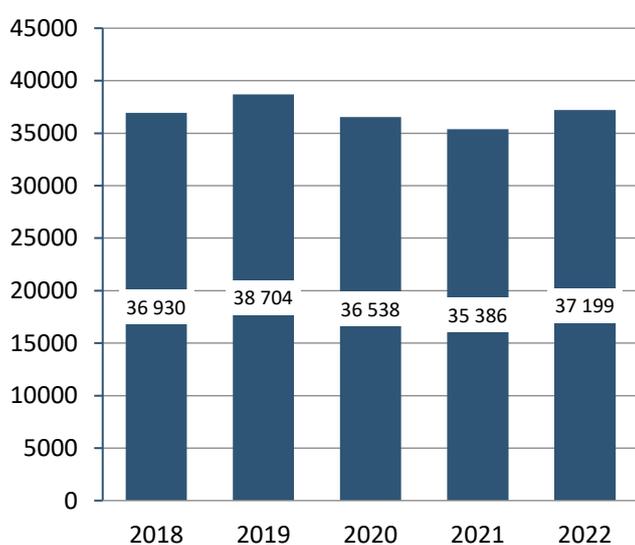


O.1.3. Evolutions des volumes totaux annuels entrant et sortant

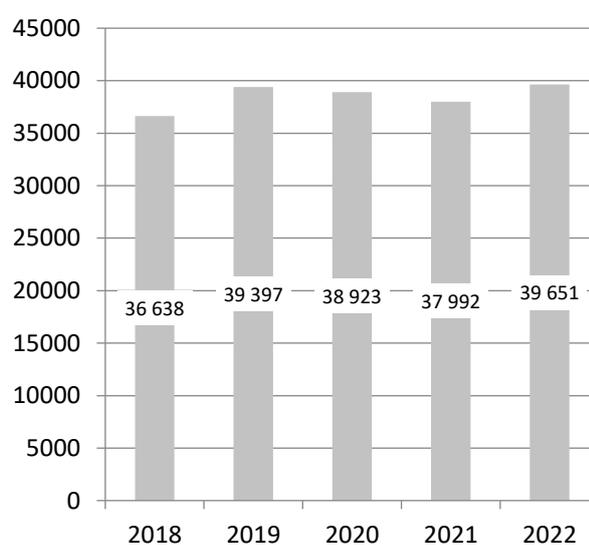
Mesure	Année	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Jui.	Aout	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
--------	-------	-------	------	------	-------	-----	------	------	------	-------	------	------	------	-------

Entrée de station (A3) (m3)	2018	3 579	2 894	3 083	2 799	2 965	2 965	3 219	3 122	2 879	2 802	2 875	3 748	36 930
	2019	2 723	2 954	2 585	2 618	2 935	3 022	3 089	3 407	3 137	3 434	4 473	4 327	38 704
	2020	3 284	3 235	3 294	2 453	2 588	2 599	3 065	3 003	2 576	2 974	2 850	4 617	36 538
	2021	3 881	3 627	2 678	2 482	2 895	2 567	2 663	2 892	2 916	3 174	2 590	3 021	35 386
	2022	3 157	2 796	2 937	2 942	3 052	3 191	3 082	3 091	2 918	3 077	3 281	3 675	37 199
Sortie de station (A4) (m3)	2018	3 687	2 891	3 041	2 675	2 771	2 704	3 205	3 110	2 923	2 818	2 824	3 989	36 638
	2019	2 774	3 117	2 540	2 475	2 732	2 759	2 892	3 362	3 173	3 571	5 033	4 969	39 397
	2020	3 720	3 634	3 672	2 579	2 614	2 565	3 044	3 038	2 559	3 158	3 090	5 250	38 923
	2021	4 363	4 166	2 850	2 713	3 119	2 666	2 666	2 886	2 930	3 429	2 906	3 298	37 992
	2022	3 433	3 031	3 149	3 037	3 082	3 200	3 292	3 440	3 055	3 321	3 595	4 016	39 651
Pluie (mm)	2018	130	73	108	32	65	47	77	22	22	60	175	159	970
	2019	86	89	54	57	52	58	32	106	86	185	297	160	1 262
	2020	120	123	72	33	31	72	36	82	48	163	72	336	1 188
	2021	214	108	37	27	122	40	88	49	59	125	43	117	1 029
	2022	80	76	62	30	11	77	5	22	80	94	196	163	896

**Evolution du volume annuel
Entrée de station (A3) en m³**



**Evolution du volume annuel
Sortie de station (A4) en m³**



O.2. BILAN SUR LA POLLUTION TRAITEE ET REJETEE

Ci-dessous la description des termes qui seront utilisés dans ce chapitre en fonction des caractéristiques de l'installation :

Volume réglementaire entrée V_e = Volume (A2 + A3 + A7)

- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant
- Entrée de la STEP (A3)
- Et Apports extérieurs(A7) le cas échéant

Volume réglementaire sortie V_s = Volume (A2 + A4 + A5)

- Sortie de la station (A4)
- Bypass intermédiaire (A5) le cas échéant
- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant

Flux réglementaire entrée F_e = Flux (A2 + A3 + A7)

- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant
- Entrée de la STEP (A3)
- Et Apports extérieurs(A7) le cas échéant

Flux réglementaire sortie $F_s = \text{Flux (A2 + A4 + A5)}$

- Sortie de la station (A4)
- Bypass intermédiaire (A5) le cas échéant
- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant

Concentration réglementaire $C_r = 1000 * Fr/Vr$ (C_e : entrée ; C_s : sortie)

- Fr : Flux réglementaire (F_e : entrée ; F_s : sortie)
- Vr : Volume réglementaire ($F=V_e$: entrée ; V_s : sortie)

Rendement réglementaire $R_{dtr} = 100 \times [1 - (F_s / F_e)]$

- F_s : Flux réglementaire sortie
- F_e : Flux réglementaire entrée

0.2.1. Evolutions des charges entrantes annuelles

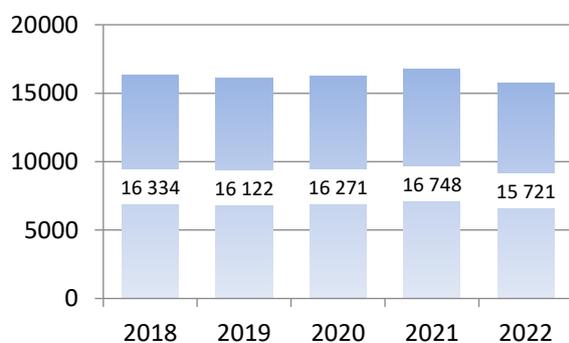
Charge annuelle pour les paramètres DCO, MES, DBO5, NTK, NGL et Pt correspondant aux points réglementaires :

- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant
- Entrée de la STEP (A3)
- Et Apports extérieurs (A7) le cas échéant

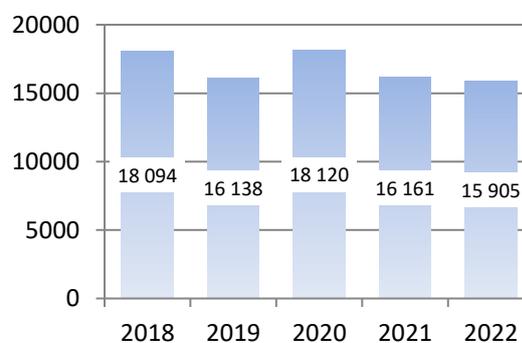
Charge annuelle pour les paramètres DCO, MES, DBO5, NTK, NGL et Pt :

- Charge kg /an = [moyenne (Concentration (A2) mg/L x Volume déversé (A2) m³) + moyenne (Concentration (A3) mg/L x Volume entrée (A3) m³) + moyenne (Concentration (A7) mg/L x Volume apports (A7) m³)] x 365 /1000

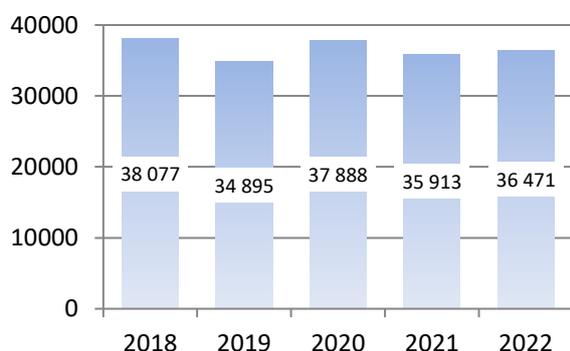
**Evolution des charges entrantes
totales annuelles
DBO5 en kg/an**



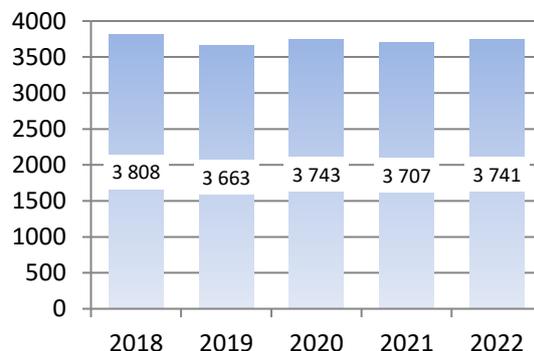
**Evolution des charges entrantes
totales annuelles
MES en kg/an**



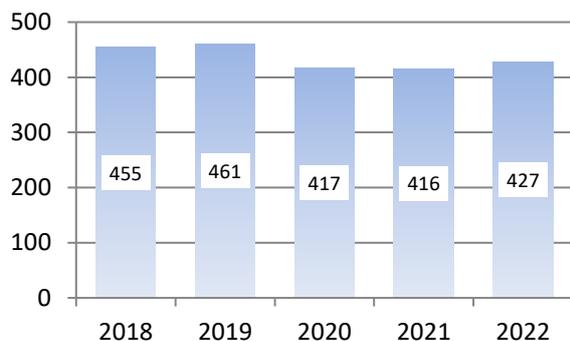
**Evolution des charges entrantes
totales annuelles
DCO en kg/an**



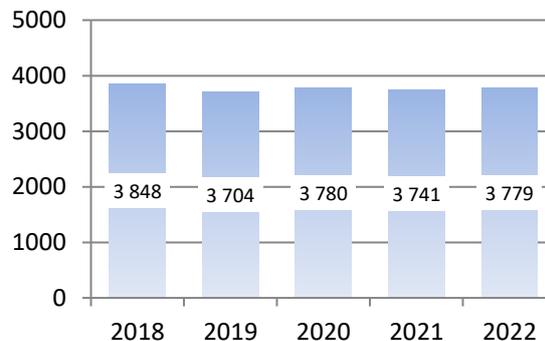
**Evolution des charges entrantes
annuelles
Azote Kjeldhal en kg/an**



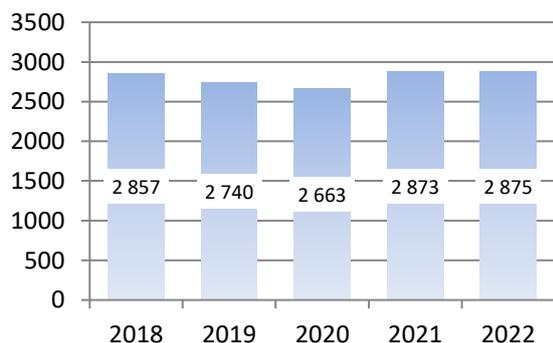
**Evolution des charges entrantes
totales annuelles
Phosphore total en kg/an**



**Evolution des charges entrantes
totales annuelles
Azote Global en kg/an**



**Evolution des charges entrantes
totales annuelles
Azote Ammoniacal en kg/an**



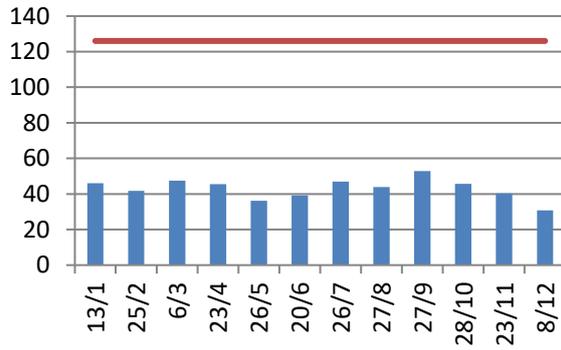
O.2.2. La pollution entrante dans le système de traitement

Charge annuelle pour les paramètres DCO, MES, DBO5, NTK, NGL et Pt correspondant aux points réglementaires :

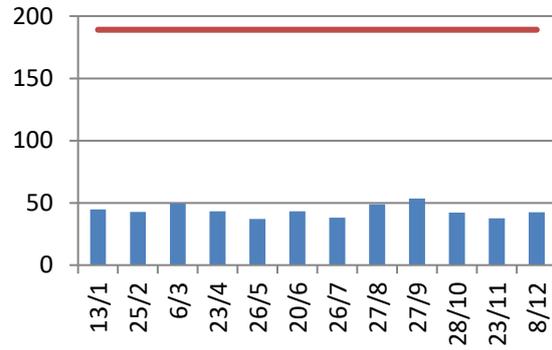
- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant
- Entrée de la STEP (A3)
- Et Apports extérieurs (A7) le cas échéant

Flux entrée réglementaire Fe kg/j = Concentration réglementaire Ce (mg/L) x Volume réglementaire entrée Ve (m³) / 1000

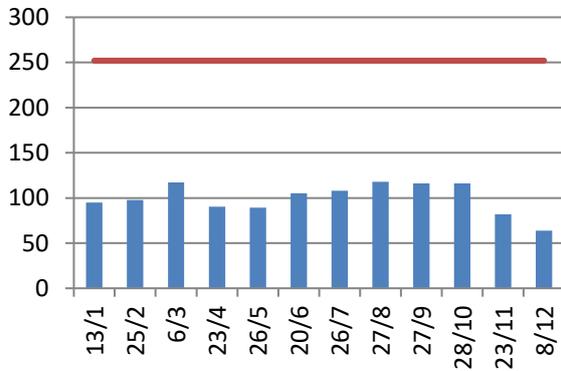
**Charge entrante
DBO5 en kg/j**



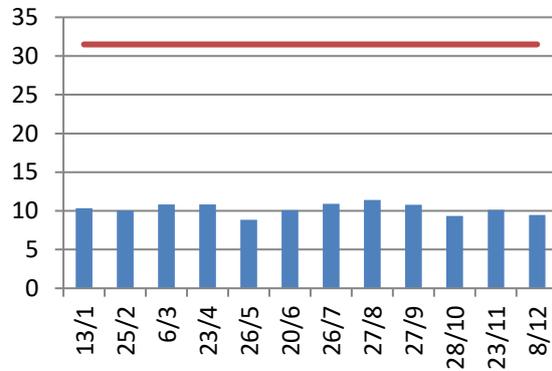
**Charge entrante
MES en kg/j**



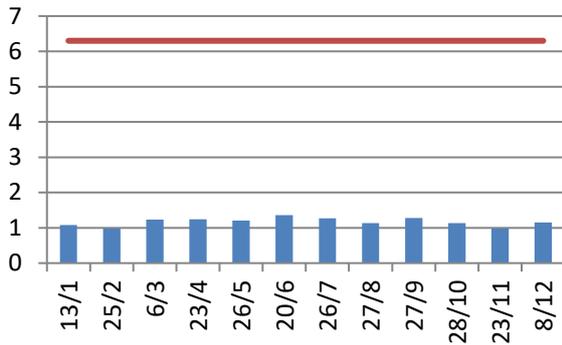
**Charge entrante
DCO en kg/j**



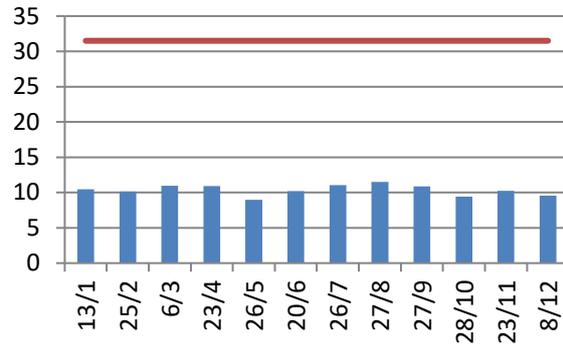
**Charge entrante
Azote Kjeldhal en kg/j**



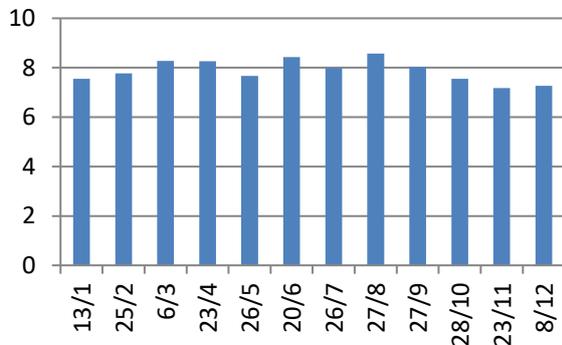
**Charge entrante
Phosphore en kg/j**



**Charge entrante
Azote global en kg/j**



**Charge entrante
Azote ammoniacal en kg/j**



O.2.3. La pollution déversée en tête de station

Flux Déversoir en tête de station (A2) kg/j = Concentration réglementaire Cr en A2 (mg/L) x Volume Déversoir en tête de station (A2) (m³) / 1000

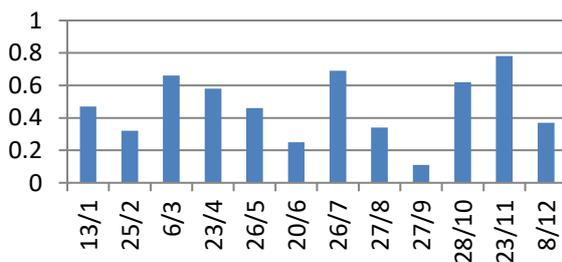
Sans Objet

O.2.4. La pollution sortante du système de traitement

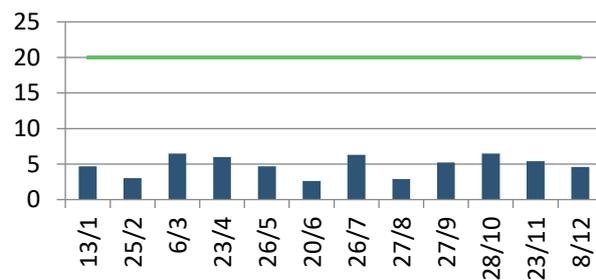
Flux réglementaire sortie Fs kg/j = Concentration réglementaire sortie Cs (mg/L) x Volume réglementaire sortie Vs (m³)/x 1000

- Sortie de la station (A4)
- Bypass intermédiaire (A5) le cas échéant
- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant

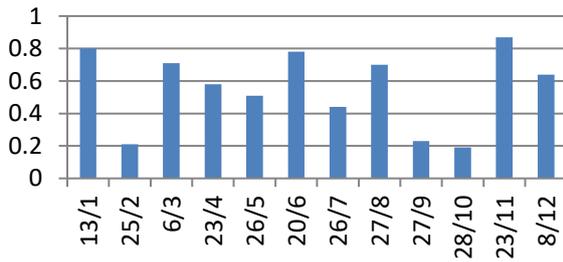
**Charge sortante
DBO5 en kg/j**



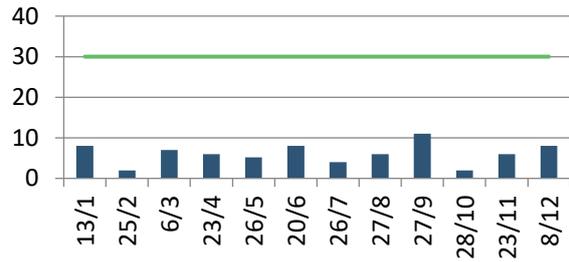
**Concentration sortante DBO5 en
mg/l**



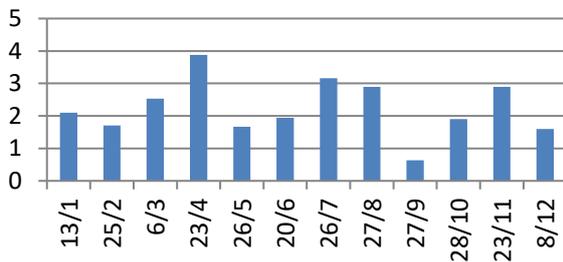
**Charge sortante
MES en kg/j**



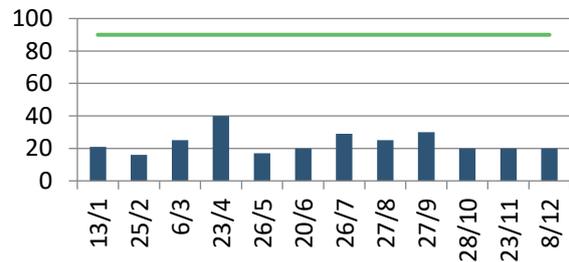
**Concentration sortante MES en
mg/l**



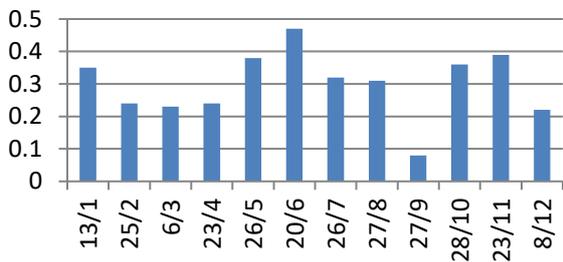
**Charge sortante
DCO en kg/j**



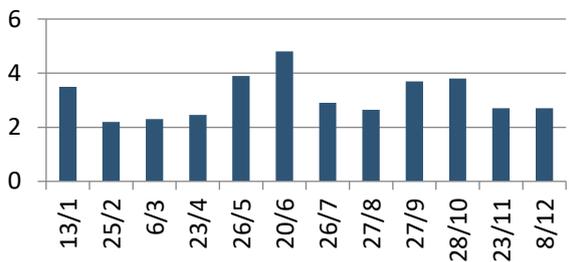
**Concentration sortante DCO en
mg/l**



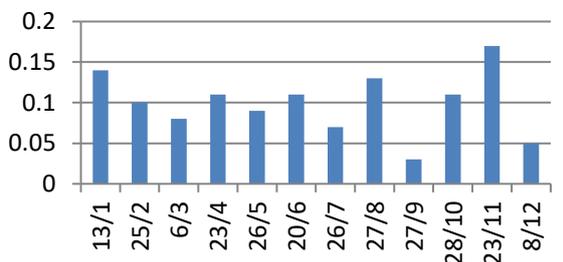
**Charge sortante
Azote Kjeldhal en kg/j**



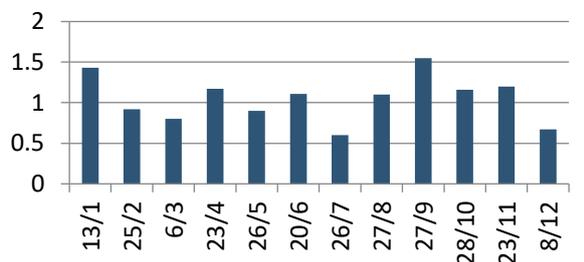
**Concentration sortante Azote
Kjeldhal en mg/l**



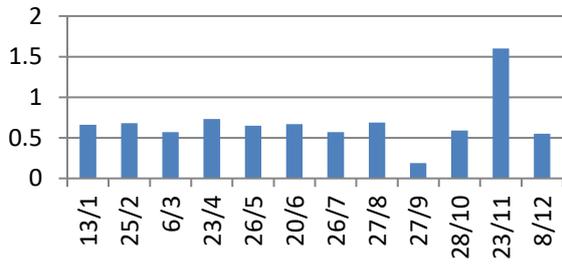
**Charge sortante
Phosphore en kg/j**



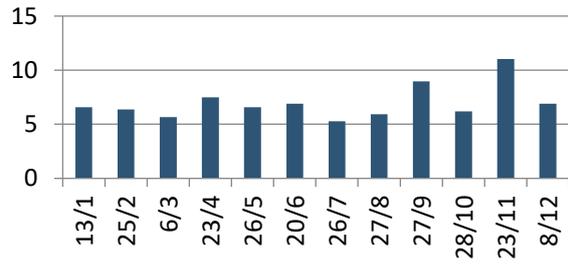
**Concentration sortante Phosphore
en mg/l**



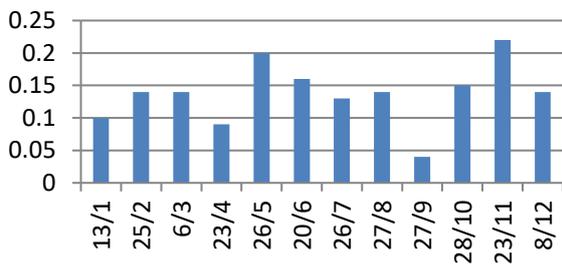
**Charge sortante
Azote global en kg/j**



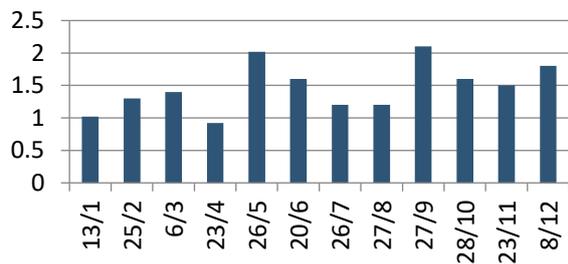
**Concentration sortante Azote
global en mg/l**



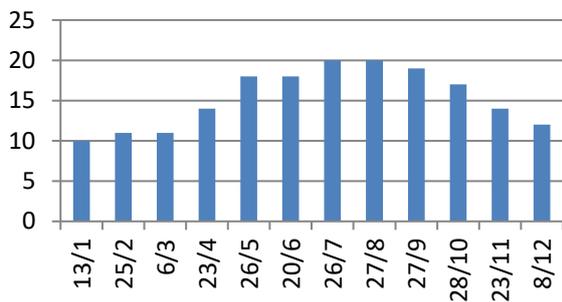
**Charge sortante
Azote ammoniacal en kg/j**



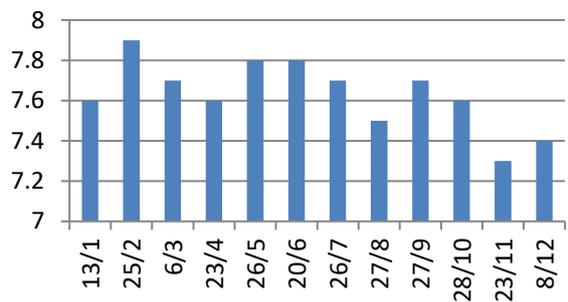
**Concentration sortante Azote
ammoniacal en mg/l**



Température en sortie en °C



pH en sortie



0.2.5. Le calcul des rendements

Rendement réglementaire $Rdtr = 100 \times [1 - (\text{Flux réglementaire sortie } Fs / \text{Flux réglementaire entrée } Fe)]$

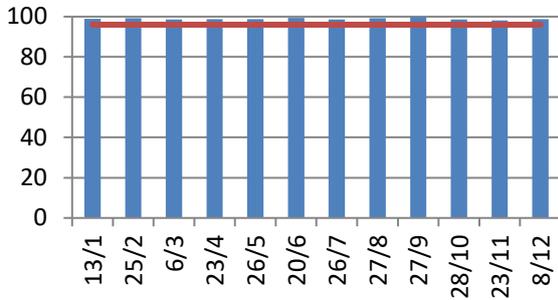
Flux réglementaire entrée Fe = Flux (A2 + A3 + A7)

- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant
- Entrée de la STEP (A3)
- Et Apports extérieurs(A7) le cas échéant

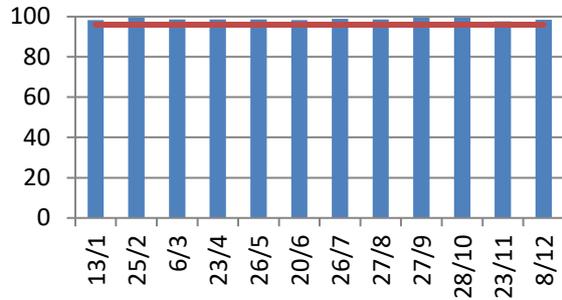
Flux réglementaire sortie Fs = Flux (A4 + A5)

- Sortie de la station (A4)
- Bypass intermédiaire (A5) le cas échéant
- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant

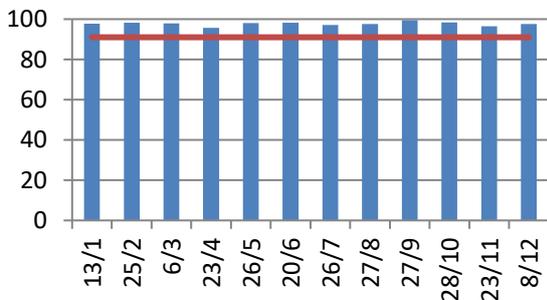
Rendement DBO5 en %



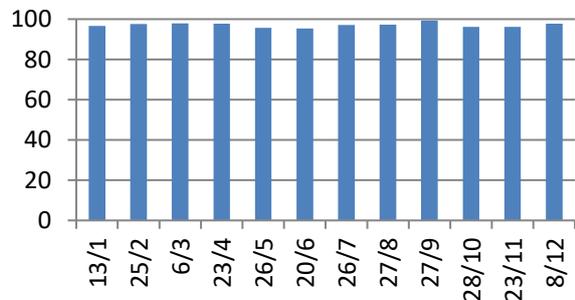
Rendement MES en %



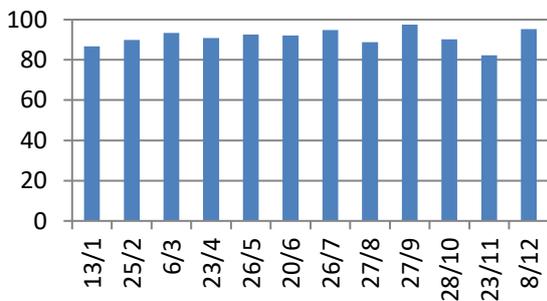
Rendement DCO en %



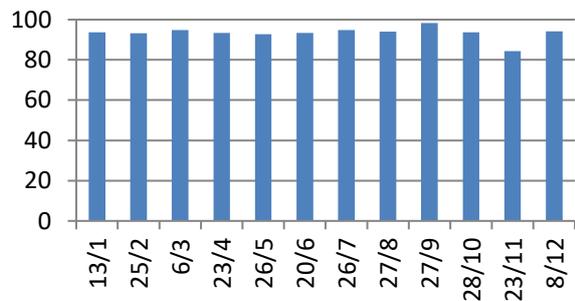
Rendement Azote Kjeldhal en %



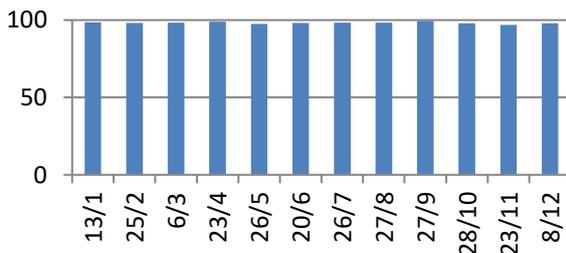
Rendement Phosphore en %



Rendement Azote Global en %



Rendement Azote Ammoniacal en %



O.2.6. Le suivi bactériologique

Sans objet.

O.2.7. Le suivi du milieu récepteur

Date	Param	M1 - Amont	M2 - Aval
27/05/2022	Azote ammoniacal (en N-NH4)	0,16	0,34
	Azote global (N.GL.)	12,6	9,33
	Azote Kjeldhal (en N)	5,7	3,03
	Demande Biochimique en oxygène en 5 jours (en Mg/l)	3	4
	Demande Chimique en Oxygène (en Mg/l)	9	9
	Matières en suspension (en Mg/l)	4,4	4,4
	Nitrates (en N-NO3)	6,86	6,25
	Nitrites (en N-NO2)	0,03	0,05
	Phosphore total (en P)	0,03	0,117
	Potentiel en Hydrogène (pH)	7,8	7,6
27/08/2022	Azote ammoniacal (en N-NH4)	0,1	0,03
	Azote global (N.GL.)	7,58	7,53
	Azote Kjeldhal (en N)	0,4	0,4
	Demande Biochimique en oxygène en 5 jours (en Mg/l)	0,5	0,5
	Demande Chimique en Oxygène (en Mg/l)	9	9
	Matières en suspension (en Mg/l)	9	10
	Nitrates (en N-NO3)	7,15	7,1
	Nitrites (en N-NO2)	0,03	0,03
	Phosphore total (en P)	0,04	0,05
	Potentiel en Hydrogène (pH)	7,4	7,3
28/09/2022	Azote ammoniacal (en N-NH4)	0,1	0,05
	Azote global (N.GL.)	5,37	5,28
	Azote Kjeldhal (en N)	0,4	0,15
	Demande Biochimique en oxygène en 5 jours (en Mg/l)	3,1	2,6
	Demande Chimique en Oxygène (en Mg/l)	9	9
	Matières en suspension (en Mg/l)	135	19
	Nitrates (en N-NO3)	4,94	5,1
	Nitrites (en N-NO2)	0,03	0,03
	Phosphore total (en P)	0,17	0,06
	Potentiel en Hydrogène (pH)	6,1	6,1
24/11/2022	Azote ammoniacal (en N-NH4)	0,07	0,07
	Azote global (N.GL.)	6,58	6,25
	Azote Kjeldhal (en N)	0,75	0,92
	Demande Biochimique en oxygène en 5 jours (en Mg/l)	5,8	5
	Demande Chimique en Oxygène (en Mg/l)	10	20
	Matières en suspension (en Mg/l)	2	11
	Nitrates (en N-NO3)	5,8	5,3
	Nitrites (en N-NO2)	0,03	0,03
	Phosphore total (en P)	0,05	0,1
	Potentiel en Hydrogène (pH)	7,3	7,1

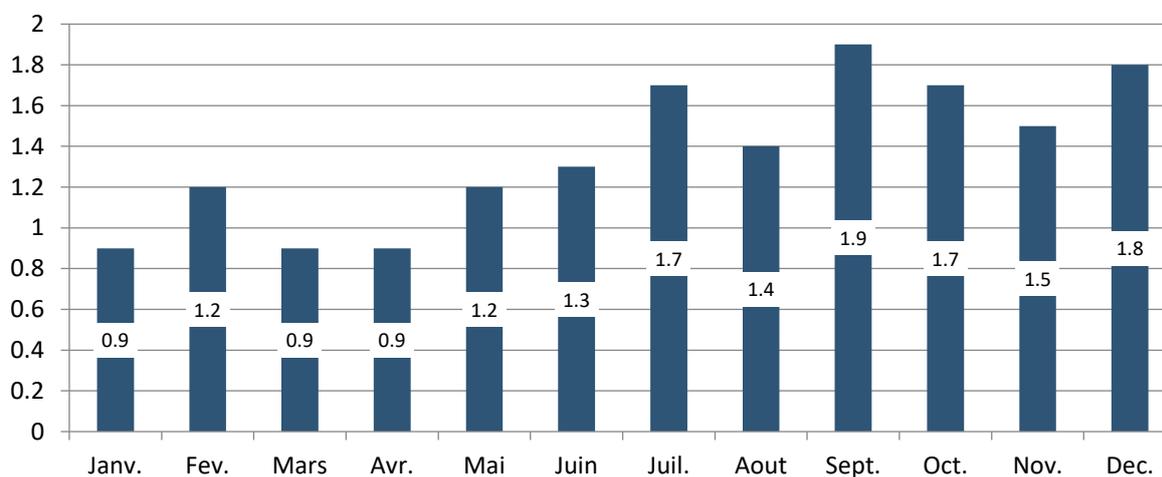
O.3. BILAN SUR LES BOUES, LES AUTRES SOUS-PRODUITS ET LES APPORTS EXTERIEURS

O.3.1. Les boues

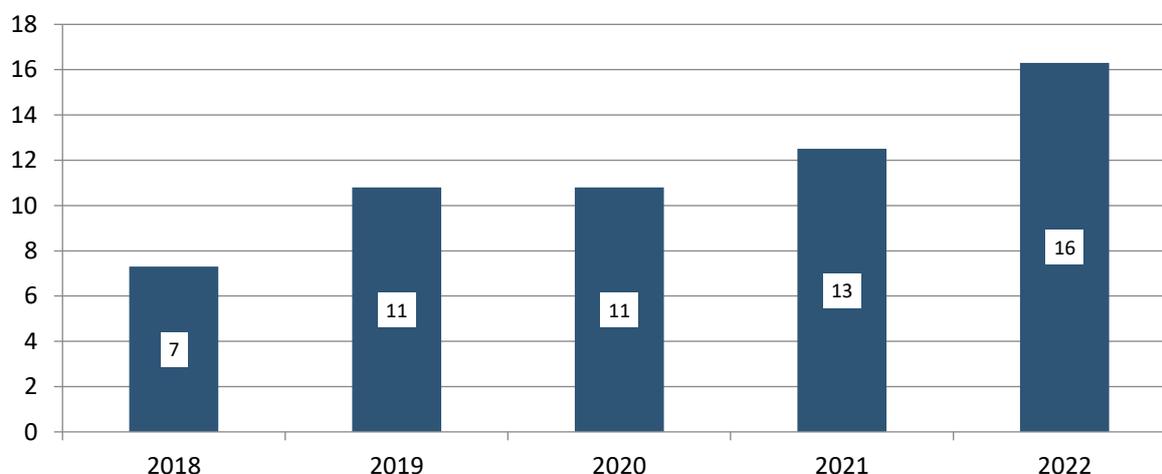
Boues		Quantité annuelle brute (m ³)	Quantité annuelle de matière sèche (tonnes de MS)
Boues produites (point A6)		878	16,271
Boues apportées (point S5)	Origine station	-	-
	Code SANDRE	-	-
	Total	-	-
Boues évacuées (point S6 et S17)		430	26,66

Répartition de la quantité annuelle de boues produites et son évolution (point A6)

Boues produites en tonnes de matière sèche par mois



Boues produites par tonne de matière sèche par an



Destinations des boues évacuées

Destinations	Tonnes de MS	%MS total	Observations
Boues traitées vers épandage agricole	26,66	100.00%	

O.3.2. Les autres sous-produits

Quantités annuelles et destinations des sous-produits évacués au cours de l'année

Sous-produits évacués	Quantité annuelle brute en kg	Destination(s) (parmi la liste Sandre du tableau des boues)
Refus de dégrillage (S11) en kg	9 000	CET Vraie Croix (56)

O.4. BILAN DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE ET DE REACTIFS

O.4.1. Quantités d'énergie consommée au cours de l'année

Energie	Consommation (en kWh)
Electricité	52 429

Les consommations présentées ci-dessus sont basées sur la facturation du distributeur d'énergie

O.4.2. Quantités de réactifs consommés sur l'année

Réactifs utilisés	Filière de traitement	Consommation annuelle (kg)
Chlorure ferrique	Eau	6545 kg
Poly cation liq ou émuls	Boue	171

O.5. LES FAITS MARQUANTS SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT, Y COMPRIS LES FAITS RELATIFS A L'AUTO-SURVEILLANCE

O.5.1. Liste des faits marquants sur le système de traitement

Aucun

O.5.2. Déversements dans le milieu consécutifs aux faits marquants sur le système de traitement

Pas de déversement en 2022.

O.6. RECAPITULATIF ANNUEL DU FONCTIONNEMENT DU SYSTEME DE TRAITEMENT ET EVALUATION DE LA CONFORMITE

Paramètres physicochimiques

Ces calculs sont réalisés sur le système de traitement, c'est-à-dire en prenant en compte le déversoir en tête de station et les apports extérieurs le cas échéant :

- La concentration en sortie est calculée à partir de la sortie générale (A4), des by-pass intermédiaires (A5) et du déversoir en tête de station (A2),
- Pour le rendement l'entrée est calculée à partir de l'entrée de station (A3), des apports extérieurs (A7) et du déversoir en tête de station (A2).

	Débit journalier de référence (m3/j)	400	MES		DCO		DBO5		NGL		NTK		N-NH4	N-NO2	N-NO3	PT	
			Rendement (%)	Concentration (mg/l)	Concentration (mg/l)	Concentration (mg/l)	Concentration (mg/l)	Rendement (%)	Concentration (mg/l)								
	Charge brute de pollution organique (kg DBO5/j)	126															
Ensemble des mesures	Nombre réglementaire de mesures par an (1)		12		12		12		12		12		12		12		12
	Nombre de mesures réalisées		12		12		12		12		12		12		12		12
	Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées		98,7	6,1	97,7	23,58	98,9	4,87	93,4	6,99	97,1	3,13	1,47	0,1	3,75	91,2	1,05
Conditions normales d' exploitation (*)	Nombre de mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation		12		12		12		12		12		12		12		12
	Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation		98,7	6,1	97,7	23,58	98,9	4,87	93,4	6,99	97,1	3,13	-	-	-	91,2	1,05
	Valeur réhibitoire (1)		85		250		50		-		-		-	-	-		-
	Nombre de résultats non conformes à la valeur réhibitoire		0		0		0		0		0		0	0	0		0
	Valeurs limites (1) en moyenne journalière		96	30	91	90	96	20	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Nombre maximum de non conformités aux valeurs limites par an (1)		2		2		2		0		0		0	0	0		0
	Nombre de résultats non conformes aux valeurs limites (2)		0		0		0		0		0		0	0	0		0
Valeurs limites (1) en moyenne annuelle		-	-	-	-	-	-	85	15	90	10	5	-	-		90	2
	Conformité selon l'exploitant (O/N) par paramètre :		Conforme		Conforme		Conforme		Conforme		Conforme		Conforme	-	-		Conforme
	Conformité globale selon l'exploitant (O/N) :		Conforme														

(1) : ces valeurs sont déterminées par l'arrêté d'autorisation de l'ouvrage ou à défaut par l'arrêté du 21 Juillet 2015.

(2) : le nombre de résultats non conformes aux valeurs limites est égal au nombre de mesures, réalisées dans des conditions normales d'exploitation

(*) , dont les résultats sont non conformes à la fois à la valeur limite en concentration et en rendement.

(*) Les conditions normales d'exploitation sont atteintes les jours où le débit de référence n'est pas dépassé et en l'absence de situations inhabituelles telles que décrites dans l'art 2 de l'arrêté du 21 Juillet 2015.

O.7. SYNTHÈSE DU SUIVI MÉTROLOGIQUE DU DISPOSITIF D'AUTOSURVEILLANCE



RAPPORT DE VISITE AUTOSURVEILLANCE

Du : 1 septembre 2022 à 9 h 15 N° 01/2022

STATION D'ÉPURATION DE PLOGASTEL-SAINT-GERMAIN/Communale

Maitre d'ouvrage	: CC HAUT PAYS BIGOUDEN	Capacités :	
Type d'épuration	: BOUES ACTIVEES-AERATION PROLONGEE		2 100 EH
Exploitant	: SAUR - Secteur Haut Pays Bigouden		126 kg de DBO ₅ /j
Mise en service	: 21/04/2015		400 m ³ /j
Constructeur	: S.A.U.R.		
Bassin versant	: OUEST CORNOUAILLE	Type de bassin Versant	: MER PAR EMISSAIRE
Milieu récepteur	: Riv. Pont L'Abbé	Type de milieu récepteur	: RIVIERE
Service Police de l'Eau	: DDTM	Code Station	: 0429167S0001

Personne rencontrée : Charles LE BRETON (SAUR)

Technicien de la visite : Stéphane CLOAREC

Météo jour de la visite : Humide

Météo jour précédent : Sec

Température : 22°C

Remarques générales sur :

- Circuit retour en tête : Pas de retour en tête ;

- Pluviomètre :

. Bonne transmission des impulsions vers le système d'acquisition de données (5 basculements incrémentent 1 mm de pluie sur la supervision) ;

. Crépine nettoyée durant la visite ;

. Pluviomètre de niveau ;

. Les augets basculent respectivement à 7,6 ml et 8,5 ml. Après recalage, les deux augets basculent respectivement à 7,9 ml et 8,1 ml, respectant le critère d'acceptabilité de 8 ml +/- 0,2 ml.

A) - SYNTHÈSE :

- Les débitmètres d'entrée, de sortie et des boues fonctionnent correctement. Toutefois, pour les débitmètres de sortie, la totalisation n'a pu être menée (modification impossible des valeurs affichées sur le transmetteur). Un autre programmeur portatif va être utilisé pour vérifier si le problème vient de la batterie de ce dernier (dont la pile ne peut être remplacée) ;

- Les préleveurs fonctionnent correctement ;

- Concernant le point A2 (trop-plein du poste de relèvement des eaux brutes, en entrée de station), l'utilisation de la sonde piézométrique pour mesurer les hauteurs de déversement (les volumes déversés étant ensuite calculés avec la formule de "Coachs"), n'est pas concluante (opérations de contrôle non sécurisées, fiabilité de la mesure, ...). L'exploitant va proposer la mise en place d'une sonde radar ou ultrason pour mesurer la hauteur d'eau surversée.

B) - DEBITMETRES :

	ENTREE (A3) (QE)	SORTIE (A4 - QS1) Vers Infiltration	SORTIE (A4 - QS2) Vers ruisseau	BOUES (A6)
REFERENCE :	SIEMENS MAG 5000	SIEMENS HYDRORANGER 200	SIEMENS HYDRORANGER 200	SIEMENS SITRANS F M MAG 5100W
DATE DE MISE EN SERVICE :	21/04/2015	21/04/2015	21/04/2015	24/07/2018
Etat du canal et du déversoir :	Sans objet	Légère dégradation du fond, en béton, du canal d'approche	RAS	Sans objet
Positionnement sonde :	Bon	Bon	Bon	Bon
Hauteur plaque d'étalonnage :	Sans objet	155 mm	155 mm	Sans objet
Hauteur plaque d'étalonnage avant opérations de vérification :	Sans objet	153 mm	157 mm	Sans objet
Hauteur plaque d'étalonnage après opérations de vérification :	Sans objet	152 mm	154 mm	Sans objet
Paramétrage du débitmètre :	Bon	Bon	Bon	Bon
Temps de réponse pour une variation de 150 mm :	Sans objet	< 10 secondes à la montée et 7 secondes à la descente => bon	7 secondes à la montée et 8 secondes à la descente => bon	Sans objet
Index, le 27 avril 2021	Débitmètre : 221 433 m ³ Supervision : 222 879 m ³	Débitmètre : 84 351 m ³ Supervision : 84 388 m ³	Débitmètre : 134 058 m ³ Supervision : 134 574 m ³	Débitmètre : 1 988,04 m ³ Supervision : 1 304,8 m ³
Index, le 01 septembre 2022	Débitmètre : 268 730 m ³ Supervision : 270 175 m ³	Non accessible	Non accessible	Débitmètre : 2 988,39 m ³ Supervision : 2 304,7 m ³
Différence des index	Débitmètre : 47 297 m ³ Supervision : 47 296 m ³			Débitmètre : 1 000,35 m ³ Supervision : 999,9 m ³

Commentaires :

TRANSMISSION DES DONNEES VERS L'OUTIL DE SUPERVISION.

Pour les débitmètres d'entrée et des boues, les index lus sur l'afficheur du débitmètre et sur l'outil Topkapi de supervision, en 2021 et 2022, ont permis de s'assurer de la bonne transmission des volumes depuis le débitmètre vers la supervision (écarts d'index identiques).

Pour les débitmètres de sortie, le relevé n'a pu être réalisé, en raison de l'impossibilité de modifier l'affichage sur le transmetteur HydroRanger 200.

DEBITMETRE D'ENTREE.

Le débitmètre d'entrée fonctionne correctement : débit des pompes de refoulement, calculé tous les mois, à partir du ratio "volume mensuel comptabilisé en entrée / nombre mensuel d'heures de fonctionnement des deux pompes" stable autour de 45 m³/h.

DEBITMETRES DE SORTIE.

- Pour les deux débitmètres de sortie, les critères d'acceptabilité sont respectés, pour les hauteurs et débits. La totalisation n'a pu être réalisée (cf. plus haut) ;

- Les écarts mensuels [(volumes entrés - volumes sortis)/(volumes entrés)] sont généralement corrects, excepté en période de nappes hautes et/ou en cas de pluie. Un passage caméra réalisé en mars 2020, a montré l'arrivée d'eaux parasites de nappes, par la canalisation de retour des eaux du local "table d'égouttage" vers le poste toutes eaux (=> volumes de sortie plus importants que les volumes entrants).

Pour les mois de juillet et août 2022, les écarts sont plus importants car la pompe d'eau industrielle est HS, obligeant à utiliser de l'eau potable. Sans ces volumes d'eau potable (comptabilisés en sortie et pas en entrée), les écarts sont faibles.

DEBITMETRE DES BOUES PRODUITES.

- Une vérification du débitmètre de comptabilisation des boues produites a été réalisée lors de la visite, par abaissement de niveau dans l'épaisseur :

- . Arrêt de la pompe d'extraction des boues du bassin d'aération vers l'épaississeur ;
- . Pompe d'alimentation de la table d'égouttage et table d'égouttage en service ;
- . Pour la pompe N°1. Abaissement constaté du niveau dans l'épaississeur ($\varnothing_{int} = 3,00$ m) de 0,164 m, soit 1,16 m³ (en 18 min et 19 sec). En parallèle, et durant la même période, le volume enregistré sur l'afficheur du débitmètre (par différence d'index) était de 1,15 m³ => très bonne comptabilisation par le débitmètre ;

- . Pour la pompe N°1, débit affiché sur le débitmètre : stable à 3,75 m³/h ;
- . Pour la pompe N°2, débit affiché sur le débitmètre : stable à 4,50 m³/h

- Remarque. La mise en place, début juillet 2020, d'un système automatique de rinçage de la canalisation sur laquelle se situe le débitmètre de comptabilisation des boues produites a permis de fiabiliser le fonctionnement de ce dernier (en évitant l'encrassement de la manchette).

C) - PRELEVEURS :

REFERENCE :		ENTREE (A3) (PE)	SORTIE (A4) (PS)
		HACH LANGE BUHLER 4010	HACH LANGE BUHLER 4010
DATE DE MISE EN SERVICE :		21/04/2015	21/04/2015
Paramétrage préleveur (heure démarrage) :		00 h 00	00 h 00
Lieu de prélèvement :		Dans un bol de prélèvement, placé en dérivation de la conduite de sortie du tamis	Dans le regard de répartition, en amont des deux canaux de comptage
Cycle de fonctionnement :		24 heures	24 heures
Asservissement (mode - fréquence) :		Au débit d'entrée - 1 prélèvement tous les 0,8 m ³ entrant	Au débit total de sortie - 1 prélèvement tous les 0,78 m ³ sortant (QS1+QS2)
Prise en compte impulsion :		Bonne	Bonne
Volume prélevé par cycle (ml) :		60	52
Reproductibilité du volume prélevé :		Bonne	Bonne
Volume bidon de stockage :		4 x 12 l	4 x 12 l
Tuyau prélèvement	L :	3 m	4,6 m
	Ø :	14 mm	14 mm
Vitesse d'aspiration (m/s) :		1,4 m/s	1,3 m/s
Etat bol prélèvement :		Satisfaisant	Satisfaisant
Etat tuyau prélèvement :		Satisfaisant	Satisfaisant
Etat flacon prélèvement :		Satisfaisant	Satisfaisant
Rotation du bras répartiteur :		Bonne	Bonne
Température		Température de l'échantillon stocké de la veille = 2,8°C. Température affichée de l'enceinte = 4,1°C	Température de l'échantillon stocké de la veille = 5,9°C. Température affichée de l'enceinte = 5,9°C

Commentaires :

PRELEVEUR D'ENTREE :

- Bon fonctionnement (vitesse, reproductibilité et température) ;
- Nombre de prélèvements de la veille : 126 => RAS ;
- Présence de glaçons dans bidon et enceinte (constat fait lors de températures extérieures élevées).

PRELEVEUR DE SORTIE :

- Bon fonctionnement (vitesse et reproductibilité et température) ;
- Nombre de prélèvements de la veille : 137 => RAS ;
- Bol et tuyau d'écoulement du volume prélevé vers le bidon de stockage : nettoyés durant la visite.

D) - ECHANTILLONNAGE – ANALYSES :

Homogénéisation :	A réaliser par retournement du bidon de stockage	
Préservation chaîne du froid (stockage et convoyage) :	Stockage dans glacière avec pains de glace et convoyage par véhicule de l'exploitant depuis la station jusqu'au laboratoire	
Délais de convoyage :	Dans la journée en semaine	
Laboratoire d'autosurveillance :	Nom	Laboratoire SAUR – Le Corniguel
	Ville	QUIMPER
	Agréé	NON
Fréquence des analyses :	12 analyses par an	
Contrôle analytique :	Contrôle réparti sur l'ensemble du parc de stations de SAUR - Finistère	

Commentaires : RAS.

E) - TRANSMISSION DES DONNEES MENSUELLES DU FONCTIONNEMENT :

- Au jour de la visite, données réglementaires complètes à fin mai 2022.

 Finistère D.D.E. LE DÉPARTEMENT	D.A.A.E.E Service de l'Eau potable et de l'Assainissement	CALAGE DEBITMETRIQUE	Calage N°001

STATION D'EPURATION DE PLOGASTEL-SAINT-GERMAIN/Communale

Fiche de vérification du Débitmètre à ultra son (A4) (QS1 – vers infiltration)

Visite n° 001 du 01/09/2022

Type de débitmètre : SIEMENS HYDRORANGER 200

Type de canal : "Venturi" ISMA à section exponentielle Type IV, H_{max} = 338 mm

Hauteur départ sonde : 723 mm

Hauteur Plaque d'étalonnage : 155 mm

Pas de modification nécessaire

Vérification du débitmètre

Courbe seuil		Courbe d'étalonnage débitmètre				Transmission Acquisition	
Hauteur mm	Débit m ³ /h	Hauteur mm	Ecart hauteur (mm)	Débit m ³ /h	Erreur débit %	Débit m ³ /h	Erreur débit %
0	0	-3	-3	0		0	
40	2,35	39	-1	2,21	-6	2,17	-1,8
60	5,3	60	0	5,28	-0,4	5,28	0
90	11,89	89	-1	11,67	-1,9	11,61	-0,5
120	21,1	120	0	21,09	0	21,01	-0,4
150	32,98	150	0	32,66	-1	32,5	-0,5
180	47,64	180	0	47,65	0	47,27	-0,8
210	65,24	209	-1	64,69	-0,8	65,12	0,7
240	86,02	240	0	85,77	-0,3	85,87	0,1
280	119,14	281	1	119,72	0,5	119,63	-0,1
330	170,4	330	0	170,52	0,1	170,91	0,2

Ecart par rapport au zéro

-3 mm

Erreur moyenne dans la zone fiable de la courbe (> 33,8 mm)

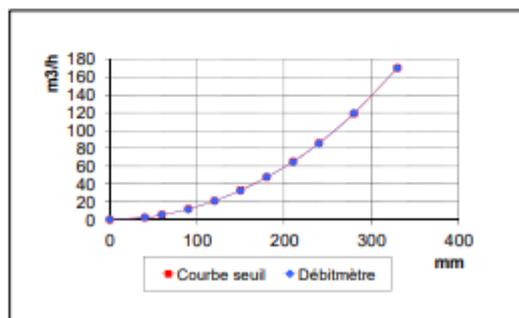
1,1 %

Erreur moyenne dans la plage courante de mesure (entre 40 mm et 330 mm)

1,1 %

Erreur maxi dans la zone fiable de la courbe

6 %



Conclusions :

Les cotes topographiques ont été reprises lors de cette visite. Le béton de propreté dans le fond du canal étant hétérogène, le calage a été réalisé sur platine d'étalonnage et les critères d'acceptabilité sont respectés sur les hauteurs et les débits. En revanche, la totalisation n'a pas pu être réalisée, car il n'y avait pas de possibilité de modifier l'affichage (pas de réaction en appuyant sur les touches du programmeur portable, pour lequel, la notice fournisseur précise qu'il est "livré avec une pile non remplaçable").

 Finistère <small>Pen-ar-Bed</small> <small>LE DÉPARTEMENT</small>	D.A.A.E.E <i>Service de l'Eau potable et de l'Assainissement</i>	CALAGE DEBITMETRIQUE	Calage N°001

STATION D'EPURATION DE PLOGASTEL-SAINT-GERMAIN/Communale

Fiche de vérification du Débitmètre à ultra son (A4) (QS2 – vers ruisseau)

Visite n° 001 du 01/09/2022

Type de débitmètre : SIEMENS HYDRORANGER 200

Type de canal : "Venturi" ISMA à section exponentielle Type IV, H_{max} = 338 mm

Hauteur départ sonde : 720 mm

Hauteur Plaque d'étalonnage : 155 mm

Pas de modification nécessaire

Vérification du débitmètre

Courbe seuil		Courbe d'étalonnage débitmètre				Transmission Acquisition	
Hauteur mm	Débit m ³ /h	Hauteur mm	Ecart hauteur (mm)	Débit m ³ /h	Erreur débit %	Débit m ³ /h	Erreur débit %
0	0	1	1	0		0,02	
40	2,35	40	0	2,37	0,9	2,41	1,7
60	5,3	60	0	5,37	1,3	5,43	1,1
90	11,89	91	1	12,22	2,8	12,28	0,5
120	21,1	120	0	21,3	0,9	21,35	0,2
150	32,98	152	2	33,8	2,5	33,3	-1,5
180	47,64	180	0	47,93	0,6	48,17	0,5
210	65,24	210	0	65,47	0,4	65,51	0,1
240	86,02	240	0	86,34	0,4	86,47	0,2
280	119,14	281	1	120,16	0,9	120,22	0
330	170,4	330	0	170,22	-0,1	170,51	0,2

Ecart par rapport au zéro

1 mm

Erreur moyenne dans la zone fiable de la courbe (> 33,8 mm)

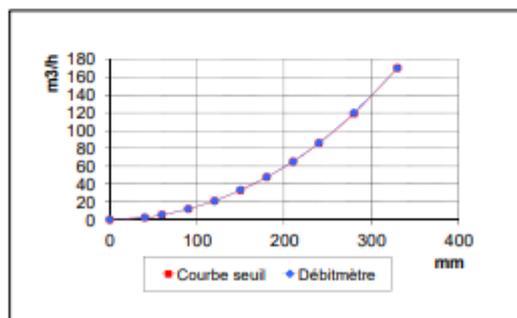
1,1 %

Erreur moyenne dans la plage courante de mesure (entre 40 mm et 330 mm)

1,1 %

Erreur maxi dans la zone fiable de la courbe

2,8 %



Conclusions :

Les cotes topographiques ont été reprises lors de cette visite. Le calage a pu être réalisé sonde en place (car deux canaux en parallèle). Les critères d'acceptabilité sont respectés sur les hauteurs et les débits. En revanche, la totalisation n'a pas pu être réalisée, car il n'y avait pas de possibilité de modifier l'affichage (pas de réaction en appuyant sur les touches du programmeur portatif, pour lequel, la notice fournisseur précise qu'il est "livré avec une pile non remplaçable").

O.8. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT

La station de Plogastel Saint Germain est conforme pour l'ensemble des paramètres pour l'année 2022

Concentrations :

STEP PLOGASTEL ST GERMAIN

2022	ENTREE											SORTIE										
	Date des bilans	Débit m3/j	DBO5 mg/l	DCO mg/l	MES mg/l	NTK mg/l	N-NH4 mg/l	N-NO2 mg/l	N-NO3 mg/l	NGL mg/l	Pt mg/l	DCO / DBO5	Débit m3/j	DBO5 mg/l	DCO mg/l	MES mg/l	NTK mg/l	N-NH4 mg/l	N-NO2 mg/l	N-NO3 mg/l	NGL mg/l	Pt mg/l
	13/01/2022	96	480	990	465	107,8	78,6	0,03	1	108,8	11,2	2,06	100	4,7	21	8	3,5	1,02	0,085	3	6,58	1,43
	25/02/2022	102	410	960	420	98,3	76,2	0,03	1	99,33	9,6	2,34	107	3	16	2	2,2	1,3	0,06	4,1	6,36	0,92
	06/03/2022	93	510	1260	530	116,6	89	0,03	1	117,6	13,2	2,47	101	6,5	25	7	2,3	1,4	0,15	3,2	5,65	0,8
	23/04/2022	96	475	940	450	112,8	86	0,03	1	113,8	12,9	1,98	97	6	40	6	2,46	0,92	0,103	4,95	7,5	1,17
	26/05/2022	95	380	940	390	93,2	80,7	0,03	1	94,2	12,7	2,47	98	4,7	17	5,2	3,9	2,02	0,25	2,43	6,59	0,9
	20/06/2022	98	400	1075	440	102,8	86	0,03	1	103,8	13,9	2,69	97	2,6	20	8	4,8	1,6	0,09	2	6,89	1,11
	26/07/2022	100	470	1080	380	109,2	79,9	0,03	1	110,3	12,7	2,3	109	6,3	29	4	2,9	1,2	0,07	2,3	5,27	0,6
	27/08/2022	102	430	1155	480	111,9	84,04	0,03	1	112,9	11,1	2,69	116	2,9	25	6	2,65	1,2	0,07	3,2	5,92	1,1
	27/09/2022	115	460	1010	465	93,7	69,8	0,03	1	94,73	11,2	2,2	21	5,2	30	11	3,7	2,1	0,07	5,2	8,97	1,55
	28/10/2022	88	520	1320	480	106,3	85,8	0,03	1	107,3	12,9	2,54	95	6,5	20	2	3,8	1,6	0,04	2,3	6,2	1,16
	23/11/2022	130	310	630	290	77,8	55,2	0,03	1	78,83	7,55	2,03	145	5,4	20	6	2,7	1,5	0,12	8,2	11,02	1,2
	08/12/2022	80	385	800	530	118,1	90,9	0,03	1	119,2	14,4	2,08	80	4,6	20	8	2,7	1,8	0,072	4,14	6,91	0,67
	Moyenne	-	435,8	1013,33	443,3	104	80,18	0,03	1	105,1	11,9	2,32	-	4,87	23,58	6,1	3,13	1,472	0,098	3,752	6,99	1,05
	Min	80	310	630	290	77,8	55,2	0,03	1	78,83	7,55	1,98	21	2,6	16	2	2,2	0,92	0,04	2	5,27	0,6
	Max	130	520	1320	530	118,1	90,9	0,03	1	119,2	14,4	2,69	145	6,5	40	11	4,8	2,1	0,25	8,2	11,02	1,55

Flux et rendements :

2022	ENTREE							TAUX de CHARGE / flux de référence							SORTIE (flux réglementaire calculé)							RENDEMENT REGLEMENTAIRE					
Date des bilans	Débit m3/j	DBO5 kg/j	DCO kg/j	MES kg/j	NTK kg/j	NGL kg/j	Pt kg/j	hydraulique %	DBO5 %	DCO %	MES %	NTK %	NGL %	Pt %	Débit m3/j	DBO5 kg/j	DCO kg/j	MES kg/j	NTK kg/j	NGL kg/j	Pt kg/j	DBO5 %	DCO %	MES %	NTK %	NGL %	Pt %
13/01/2022	96	46,08	95,04	44,64	10,35	10,45	1,1	24%	37%	38%	24%	33%	33%	17%	100	0,47	2,1	0,8	0,35	0,66	0,14	99,0	97,8	98,2	96,6	93,7	86,7
25/02/2022	102	41,82	97,92	42,84	10,03	10,13	1	26%	33%	39%	23%	32%	32%	16%	107	0,32	1,71	0,21	0,24	0,68	0,1	99,2	98,3	99,5	97,7	93,3	89,9
06/03/2022	93	47,43	117,18	49,29	10,84	10,94	1,2	23%	38%	47%	26%	34%	35%	19%	101	0,66	2,52	0,71	0,23	0,57	0,08	98,6	97,8	98,6	97,9	94,8	93,4
23/04/2022	96	45,6	90,24	43,2	10,83	10,92	1,2	24%	36%	36%	23%	34%	35%	20%	97	0,58	3,88	0,58	0,24	0,73	0,11	98,7	95,7	98,7	97,8	93,3	90,8
26/05/2022	95	36,1	89,3	37,05	8,85	8,95	1,2	24%	29%	35%	20%	28%	28%	19%	98	0,46	1,67	0,51	0,38	0,65	0,09	98,7	98,1	98,6	95,7	92,8	92,7
20/06/2022	98	39,2	105,35	43,12	10,07	10,18	1,4	25%	31%	42%	23%	32%	32%	22%	97	0,25	1,94	0,78	0,47	0,67	0,11	99,4	98,2	98,2	95,4	93,4	92,1
26/07/2022	100	47	108	38	10,92	11,02	1,3	25%	37%	43%	20%	35%	35%	20%	109	0,69	3,16	0,44	0,32	0,57	0,07	98,5	97,1	98,9	97,1	94,8	94,9
27/08/2022	102	43,86	117,81	48,96	11,41	11,52	1,1	26%	35%	47%	26%	36%	37%	18%	116	0,34	2,9	0,7	0,31	0,69	0,13	99,2	97,5	98,6	97,3	94,0	88,7
27/09/2022	115	52,9	116,15	53,48	10,78	10,89	1,3	29%	42%	46%	28%	34%	35%	20%	21	0,11	0,63	0,23	0,08	0,19	0,03	99,8	99,5	99,6	99,3	98,3	97,5
28/10/2022	88	45,76	116,16	42,24	9,35	9,44	1,1	22%	36%	46%	22%	30%	30%	18%	95	0,62	1,9	0,19	0,36	0,59	0,11	98,7	98,4	99,6	96,1	93,8	90,3
23/11/2022	130	40,3	81,9	37,7	10,11	10,25	1	33%	32%	33%	20%	32%	33%	16%	145	0,78	2,9	0,87	0,39	1,6	0,17	98,1	96,5	97,7	96,1	84,4	82,3
08/12/2022	80	30,8	64	42,4	9,45	9,54	1,2	20%	24%	25%	22%	30%	30%	18%	80	0,37	1,6	0,64	0,22	0,55	0,05	98,8	97,5	98,5	97,7	94,2	95,3
Moyenne	-	43,07	99,92	43,58	10,25	10,35	1,2	25%	34%	40%	23%	33%	33%	19%	-	0,47	2,24	0,55	0,3	0,68	0,1	98,9	97,7	98,7	97,1	93,4	91,2
Min	80	30,8	64	37,05	8,85	8,95	1	20%	24%	25%	20%	28%	28%	16%	21	0,11	0,63	0,19	0,08	0,19	0,03	98,1	95,7	97,7	95,4	84,4	82,3
Max	130	52,9	117,81	53,48	11,41	11,52	1,4	33%	42%	47%	28%	36%	37%	22%	145	0,78	3,88	0,87	0,47	1,6	0,17	99,8	99,5	99,6	99,3	98,3	97,5

P. INFORMATIONS GENERALES - STEP TY VARLEN - CASTEL NEVEZ - LANDUDEC

P.1. IDENTIFICATION ET DESCRIPTION SUCCINCTE

Agglomération d'assainissement		Code Sandre	040000129108	
Commune	LANDUDEC			
Taille de l'agglomération	-			
Système de collecte		Code Sandre	0429108R0001	
Nom	STEP Ty Varlen - CASTEL NEVEZ - LANDUDEC			
Type(s) de réseau	Séparatif			
Industriels raccordés	NON			
Exploitant	SAUR			
Personne à contacter	Stéphane DUBRAY			
Station de traitement des eaux usées		Code Sandre	0429108S0001	
Nom	STEP Ty Varlen - CASTEL NEVEZ - LANDUDEC			
Lieu d'implantation	LANDUDEC			
Date de mise en œuvre	2005			
Maître d'ouvrage	CC DU HAUT PAYS BIGOUDEN-ASST			
Capacité Nominale	Organique en kg/jour de DBO5	Hydraulique en m ³ /jour	Q Pointe en m ³ /heure	Equivalent habitant
Temps sec	60	150	-	1 000
Temps pluie		150		
Débit de référence	150 m ³ /j			
Charge entrante en DBO5 maximale (année 2022)		55,35 kg/jour		923 eq. Hab.
File Eau	Type de traitement	Boues activées		
	Filière de traitement	Boues activées à aération prolongée sans anoxie Déphosphatation physico-chimique		
File Boue	Type de traitement	Epaississement		
	Filières de traitement	-		
Exploitant	SAUR			
Personne à contacter	Stéphane DUBRAY			
Milieu récepteur		-		
Nom	Ruisseau			
Masse d'eau	FRGR1282			
Type	Rejet superficiel			
	Rejet souterrain			

P.2. ETUDES GENERALES ET DOCUMENTS ADMINISTRATIFS RELATIFS AU SYSTEME DE COLLECTE

Sans objet.

Q. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE COLLECTE

Q.1. LES RACCORDEMENTS

Q.1.1. Les raccordements domestiques

Commune (ou partie de commune comprise dans la zone de collecte)	Code INSEE	Population raccordable de la zone collectée	Nombre total de branchements
LANDUDEC	29108	-	362

Q.1.2. Les raccordements non domestiques : liste des établissements

Nom de l'établissement	Commune	Activité	Modalité de raccordement	Paramètres réglementés par l'autorisation de déversement	Concentration, charges et volumes autorisés	Auto-surveillance des rejets	Date de signature et durée de validité
Domaine de Bel Air	Landudec	Agroalimentaire	<input type="checkbox"/> Néant <input type="checkbox"/> Autorisation <input checked="" type="checkbox"/> Convention	<input checked="" type="checkbox"/> Macropolluants <input type="checkbox"/> Micropolluants	Volume journalier : 62 m ³ /j pH : 5,5 à 8,5 Température : < 30°C DBO5 : 23 kg/j DCO : 50 kg/j	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	03/02/2011 (30 ans) Avenant n°1 du 20/05/2015

Q.2. LES TRAVAUX REALISES SUR LE SYSTEME DE COLLECTE

Extension du réseau - lotissement communal Hameau La Vallée

Q.3. LE CONTROLE ET LA SURVEILLANCE DU SYSTEME DE COLLECTE

Q.3.1. Les contrôles de raccordements

Synthèse des contrôles de raccordements réalisés

Commune	Type Prestation	Compte-rendu	Nombre de contrôle
Landudec	Contrôle de Cession Immobilière	Conforme	4
Landudec	Contrôle de Cession Immobilière	Non conforme	3

Détail vérification conformité de branchement dans le cadre cession immobilière ou autre

Référence abonné	Adresse du branchement	Référence cadastrale	Date réalisation	Résultat du contrôle
4318034967	3 BIS RUE AR MOR		14/04/2022	Conforme
0041150710	13 RUE DES AUBEPINES		02/06/2022	Non conforme
4318034936	51 RUE ARMOR	AB 161	20/09/2022	Conforme
4318034934	57 RUE ARMOR	AB 164	29/09/2022	Conforme
0430009366	9 RUE DU SACRE COEUR	AA 169	26/01/2023	Non conforme
0040387942	24 RUE ANDRE FOY		13/02/2023	Non conforme
4318034896	7 RUE AR MARQUIS		23/01/2023	Conforme

Q.3.2. Surveillance de l'état du réseau : Passage caméra

Pas de passage caméra en 2022.

Q.3.3. Diagnostics eaux claires parasites

Sans objet.

Q.3.4. Les ouvrages de gestions des eaux pluviales

Sans objet.

Q.4. L'ENTRETIEN DU SYSTEME DE COLLECTE

Q.4.1. Les postes de relèvement

Commune	Libellé	Capacité nominale	Date de mise en service	Télésurveillance	Groupe électrogène
LANDUDEC	PR Bel Air	9.97 m ³ /h	2011	Oui	Non
	PR Kervargon	15 m ³ /h	2010	Oui	Non
	PR Lotissement Roz Ar Lann	12 m ³ /h	2010	Oui	Non
	PR Rue des Chataigners	10.8 m ³ /h	2005	Oui	Non
	PR Rue Neuve	18 m ³ /h	2005	Oui	Non

Q.4.2. Récapitulatif des opérations d'entretien

Opérations d'hydrocurage préventif

Pas d'hydrocurage en 2022.

Synthèse des interventions d'entretien des postes de relevage

Commune	Nombre
LANDUDEC	5

Détail des interventions sur les postes de relevage :

Commune	Date	Adresse
LANDUDEC	01/08/22	PR Kervargon
	02/05/22	PR Lotissement Roz Ar Lann
	06/04/22	PR Kervargon
	06/04/22	PR Rue Neuve
	20/10/22	PR Rue des Chataigners

Q.5. BILAN DES DEVERSEMENTS AU MILIEU PAR LE SYSTEME DE COLLECTE

Pour les déversements des points R1 : Aucun déversement n'a été constaté en 2022 sur les PR rue des Chataigners et rue Neuve.

Q.6. SYNTHÈSE DU SUIVI MÉTROLOGIQUE DU DISPOSITIF D'AUTOSURVEILLANCE DU SYSTÈME DE COLLECTE

Sans Objet

Q.7. CONCLUSION DU BILAN ANNUEL SUR LE SYSTÈME DE COLLECTE

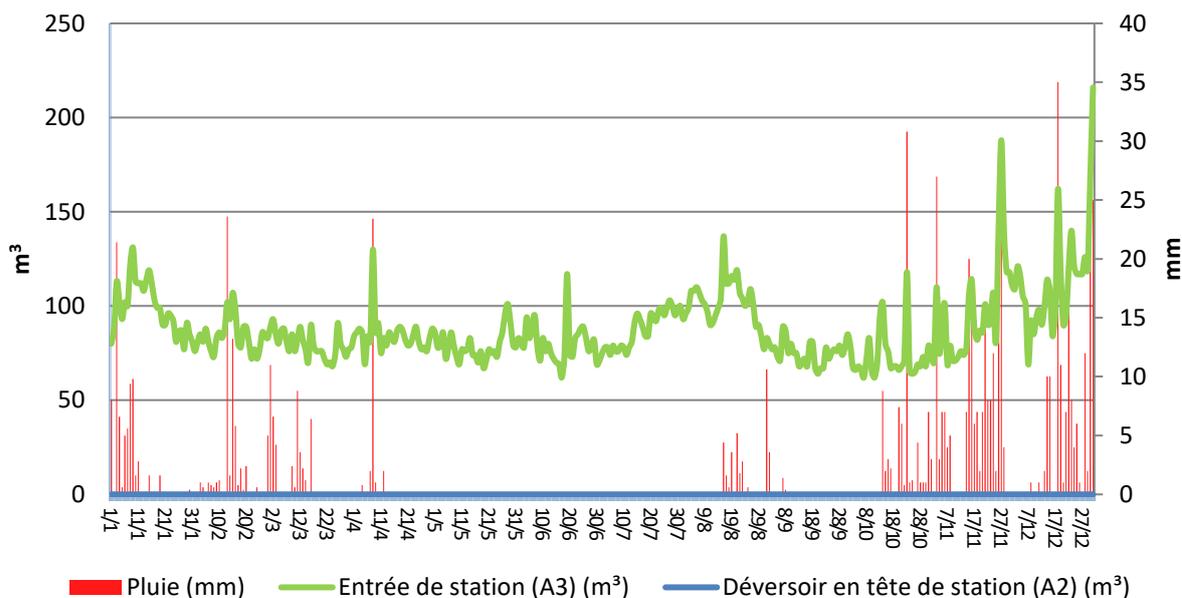
Pas d'anomalie à signaler

R. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT - STEP TY VARLEN - CASTEL NEVEZ - LANDUDEC

R.1. BILAN SUR LES VOLUMES

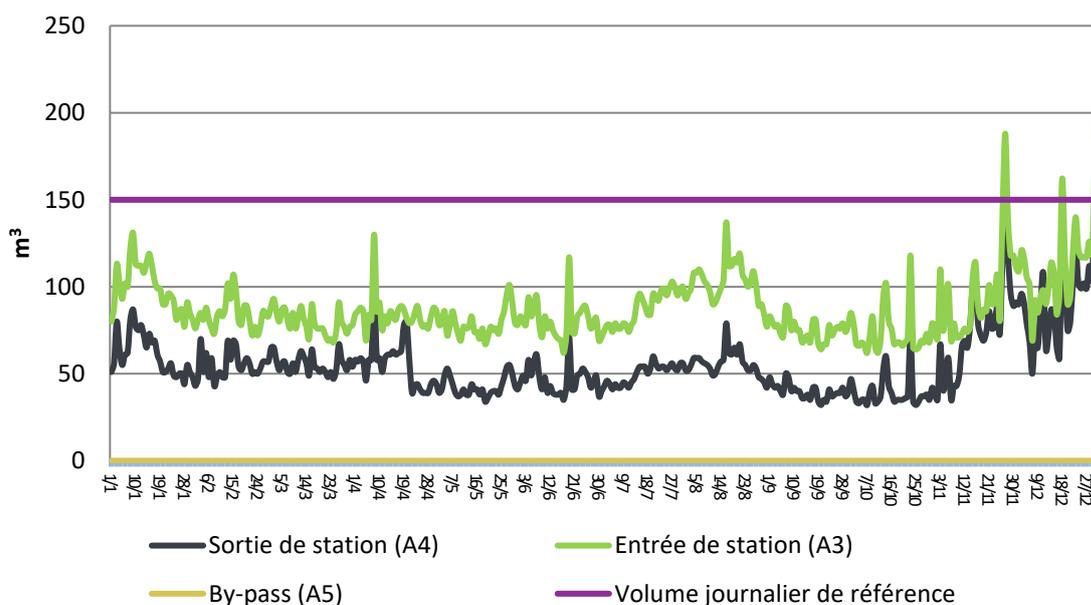
R.1.1. Volume entrant dans le système de traitement

Volume journalier au niveau du déversoir en tête de station (A2) et de l'entrée de la station (A3) en m³/j



R.1.2. Volume sortant du système de traitement

Volume journalier au niveau de l'entrée (A3), de la sortie (A4) et au niveau du Bypass (A5) en m³/j

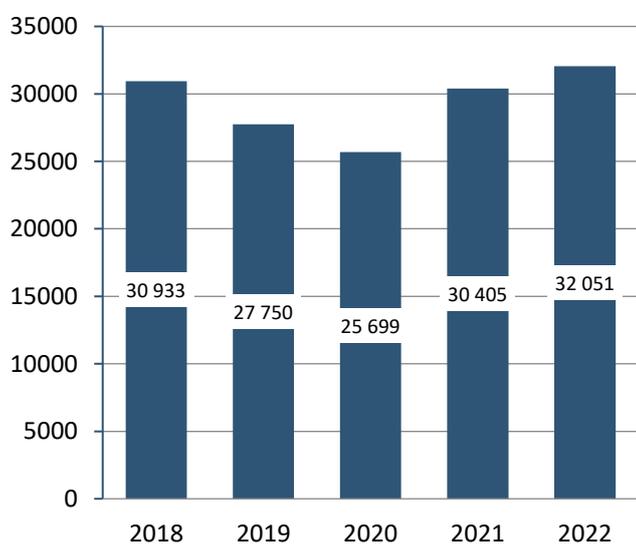


R.1.3. Evolutions des volumes totaux annuels entrant et sortant

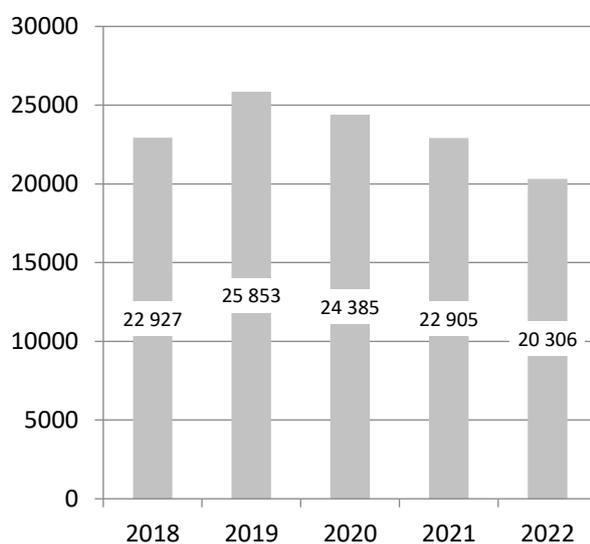
Mesure	Année	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Jui.	Aout	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
--------	-------	-------	------	------	-------	-----	------	------	------	-------	------	------	------	-------

Entrée de station (A3) (m3)	2018	3 705	2 990	2 827	2 396	2 238	1 903	2 711	2 996	2 085	2 274	2 065	2 743	30 933
	2019	2 147	2 544	1 754	1 671	1 601	1 543	1 850	2 534	1 621	2 207	4 442	3 836	27 750
	2020	2 163	2 142	2 418	1 491	1 466	1 715	2 096	2 333	1 698	2 132	1 877	4 168	25 699
	2021	3 047	3 309	1 828	1 680	2 422	2 285	2 787	3 115	2 212	2 492	2 318	2 870	30 405
	2022	3 073	2 348	2 466	2 533	2 444	2 409	2 703	3 175	2 257	2 275	2 848	3 520	32 051
Sortie de station (A4) (m3)	2018	2 633	2 062	1 879	1 661	1 318	898	1 941	2 198	1 438	1 591	1 949	3 359	22 927
	2019	1 891	2 347	1 683	1 451	1 481	1 559	1 933	2 430	1 601	1 987	3 921	3 569	25 853
	2020	2 025	2 133	2 344	1 235	1 327	1 713	2 065	2 215	1 584	2 040	1 880	3 824	24 385
	2021	2 720	3 000	1 814	1 680	1 544	1 397	1 862	2 103	1 483	1 749	1 715	1 838	22 905
	2022	1 898	1 533	1 714	1 680	1 316	1 393	1 537	1 726	1 191	1 211	2 213	2 894	20 306
Pluie (mm)	2018	168	89,6	138,4	41,4	88	44,4	76,6	34,8	28	70	195,2	178,2	1 152,6
	2019	93,2	104,8	57,6	72,4	46,2	57,6	22,6	9	88,8	203,6	316,8	172,6	1 245,2
	2020	130,2	131,2	73,4	42,6	31,6	92	46	85,6	58	196	80,4	298,6	1 265,6
	2021	167,2	90	43	0,2	93,6	48,2	70,4	52,6	39	150,7	46,6	140	941,5
	2022	75,2	62,8	47	29,4	0	0	0	20,8	16	77,8	216	178	723

**Evolution du volume annuel
Entrée de station (A3) en m³**



**Evolution du volume annuel
Sortie de station (A4) en m³**



R.2. BILAN SUR LA POLLUTION TRAITEE ET REJETEE

Ci-dessous la description des termes qui seront utilisés dans ce chapitre en fonction des caractéristiques de l'installation :

Volume réglementaire entrée $V_e = \text{Volume (A2 + A3 + A7)}$

- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant
- Entrée de la STEP (A3)
- Et Apports extérieurs(A7) le cas échéant

Volume réglementaire sortie $V_s = \text{Volume (A2 + A4 + A5)}$

- Sortie de la station (A4)
- Bypass intermédiaire (A5) le cas échéant
- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant

Flux réglementaire entrée $F_e = \text{Flux (A2 + A3 + A7)}$

- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant
- Entrée de la STEP (A3)
- Et Apports extérieurs(A7) le cas échéant

Flux réglementaire sortie $F_s = \text{Flux (A2 + A4 + A5)}$

- Sortie de la station (A4)
- Bypass intermédiaire (A5) le cas échéant
- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant

Concentration réglementaire $C_r = 1000 * F_r / V_r$ (C_e : entrée ; C_s : sortie)

- F_r : Flux réglementaire (F_e : entrée ; F_s : sortie)
- V_r : Volume réglementaire ($F=V_e$: entrée ; V_s : sortie)

Rendement réglementaire $R_{dtr} = 100 \times [1 - (F_s / F_e)]$

- F_s : Flux réglementaire sortie
- F_e : Flux réglementaire entrée

R.2.1. Evolutions des charges entrantes annuelles

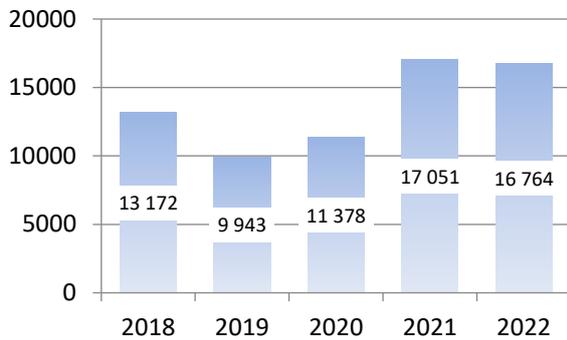
Charge annuelle pour les paramètres DCO, MES, DBO5, NTK, NGL et Pt correspondant aux points réglementaires :

- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant
- Entrée de la STEP (A3)
- Et Apports extérieurs (A7) le cas échéant

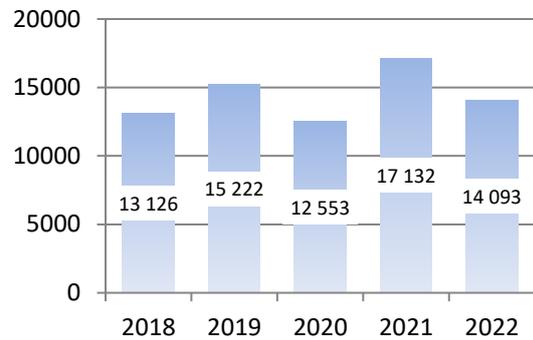
Charge annuelle pour les paramètres DCO, MES, DBO5, NTK, NGL et Pt :

- Charge $\text{kg /an} = [\text{moyenne (Concentration (A2) mg/L} \times \text{Volume déversé (A2) m}^3) + \text{moyenne (Concentration (A3) mg/L} \times \text{Volume entrée (A3) m}^3) + \text{moyenne (Concentration (A7) mg/L} \times \text{Volume apports (A7) m}^3)] \times 365 / 1000$

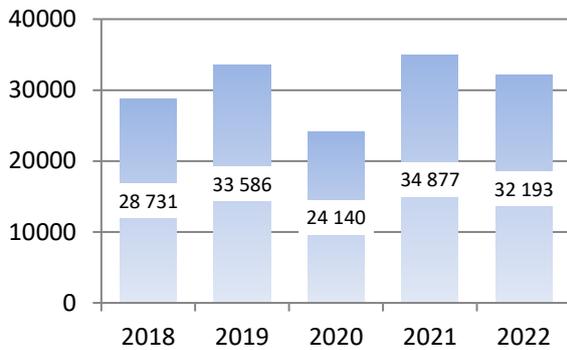
**Evolution des charges entrantes
totales annuelles
DBO5 en kg/an**



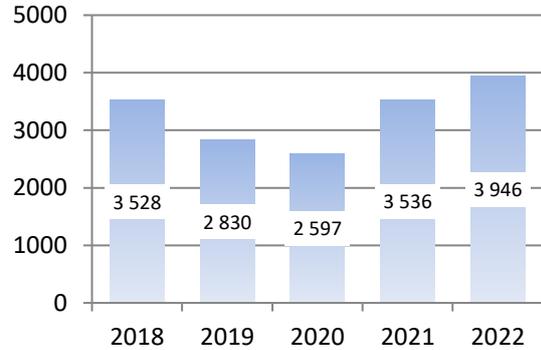
**Evolution des charges entrantes
totales annuelles
MES en kg/an**



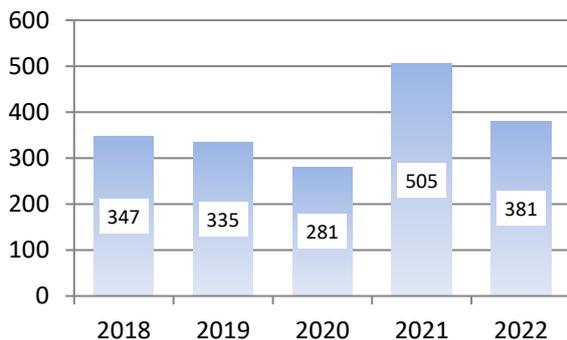
**Evolution des charges entrantes
totales annuelles
DCO en kg/an**



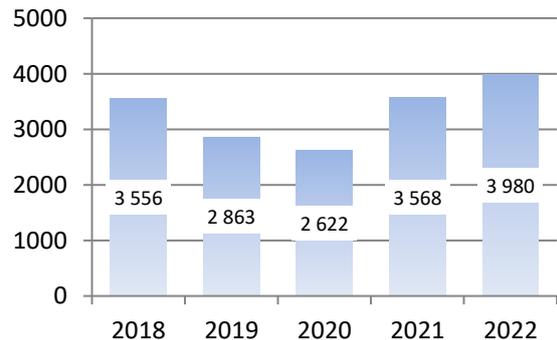
**Evolution des charges entrantes
annuelles
Azote Kjeldhal en kg/an**



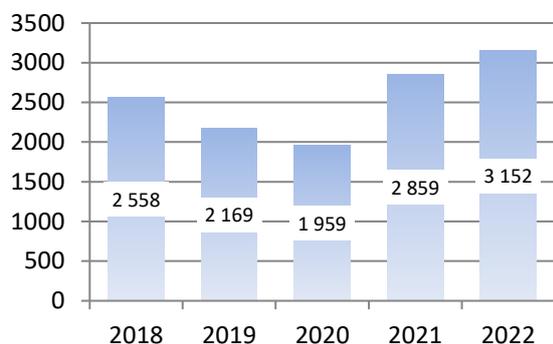
**Evolution des charges entrantes
totales annuelles
Phosphore total en kg/an**



**Evolution des charges entrantes
totales annuelles
Azote Global en kg/an**



Evolution des charges entrantes totales annuelles Azote Ammoniacal en kg/an



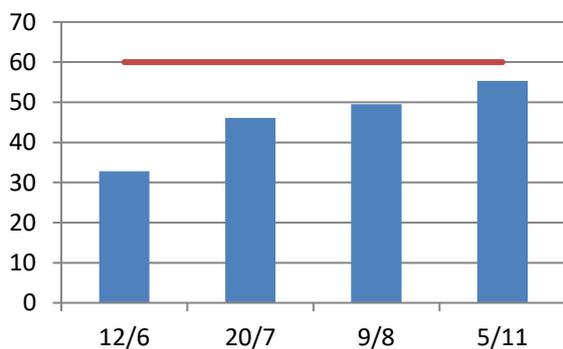
R.2.2. La pollution entrante dans le système de traitement

Charge annuelle pour les paramètres DCO, MES, DBO5, NTK, NGL et Pt correspondant aux points réglementaires :

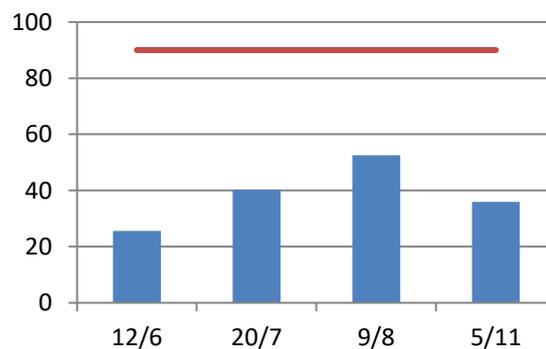
- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant
- Entrée de la STEP (A3)
- Et Apports extérieurs (A7) le cas échéant

Flux entrée réglementaire Fe kg/j = Concentration réglementaire Ce (mg/L) x Volume réglementaire entrée Ve (m³) / 1000

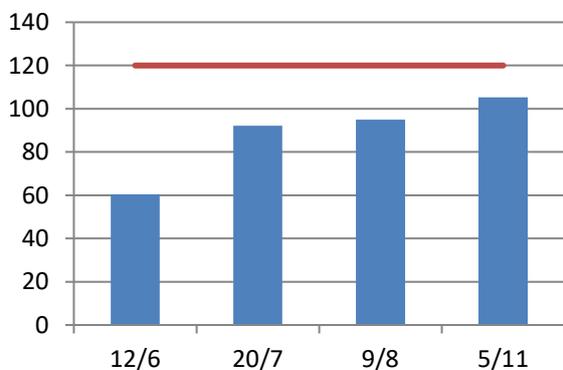
**Charge entrante
DBO5 en kg/j**



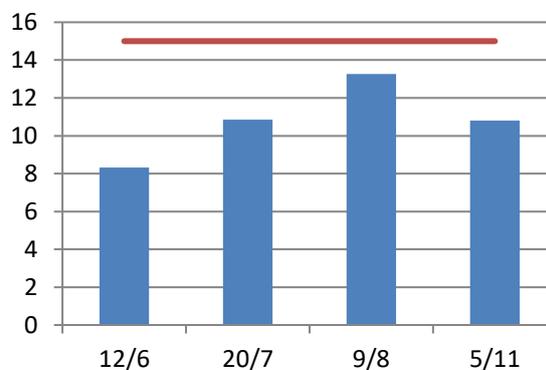
**Charge entrante
MES en kg/j**



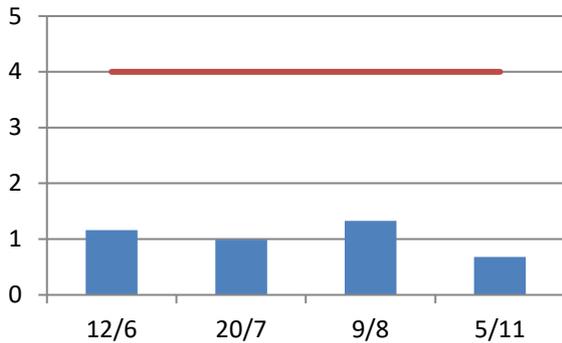
**Charge entrante
DCO en kg/j**



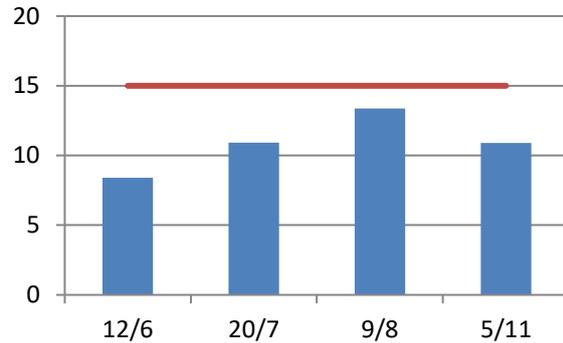
**Charge entrante
Azote Kjeldhal en kg/j**



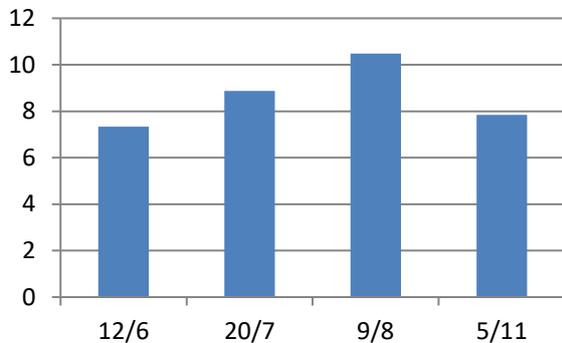
**Charge entrante
Phosphore en kg/j**



**Charge entrante
Azote global en kg/j**



**Charge entrante
Azote ammoniacal en kg/j**



R.2.3. La pollution déversée en tête de station

Flux Déversoir en tête de station (A2) kg/j = Concentration réglementaire Cr en A2 (mg/L) x Volume Déversoir en tête de station (A2) (m³) / 1000

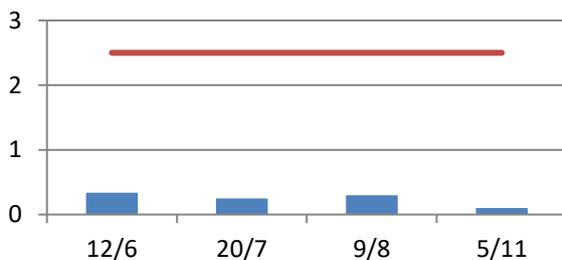
Sans Objet

R.2.4. La pollution sortante du système de traitement

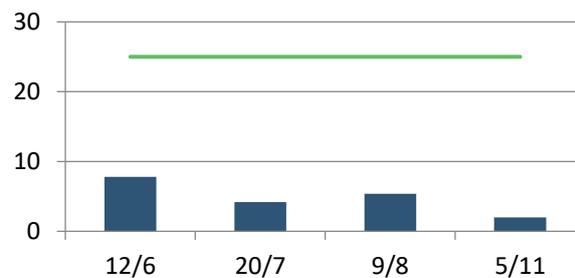
Flux réglementaire sortie Fs kg/j = Concentration réglementaire sortie Cs (mg/L) x Volume réglementaire sortie Vs (m³)/x 1000

- Sortie de la station (A4)
- Bypass intermédiaire (A5) le cas échéant
- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant

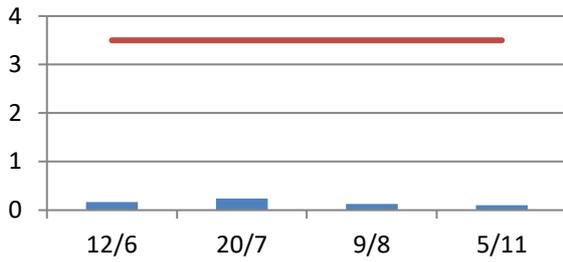
**Charge sortante
DBO5 en kg/j**



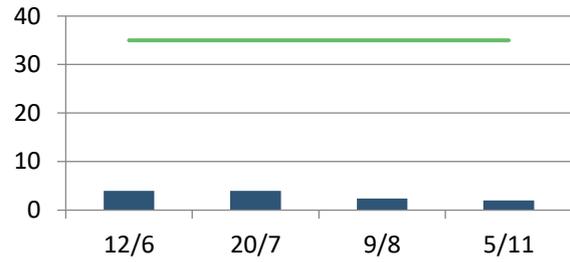
**Concentration sortante DBO5 en
mg/l**



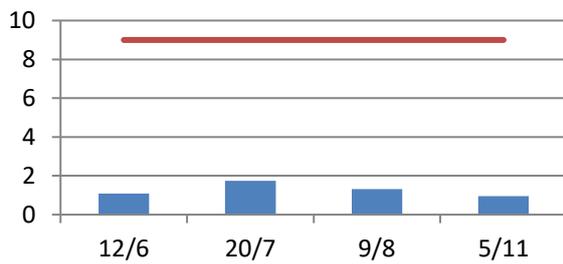
**Charge sortante
MES en kg/j**



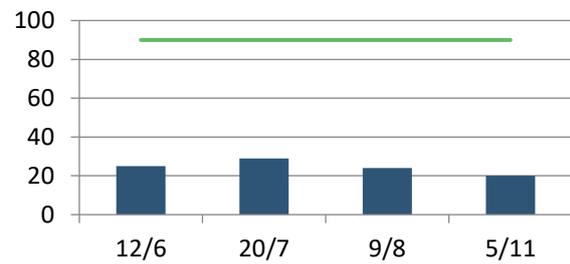
**Concentration sortante MES en
mg/l**



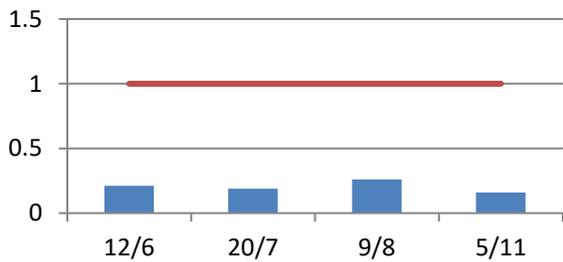
**Charge sortante
DCO en kg/j**



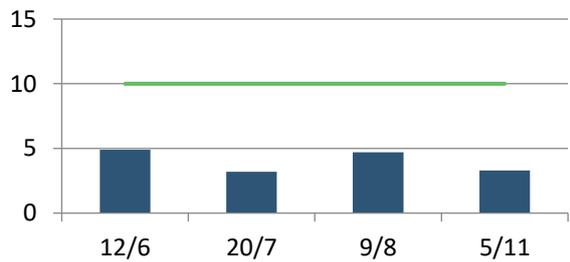
**Concentration sortante DCO en
mg/l**



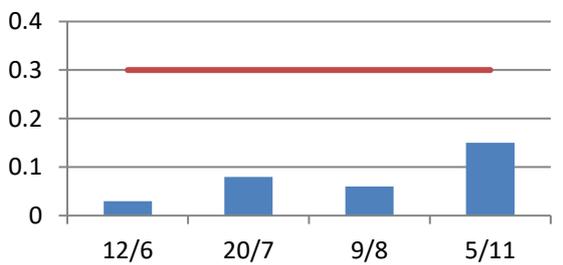
**Charge sortante
Azote Kjeldhal en kg/j**



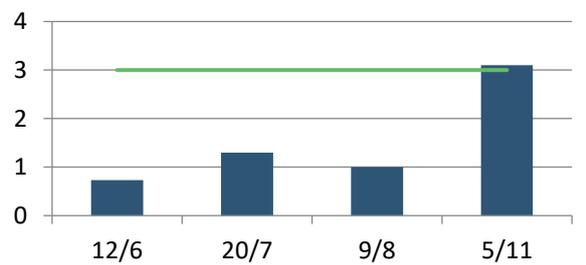
**Concentration sortante Azote
Kjeldhal en mg/l**



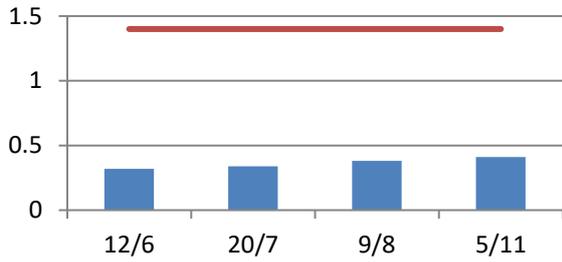
**Charge sortante
Phosphore en kg/j**



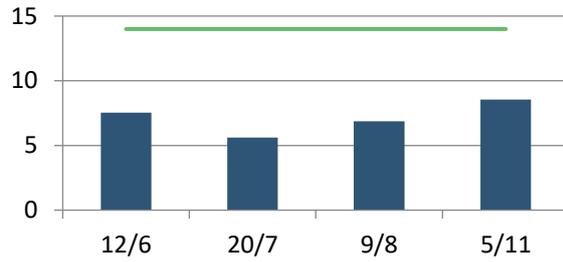
**Concentration sortante Phosphore
en mg/l**



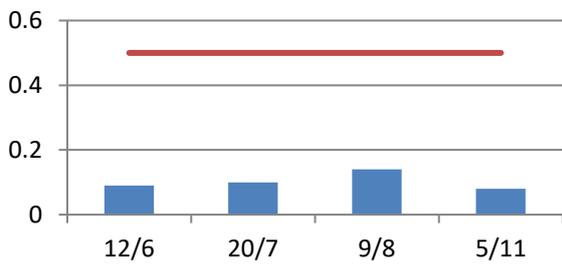
**Charge sortante
Azote global en kg/j**



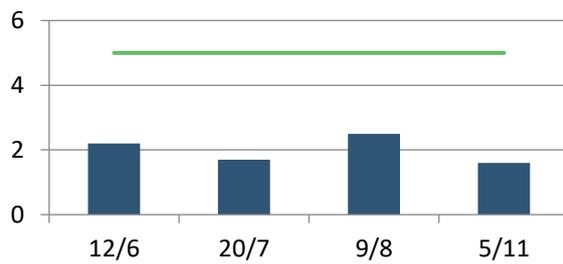
**Concentration sortante Azote
global en mg/l**



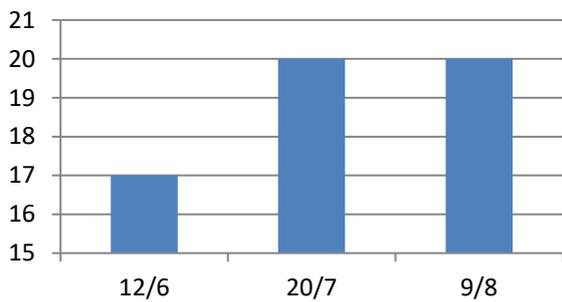
**Charge sortante
Azote ammoniacal en kg/j**



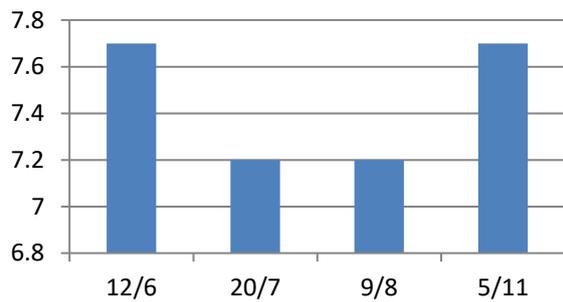
**Concentration sortante Azote
ammoniacal en mg/l**



Température en sortie en °C



pH en sortie



R.2.5. Le calcul des rendements

Rendement réglementaire $Rdtr = 100 \times [1 - (\text{Flux réglementaire sortie } Fs / \text{Flux réglementaire entrée } Fe)]$

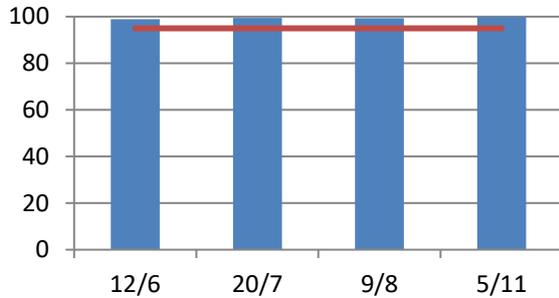
Flux réglementaire entrée $Fe = \text{Flux (A2 + A3 + A7)}$

- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant
- Entrée de la STEP (A3)
- Et Apports extérieurs(A7) le cas échéant

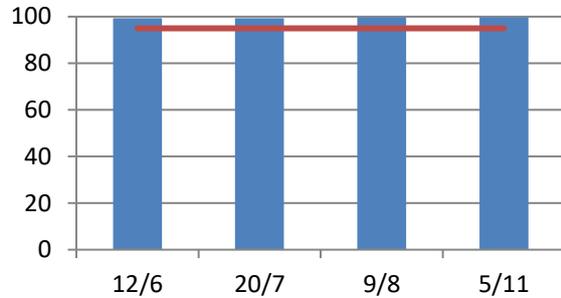
Flux réglementaire sortie $Fs = \text{Flux (A2 + A4 + A5)}$

- Sortie de la station (A4)
- Bypass intermédiaire (A5) le cas échéant
- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant

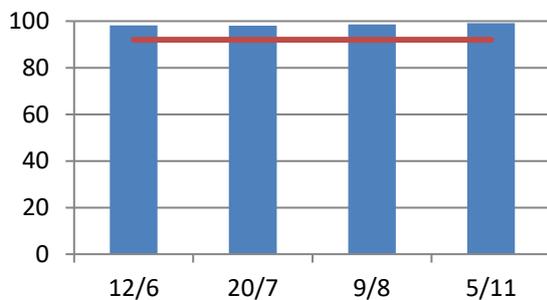
Rendement DBO5 en %



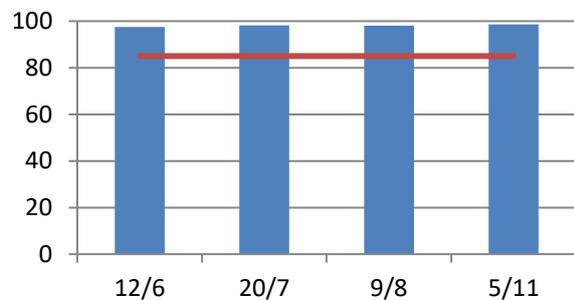
Rendement MES en %



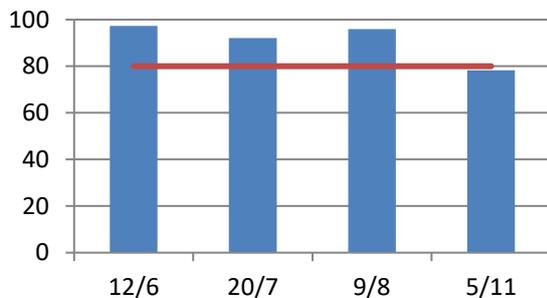
Rendement DCO en %



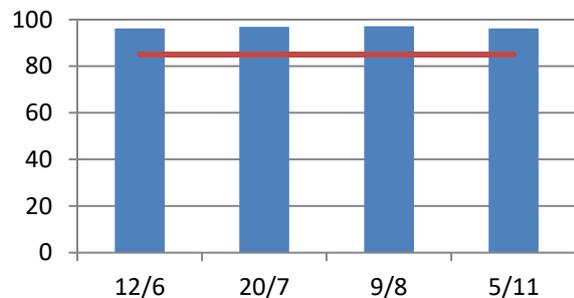
Rendement Azote Kjeldhal en %



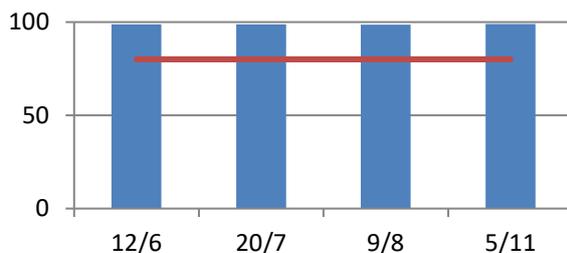
Rendement Phosphore en %



Rendement Azote Global en %



Rendement Azote Ammoniacal en %



R.2.6. Le suivi bactériologique

Pas de suivi.

R.2.7. Le suivi du milieu récepteur

Pas de suivi.

R.3. BILAN SUR LES BOUES, LES AUTRES SOUS-PRODUITS ET LES APPORTS EXTERIEURS

R.3.1. Les boues

Boues	Quantité annuelle brute (m ³)	Quantité annuelle de matière sèche (tonnes de MS)
Boues produites (point A6)	Non mesuré	-
Boues évacuées (point S6 et S17)	767	23,01

Destinations des boues évacuées

Destinations	Tonnes de MS	%MS total	Observations
Boues évacuées sans traitement vers épandage agricole (F)	23,01	100.00%	-

R.3.2. Les autres sous-produits

Quantités annuelles et destinations des sous-produits évacués au cours de l'année

Sous-produits évacués	Quantité annuelle brute en kg	Destination(s) (parmi la liste Sandre du tableau des boues)
Refus de dégrillage (S11) en kg	9 000	CET Vraie Croix (56)

R.3.3. Les apports extérieurs sur la (ou les) file(s) EAU

Quantité des apports extérieurs au cours de l'année et quantité de pollution correspondante

Sans Objet.

R.4. BILAN DE LA CONSOMMATION D'ENERGIE ET DE REACTIFS

R.4.1. Quantités d'énergie consommée au cours de l'année

Energie	Consommation (en kWh)
Electricité	33 895

Les consommations présentées ci-dessus sont basées sur la facturation du distributeur d'énergie

R.4.2. Quantités de réactifs consommés sur l'année

Réactifs utilisés	Filière de traitement	Consommation annuelle (kg)
Chlorure ferrique	Eau	3717

R.5. LES FAITS MARQUANTS SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT, Y COMPRIS LES FAITS RELATIFS A L'AUTO-SURVEILLANCE

R.5.1. Liste des faits marquants sur le système de traitement

Aucun en 2022

R.5.2. Déversements dans le milieu consécutifs aux faits marquants sur le système de traitement

Pas de déversements en 2022.

R.6. RECAPITULATIF ANNUEL DU FONCTIONNEMENT DU SYSTEME DE TRAITEMENT ET EVALUATION DE LA CONFORMITE

Paramètres physicochimiques

Ces calculs sont réalisés sur le système de traitement, c'est-à-dire en prenant en compte le déversoir en tête de station et les apports extérieurs le cas échéant :

- La concentration en sortie est calculée à partir de la sortie générale (A4), des by-pass intermédiaires (A5) et du déversoir en tête de station (A2),
- Pour le rendement l'entrée est calculée à partir de l'entrée de station (A3), des apports extérieurs (A7) et du déversoir en tête de station (A2).

		MES		DCO		DBO5		NGL		NTK		N-NH4	N-NO2	N-NO3	PT	
Débit journalier de référence (m3/j)		150		Rendement (%)	Concentration (mg/l)	Concentration (mg/l)	Concentration (mg/l)	Concentration (mg/l)	Rendement (%)	Concentration (mg/l)						
Charge brute de pollution organique (kg DBO5/j)		60														
Ensemble des mesures	Nombre réglementaire de mesures par an (1)	4		4		4		4		4		4	-	-	4	
	Nombre de mesures réalisées	4		4		4		4		4		4	-	-	4	
	Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées	99,6	3,1	98,5	24,5	99,4	4,85	96,6	7,14	98,1	4,03	2	0,1	3,01	90,9	1,53
Conditions normales d' exploitation (*)	Nombre de mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation	4		4		4		4		4		4	-	-	4	
	Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation	99,6	3,1	98,5	24,5	99,4	4,85	96,6	7,14	98,1	4,03	-	-	-	90,9	1,53
	Valeur réhibitoire (1)	85		400		70		-		-		-	-	-	-	
	Nombre de résultats non conformes à la valeur réhibitoire	0		0		0		0		0		0	-	-	0	
	Valeurs limites (1) en moyenne journalière	95	35	92	90	95	25	85	14	85	10	5	-	-	80	3
	Nombre maximum de non conformités aux valeurs limites par an (1)	1		1		1		1		1		1	-	-	1	
	Nombre de résultats non conformes aux valeurs limites (2)	0		0		0		0		0		0	-	-	0	
Valeurs limites (1) en moyenne annuelle	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Conformité selon l'exploitant (O/N) par paramètre :		Conforme		Conforme		Conforme		Conforme		Conforme		Conforme	-	-	Conforme	
Conformité globale selon l'exploitant (O/N) :				Conforme												

(1) : ces valeurs sont déterminées par l'arrêté d'autorisation de l'ouvrage ou à défaut par l'arrêté du 21 Juillet 2015.

(2) : le nombre de résultats non conformes aux valeurs limites est égal au nombre de mesures, réalisées dans des conditions normales d'exploitation

(*) , dont les résultats sont non conformes à la fois à la valeur limite en concentration et en rendement.

(*) Les conditions normales d'exploitation sont atteintes les jours où le débit de référence n'est pas dépassé et en l'absence de situations inhabituelles telles que décrites dans l'art 2 de l'arrêté du 21 Juillet 2015.

R.7. SYNTHÈSE DU SUIVI MÉTROLOGIQUE DU DISPOSITIF

D'AUTOSURVEILLANCE

Sans Objet

R.8. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTÈME DE TRAITEMENT

La station de Landudec est conforme pour l'ensemble des paramètres pour l'année 2022.

Concentrations :

STEP Ty Varlen - CASTEL NEVEZ -

2022	ENTRÉE											SORTIE										
Date des bilans	Débit m3/j	DBO5 mg/l	DCO mg/l	MES mg/l	NTK mg/l	N-NH4 mg/l	N-NO2 mg/l	N-NO3 mg/l	NGL mg/l	Pt mg/l	DCO / DBO5	Débit m3/j	DBO5 mg/l	DCO mg/l	MES mg/l	NTK mg/l	N-NH4 mg/l	N-NO2 mg/l	N-NO3 mg/l	NGL mg/l	Pt mg/l	
12/06/2022	80	410	755	320	104	91,7	0,03	1	105	14,5	1,84	43	7,8	25	4	4,9	2,2	0,075	2,55	7,53	0,73	
20/07/2022	96	480	960	420	113	92,4	0,03	1	113,9	10,4	2	60	4,2	29	4	3,2	1,7	0,1	2,3	5,6	1,3	
09/08/2022	101	490	940	520	131,4	103,8	0,03	1	132,4	13,2	1,92	55	5,4	24	2,4	4,7	2,5	0,07	2,1	6,87	1	
05/11/2022	90	615	1170	400	120,1	87,2	0,03	1	121,1	7,6	1,9	48	2	20	2	3,3	1,6	0,155	5,1	8,55	3,1	
Moyenne	-	498,8	956,25	415	117,1	93,78	0,03	1	118,1	11,4	1,92	-	4,85	24,5	3,1	4,02	2	0,1	3,012	7,14	1,53	
Min	80	410	755	320	104	87,2	0,03	1	105	7,6	1,84	43	2	20	2	3,2	1,6	0,07	2,1	5,6	0,73	
Max	101	615	1170	520	131,4	103,8	0,03	1	132,4	14,5	2	60	7,8	29	4	4,9	2,5	0,155	5,1	8,55	3,1	

Flux et rendements :

2022	ENTRÉE							TAUX de CHARGE / flux de référence							SORTIE (flux réglementaire calculé)							RENDEMENT RÉGLEMENTAIRE					
Date des bilans	Débit m3/j	DBO5 kg/j	DCO kg/j	MES kg/j	NTK kg/j	NGL kg/j	Pt kg/j	hydraulique %	DBO5 %	DCO %	MES %	NTK %	NGL %	Pt %	Débit m3/j	DBO5 kg/j	DCO kg/j	MES kg/j	NTK kg/j	NGL kg/j	Pt kg/j	DBO5 %	DCO %	MES %	NTK %	NGL %	Pt %
12/06/2022	80	32,8	60,4	25,6	8,32	8,4	1,2	53%	55%	50%	28%	55%	56%	29%	43	0,34	1,08	0,17	0,21	0,32	0,03	99,0	98,2	99,3	97,5	96,1	97,3
20/07/2022	96	46,08	92,16	40,32	10,85	10,93	1	64%	77%	77%	45%	72%	73%	25%	60	0,25	1,74	0,24	0,19	0,34	0,08	99,5	98,1	99,4	98,2	96,9	92,1
09/08/2022	101	49,49	94,94	52,52	13,27	13,38	1,3	67%	82%	79%	58%	88%	89%	33%	55	0,3	1,32	0,13	0,26	0,38	0,06	99,4	98,6	99,7	98,1	97,2	95,9
05/11/2022	90	55,35	105,3	36	10,81	10,9	0,7	60%	92%	88%	40%	72%	73%	17%	48	0,1	0,96	0,1	0,16	0,41	0,15	99,8	99,1	99,7	98,5	96,2	78,2
Moyenne	-	45,93	88,2	38,61	10,81	10,9	1	61%	77%	74%	43%	72%	73%	26%	-	0,25	1,27	0,16	0,2	0,36	0,08	99,4	98,5	99,6	98,1	96,6	90,9
Min	80	32,8	60,4	25,6	8,32	8,4	0,7	53%	55%	50%	28%	55%	56%	17%	43	0,1	0,96	0,1	0,16	0,32	0,03	99,0	98,1	99,3	97,5	96,1	78,2
Max	101	55,35	105,3	52,52	13,27	13,38	1,3	67%	92%	88%	58%	88%	89%	33%	60	0,34	1,74	0,24	0,26	0,41	0,15	99,8	99,1	99,7	98,5	97,2	97,3



LE GLOSSAIRE

Ce glossaire récapitule pour les principaux termes utilisés dans les métiers de l'eau, et plus particulièrement dans ce rapport annuel du délégataire, la définition et éventuellement le mode de calcul des informations transmises :

Analyse de pilotage : Analyses réalisées par l'exploitant ayant pour objectif d'affiner et d'optimiser le réglage des installations. Ces données peuvent provenir de plusieurs sources :

- Instruments portables ou installés à poste fixe de mesure de la qualité de l'eau,
- Analyses de qualité de l'eau pratiquées selon des méthodes rapides adaptées au terrain ou effectuées dans des laboratoires d'analyses.

Biens financés par la collectivité = Biens appartenant à la collectivité, mis à la disposition du délégataire et qui reviennent automatiquement et gratuitement à la collectivité en fin de contrat ;

Biens de retour = Biens financés par le délégataire, affectés au service et indispensables à son fonctionnement, qui reviennent automatiquement et gratuitement à la collectivité en fin de contrat ;

Biens de reprise = Biens financés par le délégataire, affectés au service et qui, à la fin du contrat, peuvent être rachetés par la collectivité dans des conditions financières fixées dans le contrat, sans que le délégataire ne puisse s'y opposer

Branchement : Ensemble de canalisations et d'équipements reliant la partie publique du réseau de distribution d'eau à un réseau de distribution intérieur d'un client. Les équipements installés comprennent au minimum un robinet d'arrêt d'eau avant compteur et un compteur général.

CARE : Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation. Pour un contrat déterminé, les chiffres de l'année en cours sont indiqués, et ceux de l'année précédente sont rappelés. Le cadre de ce CARE a été établi par la FP2E, dans le respect strict du décret 2005-236 du 18 mars 2005.

Client : Personne physique ou morale consommant de l'eau et ayant au moins un contrat-abonné le liant avec le service de distribution de l'eau.

Compte (ou fonds contractuel) de renouvellement : Il s'agit des opérations de renouvellement réalisées sans programmation contractuelle, imputées sur un compte de tiers qui correspond à la mise en place de fonds prélevés sur les produits du délégataire, pour couvrir les aléas de fonctionnement des équipements.

Compteur : Equipement faisant partie intégrante du branchement et qui permet de comptabiliser le volume consommé par le branchement.

Contrat-abonnés : Contrat associé à un branchement liant un client au service de distribution de l'eau.

Contrôle sanitaire : Ensemble des analyses réalisées par les ARS afin de contrôler la qualité des eaux. Ces analyses sont effectuées dans des laboratoires agréés à partir d'échantillons prélevés sur différents points de contrôle (captage, installations de production/traitement, réseaux de distribution, points de consommation).

Echantillon : Volume d'eau prélevé dans le but d'analyser les caractéristiques de l'eau à l'endroit et au moment précis du prélèvement. Les caractéristiques de l'eau sont décomposées et quantifiées/évaluées par paramètre lors de leur analyse.

Garantie pour continuité de service (dite de renouvellement) : Il s'agit d'un renouvellement, où le Délégué prend à sa charge, et à ses risques et périls l'ensemble des dépenses d'entretien, de réparation ou de renouvellement des équipements, nécessaires à la continuité du service.

Indice linéaire de pertes en réseau : L'indice linéaire de pertes en réseau correspond au volume perdu dans les réseaux par jour et par kilomètre de réseau (hors branchements) et est exprimé en m³/km/jour. Le volume perdu est calculé par différence entre le volume mis en distribution et le volume consommé autorisé. Cet indicateur qui rapporte le volume des pertes en eau à une grandeur caractéristique du réseau traduit directement l'état physique de ce réseau.

Indice linéaire des volumes non comptés : L'indice linéaire des volumes non comptés correspond au volume non compté dans les réseaux par jour et par kilomètre de réseau (hors branchements) et est exprimé en m³/km/jour. Le volume non compté est égal à la différence entre le volume mis en distribution et le volume comptabilisé.

Paramètre d'une analyse : Un paramètre correspond à une caractéristique précise ou à un composé spécifique dont la teneur dans l'échantillon d'eau est quantifiée/évaluée. Certains paramètres font l'objet d'une réglementation. Un paramètre réglementé peut donc pour un échantillon donné être conforme ou non-conforme.

Patrimoine immobilier : Il s'agit du patrimoine immobilier nécessaire à la réalisation du service. Le Délégué fournit un état de variation de ce patrimoine en intégrant 3 types de mouvements :

- Les investissements concessifs (achat de terrain, mise en service d'un ouvrage financé par le Délégué, destruction d'un ouvrage...),
- Opération de renouvellement d'une telle importance qu'elle s'assimile à la construction d'un bâtiment neuf,
- Investissement immobilier du Délégué (bureaux) entièrement dédié au service.

Période de relève des compteurs : Les compteurs permettant de connaître la consommation de chaque branchement d'un client sont relevés régulièrement. La relève pour une année donnée de tous les compteurs de tous les clients s'étale sur plusieurs jours ou plusieurs semaines en fonction du nombre de compteurs concernés. Pour une relève donnée, la date moyenne de la campagne de relève peut ainsi être calculée. C'est cette date moyenne qui est utilisée année après année pour calculer la consommation moyenne d'une commune ou d'un contrat sur une période correspondant sensiblement à une année.

Point de mise en distribution : Point de prélèvement d'échantillon pour lequel la qualité de l'eau en ce point est considérée comme représentative de la qualité de l'eau sur le réseau de distribution d'une zone géographique déterminée (en sortie d'installations de traitement dans la plupart des cas). A ce point, les eaux peuvent provenir d'une ou plusieurs sources mais leur qualité peut être considérée comme uniforme en distribution.

Programme contractuel de renouvellement : Il s'agit de l'ensemble des opérations de renouvellement, effectuées par le Délégué dans le cadre d'un programme technique contractuel, évalué financièrement sur la durée du contrat.

Programme d'investissement : Il s'agit des engagements pris par le Délégué de réaliser certains investissements sur le patrimoine, afin d'améliorer la qualité du service, ou le fonctionnement des installations. Ce programme est défini dans un inventaire contractuel.

Qualité eau au point de mise en distribution : Evaluation qualitative de la qualité de l'eau au point de mise en distribution. Cette évaluation s'effectue pour chaque échantillon prélevé sur tous les paramètres analysés, éventuellement regroupés sous forme de rapports physico-chimiques et/ou bactériologiques.

Qualité eau brute : Evaluation qualitative de la qualité de l'eau brute prélevée dans le milieu naturel avant tout traitement visant à la rendre potable. Cette évaluation s'effectue pour chaque échantillon prélevé sur tous les paramètres analysés, éventuellement regroupés sous forme de rapports physico-chimiques et/ou bactériologiques.

Qualité eau distribuée : Evaluation qualitative de la qualité de l'eau au point de consommation (robinet) par le client. Cette évaluation s'effectue pour chaque échantillon prélevé sur tous les paramètres analysés, éventuellement regroupés sous forme de rapports physico-chimiques et/ou bactériologiques.

Qualité eau traitée : Evaluation qualitative de la qualité de l'eau en sortie des installations de production/traitement avant admission sur le réseau de distribution. Cette évaluation s'effectue pour chaque échantillon prélevé sur tous les paramètres analysés, éventuellement regroupés sous forme de rapports physico-chimiques et/ou bactériologiques.

Rapport bactériologique : Ensemble des paramètres de type bactériologique qui caractérisent un échantillon d'eau analysé. Un rapport bactériologique est déclaré conforme si tous les paramètres unitaires qui le composent sont en conformité avec la réglementation.

Rapport physico-chimique : Ensemble des paramètres de type physico-chimique qui caractérisent un échantillon d'eau analysé. Un rapport physico-chimique est déclaré conforme si tous les paramètres unitaires qui le composent sont en conformité avec la réglementation.

Rendement hydraulique d'une installation : Il correspond au rapport Volume d'eau produite sur volume d'eau brute admis sur l'installation. Il traduit le rendement de conversion de l'eau potable à partir de l'eau brute.

Rendement du réseau de distribution : Il correspond au rapport entre d'une part le volume consommé autorisé augmenté du volume exporté ou vendu en gros et d'autre part le volume produit augmenté du volume importé ou acheté en gros. Le rendement est un bon indicateur environnemental mais ne traduit qu'indirectement l'état du réseau car il dépend de la consommation et du volume exporté ou vendu en gros. .

Réseau de distribution public : Ensemble de canalisations transportant l'eau produite par les installations de production jusqu'au compteur général des clients, partie publique des branchements inclus.

Réseau de distribution intérieur : ensemble de canalisations et d'équipements placés sous la responsabilité d'un client. Le réseau intérieur d'un client commence après le compteur général permettant d'évaluer la consommation du branchement associé à ce client.

Surveillance de l'exploitant : Elle comprend un examen régulier des installations, un programme de tests ou d'analyses et la tenue par l'exploitant d'un fichier sanitaire. Ces analyses viennent en complément de celles réalisées par les ARS et contribue à la surveillance de la qualité des eaux.

Taux de mobilisation d'une installation : rapport exprimé en % entre le volume de pointe journalier constaté et la capacité nominale d'une installation. Un rapport proche de 100% est le signe d'une installation dont les réserves de capacité sont minimales, voire insuffisantes.

Terre de décantation : Ensemble des résidus de traitement collectés sur certains ouvrages (décanteurs, filtres, ...) des installations de production. Ces résidus, bien souvent connus sous le terme de boues d'eau potable, sont régulièrement évacués des installations.

Volume comptabilisé : Volume d'eau potable consommé par des clients du périmètre du contrat et résultant des relevés des appareils de comptage. Ce volume n'inclut pas le Volume exporté ou vendu en gros (VEG).

Volume consommateurs sans comptage : Il correspond au volume utilisé sans comptage par des usagers connus, avec autorisation ; ce volume estimé inclut notamment :

- L'eau nécessaire à la défense incendie (Essais des PI/BI et manœuvres incendie),
- L'eau utilisée pour les espaces verts et le lavage de la voirie,
- L'eau utilisée pour les fontaines (non équipées de compteurs)

Volume de service du réseau : Il correspond au volume utilisé pour l'exploitation du réseau de distribution ; ce volume estimé inclut notamment :

- L'eau utilisée pour le nettoyage des réservoirs,
- L'eau utilisée lors d'opérations de purge ou de nettoyage des conduites
- L'eau utilisée pour la désinfection et le rinçage des conduites après travaux

Volume consommé autorisé : Il correspond au volume comptabilisé augmenté du volume besoin réseau consommateurs

Volume consommé hors VEG : Volume d'eau potable consommé par des clients du périmètre du contrat. Ce volume n'inclut pas les Ventes d'Eau en Gros (VEG) ou Volume d'eau exportée.

Volume de pointe : Volume maximum journalier mesuré pendant l'année sur l'installation concernée.

Volume eau brute : Volume d'eau prélevé dans le milieu naturel (rivière, lac, barrage, nappe phréatique, ...). L'eau est qualifiée de brute pour signifier qu'elle n'a subi aucun traitement visant à la rendre potable. Outre les volumes d'eau prélevés dans le milieu naturel sur le périmètre du contrat, les volumes d'eau brute intègrent les éventuels achats d'eau brute hors périmètre du contrat auquel on retranche les éventuels volumes d'eau brute vendus hors périmètre du contrat.

Volume exporté (ou vendu en gros) : Volume d'eau produit (généralement potable) délivré à un client extérieur au périmètre du contrat (autre collectivité, syndicat ou commune).

Volume importé (ou acheté en gros) : Volume d'eau (généralement potable) acheté à un client extérieur au périmètre du contrat (autre collectivité, syndicat ou commune).

Volume produit : Le volume d'eau produit sur les installations de production correspond au volume d'eau traitée duquel il faut éventuellement retrancher le volume besoin usine (si ce dernier est pris après le compteur de production).

Volume besoin usine : Volume d'eau traitée sur les installations de production qui est utilisé à l'intérieur de ces mêmes usines pour différents usages (préparation de réactifs chimiques, nettoyage, ...)

Volume mis en distribution : Volume d'eau potable introduit dans le réseau de distribution d'eau en vue d'être consommé par les clients inclus dans le périmètre du contrat . Le volume mis en distribution correspond au volume produit auquel on ajoute le volume importé ou acheté en gros et duquel on retranche le volume exporté ou vendu en gros.

Volume eau traitée : C'est le volume d'eau que les installations fournissent à l'aide de traitements plus ou moins complexes en fonction de la nature de l'eau brute que l'on souhaite rendre potable.



**LES NOUVEAUX
TEXTES
REGLEMENTAIRES**

NOUVEAUX TEXTES REGLEMENTAIRES ASSAINISSEMENT

La présente veille réglementaire présente, sous la forme d'une liste, les textes parus en 2022 accompagnée d'un bref commentaire de leur objet. Cette liste n'a pas pour ambition d'être exhaustive, il s'agit avant tout d'attirer votre attention sur les évolutions réglementaires de l'année qui, notamment, pourraient avoir des incidences sur le service.

GESTION DES EFFLUENTS

→ [Décret n° 2022-336 du 10 mars 2022 relatif aux usages et aux conditions de réutilisation des eaux usées traitées](#)

Afin d'aborder la problématique de la ressource en eau sur les territoires, le présent décret vient mettre en place une procédure d'autorisation afin de permettre de nouveaux usages des eaux usées traitées, autres que ceux faisant d'ores et déjà l'objet d'une réglementation dédiée (usage agricole et irrigation). Le décret définit notamment les modalités d'encadrement de ces nouveaux usages.

→ [Arrêté du 28 juillet 2022 relatif au dossier de demande d'autorisation d'utilisation des eaux usées traitées](#)

Le présent arrêté est pris en application du décret n°2022-336 du 10 mars 2022 relatif aux usages et aux conditions de réutilisation des eaux usées traitées. Le décret susmentionné prévoit notamment qu'un arrêté précise le contenu du dossier de demande d'autorisation d'utilisation des eaux usées traitées.

Le présent arrêté vient préciser l'ensemble des pièces justificatives attendues dans ce dossier.

ENVIRONNEMENT

→ [Arrêté du 14 janvier 2022 modifiant l'arrêté du 31 mai 2012 fixant la liste des installations classées soumises à l'obligation de constitution de garanties financières en application du 5° de l'article R. 516-1 du code de l'environnement](#)

Le présent arrêté vient modifier la liste des installations classées soumises à l'obligation de constitution de garanties financières en application du 5° de l'article R.516-1 du code de l'environnement.

→ [Arrêté du 3 février 2022 relatif aux meilleurs techniques disponibles \(MTD\) applicables à certaines installations classées du secteur du traitement de surface à l'aide de solvants organiques relevant du régime de l'autorisation au titre des rubriques 3670 ou 3710 de la nomenclature ICPE](#)

Le présent arrêté vient fixer les prescriptions relatives aux meilleures techniques applicables (MTD) aux ICPE relevant de l'autorisation. Les prescriptions susmentionnées concernent notamment la rubrique **3710 relative au traitement des eaux résiduaires**.

→ [Arrêté du 1er mars 2022 modifiant l'arrêté du 5 mai 2021 fixant le modèle national de demande d'enregistrement d'une installation classée pour la protection de l'environnement](#)

Le présent arrêté vient modifier le modèle d'enregistrement pour une ou plusieurs installations classées pour la protection de l'environnement. Le formulaire [CERFA n°15679*04](#) est accessible ici.

→ [Arrêté du 1er mars 2022 modifiant l'arrêté du 28 mars 2019 fixant le modèle national de demande d'autorisation environnementale](#)

L'autorisation environnementale prévue par l'article L. 181-1 du code de l'environnement, doit être demandée en utilisant le formulaire CERFA n° 15964*02. Il est disponible sur le site internet [service-public.fr](#).

→ [Décret n°2022-422 du 25 mars 2022 relative à l'évaluation environnementale des projets](#)

Le présent décret met en place un dispositif qui permet de soumettre à évaluation environnementale des projets qui sont susceptibles d'avoir des incidences notables sur l'environnement et la santé humaine, mais situés en deçà des seuils de la nomenclature annexée à l'article R. 122-2 du code de l'environnement.

→ [Décret n°2022-989 du 4 juillet 2022 relatif à la procédure de déclaration en matière de police de l'eau](#)

Le décret modifie la procédure de déclaration des IOTA dans l'objectif d'introduire la possibilité d'un dépôt par voie dématérialisée par téléprocédure et en clarifie les modalités concernant notamment le dépôt du dossier, son instruction et sa publicité.

Cette réforme apporte également un certain nombre d'éléments liés aux déclarations en vue de rendre plus lisible les procédures applicables : contenu et instruction du dossier, gestion des demandes de modification des prescriptions applicables ainsi que la caducité de la déclaration.

EXPLOITATION DES OUVRAGES

→ [Décret n° 2022-521 du 11 avril 2022 fixant le délai mentionné au II de l'article L. 2224-8 du code général des collectivités territoriales pour la transmission du rapport établi à l'issue du contrôle de raccordement d'un immeuble au réseau public d'assainissement effectué sur demande du propriétaire ou du syndicat des copropriétaires](#)

Pour rappel, l'article 63 de la loi portant lutte contre le dérèglement climatique et le renforcement de la résilience face à ses effets a prévu que le contrôle du raccordement effectué par les communes doit notamment être réalisé pour tout nouveau raccordement d'un immeuble au réseau public de collecte des eaux usées. Il peut être effectué à la demande du propriétaire de l'immeuble ou du syndicat des copropriétaires à leurs frais et que la commune doit leur transmettre un document décrivant le contrôle réalisé et évaluant la conformité du raccordement au regard des prescriptions réglementaires dans un certain délai.

Le présent décret précise que ce délai est fixé par le **règlement de service**, et qu'il ne peut **excéder 6 semaines à compter de la date à laquelle la commune a reçu la demande du propriétaire ou du syndicat des copropriétaires**.

DROIT DE LA COMMANDE PUBLIQUE

→ [Circulaire 30 mars 2022 relative à l'exécution des contrats de la commande publique dans le contexte actuel de hausse des prix de certaines matières premières](#)

Dans une circulaire publiée au Journal officiel du 30 mars, le Premier ministre, Jean Castex donne aux préfets des consignes concernant la passation et l'exécution des marchés publics et des concessions dans le contexte économique actuel marqué par la guerre en Ukraine et les charge de sensibiliser les collectivités locales et leurs établissements à l'importance des principes énoncés.

→ [Arrêté du 18 août 2022 modifiant l'arrêté du 15 décembre 2015 relatif à la dématérialisation de la déclaration des installations classées pour la protection de l'environnement](#)

Le présent arrêté vient modifier l'article 2 de l'arrêté du 15 décembre 2015 relatif à la dématérialisation de la déclaration des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE). Il actualise les informations que le porteur de projet doit communiquer lorsqu'il effectue sa déclaration de cessation d'activité.

Depuis le 22 septembre dernier, c'est le formulaire CERFA n°15275*4 que les exploitants doivent remplir au lieu du CERFA n°15275.

→ [CE, avis, 15 septembre 2022, n°405540 DAJ, Fiche technique, 21 septembre 2022](#)

Le Conseil d'état, dans un avis du 15 septembre 2022, a déclaré que les prix et la durée des contrats de la commande publique pouvaient être modifiés pour compenser les surcoûts d'exécution de ces contrats. Il pose toutefois des conditions visant à respecter les grands principes de la commande publique. Ces éléments sont repris dans une fiche technique de la Direction des affaires juridiques, publiée le 21 septembre. Une [Circulaire de la Première ministre, 29 septembre 2022, n°6374/SG](#) présente aux ministres et préfets les recommandations en matière d'exécution des contrats de la commande publique.

→ [Décret n° 2022-1683 du 28 décembre 2022 portant diverses modifications du code de la commande publique](#)

Le décret proroge la dispense de procédure de publicité et mise en concurrence pour les marchés de travaux inférieurs à 100 000€, jusqu'au 31 décembre 2024 la mesure temporaire issue de la loi du 7 décembre 2020 de simplification et d'accélération de l'action publique. Ces dispositions sont également applicables aux lots qui portent sur des travaux dont le montant est inférieur à 100 000€ HT, à la condition que le montant cumulé de ces lots n'excède pas 20% de la valeur totale estimée de tous les lots. Enfin, il modifie les dispositions relatives aux avances dans les marchés publics, en relevant à 30% le montant minimum de l'avance versée au titulaire pour les marchés de l'Etat conclus avec des PME et en clarifiant les modalités de remboursement de l'avance.

DROIT PUBLIC ET DROIT DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

- [Loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale](#)

La loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale est enfin publiée. Elle rajoute une nouvelle couche aux millefeuilles de normes concernant les compétences en matière d'eau et d'assainissement.

- [Maintien de l'obligation de transfert des compétences au 1er janvier 2026](#)

En tout état de cause, l'obligation de transfert des compétences eau et assainissement d'ici le 1^{er} janvier 2026 est maintenue. De ce fait, le transfert obligatoire des compétences eau et assainissement devra intervenir obligatoirement à cette date.

- [Organisation d'un débat portant sur la tarification des services publics d'eau et d'assainissement avant le transfert de la compétence](#)

La loi 3DS vient aménager au mieux le transfert des compétences en prévoyant que, dans l'année précédant le transfert obligatoire, les communes membres et leurs communautés de communes devront organiser un débat sur la tarification des services publics d'eau et d'assainissement des eaux usées, ainsi que sur les investissements liés aux compétences transférées à l'établissement public de coopération intercommunale.

A ce titre, le président de la communauté de communes devra fixer avec les maires, les modalités de ce débat. Une convention devra être conclue à l'issue de ce débat. Elle pourra notamment :

- Préciser les conditions tarifaires sur le territoire en tenant compte de divers critères (mode de gestion du service, caractéristiques des réseaux, coûts de production, de traitement ...)
- Déterminer les orientations et les objectifs de la politique d'investissement sur les infrastructures ;
- Organiser les modalités des délégations de compétences aux communes qui en feraient la demande, à compter du 1^{er} janvier 2026 dans les conditions prévues par l'article L. 5214-16 du code général des collectivités territoriales.
- [Maintien des syndicats d'eau infra communautaires existants](#)

Les syndicats d'eau infra communautaires qui détiennent la compétence eau et assainissement au moment du transfert de compétences, pourront être maintenus dans le cadre d'une délégation, sauf si l'intercommunalité décide de les supprimer suite à une délibération.

- [Les communes peuvent prendre en charge des dépenses des services publics d'eau et d'assainissement sur leur budget général](#)

En principe, les communes ne peuvent prendre en charge sur leur budget propre des dépenses liées à leur services publics à caractère industriel ou commercial exploités en régie, affermés ou concédés (sauf dérogation en fonction des situations spécifiques).

La loi 3DS ajoute 2 nouvelles dérogations à cette interdiction. Elles peuvent désormais mobiliser leur budget propre :

- Lorsque le fonctionnement du service public exige la réalisation d'investissements importants, et ce afin d'éviter une augmentation sensible de la tarification de l'eau ;
- Et pendant la période d'harmonisation des tarifs suivant la prise en main de la compétence par la commune.